MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTE D'AGRICULTURE,

SCIENCES, BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

NOTE SUR LES PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ

Les travaux publiés par la Société comprennent, au 1er janvier 1892. 61 volumes complets, divisés en quatre séries :

La première, sous le titre de *Bulletin de la Société des Sciences physiques*, etc. ; comprend tout ce qu'elle a publié depuis son établissement, en avril 1809, jusqu'aux événements politiques de la fin de 1813, par suite desquels ses réunions ont cessé.

Ce *Bulletiin*, dont les exemplaires complets sont rares, se compose de 7 volumes formés de 43 numeros qui ont paru de mois en mois, le premier en juin 1810, et le dernier en décembre 1813 Chaque volume comprend six cahiers. Seul le tome III a de plus un supplément ou un septième numéro, ce qui élève le nombre de pages de ce tome à 304. La pagination du tome IV recommence pour les deux derniers numéros

Dans la seconde série, dont le premier volume a pour titre : *Annales de la Société des Sciences Belles-Lettres et Arts*, et dont le second et les suivants portent celui d'*Annales de la Société Royale*, etc , sont contenus tous les travaux que la Société a mis au jour depuis sa réorganisation en janvier 1818, jusqu'au 3 Mars 1837.

Les *Annales* forment 14 volumes composés chacun de six numéros, dont le premier a paru en juillet 1818. Le premier et le troisième volumes ont chacun une planche, le quatrième en a deux, le sixième une, le septième trois, le neuvième deux. le onzième sept, le douzième neuf, le treizième huit et le quatorzième une.

Le titre du premier volume, qu'on trouve en tête du sixième ou dernier cahier, porte, par erreur, la date de 1819; c'est 1818 qu'il faut lire.

La troisième série comprend 10 volumes et s'étend jusqu'a l année 1852. Les sept premiers volumes de cette série portent le titre de *Mémoires de la Société royale*, etc. ; les trois derniers sont intitulés : *Mémoires de la Société des Sciences*, etc. De ces dix volumes, le premier renferme cinq planches, le deuxième en a huit, le troisième une, le quatrième trois, le cinquième sept, le sixième deux, le sepitème une, le huitième trois, le neuvième deux et le dixième sept.

Enfin, la quatrième série, publiée dans un format un peu plus grand que les trois précédentes et sous le titre de : *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts d'Orléans*, comprenait au 1er janvier 1892, trente volumes : le premier commencé au 2 avril 1853, porte la date de 1853 ; le dernier porte la date de 1891. Cette série se continue.

Son premier volume contient sept planches ; le second huit, le troisième et le quatrième chacun trois, le cinquième deux. le sixième cinq, le septième dix-sept, le huitième cinq, le neuvième dix-neuf, le dixième sept planches et trois tableaux, le onzième une seule planche le douzième quatre, le treizième deux, le quatorzième deux aussi, le quinzième et le seizième chacun une seulement, le dix-huitièm six, le dix-neuvième huit, le vingtième cinq, le vingt et unième sept, le vingt-deuxième une eau forte et 8 planches, le vingt-troisième une planche de musique, le vingt-quatrième n'en a pas, le vingt-cinquième en a huit, le vingt-sixième une seule, le vingt-septième une seule aussi, le vingt-huitième dix-neuf, le vingt-neuvième n'en a pas, le trentième n'en a qu'une.

Après le tome XV de la 4e série des *Mémoires*, la Société a publié une table générale des matières contenues dans les 46 premiers volumes de la collection de les travaux.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE,

SCIENCES,

BELLES-LETTRES ET ARTS

D'ORLÉANS

TOME TRENTE-ET-UNIÈME

4e Série des Travaux de la Société. — 62e volume de la Collection

ORLÉANS
IMPRIMERIE GEORGES MICHAU ET Cie
9, Rue de la Vieille-Poterie
—
1892

EUGÈNE BIMBENET

Président de la Société des Sciences et Arts d'Orléans

LISTE DE SES ÉCRITS

COUP D'ŒIL SOMMAIRE SUR LEUR CARACTÈRE GÉNÉRAL

Par M. JULES LOISELEUR

Secrétaire général de la Société

Séance du 15 *janvier* 1892

J'ai l'honneur de soumettre à la Société la liste des écrits de toute nature publiés par notre cher et regretté Président, M. Eugène Bimbenet. Ce sera un utile complément à la notice nécrologique que M. le Vice-Président lui a consacrée et dont la Société, dans sa séance de rentrée, a entendu la lecture avec un intérêt bien explicable.

Cette liste n'est pas tout à fait aussi aisée à rédiger qu'on pourrait le croire à première vüe et j'ai eu recours, pour la dresser, aux soins de M. Cuissard, très expert dans tout ce qui concerne l'art difficile d'établir un catalogue. Elle ne renferme pas moins de 71 articles, comprenant cinq ouvrages publiés en volumes et le surplus disséminé dans huit recueils divers. Elle donne une idée frappante de la fécondité de M. Bimbenet et de la variété de ses travaux. Que de genres n'a-t-il pas abordés ! Histoire locale, histoire ecclésiastique, administration, particulièrement celle de la justice, législation, jurisprudence, philologie,

littérature, voilà les principaux. Il faut y joindre les nécrologies auxquelles il apportait tous ses soins et qui comptent parmi ses meilleurs travaux, car il y mettait tout son cœur. Celle de M. Phalary est un modèle sous ce rapport.

On pense bien que, dans une œuvre aussi considérable, tout n'est pas irréprochable : la perfection n'est pas de ce monde. L'idée générale qui me semble se dégager de ce vaste ensemble n'est pas aisée à formuler. En histoire, M. Bimbenet n'appartient pas à l'école moderne, qui étudie d'abord les documents et expose, sans système préconçu, l'idée qui en ressort. Il se forme d'abord une opinion du fait qu'il veut élucider, et il applique ensuite les documents à la démonstration de cette théorie. En cela, il se rapproche de Dubos qu'il estimait beaucoup et qu'il cite avec complaisance dans son étude sur *les Conciles d'Orléans considérés comme source du droit coutumier*, l'un de ses travaux les plus recommandables. C'est de l'ouvrage de l'abbé Dubos que Montesquieu a dit « qu'il avait séduit beaucoup de gens, parce qu'il est écrit avec habileté et que plus on y manque de preuves, plus on y multiplie les probabilités. »

Je ne résiste pas à l'envie de citer ici, tant elles sont propres à faire comprendre la manière de notre regretté collègue, les paroles que M. Jules Simon prononçait, le 27 novembre 1891, à l'Académie des Sciences morales et politiques, dans son éloge de Fustel de Coulanges, en comparant la méthode de ce dernier avec celle de l'abbé Dubos :

« Les écrivains tels que l'abbé Dubos entreprennent une histoire pour démontrer une théorie ; ils ont beau être de bonne foi, ce sont des avocats et non des juges. Les faits se divisent pour eux en deux classes : les objections et les preuves ; ils affaiblissent involontairement les objec-

tions ; ils insistent sur les preuves. Ce sont des guides prévenus et dangereux. Au contraire les historiens tels que Fustel de Coulanges commencent par étudier les faits, sans parti pris, et ce sont les faits et eux seuls qui leur dictent une théorie. Ils la découvrent, ils y sont conduits. Ils regarderaient comme une infidélité de se l'imposer à eux-mêmes et de l'imposer aux autres au début de leurs travaux. »

C'est bien par malheur à l'école de l'abbé Dubos et non à celle de Fustel de Coulanges que Bimbenet se rattachait. Il aura été un des derniers représentants en histoire de ce qu'on peut appeler le système de l'*a priori.*

Nulle part les inconvénients de ce système n'éclatent avec plus d'évidence que dans ceux de ses travaux qui ont trait aux étymologies. Les vices de sa méthode furent en grande partie ceux de l'époque où il commença d'écrire, c'est-à-dire d'un temps où les nombreuses recherches dans les archives, les vastes publications de documents inédits n'avaient pas encore permis de retremper l'histoire convenue à ses véritables sources. Les sources, il ne les dédaignait pas assurément, bien qu'il n'aimât pas beaucoup à les citer ; il l'a prouvé dans maints ouvrages qui comptent parmi ses meilleurs ; mais, pour qu'il usât avec fruit des documents originaux, il fallait qu'il les eût sous la main ; il ne tentait pas de les compléter ou de les éclairer par la recherche de pièces analogues. Il semble même qu'il redoutât les découvertes qui contrariaient ses idées préconçues, l'explication qu'il avait donnée d'un problème d'histoire. Son siège fait, il imitait Vertot, il n'y faisait plus aucun changement : rien n'ébranlait sa conviction. Sa résistance du reste revêtait les formes les plus modestes et les plus aimables, car nul n'eut jamais plus que lui l'art de défendre son opinion sans blesser le contradicteur. Mais il ne fallait pas

s'y tromper ; au fond il ne lui accordait rien. Telle était sa nature : au contraire de certaines gens qui sont des roseaux peints en fer, il cachait une trempe de fer sous l'apparence décevante d'un roseau. Il lui échappa un jour de dire ingénument : « Personne ne m'a jamais prouvé que j'avais tort. » Et c'était vrai : pressé par les arguments les plus solides, il se jetait à côté de la question et vous échappait par la tangente (1).

De là cette propension fâcheuse, inconsciente peut-être, mais qui est un des traits les plus saillants du grand ouvrage qui fit l'occupation et le tourment de ses dernières années, à ne point citer la source originale, l'autorité sur laquelle il s'appuie : peu disposé à rien concéder à la critique, il semble qu'il voulût lui retirer, autant que possible, ses moyens de contrôle.

L'âge n'eut pas le pouvoir d'altérer cette tenacité fondée, en grande partie, sur la légitime opinion qu'il avait de sa

(1). On trouvera, dans l'opuscule n° 18 et surtout dans son avant-propos, un exemple frappant de cette curieuse tournure d'esprit, de cette tenacité courtoise, mais invincible. Jusqu'à ces dernières années, on ne connaissait encore d'une manière certaine aucun livre ayant appartenu à l'Université d'Orléans. Frappé de ce fait, Bimbenet soutenait qu'elle n'avait jamais possédé de bibliothèque et que le nom de *libraria*, donné dans le XV[e] siècle au monument qu'on appelle aujourd'hui Salle des thèses, n'exprimait pas l'idée d'une collection de livres, mais dérivait de *librare*, *examiner*, *peser* ; en sorte que librairie et salle des thèses (salle où l'on examine les mérites des candidats) étaient pour lui deux mots synonymes. Il ne se rendit pas même devant la condamnation de Littré, auquel il en avait référé ; mais il chercha son dernier refuge dans une voie détournée. Il a même à ce sujet un joli mot. Il croit, dit-il, devoir maintenir et défendre son opinion, ne fût-ce qu'à la manière des Parthes. Voilà bien cette résistance aimable et courtoise, mais inflexible, dont je viens de parler. Il n'a pas fallu moins que la découverte, faite par M. Marcel Fournier, du catalogue des livres que l'Université d'Orléans possédait en l'année 1419-1420, pour triompher de son opiniâtreté ; encore ne s'est-il jamais ouvertement tenu pour convaincu.

valeur : elle ne l'abandonna jamais, pas plus que son ardeur au travail : l'une et l'autre étaient des éléments de cette forte organisation. On le vit, à 82 ans, annoncer qu'il entreprenait d'écrire l'histoire d'Orléans. Et comme on lui représentait l'immensité de la tâche et les nombreuses années qu'elle exigeait : « Mais pas du tout, répondait-il ; je l'ai faite déjà pour plus de moitié, cette histoire, elle est éparse dans nombre de mes mémoires. Je n'ai qu'à relier toutes ces études par des raccords et quelques additions pour en faire un tout. » Je hasardais pour ma part quelques timides objections : « Le temps a marché, lui disais-je, ce n'est plus avec les éphémérides de Lottin ou les recherches de Vergnaud qu'on bâtit une telle histoire ; c'est aux archives nationales et à celles du Loiret qu'il faut la demander. Vos mémoires roulent presque tous sur des points d'histoire litigieux, sur des thèses controversées. Le lecteur ne s'intéresse pas à ces débats ; il n'a rien à voir dans vos controverses ; il veut qu'on lui présente un récit courant bien établi, des affirmations claires et précises, éclairées tout au plus par quelques sobres notes où vos documents et vos études pourront être mentionnés. — Ah ! répliquait-il, je la connais, cette méthode : *Scribitur ad narrandum, non ad probandum.* — Mais, sans doute, ce précepte de Quintilien, M. de Barante l'a mis comme épigraphe à son Histoire des ducs de Bourgogne ; il l'a suivi et s'en est bien trouvé. — Eh bien ! ce n'est pas le mien ; j'écris pour prouver autant et plus que pour conter. L'important, à mes yeux, est d'établir fortement les points contestables, ceux du moins de réelle importance ; le reste est secondaire et tout le monde peut y réussir. »

Et, de fait, une bonne part de l'*Histoire d'Orléans* se compose de thèses ; l'auteur reproduit avec un parfait aplomb celles-là mêmes qu'il sait condamnées par les

juges les plus compétents, et l'on ne saurait dire l'esprit ingénieux et fertile en ressources qu'il déploie pour consolider ces chancelants échafaudages. Son premier volume, le plus faible de tout l'ouvrage, se réduit presque exclusivement à des dissertations sur des points controversés. Bimbenet avait été avoué, puis greffier en chef de la Cour d'appel, charge qu'il exerça pendant vingt-six ans avec une rare distinction (1); dans sa manière de conduire

(1) Il rendit en effet à la Cour, en même temps qu'à la jurisprudence et à l'histoire locale, un service considérable, et qui lui valut les félicitations publiques de ses chefs, en rangeant dans un ordre systématique, en inventoriant et en annotant les dossiers des archives conservées au greffe.

Dans sa longue pratique des fonctions d'archiviste, il apprit à connaître et à apprécier les travaux bibliographiques, l'art difficile de dresser un bon catalogue.

Pendant douze ans (c'est là un souvenir doux et cruel à la fois, sur lequel je demande la permission d'appuyer), pendant douze ans et jusqu'à sa mort, il s'intéressa au laborieux enfantement de celui de la bibliothèque publique d'Orléans qui, commencé en 1879, compte aujourd'hui, en y comprenant l'inventaire alphabétique, sept volumes in-folio terminés. Plus apte que la plupart des gens du monde à comprendre la longueur et la complexité d'une telle entreprise, il suivait avec sollicitude le développement de la nôtre et en notait les progrès d'après le rapport sur l'administration de la bibliothèque, qui est adressé chaque année au ministère dont elle relève. Il calculait avec plaisir que quelques années suffiraient désormais, pour mettre à chef l'opération et que le terme prévu pourrait même être avancé si rien ne vient entraver mes projets et le zèle de l'érudit qui se consacre à cette tâche avec la suite et l'aptitude spéciale qu'elle réclame.

Quand arriva le tour de la série relative à l'histoire, la plus considérable de toutes et qui est aujourd'hui en voie d'exécution, une idée me vint à laquelle Bimbenet souscrivit vite. Un catalogue méthodique conçu d'après l'ancien système (celui qu'a suivi Brunet) est une œuvre savante, satisfaisante surtout pour l'esprit français, très épris de logique ; mais il exige de ceux qui le compulsent une certaine initiation ; les profanes sont longs à s'y reconnaître : de plus, il est à peine terminé qu'il faut déjà songer à le recommencer, tant les additions fréquentes que toute bibliothèque reçoit en dérangent vite les lignes principales et l'économie ; aussi de bons esprits doutent-ils

un sujet, comme dans le langage où il l'exposait, il était resté quelque chose des méthodes, des formes et du style de la procédure. Il se trompait heureusement en croyant que le meilleur de son livre était dans ces inutiles et fatigantes discussions. Les parties les plus remarquables sont, au contraire, celles où il se borne à étudier et à exposer simplement les institutions et les événements.

J'ai hâte de dire que ces parties sont nombreuses et importantes. Le plan général est louable et l'auteur y fait preuve d'un esprit élevé, généralisateur et philosophique : tout ce qui concerne l'administration municipale et les établissements de toute nature qui donnent la vie à une grande cité est particulièrement digne d'attention et dénote des connaissances étendues et variées, que lui seul peut-être à Orléans possédait à un tel degré. Si quelque désœuvré studieux, comme il s'en rencontre assez souvent, se consacrait à rédiger une table analytique spéciale de

que l'étendue et la durée des services que peut rendre l'impression de ce genre de répertoire, soient en harmonie avec les sacrifices assez considérables qu'elle nécessite. A côté de ce catalogue savant, mais compliqué, j'imaginai d'en former un autre qui n'exclut pas absolument le premier, qui ne vise point à présenter juxtaposés tous les ouvrages similaires ou analogues, qu'une collection renferme ; mais plus commode, plus pratique, conçu d'après la méthode anglaise, un catalogue alphabétique sur fiches mobiles, toujours tenu au courant et où toute addition trouve de suite sa place naturelle.

Bimbenet vit là une innovation ingénieuse et qu'on ne pouvait assez encourager : il en entretint plusieurs de ses collègues des deux Sociétés savantes auquel il appartenait. Peu avant sa mort il prépara même, pour celle qu'il présidait, une note où il exposait l'état d'avancement auquel notre double catalogue était alors parvenu. Dans cette note, que la mort ne lui a pas permis d'achever, il se proposait de faire ressortir le mérite et la difficulté de ces modestes travaux, la persistance, l'obscur dévouement qu'ils exigent pour être menés à bonne fin; car tous les catalogues sont loin de se valoir : il y a fagots et fagots. Et ce fut là le dernier témoignage d'intérêt que cet infatigable esprit donna à ce grand établissement scientifique et littéraire d'Orléans qui lui était si cher et dont il a écrit l'histoire.

l'ouvrage et permettait ainsi au lecteur de se guider au milieu des longueurs, des répétitions et du désordre qui s'y rencontrent, on en apprécierait mieux la valeur. Réduit de moitié, il n'en serait que meilleur.

Tel qu'il est, il ne témoigne pas moins d'une rare vigueur d'esprit chez le vieillard qui a osé l'entreprendre et réussi à le terminer en moins de cinq ans.

La qualité maîtresse de cet esprit fertile et légèrement paradoxal, c'était l'imagination. Cette assertion peut paraître étrange, appliquée à un érudit qui n'a traité que des sujets graves, épineux et réclamant au contraire de l'application et de longues réflexions. Rien de plus exact cependant. Doué d'une solide organisation, il n'en était pas moins essentiellement nerveux et impressionnable et son caractère semblait le reflet de cette constitution : il offrait un curieux mélange de sérieux et de gaîté, de légèreté et d'application. Le commerce habituel de graves écrivains lui fournissait la matière des problèmes qu'il voulait traiter, et c'était l'imagination qui, le plus souvent, lui suggérait, rapidement et comme par intuition, la solution et la plupart des éléments qui concouraient à la former. Si l'on joint à cette faculté dominante une mémoire abondamment meublée et restée sûre malgré le grand âge, si l'on y ajoute de plus cette propension que j'ai signalée à ne point revenir sur l'opinion qu'il avait une fois exprimée, on aura le secret de cette fécondité qui nous étonne.

Il écrivait tout d'une traite sur le premier papier venu, sans jamais ménager le plus petit blanc en marge ou au bas de la page, pour les corrections ou les changements. Sous sa plume agile, la phrase commencée se chargeait d'incises et s'allongeait outre mesure ; sur l'idée principale venait se greffer une pensée accessoire, supportant parfois elle-même une autre greffe. De là des périodes très longues, chargées d'une végétation parasite qui étouffait la charpente principale, le support logique de l'idée.

Cette idée toutefois, il ne la perdait pas de vue, et, après de capricieux méandres, on était sûr de l'y voir revenir. C'est là ce qui rend difficile et parfois même pénible la lecture de ses écrits et particulièrement des derniers, de ceux qui appartiennent à sa seconde manière ; il paraît souvent obscur et embrouillé, parce qu'il ne cherche pas à être précis et à mettre chaque développement à sa place naturelle. Lui-même sentait les vices de cette façon de traiter un sujet : « Je ne sais pas être court, » disait-il. Voilà pourquoi les meilleurs de ses écrits au point de vue de la rédaction, sont ceux qu'il a donnés à des revues parisiennes de législation où l'espace lui était mesuré et où il devait se soumettre aux corrections et aux éliminations d'un rédacteur en chef omnipotent ; l'étude sur les *Essais de Montaigne* est de ce nombre. Aux inconvénients de cet apparent désordre, de cette absence de disposition logique des divers éléments de la matière traitée, il y a pourtant quelque compensation. Tout en battant les buissons, l'auteur fait lever des gibiers inattendus : les idées, les questions accessoires qu'il touche en passant, donnent à réfléchir ; il est suggestif, comme on dit aujourd'hui. Le penseur en lui l'emporte sur l'écrivain.

Ses deux premiers livres sont, à mon sens, supérieurs à tous ses autres écrits. La forme en est meilleure et plus simple, le fond repose sur des documents qu'il avait entre les mains et pouvait consulter à loisir. N'eût-il écrit que la *Fuite de Louis XVI* et l'*Histoire de l'Université de lois d'Orléans*, malgré les lacunes de ce dernier ouvrage, Bimbenet n'en mériterait pas moins d'être mis sinon à la tête, au moins dans les tout premiers rangs des écrivains orléanais qui se sont consacrés à l'étude de l'histoire.

Je me borne ici à un coup d'œil sommaire sur le caractère général de ses œuvres et me garderai bien de les peser toutes et d'en discuter la valeur et l'exactitude. Je

laisse à une main plus souple le soin de relever dans un grand nombre de ses travaux les points où sa manière de voir paraît appeler la controverse et la critique. C'est là une besogne délicate autant que considérable et qui ne sera pas sans intérêt ni utilité. Un érudit qui fut, comme moi, son ami et qui a prononcé sur sa tombe des paroles émues et éloquentes, s'est chargé d'écrire une étude générale sur les ouvrages dont je publie la liste. Il saura se tirer avec habileté de cette difficile mission et naviguer adroitement entre deux écueils, la sévérité et l'indulgence excessive. Un grand écrivain a dit qu'on doit des égards aux vivants, mais qu'on ne doit aux morts que la vérité. Il est bien malaisé d'exprimer cette vérité avec une liberté entière quand il s'agit d'amis et d'amis dont la perte est encore récente.

Pour moi, je me soustrais volontiers à cette tâche périlleuse et craindrais d'être accusé et de m'accuser moi-même d'avoir manqué de révérence envers cette chère mémoire. Le souvenir que j'aime à garder de l'homme et de l'ami trouble l'impartialité de mon jugement sur l'écrivain et me rend indulgent envers ses défaillances. Puis-je oublier notre vieille liaison, ces entrevues presque journalières où il répandait la grâce et le charme de ses causeries ou, pour mieux dire, de ses récits, car Bimbenet ne causait pas, il contait; il tirait de son inépuisable mémoire des révélations souvent piquantes, presque toujours intéressantes sur les hommes en place qu'il avait connus, sur les événements dont il avait été le témoin. Là encore, comme lorsqu'il avait la plume en main, il battait volontiers les buissons; la moindre interruption le dérangeait de sa route et faisait jaillir une nouvelle histoire; après quoi il revenait à la première.

Ce que je ne saurais oublier encore, c'est cette égalité d'humeur qui, même au milieu des circonstances critiques

dont aucune existence n'est exempte, reprenait vite le dessus. Contre les amertumes inséparables de la vie il avait un rempart et un bouclier, la femme excellente, habile, fertile en ressources et en prudents conseils, véritable providence du foyer domestique, à laquelle il avait eu le bonheur d'unir sa destinée. L'aimable intérieur qu'elle lui créait et qu'égayaient de nombreux amis, le soin qu'elle prenait de le décharger des mille soucis de l'existence journalière, de ces ennuis financiers qui pèsent sur tant d'écrivains et pour lesquels il n'était nullement fait, tout cela aidait beaucoup au maintien de cette âme égale qu'il avait reçue de la nature, en même temps qu'à cette fécondité dont j'indiquais tout à l'heure une des causes. Il eut le malheur de la perdre (1) et ce fut, selon sa propre expression, le premier chagrin qu'elle lui eût causé.

Je veux, en finissant, signaler une dernière qualité de notre regretté président, qualité que je ne saurais négliger, car elle est le trait saillant de ce naturel excellent. J'entends parler de cette bienveillance innée qui le portait à se prodiguer pour ceux qui réclamaient son intervention. Que de gens n'a-t-il pas obligés par ses démarches et ses recommandations ! Il aimait à les citer et peut-être ne le faisait-il pas sans quelque illusion. La liste était longue et toutes les classes de la société y figuraient, depuis le garde-champêtre jusqu'à l'avocat-général ; que dis-je ! jusqu'à l'évêque! Cette rare obligeance, tout le monde la connaissait et c'est pourquoi si ceux qui l'ont pratiqué peuvent être partagés sur les qualités de son esprit, ils ne le sont point sur celles de son cœur. En quittant cette terre, où il est demeuré tant d'années, respecté des infirmités qui sont le

(1) Le 14 janvier 1885. Elle lui avait laissé heureusement une seconde providence, une fille dévouée qui la remplaça près de lui pendant six ans encore, car il mourut le 19 septembre 1891, dans sa 91e année.

lot de presque tous les hommes, il a pu embrasser avec sérénité cette longue carrière si dignement remplie et dire avec Voltaire :

J'ai fait un peu de bien ; c'est mon meilleur ouvrage.

LISTE DES OUVRAGES
DE M. EUGÈNE BIMBENET

I. — Ouvrages formant des volumes

1. Fuite de Louis XVI à Varennes. — Orléans, 1844 et 1878, in-8.
2. Histoire de l'Université d'Orléans. — Orléans, 1853, in-8, 2e édition.
3. Histoire d'Orléans. — Orléans, 1888, 5 vol. in-8.
4. Épiscopats de saint Euverte et de saint Aignan. — Orléans, 1861, in-8.
5. Monographie de l'Hôtel de la Mairie d'Orléans. — Orléans, 1855, in-12.

II. — A. — Mémoires publiés dans les Annales de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres d'Orléans

6. Notice sur John Watson, bibliothécaire communal d'Orléans. — T. III, p. 181, 1857.
7. Origine et sens du mot *Orléans*. — T. VIII, p. 5, 1864.
8. Recherches philologiques sur le sens de la double dénomination de *Gen-ab* et d'*Aurelia* donnée dans l'antiquité gaélique à la ville d'Orléans et sur la dénomination de *Gienus* ou *Gienum* donnée à la ville de Gien à la même époque. — T. XI, p. 234, 1868.
9. La Bataille de Saint-Quentin, racontée en l'année 1559, par un écolier allemand étudiant à l'Université d'Orléans. — T. XIV, p. 129, 1872.
10. Recherches sur l'origine de la Bibliothèque d'Orléans. — T. XIV, p. 225, 1872.
11. Recherches sur l'origine et l'évolution de l'enseignement et de la pratique de la médecine en France. — Examen de deux registres concernant le collège de médecine d'Orléans. — T. XV, p. 168, 1873.
12. Examen critique de la charte octroyée par le roi Louis VII aux habitants d'Orléans en l'année 1137. — T. XVI, p. 167, 1874.
13. Chronique historique extraite des registres des écoliers allemands

étudiant à l'Université d'Orléans (1444-1670). — T. XVI, p. 185, 1874.

14. Essai sur la jeunesse de Molière et sur les Mémoires de Ch. Perrault. — T. XVIII, p. 122, 1876.
15. Fuite de l'Université d'Orléans à Nevers, son retour (1316). — T. XIX, p. 5, 1877.
16. Maîtres grammairiens tenant tutelle, docteurs en médecine, docteurs régents, écoliers et suppôts de l'Université d'Orléans. — T. XIX, p. 141, 1877.
17. Recherches sur l'origine et la fondation définitive de la bibliothèque publique d'Orléans (1411-1874). — T. XX, p. 5, 1878.
18. Tirage à part de ce Mémoire, précédé d'une dédicace à M. Littré et d'un Avant-Propos. Orléans, Puget, 1878.
19. Notice biographique sur M. E. Boutet de Monvel. — T. XXI, p. 173, 1880.
20. Montaigne et Montesquieu. — T. XXIII, p. 313, 1882 et T. XXIV, p. 15, 1883.
21. Essai sur le culte du Lundi de chaque semaine. — T. XXIV, p. 65, 1883.
22. Nouvelle étude sur le véritable auteur de l'Imitation de Jésus-Christ. — T. XXVI, p. 37, 1886-1887.
23. Notice nécrologique sur M. Baguenault de Viéville. — T. XXIX, p. 5, 1880.
24. Notice nécrologique sur M. Collin. — T. XXX, p. 65, 1890.
25. Jurisprudence et juges de paix. — Rapport, T. XIV, p. 209.
26. Surveillance de la haute police de l'État. — Rapport, T. XIV, p. 5.
27. Orléans et ses panégyristes. — Rapport, T. III, p. 108.
28. Notice biographique sur Beauvais de Préau. — Rapport, T. XVIII, p. 183.

B. — **Mémoires publiés dans la Revue Orléanaise**

29. De la généralité d'Orléans. — T. I, p. 17.
30. Jacques Alleaume et Marie de Villabon. — T. I, p. 41.
31. Exhumation des restes de Pothier. — T. I, p. 57.
32. Les mauvais jours, par Mme H. Lesguillon. T. I, p. 148.
33. Essais sur l'Université d'Orléans. — T. I, p. 169 et 256 : T. II, p. 36, 313, 485.
34. Essais sur la seigneurie, le monastère et l'école de Pontlevoy, par M. Dupré. — T. I, p. 194.

35. Mémoire à consulter sur les inondations de la Loire. — T. II, p. 289.
36. Le 8 mai à Orléans depuis le Consulat jusqu'à nos jours. — T. II, p. 121.

C. — Dans le Conteur Orléanais

37. Une visite aux Archives. — P. 17, 83, 225, 283.

D. — Etudes publiées dans les Mémoires et Bulletins de la Société Archéologique de l'Orléanais

38. Monographie de l'Hôtel de la Mairie d'Orléans. — T. I, p. 152, 1851.
39. Recherches sur l'administration de la justice dans l'intérieur de la ville d'Orléans.
    Justice de Saint-Pierre-Empont. — T. IV, p. 29.
40. — de Saint-Pierre-le-Puellier. — T. IV, p. 57.
41. — de Saint-Aignan. — T. IV, p. 79.
42. — de Notre-Dame-des-Forges. — T. V, p. 53.
43. — de Saint-Euverte. — T. V, p. 81.
44. — de l'Evêché. — T. VI, p. 1.
45. — de Sainte-Croix. — T. VI, p. 110.
46. — de l'Alleu-Saint-Mesmin. — T. VI, p. 161.
47. — de Saint-Samson. — T. VI, p. 211.
48. — de Saint-Sauveur. — T. VI, p. 316.
49. — de Saint-Paterne et de Saint-Laurent. — T. IX, p. 330.
50. — de Saint-Benoît-du-Retour. — T. IX, p. 400.
51. Essai sur quelques passages des Commentaires de César. — T. IX, p. 291.
52. Restitution de la librairie de l'Université d'Orléans ou Salle des thèses (1411-1789). — T. XX, p. 243.
53. De la nation de Picardie et de Champagne à l'Université d'Orléans. — T. XX, p. 327.
54. Procès fait en la prévôté d'Orléans au cadavre d'un suicidé (1737). — B. T. II, p. 196.
55. Le fief de Bondaroy et le droit féodal dans le Gâtinais. — B. T. III, p. 50.
56. Étude de procédure canonique. — B. T. III, p. 507.
57. Notice nécrologique sur M. Lemolt-Phalary. — B. T. IV, p. 382.

58. Souvenir de quelques monuments et de quelques inscriptions funéraires. — B. T. VII, p. 268.
59. Notice sur M. H. Gabriel Petau. — B. T. VII, p. 372.
60. Note sur François-Jacques Fleury, curé de Notre-Dame-des-Ormes-Saint-Victor. — B. T. VII, p. 540.
61. Note sur l'ancien plan de Sainte-Croix. — B. T. VIII, p. 27.

E. — Mémoires publiés dans diverses Revues et Collections

62. Notice sur Guillaume Prousteau. — Mémoires lus à la Sorbonne, p. 357, 1865.
63. Mémoire sur les écoliers de la nation picarde à l'Université d'Orléans. — Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 1850.
64. Recherches sur l'état de la femme, l'institution du mariage et le régime nuptial. — Revue critique de législation, 1855.
65. Les conciles d'Orléans considérés comme source du droit coutumier et principe de la constitution de l'Église gauloise. — Revue critique de législation, 1864.
66. Nouvelle étude sur le régime municipal dans la Gaule depuis la domination romaine jusqu'à l'invasion des Normands. — Revue critique de législation, 1871.
67. Les Essais de Montaigne dans leurs rapports avec la législation moderne. — Revue historique du droit français et étranger, 1863 et 1864.

F. — Manuscrits conservés à la Bibliothèque publique d'Orléans

68. Extraits des registres de la Nation germanique. — M. 477^4.
69. La haute Cour nationale établie à Orléans. — M. 478 *bis*.
70. Inventaire analytique de quelques dossiers faisant partie de minutes du greffe de la prévôté d'Orléans. — H. 1451.
71. Deux volumes préparés pour une édition remaniée de l'*Histoire d'Orléans*. — M. 969.

Les travaux concernant l'Université d'Orléans se trouvent aux nos 2; 9, 13, 15, 16, 33, 53, 63, 68.

LA PHOTOGRAPHIE ET L'ART

Par M. l'abbé MAILLARD

Séance du 5 février 1892.

On a souvent dit : le génie est un don de naissance, le talent est le fruit du travail. On nait poète ou artiste, on ne le devient pas.

Pour être vrai, il faudrait ajouter : le travail, l'étude des principes, sont les compléments nécessaires du don de nature, pour arriver à l'excellence et au succès durable.

Ceci admis, il est bien évident, Messieurs, que la Photographie, telle qu'on l'entend aujourd'hui, n'a rien à voir avec le génie ou le talent. Le photographe ne saurait être un artiste, car, si l'on en croit les annonces attrayantes qui s'étalent à la dernière page des Journaux les plus sérieux, des Revues scientifiques les plus « Académiques » *Tout le monde peut en une heure devenir photographe.*

Les temps sont bien changés ! L'homme le moins patient peut faire provision de vertu pour une heure, mais jadis, la patience de l'apprenti photographe, devait aller jusqu'à l'héroïsme.

Ecoutez plutôt le début d'un amateur en 1878. Si quelqu'un de mes collègues a passé par les mêmes tribulations, il me pardonnera de lui rappeler les émotions du collodion humide.

Vous souvient-il de cette préparation lente et méthodique du cliché ? La glace bien lavée, bien époussetée, radieuse de propreté est prête à recevoir le collodion.

Voici la manière de procéder ; on la trouve dans tous les traités et c'est très simple : Il faut verser le liquide en quantité suffisante, ni trop, ni trop peu, doucement, vers l'angle supérieur de droite, pencher la glace, éviter les stries, les bavures, laisser évaporer l'éther et la plonger dans le bain d'argent. Le bain d'argent donne à la glace une belle teinte opaline (et aux mains une magnifique teinte encre noire indélébile). On retire la glace recouverte de sa robe blanche, on l'égoutte et on l'enferme dans un chassis.

C'est le moment de la pose. Le modèle, la victime, est là qui attend son bourreau. Allons, ne bougeons plus ! c'est presque instantané, une demi-minute d'immobilité, et... c'est fait.

Nous allons procéder au développement.....

Et dix fois de suite, je collodionnais, je posais, je développais, et jamais n'apparaissait l'ombre d'une image. Et pourtant, j'avais la barbarie de prolonger indéfiniment le temps de pose, persuadé que l'image, par ce moyen, devait entrer, se fixer plus profondément dans cette mince pellicule de coton poudre !

Et rien, toujours rien !

Je compris bientôt qu'il devenait trop inhumain de continuer mes expériences sur des créatures vivantes, et je m'adressai... aux tuyaux de cheminées. De la lucarne d'un grenier, je découvrais un vaste champ d'expériences : la forêt des cheminées d'Orléans ! A cent mètres à gauche un arbre, honteux de se trouver en telle compagnie rompait un peu la monotonie du gris d'ardoise et du rouge brique ; en face, les deux tours de la Cathédrale se dessinaient sur le ciel ; à droite, la tour du Musée semblait entourée d'un ruban d'argent découpé dans la Loire, partout ailleurs, des tuyaux et des girouettes.

Oh ces tuyaux ! les ai-je assez considérés, convoités. Dix fois par jour, j'ouvrais et refermais l'obturateur ; la

pose était parfaite, pas un n'avait bougé ! Je devais les tenir ! Et plein d'impatience, je procédais au développement. Parfois une ombre, une ligne apparaissaient ; pas de doute, l'ombre était un pan de mur, la ligne une girouette ; j'abrégeais le « fixage » et alors, respirant à peine, le cœur battant à tout rompre, je regardais par transparence et j'apercevais... un glace criblée de trous et de points noirs, la carte d'un ciel peuplé d'étoiles énormes et de longues comètes.

Enfin une cheminée finit par percer les ténèbres du collodion, et se montra à mes regards attendris ; j'avais fait mon premier cliché !

Mais aujourd'hui, quelle revanche ! le progrès a supprimé tous les inconvénients en supprimant les préparatifs, la pose, et presque l'appareil.

La Photographie n'est plus un supplice, c'est un jeu, une récréation, est elle devenue un art ?

⁂

La première image que Daguerre montra aux yeux étonnés de ses contemporains, excita au milieu d'eux un enthousiasme qu'expliquaient seules la curiosité et la nouveauté.

C'était un incomparable chef-d'œuvre ! On vantait l'inimitable perfection des détails, on vantait le brillant de l'épreuve, un peu plus, on aurait vanté la richesse de coloris ! L'enthousiasme est tombé, et les épreuves sur plaque d'argent sont restées ce qu'elles auraient du paraître d'abord, des objets de curiosité que les collectionneurs se disputeront dans 50 ans. En sera-t-il de même des photographies actuelles, si toutefois elles arrivent à cette vieillesse ? Peut-être ? Cependant on ne saurait refuser aux épreuves sur papier albuminé, ou aux épreuves au charbon, la finesse des détails, et le brillant de l'image ; mais cette

finesse, ce brillant, sont-ils bien la reproduction de la nature telle qu'elle est ou telle que nous la voyons?

Je suppose un artiste à la recherche d'un paysage. Il a emporté avec lui ses pinceaux, ses crayons et son appareil photographique, car nos meilleurs peintres ne dédaignent pas l'appareil photographique.

Voici, sur les bords du Loiret, un coin ravissant; chaque objet est à son plan, l'heure est bien choisie, c'est un tableau qui arrêtera les visiteurs au Salon.

En quelques minutes, la photographie est faite, et l'appareil replié. En quelques minutes aussi l'artiste a tout disposé pour prendre un croquis au crayon, puis il se complait en son travail, le temps passe et le croquis est déjà presque un chef-d'œuvre. Attendez maintenant le tirage de l'épreuve photographique. Chose étonnante, le crayon est beaucoup plus « nature » que la Photographie elle-même. Et pourtant, l'objectif est merveilleux de rapidité et de finesse !

Mais, c'est justement cette rapidité et cette finesse qui nuisent à l'ensemble ! Je m'explique.

D'abord les différents tons du tableau sont altérés dans tous les plans. Les parties éclairées par le soleil sont devenues une belle nappe de neige ; les ombres des taches d'encre ; les premiers plans qui tranchant sur le fond, attiraient les regards, sont à peine esquissés, tandis que l'horizon estompé d'une teinte vaporeuse dans la nature accuse sur la photographie des détails que l'œil n'apercevait pas.

Le ciel est plus blanc que tout le reste, les feuilles des arbres sont noires ; blancs aussi les bluets des champs, noirs les pavots au teint pourpré, noires encore les fleurs jaunes comme l'or.

Personne n'ignore en effet la puissance photogénique du bleu et du violet ; ces couleurs s'impriment profondément

sur la couche sensible et donnent du blanc sur l'épreuve; rien de moins photogénique que le vert et le rouge, ils sont reproduits en noir en Photographie.

N'exagérons rien, cependant ; un temps de pose judicieux, que donnent l'habitude et un certain sentiment artistique corrige ce que l'on appelle : la dureté de l'épreuve; et d'ailleurs, cet inconvénient disparaîtra bientôt ; on prépare aujourd'hui des glaces dites « Isochromatiques » c'est-à-dire également sensibles à toutes les couleurs, et je pourrais vous montrer des reproductions de tableaux du Louvre ou du Vatican, faites par la maison Braun, de Paris, qui laissent loin derrière elles les meilleures gravures, non seulement par la fidélité du dessin, mais aussi par la juste valeur des ombres et des lumières, des teintes et des couleurs.

Supposons donc disparu ce grand inconvénient, en voici un autre peu soupçonné mais très réel.

En Photographie la perspective est faussée ! Considérez un portrait ; non le vôtre, que vous ne trouverez jamais ressemblant, mais celui d'un de vos amis. Le malheureux a oublié de cacher ses mains, et ces extrémités placées plus près de l'objectif que son visage, sont d'une dimension exagérée ! Je sais bien que la mode du jour a corrigé ce contre-sens, la mode est aux « bustes » ou aux « dégradés » mais bustes ou dégradés ne peuvent tout supprimer ! regardez de plus près, l'objectif malhabile et peu poli a fait le contraire du pinceau flatteur du peintre, il a amplifié un nez qu'il eut fallu raccourcir !

Les objectifs dits à « grand angle » et à court foyer produisent ces monstruosités. L'Image d'un arbre de nos promenades situé à 10 mètres de l objectif est celle d'un baobab des forêts vierges, celle de son frère jumeau placé à 30 mètres de là, ressemble à une baguette de coudrier ou à une canne à pêche.

Messieurs les Amateurs, défiez-vous des grands angulaires ! Un objectif rectilinéaire dont l'angle maximum est celui de la vision, et le foyer de 20 à 25 centimètres, vous évitera ces anomalies de perspective, si vous consentez toutefois, à prendre pour premiers plans les objets situés à une distance minimum de 20 mètres.

Pourrez-vous alors vous flatter d'obtenir une reproduction de la nature avec l'expression, la sensation du tableau qu'elle déroule sous nos yeux ? Pas encore ; car c'est une erreur de croire que l'objectif humain, c'est-à-dire l'œil avec son obturateur : la paupière ; son diaphragme : l'iris ; sa lentille : le cristallin ; donne sur la rétine l'image de la chambre noire photographique. Non, nous ne voyons pas la nature telle qu'elle est. Regardez en effet à 50 centimètres de votre œil une statuette, un livre, votre main ; les objets éloignés deviennent de plus en plus vagues, de moins en moins distincts. Fixez maintenant ce tableau du fond de la salle, votre main vous apparaît encore, mais ses contours sont mal définis, car le fond de la salle est au point, la main ne l'est plus. — Qu'est-il arrivé ? Sans réflexion, sans effort, nous avons modifié la courbure du cristallin. En une seconde, cet acte reflexe a fait succéder sur la rétine dix images d'une netteté parfaite, mais en aucun instant, elles ont été nettes toutes à la fois. Or, dans la nature, généralement c'est l'une de ces images qui fixe nos regards, les autres s'harmonisent, se fondent pour la mettre mieux en relief, comme en musique, autour de la dominante se fondent les notes de l'accord parfait, l'ensemble laisse en nous une impression générale, difficile à définir, mais qui nous fait dire : c'est un site ravissant, c'est un spectacle grandiose, c'est beau, c'est sublime.

Le travail du peintre consiste à rendre cette impression.

Veut-il faire un portrait ? Il se gardera bien de fixer sur

la toile avec un soin scrupuleux les plis des vêtements et les dessins de l'étoffe, il sacrifiera les détails inutiles, pour attirer tout l'intérêt sur les traits de son modèle. Ne demandez pas à la photographie quelqu'un de ces artifices ; elle prend un soin jaloux à reproduire également la trame de l'étoffe, et les traits du visage, les ciselures d'un bijou et les rides du front, le reflet d'un bouton et le point lumineux de l'œil ; en un mot, la photographie parviendra peut être à refaire le tableau de Zeuxis, mais les raisins de Zeuxis qui trompaient les oiseaux ne sont que les fruits d'une grande habileté de main, et non les produits du génie. L'art n'imite pas, il transforme ; il ne copie pas, il idéalise.

Enfin le vice original de la photographie, le seul incurable, à mon sens, est de ne pas laisser à l'opérateur l'originalité de la conception ou l'arrangement du tableau.

J'entre dans un Musée ; un paysage attire mes regards Au premier plan, deux chênes énormes laissent filtrer dans leurs plus hautes branches les rayons du soleil à son déclin ; plus bas, les rameaux et le tronc sont noyés dans l'ombre. A gauche, au second plan, un rocher dresse sa tête noire ; à droite, un buisson se penche sur la rivière qui coule à peine et se perd là-bas dans un tournant. Là-bas c'est la petite ville aux toits dorés par le soleil, abritée derrière la colline dont la crête seule fortement éclairée par les rayons du soir tranche sur le ciel.

Le tableau est du Musée d'Orléans, vous avez reconnu les chênes d'Harpignies. Le paysage existe à Châteaurenard ; mais l'artiste n'a-t-il pas quelque peu *triché* la nature ? N'a-t-il pas enlevé quelques détails insignifiants ou même grotesques ? Ces chênes sont-ils à cette distance si bien mesurée entre le rocher et la rivière ? En habile bûcheron, ne les a-t-il pas transportés quelque peu à droite ? La ville est-elle aussi éloignée ? la rivière aussi limpide, la

colline aussi élevée?... Mais ce léger mensonge, le seul permis, est une des conditions essentielles de l'art. Le pauvre photographe se morfond devant la cruelle réalité. Il maudit cet arbuste qui attire l'œil au milieu du tableau, cette villa moderne au milieu des ruines, ce poteau télégraphique qui coupe en deux le ciel, et cette cohorte de jeunes écoliers cramponnés au pauvre touriste, qui veulent qu'on « les prenne en portrait », et l'inévitable M. Perrichon, qui demande timidement une épreuve, sur laquelle il verra la réalisation du rêve de sa vie ! Au premier plan, un grand M. Perrichon ; au second, un tout petit Mont Blanc !

J'aurais mauvaise grâce à affirmer que les peintres ne reproduisent jamais la nature, car, parmi les chefs-d'œuvre de nos meilleurs modernes, il en est qui sont la réelle réproduction d'un coin de plage ou de montagne bien connu, mais je dis réelle et non réaliste. Les Corot, les Claude Lorrain, les Watteau ne sont plus guère de notre siècle ; la peinture, comme la poésie, est moins imaginative, elle est plus vécue, pour me servir d'une expression moderne comme elle. Idéale d'abord, elle a fait un pas vers la réalité ; la photographie trop réaliste fera-t-elle un pas en sens contraire? Je n'ose l'affirmer, car je la crois bien près d'avoir atteint la perfection du genre, et les nouvelles inventions ajouteront peu à sa valeur actuelle.

Il n'entre pas dans mon plan de vous faire parcourir les degrés qu'a franchis la découverte de Daguerre, du jour où (10 août 1839) Arago l'annonçait à l'Académie des sciences, jusqu'à cette année.

Le siècle vieux de 92 ans finira-t-il avant que se soit réalisé le rêve de tous les photographes industriels, amateurs, savants de nos Académies, je veux dire la fixation des couleurs sur la glace sensible? Je le crois. Il y a un an déjà que M. Lippmann présentait à ses collègues la repro-

duction fidèle des sept couleurs du spectre solaire. Fait assez rare dans l'histoire des inventions, c'est par le calcul que l'illustre professeur de Sorbonne est arrivé à ce merveilleux résultat. L'étude approfondie de la Théorie des ondulations, due au Français Fresnel, et du Phénomène des interférences lumineuses lui donna la clef de l'énigme des couleurs. Exemple remarquable de la puissance de cet instrument qui s'appelle l'algèbre, et qui permettait déjà à Leverrier de trouver une planète au bout de sa plume. Mais que de difficultés dans l'application du procédé Lippmann. Que de lenteur dans les manipulations, et surtout combien peu de progrès en un an. Je crois la science capable de franchir ce grand pas, mais malgré tout, la reproduction des couleurs ne fera pas de la photographie un art comparable à la peinture, à la sculpture, à la musique, à la poésie ; en un mot, une épreuve photographique ne figurera jamais dans la galerie des Beaux-Arts, Pourquoi ? parce que dans cette reproduction, si belle, si parfaite soit-elle de la nature, l'homme n'apporte pas assez de son génie, de son talent. On verra toujours, dans une telle œuvre, la préparation du chimiste, la manipulation d'un manœuvre, la production d'un très habile ouvrier, jamais la conception originale d'un artiste.

⁂

Voilà un arrêt bien sévère, et je prévois de nombreuses récriminations et objections ! Eh quoi ! faut-il donc jeter au même panier ces admirables portraits sortis des ateliers de nos meilleurs photographes de Paris, et les horribles ressemblances des photographes amateurs et ambulants ? Et vous, juge sévère, n'avez-vous pas, dans vos albums, certains paysages que regardent volontiers vos visiteurs et amis ? Ne dites-vous pas vous-même qu'il y a dans telle épreuve quelque chose d'artistique ? Il est vrai que le hibou

trouve mignons ses petits ! mais il y a aussi du vrai dans l'objection, et sans révoquer l'arrêt prononcé, j'accorderai volontiers de très larges circonstances atténuantes.

On ne peut nier la présence de ce que j'appellerai l'effet artistique en photographie.

De même qu'on ne saurait nier que les œuvres de tel photographe soient meilleures que celles d'un autre, il faut admettre aussi que le même objet, présenté par différents opérateurs, produira des effets différents, indépendants de la perfection des appareils et des produits.

Chercher et obtenir ces effets, voilà, je pense, en quoi consiste l'art en photographie.

On voyage beaucoup de nos jours, et voyager signifie souvent parcourir en chemin de fer un nombre considérable de kilomètres ; visiter à la hâte quelques musées, gravir quelque montagne, explorer quelque ruine, l'appareil photographique toujours prêt à fonctionner.

Il n'est pas rare de rencontrer, pendant les vacances, près d'un château ruiné, dix appareils braqués sur ces lambeaux de vieux murs. Sur un espace étroit de quelques mètres carrés, huit amateurs enfouis sous le voile noir visent le même point. Deux touristes se sont séparés de leurs compagnons de route. Considérez le lieu choisi par les huit autres ; généralement c'est un monticule d'où l'œil domine l'ensemble. Approchez en curieux et écoutez la conversation de ces singuliers artistes. — Il faut que je me recule un peu, je n'ai pas tout sur le verre dépoli de la chambre noire. — Moi, tout s'y trouve, mon appareil est un 18/24 grand angle, c'est merveilleux ! — Combien posez-vous de temps ? — Je ne fais que de l'instantané. — Vous avez tort, je diaphragme, on a beaucoup plus de netteté, je veux qu'on puisse compter les feuilles de lierre ! — Ah ! où sont donc passés nos deux compagnons ? Quels originaux ! les voyez-vous, l'un derrière un arbre qui lui

dérobe les trois quarts du château, l'autre dans la cour du donjon ! Que peut-il tirer là-dedans ?

Nous allons le savoir au résultat. Qu'arrivera-t-il des dix épreuves? Huit d'entre elles pourront, à la rigueur, servir à un entrepreneur pour énumérer le nombre de mètres cubes de pierres qu'il pourra retirer de la démolition du vieux manoir! Soyez persuadés que les deux originaux ont fait deux délicieux petits tableaux de genre; s'ils ne sont pas deux artistes, ils ont du moins le sentiment de l'art.

Trop de photographies, trop de photographes ! voilà de quoi se plaignent les vrais amateurs. Car il faut distinguer entre amateurs et amateurs ! N'arrive-t-il pas qu'un touriste sorti le matin, l'appareil sur le dos, une douzaine de glaces dans les châssis, arrive le soir à l'étape mécontent, chagriné, parce qu'il n'a rencontré aucun de ces objets pittoresques, de ces coins artistiques que lui promettaient Bœdecker, Joanne et Conti !

Tel autre, parti après le premier, arrive avant lui, n'ayant plus une seule plaque à exposer. Il n'a pas passé un objet sans le photographier ; mais alors ce qu'il entend par objet, c'est un château bien moderne, une croix bien blanche, un tunnel bien noir; ou, du haut d'une montagne, un paysage d'immense étendue, la carte du département !

Pauvre collectionneur de négatifs, peu lui importe l'effet artistique! Il ne remarque pas qu'un déplacement de son appareil, de quelques mètres à gauche ou à droite, donnerait à l'image un cachet d'originalité ! L'important est qu'il ait assez de recul pour que le monument occupe juste le milieu de la glace, ne la dépasse ni en hauteur, ni en largeur; en un mot, c'est un arpenteur, un *leveur de plans*, ce n'est pas un artiste !

Si le paysage laisse peu à l'inspiration du photographe, tout autre est la photographie de genre. Le champ en est

vaste et fertile et les sujets multiples; sans sortir de sa famille, l'amateur peut se composer une suite de tableaux vivants ou d'intérieurs à la Rembrandt.

La photographie instantanée et la perfection des petits appareils, si faciles à emporter et à manœuvrer sans attirer l'attention du sujet, permettent à l'amateur d'accumuler dans son album de petites scènes de genre extrêmement curieuses. Ou plutôt, ce n'est pas dans son album que devraient s'enfouir ces richesses. Il ne tient qu'au touriste de parcourir de nouveau les sites qui l'ont intéressé, de faire revivre les scènes qui l'ont enchanté.

« Un instrument, dit M. Figuier, est venu donner à la photographie une portée nouvelle et un intérêt inattendu. Les vues de la nature ne reproduisent, comme tous les dessins, que des surfaces sans relief ni profondeur; le stéréoscope permet d'en faire de petits tableaux, dans lesquels la nature se présente telle qu'elle apparaît à nos yeux. Dans cette boîte magique, la peinture devient sculpture, une image muette s'anime, une photographie devient un buste dont un sculpteur peut s'inspirer. »

Pour bien comprendre ce phénomène, il faut se rappeler que le relief est dû en grande partie à la sensation que produisent, sur la rétine, les deux images différentes données par les deux yeux.

Placez verticalement votre main droite à 15 centimètres de vos yeux, l'œil droit ne voit que le dessus de la main, l'œil gauche n'en voit que la paume, les deux images sont loin d'être identiques, mais les deux yeux voient ensemble les deux parties; de là sensation d'une longueur, d'une largeur, d'une épaisseur, c'est-à-dire sensation du relief.

Or, le stéréoscope superpose deux images obtenues à l'aide de deux objectifs séparés l'un de l'autre par l'intervalle des deux yeux, c'est donc la nature telle que nous la voyons. Il faut avoir regardé dans cet appareil pour com-

prendre la sensation étrange que l'on éprouve à la vue d'un relief si naturel, ce n'est pas un tableau, c'est la nature même, c'est la correction imprévue, inattendue, du défaut que je reprochais à la photographie, de nous faire voir les objets tels qu'ils sont, et non tels que nous les percevons.

Et quel artiste pourra blâmer le photographe de donner à ses œuvres un peu d'idéal, à l'aide d'un appareil aussi étrange, quand lui-même, pour montrer la profondeur, le relief de son tableau, emprisonne son œil entre ses deux mains, seul moyen de le débarrasser des images environnantes, qui détruisent toute illusion, et du riche cadre d'or qui rappelle la toile au lieu de la déguiser.

Messieurs, j'ai parlé beaucoup du paysage et fort peu du portrait. Ici, il faut l'avouer, il y a un grand nombre de photographes, excellents portraitistes, pour lesquels l'art de la composition n'a pas de secret, pas plus que celui de retouche, je dis la retouche intelligente et sobre. Or, ces habiles entre tous sont généralement des artistes connaissant à fond l'anatomie, le dessin, et les règles de l'art, aussi leurs œuvres sont-elles bien près de la perfection ! Ceux-là ne sacrifieront jamais aux exigences du client, à quelque prix que ce soit. Permettez-moi une anecdote, à ce sujet, je l'emprunte à un écrivain anglais (1) :

« Il paraît que la reine Elisabeth, avant de faire faire son portrait par Zuchero, lui recommanda tout spécialement de ne pas mettre d'ombre à son visage. Catlin a raconté une histoire similaire à propos des Indiens qu'il peignait. Cela prouve, continue le narrateur, que les sauvages et la reine d'Angleterre de cette période, qui a été appelée l'âge d'Auguste, ignoraient également ce qu'est l'art et quelles en sont les nécessités. »

(1) Th. Robinson, *Conseils aux photographes sur la composition et le clair obscur.*

J'ajoute que les trois quarts des clients des photographes d'Orléans ont, eux aussi, horreur de l'ombre, si j'en crois, du moins, les photographes eux-mêmes, et sont encore quelque peu sauvages en ce point !...

Ne ferai-je pas le même reproche aux amateurs du paysage ? Le goût inné, naturel, ne suffit pas. L'étude de la perspective, de la composition, du choix du sujet ne s'improvise pas. De même que le poète doit apprendre la grammaire de la langue dans laquelle il écrit, de même l'artiste doit apprendre les principes sur lesquels son art est basé.

Du jour où le débutant, l'élève photographe, ne se fiera plus à cette chose vague qu'on appelle le goût, il pourra, sans trop de vanité, montrer ses œuvres. Elles seront peu nombreuses, mais variées ; elles n'atteindront pas le sublime, mais elles pourront reproduire le pittoresque, et peut-être un peu de ce beau que Dieu a si largement répandu dans la nature, pour donner à l'homme le plaisir de l'imiter dans l'art tout divin de la création.

A. MAILLARD.

5 février 1892.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. E. PELLETIER.

Séance du 3 mars 1892.

La photographie et l'art, tel est le titre du mémoire lu à l'une de vos dernières seances par M. l'abbé Maillard. Hâtons-nous de dire que l'auteur, quoique photographe habile et praticien distingué, n'a pas la prétention d'engager au profit de la photographie, une campagne chevaleresque, et de revendiquer pour elle une place prééminante dans les régions pures et sereines de l'art. Il sait trop bien, et il le dit en des termes excellents, que la vérité artistique ne peut être le résultat de procédés purement matériels, qu'elle ne tire son origine que de la pensée humaine, réchauffée à ce foyer divin, que la providence elle-même a placé dans nos âmes pour les soustraire aux tristes réalités de le terre, et leur permettre de s'élever jusqu'à la contemplation du beau. Mais dans cet enfantement sublime, l'homme, pas plus qu'ailleurs, ne peut échapper à la dure loi du travail, et ce n'est qu'au prix d'un labeur obstiné, dont la vie même de l'artiste est quelquefois l'enjeu, que se manifestent ces œuvres radieuses, auxquelles s'attache l'admiration des siècles, et qui font le charme éternel de la postérité.

Peindre, dit-on communément, c'est copier fidèlement la nature. A ce compte, quel artiste ce serait que l'objectif d'un appareil photographique ! Tout y est, et rien n'y manque. Vous pouvez compter à la loupe les tuiles d'un toit, les carreaux d'une fenêtre. Vous y trouverez même la vitre brisée dont les fragments ont été recollés avec une bande de papier. Dans la forêt des tuyaux de cheminées, modèles que leur impassibilité rend chers à l'amateur qui débute, si nous nous en référons aux confidences intimes de M. l'abbé Maillard, nous initiant à ses transes de néophyte, vous remarquerez les dégradations causées par les pluies ou par le vent. Mais d'où vient que devant ces tableaux, si fidèlement reproduits, l'âme reste froide, et le cœur sans émotion ? Qu'on ne dise pas que ce phénomène tient à la vulgarité des sujets ainsi réalisés. Est-il rien de plus trivial qu'une scène de buveurs dans un cabaret borgne, qu'un jambon découpé, qu'un chaudron de cuisine ? D'ou vient cependant que ces mêmes objets traduits par le pinceau de Teniers, de Chardin, de Vollon, perdent leur insignifiance, prennent une tournure vivante, et semblent parler un langage qui s'adresse au meilleur de notre intelligence. C'est que l'art n'est point une imitation servile de la réalité, qu'il ne peut vivre que par l'inspiration personnelle de l'artiste ; celui-ci voit et sent : pour exprimer ce qu'il sent, il appelle à son aide l'imitation, mais elle n'est pour lui qu'un moyen, un procédé et non pas un but, il est obligé de transformer les choses vues pour les conformer au sentiment poétique qu'il éprouve, et pour faire passer en l'âme du spectateur les impressions dont la source est en lui-même et dans les dons précieux du génie dont il a reçu la divine empreinte.

Une œuvre d'art vit tout entière par la composition : le travail du peintre consiste à atténuer un grand nombre d'effets secondaires qui nuisaient à l'effet général, et à

mettre en relief certaines parties qui doivent dominer l'ensemble, il éteint les détails inutiles pour concentrer tout l'intéret sur le point capital de l'œuvre. A ce prix seulement, il remue les âmes et fait naître en elles ce monde de pensées mystérieusement attachées aux choses de la nature, qu'il fait sortir du cœur en en évoquant le souvenir. Mais il faut reconnaître qu'à ce point de vue, les images photographiques, quelque perfectionnées qu'elles puissent être, sont d'une faible valeur. L'opérateur est obligé, par la nature même des procédés qu'il emploie, de réunir sur sa plaque, sans pouvoir ni choisir ni éliminer, tous les objets qu'embrasse le champ de sa lentille, car on peut dire de celle-ci, comme de la mouche de Lafontaine :

Sur la tête des rois et sur celle des ânes
Vous allez vous planter, je n'en disconviens pas.

Il doit donc forcément renoncer à cet artifice de la composition qui seul lui permettrait d'y jeter sa note personnelle, de devenir un créateur. Alors l'émotion s'évanouit, car ce qui la cause ne nait point de la représentation exacte du modèle, mais uniquement de ce qui rappelle à l'âme l'impression que le modèle y a laissée. Il est donc impossible de placer les reproductions photographiques, malgré l'inévitable perfection des détails qu'elles présentent, au rang des plus belles productions de l'art. Il semble même qu'elles aient pour résultat de démontrer d'une manière saisissante, ce principe de spiritualisme artistique : qu'autre chose est la poésie, autre chose le procédé : de séparer nettement le point où l'une commence, et où l'autre finit, et de mettre ainsi en lumière cette vérité salutaire que l'inspiration peut seule prêter aux créations de l'artiste la vie, le sentiment et la pensée.

Mais si nous refusons d'accorder à la photographie une place supérieure dans les régions de l'art, il sérait injuste

de diminuer son importance, et d'afficher pour elle un dédain immérité. Son champ d'action est plus modeste, mais il comporte encore une grande étendue, même en ce qui regarde les manifestations de la pensée artistique. Quelles ressources merveilleuses, que d'enseignements précieux elle met à la disposition des grands peintres ! Elle leur épargne bien des travaux préparatoires, souvent fastidieux, bien des pertes de temps, en plaçant sous leurs yeux ses reproductions d'une fidélité indiscutable, obtenues en quelques instants, avec une précision et une multiplicité de détails infinies. En même temps qu'elle simplifie ainsi le travail de l'artiste, elle l'entraîne naturellement à s'efforcer de se dépasser lui-même, à serrer davantage son sujet, à se défendre des à peu près, et à faire saillir ses qualités individuelles, afin de l'emporter sur un instrument qui réalise déjà à lui seul, et par certains côtés, le but qu'il cherche à atteindre. D'ailleurs, ainsi que le fait remarquer M. l'abbé Maillard, et j'imagine qu'il ne faudrait pas fouiller longtemps dans ses cartons pour y trouver la justification de son observation, il est un grand nombre de cas dans lesquels le goût personnel de l'opérateur, son habileté à choisir ses modèles, à en grouper les éléments de la manière la plus avantageuse, parviennent à donner à l'œuvre de son objectif un cachet d'individualité qui lui imprime un certain caractère de personnalité artistique. J'avoue que je verrais sans regret une belle épreuve photographique, un portrait doux et ressemblant, se substituer à ces peintures à l'huile d'une médiocrité vulgaire, d'une ressemblance douteuse, qui n'ont avec l'art véritable qu'une parenté bâtarde et très éloignée.

L'intérêt de la photographie n'est pas moins grand en ce qui concerne les représentations des villes, des statues, des bas reliefs et des monuments d'architecture. Peu de dessins, de gravures ou de lithographies peuvent lutter

avec elle au point de vue de la précision et du fini, et souvent elle arrive par là à produire chez le spectateur les mêmes impressions que s'il était placé devant la nature elle même. Serait-ce se servir d'une expression trop ambitieuse que de signaler des œuvres de cette sorte en les indiquant comme les produits d'un art véritable, de l'art du photographe ?

L'auteur du mémoire que nous examinons s'est borné, fidèle à son plan, à étudier les applications de la photographie à la pratique des beaux-arts. Mais si l'on se transporte dans le domaine des sciences physiques et naturelles, les bienfaits de cette heureuse découverte deviennent innombrables. Il est peu des conceptions les plus hardies du génie humain qu'elle n'ait contribué à éclairer d'un jour nouveau, de progrès auxquels elle n'ait fourni sa part de collaboration. Et que de services inattendus ses ingénieuses combinaisons ont été appelées à rendre ! Faut-il rappeler ici les anxiétés poignantes de la population parisienne pendant les douloureux événements du siège de 1870, alors que la capitale était entourée d'un infranchissable cercle de fer, qui ne laissait aucune nouvelle pénétrer au dedans, ni sortir au dehors. La photographie parvint à triompher de ces difficultés. Elle arriva, au moyen de réductions microscopiques, à concentrer de nombreuses correspondances sur des feuilles de papier peu volumineuses, qui attachées sous l'aile de pigeons voyageurs, s'en furent retrouver nos armées de province. Là, ces correspondances développées et rendues lisibles par des procédés d'agrandissement, furent distribuées aux destinataires, qui usant à leur tour du même procédé, furent mis à même de faire parvenir à leurs parents assiégés, un peu de soulagement dans leurs inquiétudes, et de réconfort au milieu de tant de misères.

La science archéologique fournit des exemples saisissants

des applications de la photographie. Au milieu du Nil, près de la première cataracte, s'élève un petit ilot nommé Sehel, formé de rochers de granit, lesquels sont couverts d'inscriptions que tous les voyageurs s'empressent de copier. Parmi ces inscriptions il s'en trouvait une devant laquelle tous, même les égyptologues les plus exercés, tels que Mariette ou Brugsch, avaient passé sans la voir. Et cependant elle ne compte pas moins de trente deux lignes de texte. C'est dire combien la couleur, la moucheture du granit et le peu de profondeur de la gravure la rendaient peu visible à l'œil. En l'hiver de 1889, un Américain, M. Wilbour, que chaque hiver ramène en Egypte, crut apercevoir sur cette surface des signes hyérogliphiques, mais il était impossible de les reproduire par les procédés ordinaires de l'estampage. Heureusement, la photographie vint à son secours, et il put, grâce à des épreuves parfaitement lisibles, déchiffrer dans son cabinet et offrir aux investigations des savants, des textes qui jusqu'à ce jour avaient échappé à l'œil des explorateurs les plus attentifs.

Dans l'étude des phénomènes astronomiques, qui met le genre humain aux prises avec les espaces de l'infini, l'emploi de la photographie conduit à des résultats qu'on pourrait presque qualifier de miraculeux. Sans parler de ces merveilleuses cartes du ciel qui permettent à l'observateur de suivre jour par jour avec une précision inconnue jusque là les mouvements des astres les plus éloignés, et d'asseoir ses calculs astronomiques sur des bases d'une certitude absolue, les revues scientifiques ont récemment porté à la connaissance du public des procédés nouveaux qui ont révélé dans les régions lointaines du firmament l'existence d'astres que l'insuffisance des instruments télescopiques ne permettent pas de voir. Il a suffi pour cela que la photographie enregistrât le dédoublement périodique des raies spectrales d'une étoile jusqu'alors présumée simple. La

régularité de ce dédoublement indiquait nettement la présence de deux astres, là où il n'en apparaissait qu'un seul. Sur cette simple donnée, les astronomes en ont mesuré l'amplitude et la durée, et ont pu calculer tous les éléments de ce soleil double éloigné de nous à une profondeur de 148,000 milliards de lieues. Est-il rien de plus frappant que cette possibilité donnée à l'homme de réaliser ainsi l'exploration de l'invisible ?

Ces exemples, qu'il sera facile de multiplier, montrent assez quelle part considérable la photographie a conquise dans le domaine des sciences naturelles. Quant à son heureuse alliance avec les beaux-arts, le travail intéressant et spirituel de M. l'abbé Maillard en a fait vivement ressortir les résultats féconds ; comment la photographie concourt à leur avancement en fournissant aux artistes des moyens nouveaux et inattendus d'investigation et d'étude, et comment elle leur offre une main secourable pour s'élancer avec eux vers ce type de perfection idéale à la contemplation duquel, en vertu d'une loi divine, aspire l'humanité.

Votre section vous propose en conséquence d'ordonner l'impression dans vos annales du mémoire de M. l'abbé Maillard.

M. DE SAINT-VENANT

ET LE

SERVICE SPÉCIAL DES INGÉNIEURS

des Ponts et Chaussées en Sologne

Par M. E. DE LAAGE DE MEUX

Président du Syndicat des Agriculteurs du Loiret.

Séance du 18 *décembre* 1892.

La Sologne, au commencement de ce siècle, eut ce précieux privilège de voir les projets d'amélioration agricole si heureusement commencés au milieu du siècle précédent, se poursuivre et prendre tout à coup un essor exceptionnel. Hommes de tout rang et de toute condition, lui appartenant par un point quelconque, se disputèrent l'honneur de suivre la tradition de leurs ancêtres, en travaillant à sa régénération. Agronomes, viticulteurs, sylviculteurs, ingénieurs, administrateurs, jurisconsultes, hygiénistes, ont voulu faire profiter cette région des résultats de leurs expériences personnelles ; ils se sont appliqués avec une émulation digne d'être citée en exemple, à étudier les causes de sa décadence et à proposer les moyens les plus propres à lui rendre quelque chose de son ancienne prospérité. Pour s'en convaincre, il suffit de jeter les yeux sur la table des matières traitées dans les bulletins de nos sociétés savantes et agricoles ainsi que dans les procès verbaux de nos assemblées départe-

mentales, où la plupart de nos familles orléanaises figurent avec honneur.

Dans un mémoire remarquable sur la situation de la Sologne, publié en 1786, M. d'Auteroche, lauréat de la Société royale d'agriculture d'Orléans, après avoir traité la question de la réforme des impôts, appelait l'attention du Gouvernement sur les travaux publics qui semblaient les plus urgents pour faciliter l'exportation des produits agricoles.

Il demandait notamment des réparations importantes et des travaux d'entretien plus réguliers sur quelques routes dont la viabilité laissait à désirer. Il citait, entr'autres, celle d'Orléans à Romorantin par la Ferté-St-Aubin, puis en seconde ligne, celles d'Orléans à Beaugency par Cléry et d'Orléans à Aubigny par Jargeau. Poursuivant ensuite ses projets de restauration, M. d'Auteroche affirmait que ce n'était qu'à la faveur d'un canal qu'on pouvait espérer de tirer toute la partie centrale de Sologne de la situation lamentable où elle se trouvait et il proposait de l'établir dans la vallée du Beuvron qui lui semblait le point où il pouvait rendre le plus de services.

Cette idée ne lui était pas du reste absolument personnelle. Dès l'année 1780, on proposait à l'Assemblée provinciale du Berry la construction d'un canal qui, s'embranchant sur la Loire en face du canal de Briare, aurait traversé la Sologne pour venir joindre le Cher à Vierzon. Quelques années plus tard, en 1787, à l'Assemblée provinciale de l'Orléanais, Lavoisier présentait la même conclusion comme le plus sûr moyen de remédier à l'insalubrité du climat et de favoriser les améliorations agricoles.

Au milieu des études qu'il avait entreprises et qui devaient immortaliser son nom, Lavoisier était arrêté, traduit avec les autres fermiers généraux devant le tribunal révolutionnaire, le 19 floréal an II, condamné sous les prétextes les plus futiles et les plus iniques, puis exécuté dans les

vingt-quatre heures, ainsi que ses collègues, dont un de mes ancêtres, sur la place de la Révolution. Les œuvres scientifiques qu'il laissa derrière lui devaient lui survivre.

Le projet de canalisation à travers la Sologne qu'il avait si hautement préconisé, allait notamment être repris par le corps des ponts et chaussées qui venait d'être réorganisé et, en 1820, on voit le canal de jonction de la Loire au Cher par la vallée de la Sauldre figurer dans le rapport au Roi sur la navigation intérieure de la France.

Adhémar-Jean-Claude Barré de St-Venant, à la mémoire duquel est consacrée cette notice, allait prendre un rôle distingué dans l'administration des ponts et chaussées.

Né le 23 avril 1797 en Seine-et-Marne, sur les confins de notre province, il fit ses études au Lycée de la ville de Bruges, alors réunie à la France, et il s'y rendit, nous dit son biographe, (1) par la voie des canaux desservis alors par un service de messageries moins couteux sans doute que celui des voitures publiques. En 1813, à 16 ans, il entra avec une dispense d'âge, à l'École polytechnique d'où il sortit le premier, après y avoir eu comme condiciples MM. Chasles, le grand promoteur de la géométrie pure et le général Morin, le fondateur du Conservatoire des arts et métiers.

Il fut d'abord attaché pendant quelques années au service des poudres et salpêtres, qu'il quitta pour entrer en 1823 à l'École des ponts et chaussées. A sa sortie, il obtint encore le premier rang de sa promotion ce qui lui valut l'honneur d'être appelé suivant l'usage, pendant un an, au secrétariat du Conseil général des ponts et chaussées (2).

Il débuta dans le service actif en 1826 comme Ingénieur au service du canal du Nivernais. C'est là qu'il entendit

(1) Notice sur la vie et les travaux de M. Barré de Saint-Venant par MM. Boussinesq et Flamant, Paris 1886, Ve Ch. Dunod, éditeur.

(2) Du 1er mai 1825 au 1er mai 1826.

parler pour la première fois de la situation lamentable dans laquelle se trouvait une région voisine, qu'on appelait la Sologne et des efforts que plusieurs propriétaires, membres pour la plupart de notre société, avaient tentés pour y réaliser quelques améliorations. Jeune, actif, intelligent, il se demanda s'il ne pourrait pas profiter des quelques loisirs dont il disposait pour leur apporter le précieux concours de ses connaissances spéciales. Ne prenant donc mission que de son zèle et de son dévouement à l'intérêt public, il se mit en rapport avec M. Poirée, Ingénieur en chef à Orléans, et il entreprit à ses frais une première excursion très complète dans toute la Sologne pour arriver à la connaître au moins dans son ensemble. Le tableau qu'on lui avait tracé, n'était que trop véridique, mais il jugea immédiatement qu'il serait possible d'y porter remède.

Il avait consigné avec le plus grand soin les réponses qu'il avait reçues dans une sorte d'enquête ouverte par ses soins, mais sur plusieurs points, ces renseignements semblaient en contradiction et il devenait nécessaire de les corroborer sur de nouveaux témoignages avant de commencer quelques études préparatoires. Aussi en 1828, muni d'un volumineux questionnaire, il parcourut la Sologne en tous sens, il interrogea beaucoup, il observa avec soin et il en revint plus complètement attaché à ses idées premières.

Loin de partager l'opinion générale qui, à cette époque, était favorable à la suppression radicale des étangs en Sologne, mesure qui avait été décrétée par la Convention nationale, mais qui ne fut jamais exécutée, il affirmait le premier que c'est seulement en *améliorant* la Sologne par des travaux de détail qu'on parviendrait à l'*asssainir*. Il insistait surtout sur cette considération confirmée depuis par les faits que l'*assainissement* du pays devait être le *résultat* qui *suivrait nécessairement* mais ne *saurait précéder* son amélioration. Il indiquait ensuite comment un

des principaux moyens, la création d'un canal destiné à y amener le calcaire qui y faisait totalement défaut et à fournir les eaux *limoneuses* du Sancerrois aux terres voisines susceptibles d'être transformées en prairies. La presse locale, ainsi que les assemblées départementales du Loiret et de Loir-et-Cher commencèrent aussi à s'occuper de l'amélioration de la Sologne.

En 1830, M. de Saint-Venant était appelé à la direction du canal des Ardennes mais, tout en s'éloignant, il se proposait de ne pas abandonner les travaux qu'il avait commencés sur notre région. Quelques années plus tard, en 1837, il occupait la chaire de Mécanique à l'école des ponts et chaussées et il profitait des loisirs que lui laissait l'enseignement et des ressources que lui prodiguaient nos nombreuses bibliothèques de la capitale pour se livrer à une étude complète des modes de reconstitution agricole qui avaient été employés avec succès tant en France qu'à l'étranger. Il ne négligeait aucune occasion d'appeler sur la Sologne l'attention des pouvoirs publics et ce fut avec une véritable satisfaction qu'il vit le Conseil général du Cher, à son tour, émettre un vœu favorable à l'exécution d'un canal d'irrigation et de petite navigation destiné à transporter sur les plateaux de la Sologne les *marnes* et les *eaux* qui la *fertiliseraient*, suivant ses propres expressions. Deux ans après, M. de Saint-Venant se faisait placer dans le cadre de réserve (1) du corps des ponts et chaussées.

Passionné dès son enfance pour l'étude des sciences mathématiques, il allait pouvoir y consacrer la meilleure partie de son temps. Toutes les questions les plus ardues attiraient son attention et il en est peu qu'il n'ait contribué à élucider. C'est à cette époque qu'il présenta à l'Académie des sciences une série de mémoires sur la résistance des solides et le mouvement des eaux courantes, qui lui valu-

(1) 1er juin 1843.

rent l'honneur d'être présenté pour la place devenue vacante dans la section de Mécanique par la mort de Coriolis.

Fixé définitivement à Paris où le retenait l'éducation de ses enfants, M. de Saint-Venant resta fidèle à son vieil attachement pour la Sologne qu'il désirait vivement voir riche, heureuse et prospère. Il voulut lui en donner une preuve nouvelle en se faisant admettre comme membre correspondant dans la Société d'agriculture de Loir-et-Cher la digne émule de la nôtre, et au sein de laquelle plusieurs notabilités agricoles, notamment MM. de la Giraudière, de la Saussaye, de Vibraye, Salvat, Thuault de Beauchesne, faisaient à cette époque, sur les résultats de leurs expériences personnelles des communications pleines d'intérêt. Il ne se contenta pas de cette marque de sympathie : il se mit en relations plus fréquentes avec les principaux propriétaires du pays, leur exposa ses idées et provoqua leurs critiques. C'est ainsi qu'il fit la connaissance de M. Alexis Soyer, propriétaire à la Bertinerie, près Argent, qui, avec un désintéressement quelquefois excessif, allait faire de la question de la canalisation en Sologne, la préoccupation principale de sa vie et y consacrer vingt années de labeurs assidus. C'est avec M. Soyer que, dans le pays, on ne connaîtra plus que sous la désignation de Soyer-Canal, que M. de Saint-Venant entreprit, en 1844, une nouvelle excursion à travers la Sologne. Une équerre et un niveau à la main, il fixa sur les lieux mêmes, le tracé du canal qu'il proposait dans tout son parcours. Le résultat de ce travail fut consigné dans un mémoire publié le 14 décembre 1844 dans le Bulletin de la Société philomatique.

Les plantations de pins résineux tentées sous la Restauration commençaient à donner des produits rémunérateurs et prenaient une extension importante à laquelle la construction du chemin de fer d'Orléans à Vierzon devait donner un nouvel essor.

L'Agriculture, de son côté, bien qu'ayant eu à déplorer la perte de quelques champions, peut-être un peu trop hardis dans leurs innovations, avait fait des progrès sensibles. Les défrichements, grâce à l'emploi du noir animal et des phosphates minéraux dont on apprenait à connaître les avantages, allaient restreindre progressivement le périmètre trop étendu des bruyères et des landes incultes. M. de Saint-Venant, qui connaissait l'abondance de calcaire que renfermaient les côteaux de Saint-Cyr-en-Val et de Vierzon, vit immédiatement dans la construction du chemin de fer un immense bienfait pour la Sologne, mais à son avis, la zône des propriétés qui allaient pouvoir en profiter était bien restreinte, comparativement à l'étendue considérable du pays qui en restait privé. Ce premier résultat, du reste, devait avoir pour effet de stimuler le zèle des pionniers de la Sologne. Le mémoire présenté par M. de Saint-Venant à la Société philomatique, fut l'objet d'un tirage spécial et envoyé à tous les membres du Congrès régional agricole qui se réunissait le 25 mai 1845 à Aubigny. L'Administration, à son tour, sous la pression de l'opinion publique, ne pouvait rester indifférente à la question, et elle appela l'attention des Conseils généraux des Départements intéressés sur les avantages d'un canal pour l'amélioration de la Sologne. Ces assemblées émirent simultanément un avis favorable au principe, sans entrer dans l'étude des voies et moyens qui leur semblaient relever exclusivement du Ministère des Travaux publics, puisqu'il s'agissait d'une entreprise d'utilité nationale. Sur ces entrefaites, une Compagnie française d'irrigation qui venait de se constituer à Paris (1), dans le but de faire des travaux importants en Lombardie, chargea son directeur, M. de Pareto, Ingénieur des ponts et chaussées, de visiter la

(1) Par acte passé devant M[e] Poumet, notaire à Paris, le 25 août 1845.

Sologne et d'étudier les conditions dans lesquelles on pourrait y entreprendre utilement la construction d'un canal de *navigation*, de *limonage* et d'*irrigation*. Un mémoire ayant pour objet de faire appel au concours du Gouvernement et des propriétaires intéressés pour aider la Compagnie dans l'exécution de cette entreprise, fut adressé au Ministère des Travaux publics, qui chargea M. l'Inspecteur général Minard, de présenter un rapport sur ce projet (1). Les négociations commencées contre le Gouvernement et la Compagnie, se poursuivaient, lorsqu'éclatèrent les événements politiques de 1848. L'Assemblée nationale, voulant éloigner rapidement de Paris un grand nombre d'ouvriers sans ouvrage, décréta, le 10 juin, la construction d'un canal en Sologne et chargea le Ministère de procéder immédiatement à son exécution. Celui-ci, surpris au milieu de ses études techniques et encore indécis sur le tracé définitif, accepta provisoirement le projet présenté par MM. Poirée et Nadault de Buffôn emprunté en partie à celui de M. de Saint-Venant. Il chargea l'Administration de s'entendre à la hâte avec les propriétaires pour la cession amiable de leurs terrains et il installa les ateliers nationaux dans la partie qui devait nécessiter les terrassements les plus considérables entre le Coudray et le Puet, sur une longueur approximative de 13 kilomètres dépendant des communes de Brinon (Cher), Pierrefitte et Nouan-le-Fuzelier (Loir-et-Cher).

La question du tracé le plus convenable à adopter partageait les juges les plus compétents en la matière. On s'en préoccupait non seulement au Ministère, au Conseil supérieur des ponts et chaussées, mais aussi dans la presse à laquelle M. de Saint-Venant adressait de nombreuses communications (2).

(1) Ce rapport est du 13 janvier 1847.

(2) Voir notamment le *Constitutionnel* du 23 juillet 1848 et le *Journal du Loiret* du 12 août 1848.

Le 17 août 1848, le Gouvernement installait à Orléans un service spécial d'Ingénieurs chargés de préparer un projet de tracé définitif et de diriger l'exécution des travaux qui seraient autorisés.

Le Conseil général du Loiret nommait en même temps dans son sein une Commission spéciale qui devait s'entendre avec les Ingénieurs des ponts et chaussées sur les propositions à formuler. Au Conseil supérieur des ponts et chaussées était réservée la décision suprême. M. de Saint-Venant voulut apporter aux études qui se poursuivaient sa part de collaboration, et le 16 novembre 1848, il adressait au Conseil supérieur un nouveau mémoire sur la direction qu'il croyait devoir recommander pour l'exécution du canal.

Les travaux commencés par les ateliers nationaux avec le concours de quelques ingénieurs civils se poursuivirent jusqu'au printemps suivant, mais ils révélèrent des difficultés d'exécution qui décidèrent M. Bazaine, Ingénieur en chef, chargé de la direction, à proposer quelques modifications qui lui paraissaient nécessaires.

Le Gouvernement, d'autre part, rassuré sur la situation des ouvriers, qui quittaient les chantiers pour reprendre leurs anciennes occupations, interrompit les travaux au mois de mai 1849. M. Bazaine demanda à être relevé de ses fonctions et il laissa à son successeur la mission de faire la liquidation de cette entreprise qui, exécutée dans des conditions particulièrement difficiles, avait coûté à l'État la somme de douze cent mille francs.

M. Machart réunissait toutes les qualités nécessaires pour mener à bonne fin la mission délicate qui lui était confiée et à laquelle il devait consacrer la plus grande partie de sa carrière. On lui adjoignait comme Ingénieur ordinaire M. Hervé-Mangon, qu'on chargea d'aller étudier dans la Campine belge, les travaux d'irrigation qui avaient

été entrepris par le Gouvernement et qui, dans des conditions presque identiques, y avaient produit des résultats satisfaisants.

L'année suivante, à la session du Conseil général du Loiret, M. Machart, adoptant les conclusions de M. de Saint-Venant, auxquelles s'était également rallié M. Darcy, Inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, proposait la construction d'un canal sur les plateaux avec des rigoles secondaires, canal qui devait apporter à la fois des marnes, de l'eau et des limons pour les irrigations, assurer ensuite un débouché économique pour l'écoulement des bois et des autres produits du pays. Au rapport de M. l'Ingénieur en chef, était jointe une étude de M. Delacroix, successeur de M. Hervé-Mangon, sur les irrigations de la Campine belge et sur les points de comparaison qu'on pouvait établir entre les deux régions. Ces conclusions n'eurent pas l'approbation unanime qu'on avait espérée. Un groupe de propriétaires, frappé peut-être de l'insuccès des ateliers nationaux, se déclara ouvertement hostile aux projets de canalisation. A leur tête, on remarquait un éminent cultivateur solonais, que nous eûmes l'honneur de compter longtemps à la tête de notre Société. Dans une notice consacrée à M. Baguenault de Viéville, présenté en 1888 au Comité central de la Sologne, notre collègue, M. de la Rocheterie a exposé aussi fidèlement que possible, les raisons sur lesquelles notre ancien président s'appuyait pour combattre les propositions des Ingénieurs. On était d'accord sur le but final : l'amélioration du pays, mais on différait sur les moyens d'y arriver. Aux deux brochures publiées par M. Baguenault de Viéville, M. Machart répondit par deux mémoires très complets pour défendre son projet de canalisation et réfuter les objections de son ardent adversaire solonais. L'enquête officielle terminée, le Conseil supérieur des ponts et chaussées et

les assemblées départementales se prononcèrent pour la canalisation.

Sur ces entrefaites, le prince Louis Napoléon, élu Président de la République, crut devoir donner un témoignage public d'intérêt au pays qui avait été le berceau de sa famille maternelle, et, accompagné du Ministre de l'Agriculture, M. J.-B. Dumas, l'éminent chimiste, membre de l'Institut, il vint le 22 avril 1852 faire une excursion rapide en Sologne. Un grand nombre de journaux rendirent compte de cette visite, à la suite de laquelle le Gouvernement déposa à la Chambre un projet de loi qui accordait les crédits jugés nécessaires pour la construction de la première série des travaux (1). M. de Saint-Venant profita de la faveur dont la Sologne était l'objet, non seulement dans l'opinion publique, mais aussi dans les sphères officielles pour insérer dans la presse de nouvelles études sur les moyens de l'améliorer le plus sûrement et pour publier dans les annales des ponts et chaussés un mémoire très complet sur la question particulièrement intéressante pour cette région, de la conservation et de l'assainissement des étangs.

Les vœux de M. de Saint-Venant semblaient devoir recevoir un commencement d'exécution, et il était heureux d'en voir la direction entre les mains de ses anciens collègues du corps des ponts et chaussées auquel il restait profondément attaché. Les travaux de construction du canal depuis la prise d'eau de Launay, près de Blancafort jusqu'au point d'intersection de la route nationale de Paris à Toulouse, devaient être divisés en deux périodes distinctes. La première série comprenait une longueur de 30 kilomètres depuis le point de départ jusqu'au Coudray, sur la commune de Brinon, elle devait être exécutée en plusieurs années. Mis en adjudication en 1852, ces tra-

(1) Loi du 22 juin 1852.

vaux furent commencés immédiatement et terminés en 1860. Tous les ans, M. Machart et M. de Delacroix qui, pendant plus de vingt ans, resteront à la tête de ce service, rendaient compte dans des rapports très détaillés de l'état des travaux exécutés suivant les crédits mis à leur disposition et soumettaient les projets nouveaux qu'il leur semblait utile de réaliser. Ils trouvèrent dans les membres de la Commission spéciale du Conseil général du Loiret, notamment dans M. Becquerel, membre de l'Institut, et dans M. du Pré de Saint-Maur, des collaborateurs dévoués, désireux de leur venir en aide et de leur faciliter les moyens de poursuivre l'œuvre qu'ils avaient entreprise.

En 1858, la première série des travaux touchait à sa fin et il devenait urgent de prendre un parti pour ceux qui devaient suivre. M. Machart se fit un devoir de donner à son rapport annuel, un développement plus étendu pour éclairer les autorités compétentes sur l'importance de la décision qu'elles devaient prendre.

Après avoir exposé les motifs qui avaient inspiré l'intervention du Gouvernement et rendu compte des opérations déjà réalisées, il rappela les dispositions principales du grand projet primitif, puis il insista sur les conditions auxquelles on pourrait établir à travers la Sologne la prolongation du canal latéral à la Loire, et il finissait par un chapitre qu'on ne se serait pas attendu à trouver sous sa plume. Prévoyant l'hypothèse où le gouvernement aurait cru devoir reculer devant les sacrifices nécessaires à l'achèvement du canal, il traçait subsidiairement un aperçu sommaire d'un système restreint d'améliorations par l'établissement de voies ferrées. Ces conclusions furent soumises au Conseil supérieur des ponts et chaussées, et au Conseil général du Loiret, qui les mirent à l'étude.

Le ministère de l'Agriculture, hésitant sur le parti à prendre, chercha à s'entourer de lumières, et créa dans ce

but, le 25 juin 1859, à Lamotte-Beuvron, un Comité central de la Sologne, qui devait avoir pour objet de donner des renseignements sur l'état, les ressources, les besoins du pays et sur les moyens les plus propres de lui venir en aide. Aux termes de l'art. 2 de l'arrêté ministériel, il se composait : « 1° de tous les présidents et vice-présidents « de Comices ou présidents de section des Comices compris « dans la circonscription de la Sologne ; 2° de tous les « agriculteurs et savants distingués que le Ministre ju- « gerait devoir y appeler ».

M. de Saint-Venant et M. Alexis Soyer, malgré les titres qu'ils semblaient avoir à cette faveur, ne furent pas désignés pour en faire partie et ils ne purent ainsi prendre une part active aux discussions qui allaient s'ouvrir dans le sein de la Commission des travaux publics, à laquelle devaient être soumises les propositions du service des Ponts et Chaussées.

Les années avaient-elles refroidi l'élan sympathique dont la Sologne avait été l'objet dans les sphères officielles : les ressources annuelles mises par les Chambres à la disposition du gouvernement diminuaient-elles progressivement? Pour une cause ou pour une autre, le Ministère, hésitant à poursuivre la réalisation du système complet de canalisation adopté primitivement, avait enjoint aux Ingénieurs de la Sologne de préparer les éléments d'un projet moins complet et moins dispendieux. C'est ainsi qu'en 1858, M. Machart avait dû, ainsi que nous l'avons fait remarquer, ajouter à son rapport annuel au Conseil général, un chapitre additionnel où il jetait les bases de ce qu'on appela le système restreint d'améliorations, dans lequel les lignes ferrées devaient être substitués à la voie d'eau.

Le grand canal de la Loire au Cher était remplacé par un railway économique de Gien à Monthou, ayant un raccordement à Salbris avec la ligne d'Orléans et l'un des

canaux secondaires par un embranchement dirigé de Coullons sur la Ferté-Saint-Aubin et Blois. Le prolongement du canal de la Sauldre jusqu'au chemin de fer du Centre et sa continuation par le Beuvron canalisé formaient le complément du projet. Une voie navigable ou ferrée se trouvait ainsi placée à huit kilomètres au maximum de tous les points de la Sologne. Ce système fut accueilli favorablement par les Conseils généraux du Loiret et de Loir-et-Cher; la substitution du chemin de fer au grand canal, rassura les riverains de la Loire, qui, de Gien jusqu'à Tours, s'étaient crus menacés dans leurs intérêts commerciaux. Le Conseil général du Cher donna plus tardivement son approbation, tout en maintenant l'expression d'un regret sur l'abandon du grand canal. Le Comité central de la Sologne qui, sur le rapport de M. Guillaumin, s'était prononcé en faveur de la canalisation, vit également avec peine les modifications proposées, mais il crut devoir céder devant des exigences financières, déclarées insurmontables, et il donna l'avis favorable qu'on lui demandait. — Une décision ministérielle du 28 août 1860, adoptant définitivement le principe du projet restreint avec une dépense approximative de 16 millions, arrêta : 1° qu'il serait pourvu à l'amélioration de la Sologne, d'un côté par le prolongement jusqu'au chemin de fer du canal de la Sauldre, de l'autre par la création de routes agricoles; 2° que cette amélioration pourrait être complétée par l'établissement d'un chemin de fer agricole de la Loire au Cher, qui, partant de Gien, passerait par Romorantin pour se diriger de là sur la vallée du Cher et se joindre à la ligne de Tours à Vierzon. Les enquêtes réglementaires furent ouvertes sur ces avant-projets et donnèrent les résultats suivants : Avis favorable pour la création des routes agricoles et le prolongement du canal de la Sauldre jusqu'au chemin du Centre : opinions partagées au sujet de la cana-

lisation du Beuvron, et approbation unanime pour le projet du chemin de fer agricole.

En 1861 (1), le Gouvernement, sur l'avis du Conseil général des ponts et chaussées, décida la construction immédiate des routes agricoles, et ajourna non seulement la canalisation du Beuvron, mais aussi la construction du chemin de fer agricole destiné à remplacer définitivement la voie d'eau. La question principale restait en suspens.

Les routes agricoles devaient être construites et entretenues pendant les cinq premières années aux frais de l'Etat. Après ce délai, les dépenses d'entretien incombaient au service ordinaire de la grande vicinalité. Le crédit total qui leur était affecté par le décret de 1861, s'élevait à cinq millions, qu'on allait employer en cinq ans.

Le Conseil général du Loiret, absolument gagné au projet restreint, ne cessa, pendant plusieurs années, de plaider la cause de la voie ferrée. « Ajourner ce chemin de fer, disait« il, c'était rendre inutiles les routes agricoles qu'on venait de « créer et qui restaient isolées les unes des autres, ne pouvant « plus servir ni au marnage, ni au transport des bois et autres « produits. » Le Gouvernement ne se laissa pas convaincre, il voulait s'assurer d'avance le concours d'une compagnie pour se charger de l'exploitation. En présence de cette situation, un groupe de propriétaires pleins de confiance dans l'opération, se réunit le 21 février pour constituer une société anonyme qui se mit en rapport avec le Ministère, et déposa des offres en vue d'une concession qu'elle sollicitait. Ces offres qui étaient subordonnées à une garantie d'intérêts, ne furent pas acceptées. Cet échec ne découragea pas la Compagnie solonaise : tout en renonçant à la garantie d'intérêts, elle fit de nouvelles propositions. Elle se chargeait notamment de réaliser dans un délai de trois mois, à

(1) Décret du 15 octobre 1861.

partir de la concession qui lui serait faite, la somme d'un million jugée nécessaire pour l'acquisition du matériel roulant et l'exploitation du railway, que l'Etat devait livrer pourvu de son matériel fixe. Après prélèvement de 5 0/0 de son capital social, la Compagnie offrait d'attribuer à l'Etat à titre de fermage, les deux tiers des bénéfices nets : ce qui semblait devoir assurer dans un avenir prochain un intérêt de 3 0/0 aux 6,875,000 fr. que l'Etat aurait fournis pour la construction, indépendamment des avantages indirects qui devaient en résulter pour le fisc. Cette combinaison présentait les avantages d'un fermage progressif et elle était de nature à servir de premier champ d'expériences aux chemins de fer agricoles qui devaient s'imposer dans l'avenir. Ces raisons furent longuement développées dans un mémoire approuvé par le Comité central, mais elles ne réussirent pas à entraîner la concession si vivement sollicitée en faveur d'une proposition d'initiative locale, digne à tous égards, de bienveillance et d'encouragement.

La décision ministérielle du 28 août 1860 s'appliquait non seulement à la construction des routes agricoles, mais elle concernait également la prolongation du canal de la Sauldre jusqu'à la route nationale n° 20. L'exécution de cette seconde partie de la prescription ministérielle se trouva retardée pendant quelques années encore, à cause de divergences d'opinions qui s'étaient produites dans les enquêtes préliminaires. Il était d'autant plus difficile à l'administration supérieure d'en apprécier la valeur, qu'elles portaient beaucoup moins sur le prolongement même à partir du Coudray jusqu'à la route nationale, que sur la suite qui paraissait pouvoir lui être donnée par un prolongement ultérieur du canal de Lamotte-Beuvron à la Loire par le Beuvron canalisé. Les uns appuyaient cette canalisation, les autres la repoussaient, parce qu'ils y voyaient, non sans raison peut-être, une fin de non recevoir à opposer plus tard à

des projets, soit de voie ferrée, soit de canalisation plus complète, auxquels ils donnaient la préférence : et, tandis que les premiers demandaient que le canal fût d'abord amené à Lamotte, les autres insistaient pour qu'il fût maintenu sur la hauteur du Puet où les premiers travaux avaient été commencés en 1848.

Le Conseil supérieur finit par adopter le premier système, qui ne devait pas avoir pour conséquence forcée la canalisation du Beuvron. Sans doute. le canal pouvait être prolongé jusqu'à la Loire par le Beuvron canalisé, mais il pouvait être arrêté à Lamotte, où la voie ferrée lui offrait un débouché suffisant. « Ainsi limité, ce canal, ajoutait « M. l'Ingénieur en chef, ne faisait obstacle à aucun autre « projet, soit de voie de fer, soit de voie d'eau; il réservait « entièrement l'avenir et conservait aux partisans des « deux systèmes toutes leurs chances de succès. Maintenu « au contraire sur la hauteur du Puet, il ne pouvait être « mis en communication avec le chemin de fer, il devait « nécessairement le franchir et, comme il se trouvait renfermé entre le Beuvron et son affluent, le Néant, il « devait forcément être poursuivi jusqu'au confluent de « ces deux rivières pour les suivre ensuite jusqu'à la « Loire. »

Le décret ordonnant l'exécution du prolongement du canal, daté du 16 août, fut promulgué quelques jours après, le 21 du même mois. Les projets qui avaient été soumis aux Conseils généraux, comportaient une dépense de 840,000 fr., dans laquelle n'était pas comprise la somme nécessaire aux acquisitions de terrains.

Le Conseil général du Loiret, de moins en moins favorable à la canalisation, ne négligeait aucune occasion d'affirmer ses préférences pour la voie ferrée, qu'il avait hâte de voir définitivement adoptée dans l'avenir. C'est ainsi que dans sa session de 1866, il crut devoir protester

contre certains passages du rapport de M. l'Ingénieur en chef, « faisant allusion à des paroles prononcées dans certains Comités agricoles, et qui pourraient faire croire qu'on aurait l'idée de revenir au projet d'un grand canal à travers la Sologne, dont la réalisation avait effrayé par le chiffre élevé de la dépense ». Il émettait, en conséquence, un nouveau vœu en faveur de la construction immédiate du chemin de fer de Gien à Monthou, avec embranchement sur Blois par La Ferté-Saint-Aubin.

Le Ministère des travaux publics, de son côté, poursuivait ses études sur la prolongation et l'amélioration de nos grandes voies de navigation, il avait prescrit notamment, au service spécial de la Loire, de dresser les avant-projets du canal latéral de Châtillon à Tours. Les travaux préparatoires achevés, un rapport avait été adressé par le regretté M. Collin au Conseil supérieur des ponts et chaussées, et soumis ensuite au Conseil général du Loiret.

L'assemblée départementale, appelée à émettre un avis sur l'opportunité du projet et mise en demeure de choisir entre le tracé à travers la Sologne et celui du val de la Loire, donna, en 1869, la préférence au dernier, qui était fortement appuyé par la Chambre de commerce d'Orléans.

La Sologne semblait sacrifiée en cette circonstance, et, malgré les instances du Conseil général, elle n'obtenait même pas la construction de la ligne ferrée de Gien à Monthou et à Blois. On s'était contenté, par un décret du 17 mars 1869, de mettre à la disposition des Ingénieurs le crédit nécessaire pour la confection de 110 kilomètres de nouvelles routes agricoles (1). Le gouvernement restait hésitant sur le parti qu'il devait adopter en fait de canalisation et, au commencement de l'année suivante, on le

(1) Avec les 480 kilomètres déjà construits le réseau des routes agricoles allait comprendre une longueur totale de 590 kilomètres.

verra remettre encore à l'étude le projet du canal à travers la Sologne.

Sur ces entrefaites, M. Machart quittait le service spécial, emportant avec lui les regrets de tous ceux qui l'avaient vu dépenser son activité et ses connaissances professionnelles à l'œuvre de la régénération de la Sologne. Le 16 juin 1869, il était nommé Inspecteur général des Ponts et Chaussées, et remplacé comme Ingénieur en chef par M. Delacroix, son fidèle auxiliaire de la première heure. Le service spécial comptait déjà vingt années d'existence, il allait bientôt atteindre l'âge de la majorité. La plus grande partie des travaux publics arrêtés par le Conseil supérieur des ponts et chaussées touchait à son terme. Le canal de la Sauldre, comprenant une longueur totale de 43 kilomètres, venait d'être achevé jusqu'à Lamotte-Beuvron : il avait coûté une somme de quatre millions environ. Les routes agricoles comprenaient déjà un total de 486 kil. Les associations syndicales pour le curage des rivières et les améliorations agricoles fonctionnaient régulièrement, avec le concours de l'administration. Les traités passés avec la Compagnie du chemin de fer et deux entrepreneurs pour les livraisons de marnes à prix réduits, aux différents dépôts des voies de fer et d'eau, étaient sur le point d'expirer (1). Était-il opportun de les renouveler ? Quels effets ces différentes mesures avaient-elles produits ? Telles étaient les questions que le Gouvernement avait le devoir de se poser, et qui le décidèrent à provoquer, au sein du Comité central, la nomination d'une Commission, qui fut chargée de constater les résultats dus, en Sologne, à l'intervention de l'État.

(1) De 1853 à 1869, on avait livré, au prix réduit de 2 fr. 50, un total de 309,286,051 mètres cubes, représentant le marnage de 10,000 hectares, soit 7,000 hectares le long du chemin de fer, et 3,000 hectares le long du canal.

Il s'agissait d'ouvrir une vaste enquête dans toutes les communes de la région, de provoquer des renseignements très complets des différentes administrations publiques, et d'en coordonner les éléments, pour arriver à des conclusions formelles sur les résultats obtenus. Le service spécial des Ingénieurs devait prendre une part prépondérante dans les travaux de la Commission. M. Delacroix se trouvait naturellement désigné par sa situation pour être chargé du rapport, et il voulut bien accepter cette mission. Il s'était mis à l'œuvre avec son dévouement habituel, lorsqu'une mort prématurée vint l'enlever tout à coup à la direction du service spécial qu'il venait de prendre en mains, et infliger à la Sologne une nouvelle perte aussi sensible qu'imprévue.

— Les charges exceptionnelles qui résultèrent de la guerre étrangère avec l'Allemagne allaient forcer le Gouvernement à restreindre, au moins pendant quelques années, les crédits affectés aux travaux publics sur les chapitres du budget.

L'existence même du Comité central fut un instant mise en jeu. Institué par le Gouvernement impérial comme Comité consultatif auprès du Ministère de l'Agriculture, il ne remplissait pas les conditions imposées aux Comices agricoles, et il ne pouvait leur être entièrement assimilé. Le Conseil général du Loiret, se préoccupant avec juste raison de l'intérêt général du pays, crut devoir prendre en mains la défense du Comité central, et, par un vœu fortement appuyé, il demanda, en 1872, son maintien dans les conditions où il avait été constitué. Le gouvernement eut la sagesse de se rendre à ces raisons, il conserva le Comité central et le service spécial des Ingénieurs de la Sologne. M. Sainjon, notre éminent collègue, y avait remplacé M. Delacroix, non seulement à la tête du service, mais aussi dans la Commission d'enquête.

S'appuyant sur les documents laissés par son prédécesseur et sur les études auxquelles il avait dû se livrer, il adressait, le 30 juin 1873, au Ministère des Travaux publics, un rapport très complet sur les résultats dus à l'intervention de l'État en Sologne. Ce travail remarquable fut soumis au Conseil général du Loiret, ainsi qu'au Comité central qui, après en avoir examiné les différentes parties, en approuvèrent entièrement les conclusions.

Le mémoire a été publié dans les Annales du Comité central (1), il est divisé en six chapitres. Après une délimitation précise de la région comprenant un total de 129 communes, représentant une superficie de 504,450 hectares dépendant de trois départements différents, l'auteur expose les raisons qui l'ont engagé à prendre comme termes de comparaison les années 1849, date de la création du service spécial, et 1869, la dernière année pendant laquelle les différents travaux publics décidés par les pouvoirs publics ont reçu leur développement régulier et normal, interrompu forcément les années suivantes. Il passe successivement en revue les travaux qui ont été exécutés, l'accroissement qui en est résulté au point de vue de la richesse du sol, de l'augmentation et du bien-être de la population, du développement de l'instruction. L'éminent rapporteur se demande enfin, dans sa conclusion, si l'État avait fait un acte de bonne administration en dépensant une somme qui, en 1869, s'élevait à 12,109,000 fr., et à laquelle il y avait lieu d'ajouter un supplément de 1,137,000 fr., antérieurement accordé, mais non dépensé, pour l'achèvement des routes agricoles. Il n'hésite pas à affirmer, les chiffres en mains, qu'en subventionnant la Sologne dans ces conditions, l'État n'avait pas pratiqué seulement un acte de pure générosité,

(1) Voir tome III, n° 21, Puget, Orléans, 1874, 70 pages.

mais qu'il avait fait surtout une excellente opération financière. Il terminait en ces termes, que je tiens à reproduire textuellement : « Sans même faire entrer en ligne de « compte toutes les branches des différents impôts, la « Sologne, en 1869, servait déjà au Trésor les intérêts des « trois quarts de la somme qui avait été dépensée pour elle, « et sans les événements qui sont venus depuis troubler si « inopinément la fortune de notre pays, le moment eût été « prochain où la Sologne aurait complètement désintéressé « l'État de tous ses sacrifices. Pour être un peu plus éloigné « maintenant, ce moment n'en arrivera pas moins bientôt, « et comme la Sologne n'aura pas encore atteint la limite « du progrès auquel elle peut prétendre, il viendra ensuite, « d'après toutes les prévisions, une nouvelle phase où « l'État bénéficiera à son tour des avances qu'il a faites. « Un résultat semblable est la justification pleine et entière « de l'intervention de l'État en faveur de la Sologne et à « un point de vue plus général, c'est aussi un intéressant « exemple d'une question délicate d'économie politique « heureusement résolue. »

M. de Saint-Venant en était entièrement convaincu : il lisait avec le plus grand intérêt les rapports présentés à nos assemblées électives, les mémoires adressés à nos sociétés savantes, et il ne manquait aucune occasion d'aborder ce sujet avec les propriétaires du pays, qu'il avait l'occasion de rencontrer. Il voyait avec regret, le Ministère diminuer progressivement les crédits destinés aux Travaux publics et il éprouva un véritable chagrin d'apprendre en 1877, la suppression du service spécial des ingénieurs de la Sologne. Il s'en ouvrit avec M. Machart qui partageait entièrement sa manière de voir.

Voici un passage de la réponse que M. Machart lui adressa et qui puise dans le nom du signataire une autorité à laquelle je ne saurais prétendre : « La suppression du

« service spécial de la Sologne a été suivant moi une
« lourde faute. Lorsque j'en ai été informé, j'ai été
« trouver M. le Directeur général du ministère, en lui fai-
« sant observer que les travaux étaient plutôt ébauchés
« que terminés, qu'il restait même des décisions ministé-
« rielles non exécutées ; j'avais presque obtenu un réta-
« blissement. Malheureusement le rapport qui m'a été
« demandé et que j'ai fourni le jour même ayant été
« envoyé à M. X... qui, comme Inspecteur de la division
« avait proposé la suppression et n'a pas pu se déjuger.
« Ce qui a fait échouer ma tentative. »

Puis faisant allusion à certains travaux qui resteraient à faire, il ajoutait :

« Donner un débouché sur la Loire au canal de la
« Sauldre, serait assurément une excellente chose et cela
« se pourrait aisément ainsi que vous l'indiquez, mais il
« y aurait peut-être quelque chose de mieux. Vous savez
« peut-être que dans le plan des grands travaux Freycinet,
« figure un canal de jonction de la Garonne à la Loire.
« Un tracé qui ne serait peut-être pas le moins avan-
« tageux serait celui qui le ferait aboutir au sud-ouest de
« la Sologne d'où, suivant la ligne que j'avais étudiée, il
« viendrait couper le canal de la Sauldre au Coudray,
« pour se mettre ensuite en communication avec le canal
« latéral à la Loire et le canal de Briare. Ce projet qui
« a été soumis à l'examen du Conseil général des Ponts-et-
« chaussées avait été admis en principe, il a été sim-
« plement ajourné. Peut-être ne serait-il pas impossible
« de le faire reprendre à l'occasion de la communication
« projetée de la Garonne à la Loire ? »

Cependant les jours du Comité central étaient comptés. Par une décision du 13 août 1878, le ministre de l'Agriculture en prononça la suppression à partir du premier janvier suivant. La réunion annuelle du 3 mars 1878, devait être la

dernière de l'ancien Comité. M. Machart qui, depuis sa mise à la retraite, s'était fixé sur les confins des départements du Cher et de l'Allier, n'hésita pas malgré la distance et les exigences de sa santé, à s'imposer les fatigues du voyage pour assister à cette séance, il devait y prendre la parole pour y exposer ses idées sur ce qui avait été réalisé et sur ce qui restait à faire en matière de travaux publics. C'était en quelque sorte son testament professionnel qu'il voulait commenter une dernière fois devant ses anciens collaborateurs. Il ne dissimulait pas ses regrets de la disparition du service spécial au moment où le Ministère annonçait l'intention de donner une impulsion nouvelle aux travaux publics, de compléter le réseau du chemin de fer et d'en faire pénétrer les ramifications secondaires jusque dans les centres les plus déshérités ; de combler les lacunes de la navigation intérieure et d'utiliser les ressources que peuvent fournir les cours d'eau pour l'irrigation et la création des forces motrices. Tels étaient précisément disait-il avec juste raison, les principes que tendaient à appliquer dans leur sphère restreinte, les projets présentés pour la Sologne et qu'on pouvait espérer voir enfin sortir de l'oubli où ils étaient restés.

M. Machart, dans la seconde partie, revenait sur les grandes lignes du réseau général de navigation intérieure, et il exprimait le vœu qu'on en comblât une des lacunes les plus fâcheuses par la construction du canal latéral à la Loire, de Châtillon à Monthou-sur-Cher, à travers la Sologne, qui réunissant la Garonne à la Loire, compléterait pour l'ensemble du pays, un réseau navigable allant du sud au nord, de l'est à l'ouest. Il insistait sur les raisons nombreuses qui militaient en faveur de ce tracé de préférence à tous les autres soumis au Conseil supérieur des Ponts-et-Chaussées.

Dans cette même séance, on discuta les conditions de la

transformation du Comité en association libre et on arrêta les statuts qui avaient été préparés par les membres du bureau arrivés au terme de leur mission. La Sologne, par suite de la division administrative de la France, au commencement de ce siècle, avait eu la mauvaise fortune de se voir partagée en trois départements différents ; il en était résulté pour la défense de ses intérêts, un manque d'unité auquel le Comité central avait en partie cherché à remédier. Il avait rendu à ce titre de véritables services et il restait nécessaire comme trait d'union entre les différents comices des trois départements de la région.

Aux termes des nouveaux statuts, il allait se composer de 80 membres, soumis à une cotisation annuelle et être administré par un bureau nommé pour trois ans. Ses commissions permanentes, ses divers règlements, ses publications annuelles étaient maintenus sur la même base que par le passé. Les membres du bureau restaient également en fonctions. Le nouveau Comité central agricole était définitivement constitué le 6 avril 1879 par l'approbation donnée à ses statuts par l'autorité préfectorale. Le 1er octobre suivant, le Président adressait une circulaire à ses collègues tant anciens que nouveaux pour les informer de cette transformation et leur demander leur précieuse collaboration dans l'intérêt de l'œuvre commune, qu'on ne pouvait laisser inachevée. Cet appel a été entendu. Tous les ans, le Comité central réunit à Lamotte-Beuvron la plupart de ses membres heureux de se retrouver, pour entendre la lecture des rapports qui lui sont présentés par ses différentes commissions. Il a fait depuis plusieurs années des pertes sensibles, mais il a également vu le nombre de ses nouveaux adhérents croître rapidement et s'élever aujourd'hui à un chiffre double de celui qui avait été prévu au moment de sa transformation. Les annales publient régulièrement le compte-rendu des

séances qui ne suffisent souvent pas pour la discussion des nombreuses questions portées à leur ordre du jour. Il y a lieu cependant de remarquer que les travaux publics n'y occupent plus généralement la place prépondérante qui devrait leur être réservée. L'achèvement de notre réseau de navigation et de nos voies ferrées reste à l'ordre du jour, mais le service ordinaire des Ingénieurs des départements ne soumet plus au Comité central l'examen des travaux projetés pour la région. Ce n'est qu'incidemment, par voie d'initiative individuelle, qu'il a été saisi de projets de canaux ou de chemins de fer d'intérêt local, qui demandent, pour être étudiés utilement, des connaissances spéciales relevant exclusivement du service des Ponts et Chaussées.

M. de Saint-Venant déplorait vivement cette situation fâcheuse et regrettait souvent de ne pouvoir, tant à cause de son âge que de son éloignement, y remédier par une intervention personnelle. Il en parlait volontiers aux membres du Comité central qu'il rencontrait, et il les engageait à donner une collaboration active à la Commission des travaux publics.

Les Conseils généraux des trois départements auxquels la Sologne appartient ont déjà exécuté et mis depuis quelques années à l'étude différentes lignes ferrées d'intérêt local qui sont appelées à créer un réseau complet de grande viabilité en Sologne. Une entente interdépartementale serait éminemment désirable pour l'étude d'un travail d'ensemble applicable à toute la Sologne. Or, elle est possible aux termes de la loi du 10 août 1871, autorisant les Conseils généraux à s'entendre entre eux et à faire des conventions, à l'effet d'entreprendre des travaux d'utilité commune. Cette étude achevée d'un commun accord, les travaux pourraient, suivant leur importance, être exécutés dans un délai plus ou moins éloigné, et entrepris dans des conditions iden-

tiques, convergeraient vers le même but : l'amélioration générale du pays.

Chevalier de la Légion d'honneur dès 1847, M. de Saint-Venant avait été promu au grade d'officier de l'ordre en 1865, en considération, notamment, des services exceptionnels qu'il avait rendus pour l'amélioration de la Sologne.

Jusqu'à la fin de sa vie, il consacra une grande partie de son temps à l'étude des mathématiques, qui lui valurent, en 1868, son entrée à l'Académie des sciences de l'Institut et firent sa réputation jusqu'à l'étranger. Travailleur infatigable, levé dès l'aurore, il collaborait à de nombreuses revues, et prenait une part active à la plupart des Sociétés savantes dont il faisait partie.

Chrétien convaincu, humble, soumis, et croyant plus au moindre précepte de l'Église qu'à toutes les déductions de ses vastes connaissances, M. de Saint-Venant avait eu la noble ambition de terminer ses travaux scientifiques par la publication de la vie de saint Benezet, patron des Ingénieurs, et constructeur du fameux pont d'Avignon. Il songeait en même temps à constituer, avec plusieurs anciens camarades, une Association amicale d'Ingénieurs des Ponts et Chaussées qui, sous le patronage de cet aimable protecteur, se réunirait tous les ans, pour resserrer entre eux les liens formés sur les bancs de l'école.

M. de Saint-Venant mourut en quelque sorte victime du devoir professionnel. Les travaux préparatoires d'une élection, dans la section de mécanique de l'Institut, dont il était le doyen, avaient rendu nécessaire un voyage à Paris, qu'il n'avait pas hésité à entreprendre, malgré la rigueur de la saison. Fidèle à ses habitudes laborieuses, il se mettait au travail à cinq heures du matin, dans une chambre mal chauffée, où il fut saisi par le froid. Les soins dont il fut entouré à son retour ne purent conjurer

le mal, mais la fièvre qui devait l'emporter ne l'empêcha pas de corriger les épreuves de son dernier travail, qui parut dans le compte-rendu de l'Académie des sciences, le 2 janvier 1886, quatre jours avant sa mort.

Il a été inhumé dans le cimetière de Saint-Ouen, au milieu de ce Vendômois auquel il a consacré les vingt-cinq dernières années de sa vie, et non loin de cette Sologne qu'il aima passionnément, et qui lui devait un témoignage public de reconnaissance.

Le service spécial des Ingénieurs de la Sologne a disparu aussi, et il a également droit aux sentiments de notre profonde gratitude. Me serait-il permis d'exprimer le vœu que ses œuvres, et notamment les manuscrits de ses rapports annuels, ne restâssent pas plus longtemps disséminés aux quatre coins de notre province, mais qu'ils fûssent réunis aux archives de notre département, à Orléans, où le service spécial vit le jour, et où il passa les trop courtes années de sa laborieuse existence, pour pouvoir être mis à la disposition des générations nouvelles, qui continueront à se dévouer à l'œuvre de la régénération de la Sologne.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. DU ROSCOAT.

Séance du 5 Mai 1892.

Dans un travail consacré à la mémoire de M. de Saint-Venant, ingénieur des ponts et chaussées, mort en 1886, M. Edouard de Laage de Meux vous a présenté une intéressante histoire du *Canal de la Sauldre*, qui a vu naître et mourir une institution créée, à son occasion, dans le corps des ponts et chaussées, sous le nom de *Service spécial de la Sologne*.

M, de Laage nous montre M. de Saint-Venant admis à 16 ans, à l'Ecole polytechnique ; puis à 26, à l'Ecole des ponts et chaussées, dont il sort brillamment pour être attaché au secrètariat du Conseil de ce corps.

A peine entré dans le service actif, il conçoit et conserve toute sa vie une sorte de passion irrésistible pour l'amélioration de la Sologne, vouée alors à la stérilité et à une insalubrité notoire.

Nous avons vainement cherché à pénétrer la cause de ce culte incroyable et si persévérant, pour un pays qui n'était pas le sien, et dans lequel il n'a jamais occupé de situation officielle.

Toujours est-il, que ce sincère amant de la Sologne pauvre et souffrante, rêvait pour son idole la brillante parure de la fertilité ; le gai tempéramment que donnent la richesse et la santé : et que, même après qu'il eut échangé le service actif des ponts et chaussées, contre une chaire de mécanique à Paris, on retrouve M. de Saint-Venant, fidèle à ses constantes préoccupations pour l'avenir de la Sologne, et prodigue de ses efforts pour obtenir la réalisation de ses vœux.

L'idée d'un canal facilitant l'importation du calcaire qui manquait absolument à cette région, et pouvant en même temps servir à l'irrigation, lui était tout d'abord apparue, comme le vrai moyen de régénération.

Cette idée d'ailleurs, d'autres l'avaient déjà concue avant lui ; et c'est ainsi que M. de Laage de Meux est amené à nous faire l'historique de la question.

Il y a plus d'un siècle, en 1780, les Assemblées provinciales du Berry demandaient qu'on s'occupât de mettre en communication la Loire et le Cher, par un tracé à étudier entre Briare et Vierzon.

Plus tard, quelques grands propriétaires, parmi lesquels M. De Loynes. d'Autroche, et après lui, le célèbre Lavoisier, (que ses savantes études ne devaient pas préserver de l'échafaud), demandaient, dans des mémoires sérieusement motivés, qu'on améliorât le sort de la Sologne au moyen de routes et canaux.

Certes ! ce n'étaient pas les projets qui manquaient. Depuis la vaste conception d'une grande voie d'eau reliant la *Loire à la Garonne*; jusqu'aux plans plus modestes se bornant à un canal de petite navigation, de la *Loire au Cher*, soit par la vallée de la *Sauldre*, soit par celle du *Beuvron*, de nombreuses variantes se produisaient, suivant le point de vue auquel se plaçaient leurs auteurs.

M. de Saint-Venant les connaissait toutes ; sans cesse

en rapport avec les habitants des diverses parties de la contrée; parcourant le pays, vérifiant les niveaux, se livrant à une vaste enquête des besoins et des ressources, il finit par rédiger un plan et un projet de canalisation qui firent l'objet d'un mémoire présenté aux diverses sociétés agricoles ; ce fut le point de départ du plan qui devait être adopté définitivement.

Il n'est pas sans intérêt peut-être, de revoir, après 43 ans, comment ce projet fut analysé, et résumé ici-même, devant votre Société, par notre collégue, M. Dupré de Saint-Maur, dans la séance du 19 janvier 1849.

« La communication de M. de Saint-Venant, disait-il, est d'autant plus opportune, qu'en ce moment même, se creuse sous nos yeux un canal qui est à peu près *l'exécution de son projet principal.....*

« Du reste, le projet de canal n'est qu'une partie du travail de M. de Saint Venant : une conséquence de ses larges vues sur l'amélioration de la Sologne.

..... Selon lui, l'assainissement de la Sologne ne peut résulter que de son défrichement, et celui-ci de l'apport préalable des éléments de fertilisation qui lui manquent. »

Voilà pourquoi il préconise comme moyen pratique : « un bon systéme de canalisation combiné au double point de vue de l'irrigation et du transport des marnes. »

M. de Saint Maur déclarait adhérer pleinement à ces vues générales, qui résument, à ses yeux, la meilleure théorie agricole ; mais il reproche nettement au plan de M. de Saint Venant d'avoir pris la navigation pour l'accessoire, et les irrigations pour le principal.

Il eut voulu qu'au lieu de tracer le canal sur les hauteurs, pour donner plus de marge aux irrigations, ce qui restreignait les moyens d'alimentation et rendait impossible divers embranchemeats tels que celui sur Isdes et Vannes; on se fut préoccupé de faire *d'abord et avant tout*

de la *navigation* pour l'apport de la marne, source de fertilité beaucoup plus sûre que l'irrigation.

Ainsi, pour M. de Saint Maur « c'était un tort de croire « les canaux capables de remplacer à la fois tous les buts : « transporter, arroser, limoner tout ensemble, et même dessècher et assainir..... »

C'est du reste ce qu'il avait déjà exprimé énergiquement durant la séance du 16 août 1848, dans laquelle, répondant à un questionnaire officiel adressé à votre Société, il s'écriait : « il faut à la Sologne le marnage et l'irrigation... « mais jamais, quoiqu'on en dise, les canaux qu'on nous « promet, ne donneront à la fois l'un et l'autre. Bienheu- « reux s'ils suffisent au transport des marnes. »

Aussi, vous le voyez, aux yeux de notre ancien collègue M. de Saint-Maur, auquel je me suis plu à emprunter ce jugement contemporain, autant les théories agricoles de M. de Saint-Venant étaient justes et conformes aux opinions des praticiens de son époque, autant le système adopté par l'Ingénieur, lui semblait discutable.

Je pourrais m'arrêter ici, puisque la suite du travail de M. de Laage n'a plus que très accessoirement, M. de Saint-Venant pour objet.

Cependant, l'importance qu'il a donnée à l'examen des travaux exécutés par le *service spécial* des ponts et chaussées, me fait une sorte de devoir de le suivre un instant dans cette dernière partie.

II

Dès l'année 1848, le gouvernement avait créé à Orléans un *service spécial d'Ingénieurs*, chargé de poursuivre les études sur les améliorations projetées en Sologne et d'en diriger l'exécution.

M. de Laage nous déroule successivement les efforts du personnel éminent attaché à ce service, et fait à chacun la part d'éloges qui lui revient.

Tout d'abord, M. Machard se livre activement à l'organisation de ce service nouveau : il envoie en Belgique, M. H. Mangon, puis M. Delacroix-Saint-Clair, étudier les travaux du même genre effectués dans la Campine.

Puis, renonçant aux premiers travaux exécutés trop hativement par les ateliers nationaux de 1848, il présente, comme l'avait fait M. de Saint-Venant, un plan d'ensemble pour une canalisation complète sur les hauteurs. Ce plan se complétait par un réseau de 350 kilom. de rigoles navigables reliant les canaux supérieurs aux rivières qui sillonnent les vallées. Ces rigoles, contribuant à l'approvisionnement d'eau, auraient permis de déposer la marne sur tout leur parcours, et d'amener aux canaux les produits du pays.

L'idée était grandiose. Elle rencontra pourtant des contradicteurs.

Trouverait-on dans les petites rivières, sans les épuiser, assez d'eau pour alimenter cette vaste canalisation et suffire aux irrigations ?

Ne serait-il pas plus simple de consacrer à un facile reboisement la plus grande partie du sol, qui y est prédisposé ; que de lui donner, à si grand frais, une importance culturale à laquelle sa nature ne répondra jamais que médiocrement ?

N'en couterait-il pas beaucoup moins de multiplier largement les routes et de faciliter l'apport de la chaux, ou de la pierre pour en fabriquer, sur place, de façon à remplacer la marne beaucoup plus pesante?

M. Machard répliquait à toutes ces objections; et ses réponses étaient appuyées de chiffres si écrasants, de calculs si clairs, que son projet semblait victorieux.... quelqu'élevée que fut la dépense, l'État pensait-il, devait, en peu de temps, se rembourser du montant de ses avances.

Il est assurément très curieux de relire aujourd'hui ces éloquents tournois entre M. Baguenault de Viéville notre ancien président, l'un des plus opposés au projet, et M. Machard, son auteur convaincu; tous deux également compétents dans leur spécialité; également ardents dans leur conviction; également courtois dans leurs dissentiments.....

Peu a peu cependant, au vaste plan de M. Machard avait succédé un projet beaucoup plus *restreint* : On se bornait déja à proposer le *canal de la Sauldre,* accessoire du plan général, mais allant directement chercher les marnes du Berry.

Grâce à l'appui présidentiel qui lui fut donné en 1852. On en commença l'exécution. La première série des travaux allait être achevée en 1860;

Pourrait-on entreprendre la seconde?

L'État continuerait-il a accorder ses subventions?

Dans son rapport de 1859, M. l'Ingénieur semblait en douter; et, dans l'hypothèse d'un refus, il mettait déjà en avant un plan de *voies ferrées économiques* à substituer à la canalisation.

On comprend qu'en présence de ce doute, le Ministre de l'agriculture lui-même hésitât; aussi, voulant s'éclairer

sur les véritables désirs du pays, il convoqua, à La Motte-Beuvron, un Comité représentant les 3 départements intéressés. Ce fut l'origine du *Comité central de la Sologne*, qui devait survivre au *service spécial des ponts et chaussées*.

Ainsi c'en était fait pour longtemps (sinon pour toujours) du projet d'un grand canal de la Loire au Cher. Il était remplacé par un projet de *tramways de Gien à Romorantin* reliant entre elles deux grandes voies ferrées (Ouest et Paris-Lyon) avec divers embranchements, remplaçant les rigoles navigables.

Lorsqu'à 30 ans de distance, nous rappelons ces faits, n'avons nous pas lieu de nous étonner qu'une idée aussi juste, aussi conforme à la marche naturelle des idées, à la transformation sucessive des moyens d'action, ainsi qu'aux vœux des populations n'ait pas encore été mise à exécution ?

Une compagnie locale s'était formée pour se charger de l'entreprise. Elle garantissait à l'État une part des bénéfices, à titre d'intérêts de ses avances... n'était-ce pas une bonne occasion pour encourager l'initiative privée, si féconde, quand elle est bien comprise ?

Trouverait-on aujourd'hui les mêmes offres pour une entreprise, dont l'utilité, loin de diminuer, n'a fait que s'accroitre ?

Vainement, M. Machard, dans une étude complète et des plus concluantes ; vainement, M. de Saint-Maur, dans des toasts chaleureux et dans son rapport de 1863, qui serait encore actuel aujourd'hui ; vainement, le Comité de la Sologne et les Conseils généraux par les vœux les plus ardents, appelaient-ils la réalisation de ce réseau de voies ferrées... Nous l'attendons encore.

Dans tous les cas, saluons en passant cette première idée, cette heureuse intuition d'un des plus puissants moyens

d'amélioration de la Sologne, qui maintenant s'impose, et qui, nous voulons l'espérer, ne sera pas toujours une vaine promesse.

Nous ne suivrons pas M. de Laage dans son exposé détaillé des travaux exécutés par le service spécial. Qu'il nous suffise de dire que, malgré l'activité de ses agents, ce service allait disparaître avant d'avoir achevé son œuvre.

Notre éminent collègue M. Sainjon, qui avait remplacé M. Delacroix, eut beau présenter, en 1873, un rapport établissant par des chiffres officiels, que les avances de l'État avaient été pour le fixe un placement fructueux, le temps des faveurs ministérielles était passé. Ce fut en vain que M. Machard tenta de retarder au ministère une suppression prématurée,... le coup était porté : en 1878, le *service spécial* de la Sologne n'existait plus.

Le *Comité central* de la Sologne lui-même cessait d'être un organe officiel, et se transformait, par ordre supérieur, en une association libre.

M. de Saint-Venant en fut atterré. Ses regrets ne furent égalés que par ceux de M. Machard, qui ne pouvait s'expliquer cette mesure, au moment où se révélaient les vastes plans de M. de Freycinet pour l'achèvement des voies de fer et d'eau.

Aussi, ne put-il résister à la dernière satisfaction de redire encore une fois au Comité central toute l'économie du plan d'ensemble qu'il avait conçu.

On dirait que, dans une sorte de testament, il voulait signaler cette vaste entreprise à ceux qui, plus tard, auraient le courage de la reprendre ; et voici comment il la caractérisait :

« Rendre à sa destination primitive le canal de la Saul-
« dre qui, dans l'état actuel, offre à l'étonnement public

« une impasse navigable qui, pour les services qu'il peut
« rendre à ses riverains, est certainement loin de valoir
« les dépenses faites ;

« Offrir le spécimen d'un canal pouvant se ramifier sur
« toute une contrée, et desservir à la fois le Commerce,
« l'Industrie et l'Agriculture ;

« Continuer, par la voie la plus courte, et de beaucoup
« la plus économique, le *canal latéral à la Loire ;*

« Prolonger le canal de jonction de la Gironde à la
« Loire, de manière à compléter un réseau navigable du
« Sud au Nord et de l'Est à l'Ouest.

« Tels étaient les résultats à attendre du canal de la
« Sologne, tel qu'on l'avait imaginé, dans le premier
« projet de 1848. »

Nous aurions aimé à voir le travail de M. de Laage complété par un aperçu des résultats obtenus par le canal tel qu'il est aujourd'hui.

Un mémoire de l'ingénieur, M. Paqueron, nous fait connaître que le transit qui, en 1869, était seulement de 7,000 tonnes, s'élevait, en 1875, à 34,000, principalement en marne.

Depuis cette époque nous manquons de chiffres officiels (1).

En même temps, M. Paqueron annonçait qu'on venait d'effectuer le raccordement du canal avec le chemin de fer du Centre à Lamotte-Beuvron.

Et désormais, les mauvaises langues ne pourraient plus dire que le canal n'avait *ni queue ni tête.*

Toutefois, ne pensons pas que ce raccordement, très logique, sans doute, soit de nature à augmenter sensiblement le trafic du canal ; la marne qui pèse 1,500 kilos le mètre cube et qui, rendue à Lamotte, coûte déjà 2 75,

(1) Nous savons pourtant qu'en 1891 il était de 37,000 tonnes.

supporterait difficilement les frais de rechargement et les tarifs élevés du chemin de fer.

C'est à peine si les bois et charbons eux-mêmes pourront bénéficier de cette réexpédition.

Nous pensons qu'il y aurait eu un intérêt beaucoup plus réel à réclamer la prolongation du canal entre *Blancafort et Châtillon-sur-Loire*, pour le relier au canal latéral, et, par lui, à Briare, par le pont-canal, aujourd'hui en construction.

Si ce raccordement, d'environ 15 à 20 kilomètres de longueur, ne rencontrait pas de trop grandes difficultés d'exécution, il aurait l'avantage de traverser des terrains riches en marne et en pierre ; et d'ouvrir aux produits de la Sologne un double débouché sur Paris et Lyon, précieuse émancipation qui décuplerait bientôt son trafic (1).

Nous ne pouvons que nous associer à l'hommage rendu par M. de Laage à M. de Saint-Venant, qu'il a voulu montrer à la Sologne assainie comme un *prophète*, et à la Sologne améliorée comme un *précurseur*.

Nous nous associons de même aux justes éloges qu'il adresse aux hommes éminents qui, tour à tour, ont donné au service spécial le concours de leur talent.

Nous pensons avec lui qu'il leur restait encore beaucoup à faire, et qu'aujourd'hui même, on aurait souvent grand profit à consulter les documents qu'ils ont laissés.

(1) D'après d'obligeants renseignements, il serait puéril d'espérer ce raccordement par la voie la plus courte (Concressault); il nécessiterait en effet, un très grand nombre d'écluses qu'on n'aurait aucun moyen d'alimenter. Mais il ne serait pas impossible d'imaginer un tracé qui, partant de l'étang du Puy, passerait à Coullons, Poilly et le Val jusqu'à Châtillon.

Plus aisés, mais moins profitables seraient les raccordements en aval, soit à Blois par le Beuvron, soit par la Sauldre au canal de Berry.

Aussi partageons-nous entièrement le désir exprimé par M. de Laage, de voir ces savantes études réunies dans un même dossier à Orléans, berceau du service spécial, au lieu d'être dispersées, comme elles le sont aujourd'hui, dans les archives de 3 Départements.

La section d'agriculture, vous propose l'insertion du mémoire de M. de Laage dans les annales de la Société.

MAXIMES ET PROVERBES

TIRÉS DES

CHANSONS DE GESTE

Par M. Émile BOUCHET.

Séance du 29 avril 1892.

I.

Affirmer que l'étude des proverbes et des maximes qui courent le monde présente le plus vif intérêt, c'est énoncer une banalité. Sous quelque coin du ciel que la Providence les ait appelés à vivre, les peuples aiment à résumer, sous la forme concise de l'aphorisme, des vérités qui expriment, d'un mot souvent heureux, tout un ensemble de sentiments moraux ou d'expériences séculaires, et ces adages, en s'accumulant à travers les âges, ont constitué ce que l'on a très justement appelé la Sagesse des nations.

L'expression répond bien à la réalité : quiconque entreprend de puiser dans ses trésors apprend par ses leçons à discerner exactement les idées générales communes à toute l'humanité ; mais, s'il veut se mouvoir dans un cercle plus circonscrit, elle lui exprimera clairement les mœurs, les tendances d'esprit, les préjugés même, de tel ou tel peuple, de telle ou telle race, et, s'il sait l'interroger, elle lui fournira des indications précieuses sur l'état

moral, ou social d'une nation, soit pendant tout le cours de son histoire, soit pendant une période déterminée de son existence.

Ne nous étonnons donc pas si, à bien des reprises différentes, l'étude de la littérature proverbiale a retenu longtemps l'attention de l'érudit et si elle a même, parfois, suggéré des réflexions au penseur comme au philosophe.

De tous temps, en tous pays, il s'est rencontré des curieux pour rassembler et pour commenter les proverbes qui circulent autour d'eux; mais notre littérature, si riche en adages puisés aux sources les plus diverses, a fourni une moisson abondante à ceux qui se sont donné la peine de les y rechercher.

Les recueils de locutions proverbiales étaient déjà nombreux au Moyen-Age ; sous cent appellations différentes, l'imprimerie les a encore multipliés; enfin il a suffi à Leroux de Lincy de s'entourer des travaux de ses devanciers, en les complétant par quelques trouvailles personnelles, pour réunir les éléments de cette compilation si curieuse intitulée: *Le Livre des Proverbes français* (1).

Il semblerait qu'à cet excellent travail on ne puisse rien ajouter; mais il en est de l'étude des proverbes, comme de celles de certaines questions qui ne perdent jamais de leur intérêt et qu'on ne cessera jamais de débattre : anciennes et toujours nouvelles, elles se rattachent au sujet qu'il nous importe le plus d'approfondir, à la connaissance de nous-mêmes et de l'humanité; ces questions là sont éternelles, elles changent seulement d'aspect dans le cours des siècles, suivant le point de vue auquel on se place pour les étudier; elles se transforment sans cesse

(1) *Le Livre des Proverbes français, précédé de recherches historiques sur les proverbes français et leur emploi dans la littérature du Moyen-Age et de la Renaissance.* — Seconde édition, revue, corrigée et augmentée. 2 vol. in-12, Paris 1859.

sous l'influence des modifications insensibles que le temps apporte à toutes choses. Aussi pourrait-on considérablement étendre la liste des ouvrages relatifs aux proverbes que pourtant, lorsqu'il écrivait, Leroux de Lincy croyait avoir dressée exacte et complète.

Des érudits orléanais viendraient apporter leur contingent à cette bibliographie complémentaire. Tout dernièrement, par exemple, on a pu lire, dans un volume publié par l'une des sociétés savantes d'Orléans, un piquant travail sur *Les Proverbes dans l'Évangile de saint Mathieu* (1).

Comment s'étonner qu'on puisse, à bon droit, le compter au nombre des études relatives aux proverbes français ?

Le Saint Livre a pénétré partout où les disciples du Sauveur ont porté la Bonne Nouvelle ; chacune des nations chrétiennes, en recevant les enseignements divins, s'est approprié les leçons de morale humaine qu'il contenait et leur a donné l'empreinte de son caractère particulier.

Il faudrait aussi se garder d'omettre un morceau de fine critique dont ni ses auditeurs, ni ses lecteurs n'ont perdu le souvenir. Chacun a présentes à la mémoire les pages charmantes dans lesquelles un de vos regrettés confrères appréciait devant vous *Le Livre des Emblèmes* d'Alciat (2).

Que sont, en effet, ces Livres d'Emblèmes, si à la mode au XVI[e] siècle, sinon des recueils de proverbes réunis et commentés avec l'érudition abondante et sûre dont cette époque était coutumière? Cette érudition était souvent un peu lourde, du moins, nous l'apprécions ainsi et, dans

(1) Académie de Sainte-Croix. — *Lectures et Mémoires. Les Proverbes dans l'Evangile de saint Mathieu*, par M. Baguenault de Puchesse, tome VI, page 188 et suivantes.

(2) *Mémoires de la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts*, tome XXVI, page 165 et suivantes.

notre hâte de faire vite, nous sommes assez portés à lui donner le vilain nom de pédantisme. Méfions-nous, pourtant, de ce jugement sommaire. Les savants de la Renaissance, même dans les petits ouvrages qu'ils composaient par manière de délassement, y apportaient leurs habitudes d'esprit, leurs méthodes de travail, et M. Daniel Bimbenet, à qui vous me permettrez de rendre un suprême hommage, a très bien su, dans une des dernières communications qu'il vous ait faites, mettre en pleine lumière les parties véritablement originales de l'opuscule d'Alciat.

Ce *Livre des Emblèmes* offrait un thème intéressant, tel que votre confrère aimait à les choisir, parce qu'il y déployait sans effort la variété de ses connaissances et qu'il y pouvait montrer la solidité de son jugement comme la pureté de son goût, affiné par un commerce assidu avec nos classiques.

Je ne saurais prétendre à posséder les mêmes qualités; mais j'ai pensé qu'il me serait possible de m'inspirer de son exemple et, comme lui, après tant d'autres, d'augmenter d'une unité le nombre, considérable pourtant, des essais consacrés à l'étude des proverbes français.

A mon tour, je souhaiterais de faire connaître une partie encore mal explorée de la littérature proverbiale, de celle qui florissait aux XIIe, XIIIe et XIVe siècles.

Comme l'a fort bien dit un vieil auteur :

> Je veux travailler et peiner,
> A un petit jardin cultiver,
> Où chacun pourra, ce me semble,
> Et fleur et fruit cueillir ensemble (1),

(1)
> Me vueil travilier et peiner
> D'un petit jardin ahener,
> Où chascun pourra, se me samble,
> Et fleur et fruit cuillir ensamble.

— Ysopet (I) prologue, édition Robert, dans Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne langue française*, verbo *Ahaner*.

en étudiant quelques maximes ou proverbes tirés des Chansons de Geste.

II.

Lorsque les investigations de la critique s'étendirent jusqu'aux

Premiers ans du Parnasse françois (1)

et que la science de nos érudits sut, bien mieux que Villon,

Débrouiller l'art confus de nos vieux romanciers, (2)

pour y découvrir des beautés que le génie classique de Boileau n'y soupçonnait pas, à défaut du mérite littéraire qui n'y brille pas toujours, on fut séduit par la verve gauloise des conteurs de *Dits* et *Fableaux*. On s'appliqua aussi à rechercher, derrière les masques d'animaux dont ils les avaient affublés, les hommes que les auteurs du *Roman de Renart* avaient voulu poursuivre de leurs traits satiriques et l'on s'empressa de puiser dans cette œuvre cyclique, qui est bien, comme la Fable l'est devenue entre les mains de La Fontaine,

Une ample comédie à cent actes divers, (3)

des indications précieuses sur l'état social et moral du Moyen-Age.

Le Roman de la Rose
Où l'art d'amour est tout enclose (4).

(1) Boileau, *Art poétique*, chant I, vers 114.
(2) Id. *id.* id. vers 118.
(3) La Fontaine, *Fables*, livre V, fable I, vers 27.
(4) Ci est le Romant de la Rose
Où l'art d'amors est tote enclose.

Rubrique, tome I, page 1, de l'édition Francisque Michel.

était également un de ces ouvrages antérieurs à la période de la Renaissance, dont l'importance ne pouvait guère échapper à ceux qui désiraient remonter vers le passé de notre littérature.

Si Guillaume de Lorris avait eu surtout pour objet, comme plus d'un de ses contemporains, de peindre, sous le voile de l'allégorie, la naissance et les progrès d'une passion amoureuse, Jean de Meung, en s'emparant du poème pour le compléter, avait singulièrement élargi le cadre primitif. On peut même dire qu'il y a fait entrer, pour les résumer et les discuter, toutes les questions qui, à un titre quelconque, préoccupaient sa génération. Guillaume de Lorris, si cette expression m'était permise, n'avait pensé qu'à exposer, avec une certaine grâce, et, parfois, un grand bonheur d'expression, un point délicat de casuistique amoureuse; Jean de Meung ne craignit pas d'aborder les sommets les plus ardus de la philosophie, appelant à son aide une érudition qui, pour le temps, était aussi solide que variée. Ses qualités et ses défauts contribuèrent, avec une franchise de langage qui n'était pas faite pour effrayer nos pères, à assurer le succès du *Roman de la Rose.*

Bien que les œuvres dont il vient d'être parlé n'aient que très peu de rapports entre elles, il convient de les rapprocher pourtant, car Dits et Fableaux, Poème satirique, Poème allégorique et philosophique, ces ouvrages si différents jouirent également d'une popularité qu'aucune production littéraire de cette époque lointaine n'obtint au même degré et la fortune leur réserva encore le privilège d'être les premiers écrits qui attirèrent l'attention des amis du Moyen-Age.

Comme pour toutes les œuvres restées longtemps dans la mémoire des hommes, alors même qu'on n'en gardait plus qu'un vague souvenir, nombre des axiomes qu'elles

contenaient, nombre des vérités générales qu'elles formulaient ont continué à passer de bouche en bouche, et l'on a été tout surpris de retrouver là une quantité de proverbes auxquels on ne s'attendait pas à découvrir une origine aussi ancienne, quoique, en réalité, la plupart remontent encore plus haut.

Un aussi prompt retour de faveur n'était pas réservé aux compositions épiques dont la popularité n'avait pas été aussi prolongée et aussi persistante. Ce fut, relativement, à une époque plus récente que l'on commença à tirer de la poussière, où elles gisaient oubliées, nos chansons de geste, et le nombre de nos vieilles épopées auxquelles on fait revoir le jour augmente continuellement.

Toutes, il est vrai, n'occupent pas le rang distingué qui a valu à la *Chanson de Roland* l'honneur d'être rangée, avec les prosateurs Villehardouin et Joinville, parmi les classiques de notre littérature primitive ; toutes, néanmoins, même celles dont le mérite littéraire est le plus sujet à caution, présentent un intérêt qu'il serait imprudent de dédaigner; ces productions de la poésie aristocratique, s'il était permis de s'exprimer de la sorte pour la distinguer, d'un mot, de la poésie populaire, éclairent d'une vive lumière le monde féodal.

On sait quel heureux parti M. Gaston Pâris, dans l'*Histoire poétique de Charlemagne*, M. Léon Gautier, dans *Les Epopées françaises* ou dans *La Chevalerie*, Paul Lacroix, dans ses ouvrages sur *Le Moyen-Age et la Renaissance*, et tels autres érudits encore que nous pourrions nommer, ont su tirer de leur connaissance approfondie des chansons de geste ; mais la mine est si riche, si peu explorée encore, que, même après ces maîtres, les fouilles entreprises dans les galeries récemment ouvertes ne sauraient rester infructueuses Si limité

que soit le sujet qui nous occupe, la simple étude de quelques proverbes ou maximes, ce n'est pas là :

Matière infertile et petite (1).

III.

On donne le nom de *Chansons de Geste* aux poèmes épiques du Moyen-Age qui ont pour objet de raconter, en s'appuyant quelquefois sur un fondement historique, les exploits (*gesta*), souvent légendaires, d'un héros. Le *Fableau*, au contraire, est un petit récit fictif, licencieux et moqueur ; le conteur y donne libre carrière à sa verve satirique et, dédaigneux de la légende, il s'applique surtout à peindre avec de vives couleurs les incidents de la vie populaire.

Si, en un sens général, il est permis de prétendre que les œuvres littéraires sont une image des temps qui les ont produites, il convient de rechercher dans les *Fableaux* des indications sur la situation matérielle et morale de la bourgeoisie et des vilains pendant les XIIe, XIIIe et XIVe siècles, tandis que, pour les classes élevées, il est juste de consulter aussi les œuvres spécialement composées à leur usage, les *Chansons de Geste*.

Toutefois, il y a lieu de faire ici une remarque générale, dont l'importance n'échappera à aucun de ceux qui étudient la littérature si touffue du Moyen-Age. Alors que, pendant la longue période qui s'étend du XIIe au XVe siècle, le caractère des *Dits*, des *Contes* et des *Fableaux*, se modifie si peu qu'il présente, vers la fin, les mêmes traits qu'au début ; au contraire, la *Chanson de Geste* se transforme insensiblement pour suivre de très près les variations introduites par le temps dans les

(1) La Fontaine, *Fables*, livre I, fable XIV.

mœurs, les idées, les goûts de ceux à qui elle est, le plus ordinairement, destinée.

Rien de plus naturel.

Les masses populaires, peu instruites, peu éclairées, ne suivent pas aussi promptement, si même elles ne s'y montrent pas absolument réfractaires, les évolutions de la société polie ; elles ne les comprennent pas toujours et restent bien plus longtemps fidèles aux mœurs des ancêcêtres. Le fait n'est pas à démontrer, et, s'il était nécessaire d'en fournir la preuve, il ne faudrait pas longtemps chercher pour constater que certains préjugés, certaines superstitions, certaines croyances encore répandues dans nos campagnes remontent aux jours les plus reculés du Moyen-Age (1), que plus d'une légende ou d'un conte qui charme encore nos paysans pendant les longues soirées d'hiver, se rattache, par un lien ininterrompu, aux *Fableaux* du temps passé (2).

Pour la littérature épique, il n'en a pas été ainsi, du moins au même degré (3).

Si nos *Chansons de Geste* ont joui d'une vogue prolongée, ce n'a été qu'au prix de transformations successives, rendues nécessaires par les changements que le cours du temps amenait dans la société féodale et, si, un jour, elles sont tombées dans l'oubli jusqu'au moment où la curiosité de nos érudits les en a tirées, c'est qu'elles ne répondaient plus aux exigences de leur public préféré dont l'attention se portait ailleurs.

Nos premières *Gestes*, dont la *Chanson de Roland* est

(1) Qu'on lise pour s'en convaincre, le petit ouvrage intitulé : *Les Évangiles des Quenouilles* publié par la Bibliothèque elzévirienne; on constatera à chaque page des traces de cette persistance.

(2) Voir, entre autres, *les Contes de la Lorraine*, par Cosquin, et les recueils analogues.

(3) Le souvenir de quelques chansons de geste s'est perpétué dans les volumes de la *Bibliothèque bleue*.

le modèle le plus parfait, sont exclusivement héroïques et guerrières ; elles tendent uniquement à la glorification des vertus militaires et célèbrent la grandeur du pouvoir central. Plus tard, il est vrai, elles ne cessent pas de chanter les exploits des preux, mais c'est aux dépens de la puissance souveraine : l'eprit féodal, le sentiment d'indépendance qui animent les grands vassaux s'y font jour à chaque instant ; le fils de Pépin, cette personnification superbe de la royauté, est abaissé et avili.

Dans la *Chanson des Saxons*, dans *Raoul de Cambrai*, dans le *Couronnement de Louis*, dans *Renaud de Montauban*, dans bien d'autres chansons encore, on reconnaît mal, sous les traits souvent grossiers, qui le défigurent,

> Charles, le Roi, notre grand empereur

qui, au début de la *Chanson de Roland*,

> Sept ans entiers est resté en Espagne.

Le temps continue à marcher ; les romans de la Table Ronde, les histoires de fées, de magiciens viennent disputer aux anciennes Gestes la faveur d'un aristocratique auditoire rendu plus délicat ; celles-ci, pour se conformer au goût du jour, s'assimilent les éléments nouveaux· *Huon de Bordeaux*, par exemple, n'est plus dans le poème qui porte son nom, le personnage sur qui se concentre le meilleur de l'intérêt ; le nain Oberon, réservé, en Angleterre avec Shakespeare, en Allemagne avec Wieland, à une si haute fortune, joue un rôle capital dans l'action ; il est aussi souvent question des enchantements du petit magicien que des coups d'épée du chevalier qu'il protège.

Ce n'est pas tout encore. Lorsque le goût de l'allégorie ou de la moralisation philosophique se répand de toutes parts, les trouvères y sacrifient sons hésiter ; au moment où les traités appelés tour à tour *Doctrinaux*, *Castoi-*

ments, *Enseignements*, se multiplient à l'infini, les personnages des chansons de geste se mettent, à leur tour, à argumenter dans un langage qui eût bien surpris, jadis, le sage Naymes ou l'archevêque Turpin.

Enfin, bientôt, la *Chanson de Geste* subit une dernière transformation et, sous le déguisement dont on l'affuble, devient presque méconnaissable.

L'étude de l'antiquité n'a jamais été aussi délaissée qu'on l'a cru longtemps ; des traductions altérées, des abrégés informes avaient conservé au moins le souvenir de quelques œuvres littéraires de Rome et d'Athènes ; de bonne heure, l'attention s'était portée de ce côté et, lorsque les trouvères purent constater que leur public ne restait plus indifférent aux grands noms du Paganisme, qu'on évoquait devant lui, ils n'eurent garde de négliger la *matière de Rome la Grant* (1).

Alexandre, Enée eurent leurs poèmes ; Benoît de Sainte-More raconta la guerre de Troie ou la querelle d'Étéocle et de Polynice ; mais, par une étrange aberration, les trouvères prêtèrent à leurs héros les mœurs de la féodalité.

Cela fut longtemps sans surprendre ; mais, lorsque les œuvres antiques furent mieux connues, quand, surtout, commença le mouvement de rénovation littéraire qui produisit la Renaissance, un oubli dédaigneux enveloppa toute la vieille littérature française.

Alors disparurent les *Chansons de Geste*.

(1) Au début de la *Chanson des Saxons* (vers 6 et 7, édition Fr. Michel, Paris, 1839). Jean Bodel s'exprime ainsi :

> Ne sont que III matières à nul home antandant,
> De France et de Bretagne et de Rome la Grant,

C'est-à-dire :

> Il n'y a que trois sujets pour un homme instruit,
> Ceux de France et de Bretagne et de Rome la Grande.

IV.

Soucieux, comme ils l'étaient, de se ménager la faveur de leurs auditeurs et de flatter leurs goûts, les trouvères n'avaient garde de négliger l'élément comique ; à des degrés divers, il a pénétré dans presque toutes nos chansons de geste.

Non-seulement il domine tout dans le fableau épique qu'on appelle *Le Voyage de Charlemagne à Jérusalem et à Constantinople* (1), où les douze pairs font des gageures insensées dont ils ne réussiraient pas à s'acquitter, si le ciel lui-même ne leur prêtait assistance ; mais encore il apparaît dans des poèmes d'un caractère plus noble et plus relevé.

Il semble que les chanteurs de gestes se soient complu à confier à un même personnage le soin de jeter un peu de gaieté au milieu de la monotonie de leurs œuvres. Estout, dont le nom, dérivé de *stultus*, indique assez le rôle, est, dans plusieurs de nos chansons, le type de l'étourdi spirituel et dévoué, chez qui la bonne humeur n'exclut pas le courage, de même que Naymes y est la personnification de la sagesse, Olivier celle de la valeur réglée sur le courage et la prudence, et que l'archevêque Turpin y figure si bien le prélat, moins prêtre que guerrier, du Moyen Age. Bien plus souvent encore, c'est aux dépens de Charlemagne que les trouvères amusaient leurs auditeurs, alors que, flattant les passions de la noblesse, ils traçaient du grand empereur un portrait où l'on ne pouvait même plus reconnaître ses successeurs dégénérés.

Une réponse spirituelle d'Estout, une caricature de Charlemagne pouvaient bien prêter, un instant, à rire aux

(1) L'édition imprimée qu'on en possède a été donnée, avec introduction, glossaire et notes en anglais, par M. Fr. Michel, à Londres en 1836, sous le titre : *Charlemagne, an anglo-norman poem of the twelfth century*.

nobles habitants des châteaux; mais elles laissaient assez froid un public qui préférait retrouver, jusque dans les longues épopées féodales, quelques scènes empruntées à sa propre existence, scènes mille fois plus intéressantes et plus compréhensibles pour lui que les aventures des douze pairs ou de leurs émules. Ce public, c'était le peuple, les bourgeois ou les artisans des villes, les paysans, les vilains des campagnes ; et le chanteur qui, pour vivre, ne devait pas plus dédaigner l'obole du pauvre que le présent du riche, avait bien soin d'intercaler dans ses récits des tableaux de la vie populaire : ce sont ceux-là que le jongleur détachait de préférence pour les déclamer à l'entrée d'un pont, à la porte d'une ville, au croisement d'un chemin, devant la foule attirée sur ses pas par l'appel de sa vielle.

Il n'est pas douteux, en effet, que le *Commun* s'intéressât surtout aux peintures réalistes dont sa propre expérience lui permettait d'apprécier la rigoureuse exactitude. On pourrait presque affirmer que, dans la *Chanson de Roland* par exemple, les petites gens, si attentifs qu'ils fussent aux aux exploits du héros lui-même, attendaient avec impatience le récit des avanies infligées à Ganelon lorsque, à la première nouvelle de son crime, Charlemagne le donne en garde à son maître-queux, et que celui-ci :

> ...... Met après lui cent compagnons
> De sa cuisine, des meilleurs et des pires,
> Qui vous épilent la barbe et les moustaches.
> Puis chacun vous lui donne quatre coups de poing ;
> Ensuite ils vous le battent rudement à verges et à bâtons,
> Ils vous lui mettent une grosse chaîne au cou,
> Ils l'enchaînent enfin comme un ours (1).

(1) ..... S'i met cent cumpaignuns
De la quisine, des mielz e des pejurs :
Icil li peilent la barbe e les gernuns,
Cascun le fiert quatre colps de son puing;
Bien le batirent, à fuz e à bastuns,
E si li metent el' col un caiegnun ;
Si l'encaienent altresi cum un urs.

Chanson de Roland, vers 1821 à 1827, édition classique de L. Gautier. — 16e édition, un vol. in-12. Tours. Mame, 1888.

Par de semblables épisodes, qu'il ne manquait pas de multiplier, le trouvère était assuré d'acquérir, à bon compte, une sympathie qui faisait tomber les gros sous dans son escarcelle, quitte à passer légèrement sur ces mêmes épisodes lorsqu'il s'adressait à un public plus relevé.

Cela était facile, grâce à la division des poèmes en longs couplets monorimes, presque indépendants, disposés de façon à ce qu'on pût, à volonté, passer de l'un à l'autre sans que la lacune fut bien sensible. Comment, du reste, les jongleurs, sortis, souvent, eux-mêmes des classes populaires, ne se seraient-ils pas appliqués à satisfaire des goûts qu'ils partageaient?

Remarquons-le, ces scènes ne se retrouvent pas seulement dans les poèmes de la décadence. Rien de surprenant à ce que, par exemple, l'auteur de *Hugues Capet* éprouve un malin plaisir à se faire l'interprète des revendications populaires et à mettre dans la bouche d'un de ses principaux personnages cette parole que, malgré l'obscurité de sa naissance, Hugues mérite son destin :

> Car il est beau et bon, et, s'il n'est de haut lignage,
> A bien considérer, même tous pauvres jeunes gens
> Sont tous sortis d'Adam, et Bilart comme Justin ;
> Mais l'orgueil nous apprend à dire faux langage (1).

Effectivement, nous voyons mentionnée là cette légende recueillie par Dante, qui, si elle attribue pour père au fondateur de la dynastie capétienne un chevalier orléanais, Richer, sire hypothétique de Beaugency, lui donne pour mère la fille d'un boucher parisien.

(1) Car il est biaulz et bon, et s'il n'est de hault lin,
Au vrai consilérer, et tout povre meschin
Sont tout estrait d'Adam, et Bilart et Justin ;
Mais orguelz nous aprent à dire faulz latin !

« Les Anciens Poètes de la France. — « Hugues Capot, » chanson de geste publiée par M. de la Grange, 1 vol. in-16, Paris, 1864; vers 2,875-2,878.

Le poème, ne l'oublions pas, fut composé au XIV[e] siècle, à une époque où l'esprit féodal était battu en brèche de toutes parts. Un pareil exemple serait peu probant, s'il n'était confirmé par d'autres rapprochements empruntés à des œuvres plus anciennes ; mais les chansons de geste du temps où ces compositions jouissaient de la faveur générale viennent montrer que, de bonne heure, les incidents de la vie populaire avaient leur place marquée dans nos vieux poèmes.

On peut croire qu'un auditoire de vilains ne restait pas indifférent, lorsqu'on lui racontait que, pour gagner sa « très pauvrette vie, » Girard de Roussillon.

> Se mit à un métier qu'il n'avait pas appris :
> Ce fut à faire du charbon ; le duc devint charbonnier,
> Il faisait plus vil métier que d'être fauconnier ;
> Sur ses propres épaules, il portait à vendre le charbon
> Et il lui en fallait rendre raison à son maître (1).

De même, il est certain que des sentiments réels de pitié devaient émouvoir les cœurs au récit des transes de la mère de Charlemagne égarée dans une forêt, ou lorsque :

> A la maison de Simon, en la chambre pavée,
> . . . .
> Berte se fait aimer comme celle qui ne cesse
> De servir de meilleur gré qu'une pauvre fille,
> Car elle était réfléchie, et bonne, et sage et fine (2).

(1) Se mist un mestier qu'il n'avait apris mie.
Ce fut à charbon faire : dux devint charbonniers,
Plus vil mestier faisoit que d'estre faconnier ;
A ses propres espaules pourtoit le charbon vendre
Et si l'en convenoit son maistre raison rendre.

Girard de Roussillon; cité par L. Gautier, *Les Epopées françaises*, tome I, page 471, de la 1[re] édit.

(2) A la maison Symon, en la chambre perrine
. . . .
Berte se fait amer com cele qui ne fine
De servir plus à gré c'une povre meschine
Car elle est apensée et bonne et sage et fine.

Li Romans de Berte aus grans, publié par Aug. Scheler, 1 vol. in-8, Bruxelles, 1874 ; vers 1365 et 1371 à 1373.

Curieuse légende que celle des princesses persécutées ; elle se retrouve partout, différente par les détails, identique quant au fond, qu'il s'agisse de la femme de Pépin, de Grisélidis ou de Geneviève de Brabant.

Dans d'autres poèmes, les épisodes susceptibles de plaire à la foule sont bien plus nombreux et plus comiques, d'un comique peu délicat, si l'on veut, mais dont le sel grossier n'en excitait pas moins bruyamment les rires, car l'auteur de *Raoul de Cambrai* l'a constaté :

> Le vilain dit en proverbe :
> Belle parole fait plaisir au fou (1).

Et c'est ce penchant pour le comique qui faisait vivement apprécier par le vulgaire la chanson d'*Alicans*, parce que le géant Renouard, armé de son inséparable *tinel*, y était le héros des aventures les plus burlesques, lorsqu'il n'accomplissait pas les exploits les plus extraordinaires ; par certains côtés, il est bien le fils des chevaliers du Moyen-Age ; par d'autres, il est de la même lignée que Grangousier, Gargantua et Pantagruel.

V.

Chaque fois que l'on rencontre dans les chansons de geste des formules comme celles-ci :

> Le vilain le dit et c'est la vérité (2).
> Le vilain dit en son proverbe (3).

(1) Et li villains le dist el reprovier :
Belle parole fait le fol eslécier.

Société des Anciens Textes — « Raoul de Cambrai », chanson de geste publiée par MM. P. Méyer et A. Longnon ; 1 vol. in-8, Paris, 1882 ; vers 7,556 et 7,557.

(2) Li veilains bien le dist, e si est vérités.

Godefroy de Bouillon, cité par Leroux de Lincy : *Le Livre des proverbes français*, tome II, page 487.

(3) Li veilains dist en son proverbe.

La Patenostre du vin, citée par Leroux de Lincy : *Le Livre des Proverbes français*, tome II, page 494.

Ou encore, lorsque notre vieille langue possédait dans les substantifs *Rèprouvé* et *Respit* deux synonymes de proverbe :

> Le vilain dit aussi ses moqueries en réprouvé (1).
> Le vilain l'a dit déjà en réprouvé (2)
> Le vilain dit en son respit (3),

on peut être certain que ce qui suit est, ou bien un adage populaire, ou bien une réflexion morale suggérée à l'auteur par les événements qu'il vient de raconter.

Le plus souvent, ces maximes ou adages sont attribués par le trouvère à un vilain ; mais il faut, ce semble, donner, dans cette circonstance, au mot *vilain* le sens collectif d'homme en général, à la place de la signification plus restreinte de *rustre* ou de *paysan* qu'il prend d'ordinaire.

Il serait bien spécieux de prétendre que, par respect pour l'aristocratie, les trouvères se soient refusés de mettre dans la bouche d'un haut baron ou d'une noble châtelaine des vérités banales qui constituent l'héritage commun de l'humanité.

Faut-il croire que le bon ton et la mode obligeaient alors les gens appartenant aux classes élevées à s'abstenir

(1) Encor dit le vilains en reprovier ses gas.

Aye d'Avignon, chanson de geste publiée par MM. F. Guessard et P. Meyer. — *Anciens poètes de la France*, tome VI. 1 vol. in-16. Paris, 1861 ; vers, 2864.

(2) Mais li vilains le dist piécha en réprouvé.

Fierabras, chanson de geste publiée par MM. A. Kroeber et Servois. — *Anciens poètes de la France*, tome IV. 1 vol. in-16. Paris, 1860 ; vers 4515.

(3) Li vilains dit en son respit.

Chrestien de Troyes : *Erec et Enide*, cité par Leroux de Lincy. *Le Livre des Proverbes français*, t. I, p. VIII de l'Introd. Note.

de citer des proverbes ? Nous ne le pensons pas. En tous cas, nul n'éprouve plus pareils scrupules ; nul ne dédaigne d'invoquer un proverbe à l'appui d'une opinion ou comme conclusion d'un raisonnement.

C'est pourquoi il n'est pas sans intérêt de retrouver, non seulement dans les Contes et les Fableaux, mais encore dans nos vieux poèmes du Moyen-Age, des adages qui nous reviennent à chaque instant à la mémoire. Nous les répétons, pour ainsi dire, sans les avoir appris, comme l'ont fait nos pères, de qui nous les tenons, et comme feront nos fils, qui les tiendront de nous ; presque toujours nous en ignorons l'origine et, lorsque, par hasard, nous nous avisons de leur en attribuer une, nous courons grand risque de commettre une erreur.

En veut-on un exemple qui pourrait se joindre à tous ceux qu'un Orléanais, Édouard Fournier, a rassemblés dans son spirituel recueil intitulé : L'*Esprit des autres* (1) ?

Tous, nous avons appris la fable : *Le Petit Poisson et le Pêcheur* (2) ; tous nous partageons l'avis du fabuliste et disons comme lui :

Un tiens vaut, ce dit-on, mieux que deux tu l'auras.

Ne nous hâtons pourtant d'accorder au « bonhomme » la paternité de ce proverbe. A qui l'a-t-il emprunté ? On ne saurait le dire avec certitude. Mieux qu'aucun de ses contemporains, la Fontaine connaissait et appréciait certaines œuvres littéraires antérieures à la Renaissance ; il y puisa à pleines mains, et il sut enchâsser en perfection ou tailler avec un art exquis les pierres précieuses, à peine dégrossies, qui étaient éparses dans les *Fables* de Marie de

(1) L'*Esprit des autres* recueilli et raconté par E. FOURNIER ; 1 vol. in-12. 2e édition. — Paris, 1856.

(2) *Fables*, Livre V, fable 3.

France, dans les nombreux *Ysopet* anonymes, ou au milieu du *Roman de Renart.*

Mais, s'il trouvait quelque agrément aux contes de nourrice, il ne connaissait pas, que l'on sache, nos vieux poèmes épiques. C'est pourtant dans l'un d'eux que le curieux retrouvera, non sans quelque surprise, le proverbe rappelé dans le *Petit Poisson et le Pêcheur* : bien avant La Fontaine, l'auteur d'*Aye d'Avignon* avait dit :

> Le vilain dit aussi dans ses railleries en proverbes,
> Que beaucoup mieux vaut un tien que quatre tu l'auras (1).

D'autres fois, La Fontaine indique bien à quelle source il a puisé les proverbes qui servent de moralités à ses fables ; ainsi *Le Lion et le Rat* (2) débute par cette maxime :

> Tel, comme dit Merlin, cuide engeigner autrui
> Qui souvent s'engeigne soi-même.

Elle se trouve, en effet, dans le *Roman de Merlin;* mais une de nos chansons de geste énonce une idée analogue en des termes presque identiques :

> Tel cuide autrui decevoir qui devant le sera (3).

Aussi ne peut-on trop vivement recommander la prudence à qui veut éviter de passer pour dupe ; c'est pourquoi, avec grande raison.

(1) Encor dit le vilains en reprovier, ses gas,
Qu'assez vaut miex I tien que IIII tu l'auras.

Aye d'Avignon, vers 2864-65.

(2) Livre IV, fable 12.

(3) Tels cuide autrui dechoivre qui devant le sera.

Li Bastars de Buillon, édit. Schéler. 1 vol. in-8. Bruxelles 1877 vers 974.

> Le vilain l'a déjà dit en proverbe :
> Tel qui se croit bien renseigné et sur ses gardes,
> De son droit même se doit bien convaincre ;
> Il est des temps pour se taire, il en est pour parler.
> Dans l'un et l'autre cas on peut à un fou ressembler (1);

cela revient à mettre en pratique l'adage :

> Beaucoup mieux vaut bon silence que de parler follement (2).

Cette sentence est remarquable; car, inconsciemment, le trouvère exprime ici une pensée générale traduite, en termes plus heureux, par les Orientaux dans leur langage imagé et pittoresque :

> La parole est d'argent, mais le silence est d'or (3).

Il serait facile de multiplier les rapprochements de ce genre et montrer comment, dans une certaine mesure, les proverbes, sans cesse répétés de génération en génération, puis recueillis dans les ouvrages écrits, constituent un lien continu qui rattache la littérature du Moyen-Age aux œuvres littéraires de notre grande époque classique et à celles qui les ont suivies jusqu'à nos jours, en perpétuant une des traditions de l'esprit français.

Ces remarques suggérées par deux fables de La Fontaine pourraient également s'appliquer à la plupart des écrits de

(1) Et li vilains le dist piécha ou reprouver
Que tés se cuide bien ensignier et garder
Que de son droit méisme se doit bien encombrer.
Il est lius de taisir et s'est lius de parler,
Et de l'un et de l'autre puet on fol resanbler.

(2) Moult vaut miex boins taisirs que folement parler.
Fierabras, vers 493 à 497 et 2120.

(3) On peut encore rapprocher du proverbe arabe cette maxime :

> Et miex valt bon taisir que ne fait fol parler.

C'est-à-dire :

> Mieux vaut bon silence que de parler en fou.

Destruiment de Rome, éd. Groeber, cité par Godefroy : *Dictionnaire de l'ancienne Langue*, art. *Taisir*.

ses contemporains; nous ne voyons guère, par exemple, ce qui distingue cette maxime du Moyen-Age :

> Il y a grande différence entre faire et penser (1).

et ce proverbe mis par Molière dans la bouche de Dorine :

> Le chemin est long du projet à la chose (2).

Cependant, il faut savoir se borner ; aussi nous contenterons-nous de citer ici quelques adages, uniquement empruntés aux chansons de geste, et qui ne sont pas moins applicables aujourd'hui qu'ils pouvaient l'être il y a quelques siècles.

Tels sont :

> A qui conseil refuse on voit bien advenir,
> Que souvent il en souffre, il y a longtemps qu'on le dit (3).
>
> Celui qui bien ne fait, à la fin le paye (4).
>
> Homme sans mesure est bientôt mis à mal (5).
>
> Folle est la créature, selon mon avis,
> Qui se sait malade et de mal saisie,
> Quand elle sait médecine dont elle peut être guérie,
> Si elle ne va prendre le remède, elle doit en valoir pis (6).

(1) Mais li vilains le dist piecha en reprouvé :
Que moult a grant discorde entre faire et pensé.
Fierabras, vers 4515-4516.

(2) MOLIÈRE, *Tartuffe*, acte III, scène 1re.

(3) Et qui conseil refuse, bien avenir voit-on,
Que souvent en mesquiet, piecha que le dit-on.
Gaufrey, chanson de geste, par MM. F. Guessard et P. Chabaille. — *Anciens poètes de la France*, t. II, 1 vol. in-16. Paris, 1859, vers 9,239-40.

(4) Et cil qui bien ne fait en la fin le compère.
Berte aus grans piés, vers 143.

(5) Hom sans mesure est molt tos empiriés.
Raoul de Cambrai, vers 22212.

(6) Fole est li creature, selonc le mien avis,
Qui malade se sent et de mal entrepris,
Quand il set medecine dont poet estre garis,
S'il ne va prendre l'herbe ; valoir il en doit pis
Bastars de Buillon, vers 2421-2424.

C'est une vérité que savent maintes gens,
Tant va l'homme quérant sa mort,
Qu'il la trouve quand en vient le moment,
Si fort que l'on soit, il n'est personne qui ne soit aussi fort qu'elle (1).

VI.

Ce sont là des vérités banales, que personne ne songera à mettre en doute ; la dernière, surtout, pourrait, en vertu du proverbe :

On ne prête qu'aux riches,

être attribuée à M. de la Palice ; mais, à côté des axiomes qui, déjà au Moyen-Age, se glissent partout, il en est d'autres que les chanteurs de geste se refusent d'accueillir, car, fussent-ils justifiés par une expérience journalière, ils blessaient les sentiments des nobles auditeurs des trouvères.

Nous ne saurions prétendre, sans être justement accusé d'émettre un paradoxe, que, dans le cours ordinaire de la vie, les chevaliers étaient bien respectueux envers les prêtres et les moines : l'histoire entière du Moyen-Age nous montrerait que les hommes les plus attachés à la religion ne redoutaient pas de s'attaquer à ses ministres.

Pourtant, tandis que les *Fableaux* et les *Contes* ne tarissent pas de plaisanteries grossières contre le clergé séculier ou régulier, les *Chansons de geste* se montrent, sur ce chapitre, plus réservées et plus discrètes ; tout au plus, pourrait-on y noter quelques railleries inoffensives

(1) Vérités est, se sevent mainte gent,
Tant vait li homs la soie mort querant
Que il la truve quant vient en aucuns tant.
N'est nul si fors qu'il ne soit ausi grans.
Raoul de Cambrai, vers 6996 à 6999.

sur l'avidité des moines. Faut-il trouver dans la crainte qu'inspirait la puissance de l'Église la cause de cette modération? Cela est peu probable, et il est vraisemblablement plus juste d'y voir la confirmation d'un fait souvent constaté : c'est que certains récits scabreux, certains détails égrillards, qui feront à peine sourire un auditoire restreint, blessent une assemblée nombreuse et un peu délicate.

Les femmes, aussi, sont beaucoup plus ménagées dans nos vieux poèmes que dans les fableaux.

Cela se comprend.

Dans nos plus anciennes gestes, la femme paraît à peine; si, vers la fin de la *Chanson de Roland*, nous apercevons, un instant, la belle Aude, c'est pour la voir mourir; à la nouvelle du désastre de Roncevaux, elle tombe pâmée entre les bras de Charlemagne en s'écriant :

> Ne plaise à Dieu, ni à ses saints, ni à ses anges,
> Que Roland mort, je reste en vie (1).

Berte, noble et résignée dans le malheur, est le personnage sur lequel se concentre l'intérêt dans le roman d'Adenès ; dans les *Aliscans*, le trouvère a donné à Guibourc, femme de Guillaume au Court-Nez, un rôle héroïque. Enfermée dans son château avec les compagnes des chevaliers qui ont suivi son époux à la guerre, elle refuse longtemps d'ouvrir la porte du donjon à Guillaume, vaincu et fugitif, qu'elle ne reconnaît pas. C'est là un des plus beaux épisodes de nos chansons de geste, et son souvenir, peut-être, excitait-il, plus tard, l'énergie de Jeanne de Flandre, comtesse de Montfort, défendant avec ses dames le château d'Hennebont contre les attaques de Charles de Blois.

(1) Ne placet Deu ne ses seins ne ses angles
Après Rolant que je vive remaigne.

Chanson de Roland, vers 2718-19, édit. Gautier.

L'épisode des *Aliscans* est plein d'un palpitant intérêt ; il n'arrive pas encore, néanmoins, à la grandeur épique de l'entrevue des quatre fils Aymon avec leur mère au château de Dodone, dans *Renaud de Montauban*.

Sans prétendre, avec M. Léon Gautier, qu'il faut placer cette scène « tout à côté des plus beaux passages de l'*Iliade* et de l'*Odyssée* (1), » il est évident que l'auteur, soutenu par son sujet, s'est élevé alors à une hauteur que nos trouvères atteignent rarement.

De tels exemples sont peu fréquents. En général, les femmes ne tiennent dans nos poèmes, surtout dans les plus anciens, qu'un rôle accessoire, et, lorsqu'elles apparaissent, les trouvères nous les montrent, le plus souvent, sous les traits peu flatteurs d'une vieille sorcière ou d'une princesse sarrazine enflammée d'un amour subit pour un héros quelconque, et aussi belle que peu sympathique; celle-ci, en effet, pour satisfaire sa passion, se rendra coupable des faiblesses les plus révoltantes ou des crimes les plus abominables, quitte à se faire, plus tard, absoudre par le baptême; personne n'en était surpris, car, s'il est une maxime universellement admise au Moyen-Age, c'est bien celle-ci :

A l'homme qui auparavant ne fut pas baptisé ni tenu sur les fonts,
Et qui jamais encore n'a cru à la sainte chrétienté,
Certes, on lui doit ses méfaits pardonner
Pourvu qu'il veuille recevoir la sainte chrétienté (2).

De là, cette sorte de dédain des trouvères pour les

(1) *Les Épopées françaises*, t. II, p. 193 de la 1re édit.

(2) Li hons qui ains ne fu bautisiés ne levés,
Ne onques ne crut jor sainte crestienté,
Certes, on li en doit le mesfait pardoner
Por qu'il voille recoivre sainte crestienté.

Anciens poètes de la France. — *Gui de Bourgogne*, chanson de geste publiée par MM. Guessard et Michelant, 1 vol. in-16, Paris, 1859 ; vers 2986 et suivants.

femmes ; s'il est assez rare d'entendre les chanteurs de gestes s'exprimer sur leur compte avec la liberté de langage admise dans des œuvres plus légères, c'est simplement parce qu'ils les négligent ; lorsqu'ils en parlent, ils se bornent à énoncer contre elles des vérités générales, dont la banalité est le caractère essentiel, celles-ci, par exemple :

> Amitié de femme fait tout changer
> Et retourner le cœur de l'homme (1).
> Souvent on voit grand mal naître par la femme,
> J'ai vu souvent par la femme maint prudhomme aller à mal (2) ;
> Jamais, si l'homme n'est de sa femme aimé,
> Il ne sera bien servi et honoré (3).
> Qui mauvaise femme prend, son bon temps lui est ravi (4).

Enfin, partout, sous mille formes diverses, on retrouve le proverbe que François I[er] aurait, dit-on, gravé sur une des vitres du château de Chambord :

> Souvent femme varie,
> Bien fol est qui s'y fie.

Il en est de cette anecdote comme de bien d'autres relatives à de grands personnages : elle est controuvée ; mais, fût-elle authentique, le roi n'aurait eu ni le mérite de

(1) Amistet de feme fait tout muer
Le corage de l'home et trestorner.

Aiol, chanson de geste publiée par Jacques Normand et Gaston Raynaud pour la Société des anciens Textes, 1 vol in-8. Paris 1877 ; vers 2220-21.

(2) Souvent voit on grant mal par fame alever,
Maint preudomme ai véu a mal par fame aler.

Fierabras, vers 2073 et suivants.

(3) Ja, se li hom n'est de sa feme amez,
N'en sera bien servi ne annorez.

Aimeri de Narbonne, chanson de geste publiée par L. Demaison pour la Société des anciens Textes, 2 vol. in-8. Paris, 1887 ; vers 2395-96.

(4) Qui maise femme prent, bons tamps li est tolus.

Bastars de Buillon, vers 5552.

l'invention, ni celui de l'originalité; les trouvères, bien avant lui, ont, à l'envi, proclamé la légèreté inconstante des femmes et le danger de se fier à elles.

Fol est qui femme croit, on l'a dit bien souvent (1).

selon l'auteur de *Fierabras*, tandis que celui du *Bastars de Buillon* déclare nettement que :

De qui en femme se fie petit est le savoir (2).

De son côté, par une comparaison empruntée à l'art de la fauconnerie, le chanteur de geste à qui l'on doit *Aye d'Avignon* remarquera que :

Le cœur de femme est très vain et très léger,
Car il se tourne tout comme l'épervier ;
Qui le croit le mieux avoir est bientôt trompé (3).

A cet égard, l'accord est unanime; pour ceux qui écrivent ou qui chantent, c'est un lieu commun de prétendre que :

Toutes les femmes sont très trompeuses et pleines de malice (4).

Plus tard, pourtant, il n'en sera pas ainsi. Lentement les mœurs s'adoucissent, la femme prend dans la société sa place légitime; sous sa bienfaisante influence, les goûts deviennent plus délicats, les sentiments plus raffinés, et

(1) Fols est ki fame croit, on l'a dit grant piecà.
Fierabras, vers 5286.

(2) Qui en femme se fie, petis est ses savoirs.
Vers 4251.

(3) Li corages de fame si est vains et legiers,
Car ensement se torne comme li espervier;
Qui mieus le cuide avoir si est tost senestriers.
Aye d'Avignon, vers 1148.

(4) Fanme sont mult voidouses et pleines de maul art.
Floovant, Chanson de geste publiée par MM. Guessard et H. Michelant. — *Anciens poètes de la France*, 1 vol. in-16. Paris, 1859 ; vers 1502.

les trouvères, qui ne se faisaient pas faute de déclarer à haute voix que :

> Celui qui se fie à une femme a bien un cœur de lâche (1),

chanteront un air tout différent, un peu étrange dans leur bouche. Écoutez plutôt ce passage de *Brun de la Montagne ;* c'est le début même du jongleur :

> Qui veut apprendre honneur et suivre courtoisie
> Les dames doit louer et l'amoureuse vie,
> Car pour les dames est maint fief agrandi,
> Sont férus maints coups d'épée et de lance aiguisée,
> Maints chevaux abattus, maintes enseignes trouées,
> Maints haubergeons mis en pièces avec maintes bombées.
> . . . .
> Pour que maint bon chevalier au fier visage
> A la fin, par ses faits d'armes puisse conquérir une amie (2).

Brun de la Montagne est une œuvre de décadence composée seulement dans le cours et peut-être vers la fin du XIVe siècle ; c'est un roman d'aventure qui, comme tous les poèmes hybrides de la même époque, ne présente qu'une affinité lointaine avec les chansons de geste, auxquelles le trouvère a maladroitement emprunté quelques procédés de composition. Les *Romans d'aventure* témoignent de l'importance de plus en plus grande que la femme prenait dans le monde ; mais, si nous voulons étudier les traces que le régime féodal a laissées dans notre vieille

(1) Chieus qui se fie à femme a bien coer de bricon.
Bastars de Buillon, vers 2097.

(2) Qui veult aprendre honneur et suivre courtoissie,
Les dames doit loer et l'amoureusse vie,
Car pour les dames est mainte honneur essaucie,
Ferus mains coups de espée et de lance aiguisie,
Mains chevaus abatus, mainte enseigne percie,
Mains haubergons perciés, mainte targe vostie,
Et mains bons chevaliers à la chiere hardie
A la fin qu'en fait d'armes puist aquerir amie.

Brun de la Montaigne, publié pour la Société des anciens Textes français, par P. Meyer, 1 vol. in-8. Paris, 1875 ; vers 1 à 10.

littérature épique, ce sont les poèmes antérieurs qu'il faut consulter.

VII

Nos épopées ne sont pas sorties de toutes pièces de l'imagination de leurs auteurs. Aux éléments traditionnels et légendaires qui constituent la « matière de France », aux récits qu'ils versifiaient, les chanteurs de gestes ont su mêler, à tout instant, des traits de mœurs empruntés à la vie réelle de leur temps, exprimer, soit par eux-mêmes, soit par la bouche de leurs personnages, les sentiments, les opinions, les idées de leurs contemporains, et il est permis de croire que ce continuel mélange de fiction et de réalité n'a pas peu contribué à assurer si longtemps la vogue de nos chansons de geste, en retenant l'attention de ceux qui les écoutaient par des détails qui leur étaient familiers. Il ne faut donc pas se borner à étudier nos épopées parce qu'elles nous aident à mieux comprendre, comme l'a dit M. Eugène Lintilhac dans un excellent ouvrage « l'état d'esprit des trouvères qui les ont composées et des milliers d'hommes à qui elles ont plu, c'est-à-dire, en somme, une partie et la meilleure de l'âme de la vieille France (1). » Il convient aussi de les considérer comme une source précieuse d'informations.

Cette appréciation est aujourd'hui vivement discutée; l'enthousiasme exagéré de quelques-uns pour la poésie épique des XIIe et XIIIe siècles leur a suscité des contradicteurs; d'ardentes polémiques se sont engagées relativement à la valeur documentaire, s'il est permis de s'exprimer

(1) *Précis historique et critique de la littérature française depuis les origines jusqu'à nos jours. — Des origines au XVIIe siècle.* 1 vol. in-12. Paris, 1890; p. 59.

ainsi, de l'œuvre des trouvères ; des arguments sérieux pour ou contre chaque thèse ont été fournis des deux côtés ; mais, comme il arrive presque toujours,

Qui veut trop prouver ne prouve rien.

Sans doute, il serait dangereux d'accepter les allégations de nos vieux poètes avec une aveugle confiance. Les Chansons de geste ne sont pas plus la reproduction exacte de la société du Moyen-Age que nos romans contemporains ne sont des peintures fidèles de la société de nos jours.

Cependant une remarque s'impose ici.

Qu'il s'agisse des chansons de geste qui ont plu à nos ancêtres, ou des romans qui viennent distraire le désœuvrement de nos contemporains, ces fictions ont un caractère commun à tous les récits enfantés par la fantaisie et sans lequel ils ne sauraient retenir l'attention. Ces fables ne sont pas *vraies* dans le sens rigoureux du mot, mais elles donnent, à l'aide de certains détails empruntés à la vie de leur temps, la sensation de la réalité ; on ne saurait mieux les comparer qu'à ces images d'objets matériels, altérées ou déformées par les défectuosités du miroir qui les reflète, mais dont on peut discerner avec précision les grandes lignes, lorsqu'on réussit à en rétablir la perspective.

Il n'en est pas autrement des œuvres littéraires ; pour les apprécier complètement, il faut les replacer au milieu de la société qui les a vues naître et distinguer, dans chacune d'elles, ce qui constitue la part de la réalité de ce qui revient à l'imagination de l'auteur, à la convention ou à la légende.

L'entreprise est malaisée ; elle devient plus délicate encore, lorsqu'il s'agit d'œuvres vieilles de plusieurs siècles répondant à un état de civilisation disparu sans retour.

On comprend donc aisément que, par crainte d'être induits en erreur, des érudits en soient venus à refuser toute

créance aux indications que les épopées françaises peuvent fournir, tandis que d'autres ont exagéré l'importance des notions qu'elles nous apportent.

On ne peut songer à concilier des avis si différents et, au lieu de reprendre une discussion qui ne présenterait, en ce moment, ni grand intérêt, ni utilité, il vaut mieux se borner à constater les faits. Nous ne prétendons pas établir que les longs récits des trouvères soient des merveilles d'exactitude et de vérité; mais, en concédant ce premier point à l'un des deux partis, peut-être aussi pourrons-nous montrer que, sous forme d'adages ou de réflexions générales semés à profusion, nos chanteurs de gestes ont su heureusement traduire ce que pensaient leurs contemporains des droits et des devoirs qui étaient pour chacun d'eux la conséquence de l'organisation féodale; peut-être les défenseurs dévoués de nos vieux poètes verront-ils avec satisfaction de simples recherches littéraires appuyer ou confirmer quelques-uns des résultats obtenus par l'érudition historique.

Parmi les principes sur lesquels repose le monde féodal, il n'en est pas de plus important que celui qui a été formulé ainsi :

> Nulle terre sans seigneur,
> Nul seigneur sans fief.

Double maxime dont un trouvère déduisait bien la conséquence logique, lorsqu'il disait :

> Fils de vilain ne doit terre tenir
> Et tel droit ne lui appartient pas (1).

Effectivement, ce fut une règle générale, dès que le régime féodal se trouva définitivement constitué, que, si l'on

(1) Filz de vilain ne doit terre tenir,
Ne tel franchisse n'afiert pas a li.

Les Loherains, cités par Godefroy, *Dictionnaire de l'ancienne Langue*, art. *Aferir.*

n'était pas déchu de la noblesse pour ne rien posséder, du moins il fallait être de souche noble pour jouir du droit d'acquérir un fief territorial. Il n'en faut pas plus pour comprendre comment le sobriquet de *Sans terre*, appliqué, un instant, à un prince anglais, avait pris dans la bouche de ses contemporains une signification dénigrante, qui atteignait de même les chevaliers hors d'état de soutenir leur rang avec le revenu de propriétés foncières ; ce simple fait explique encore l'esprit d'aventure des chevaliers besoigneux, plus riches de courage que de fortune, qui couraient le monde à la recherche d'un établissement définitif; car ils savaient, comme dit un proverbe, que

Homme qui est bien chaussé n'est pas dénué (1).

Aussi voit-on les trouvères se faire fréquemment l'écho des nobles peu fortunés en citant des proverbes comme ceux-ci :

Pauvreté fait à l'homme changer son cœur (2).

Pauvreté fait faire à l'homme maint méchef (3).

Cependant, un autre chanteur de gestes est plus consolant et, par une sorte de réminiscence d'un proverbe latin, il dira :

Et tel est pauvre qui riche deviendra,
Tel rit au matin qui au soir pleurera,
Ne doit se plaindre l'homme qui santé a (4).

(1) Hom qui est bien cauchiés n'est mie dénués.
Aiol, vers 1689.

(2) Poverte fait a home son corage muer.
Aiol, vers 7112.

(3) Poverte si fait faire a home maint meskief.
Aiol, vers 7068.

(4) Teus a perdu ki regaaignera,
Et teus est povres qui riches devenra ;
Teus ri au main au vespre ploerra ;
Ne se doit plaindre li hom ki santé a.

Aliscans, chanson de geste publiée par MM. Guessard et de Montaiglon. — *Anciens poètes de la France*. 1 vol. in-16, Paris, 1870 ; vers 8393-96.

Du reste, il faut toujours se souvenir, comme l'assure le même trouvère avec une énergie persuasive, que

> Le cœur n'est pas enveloppé d'hermine,
> Mais est au ventre, là où Dieu l'a planté ;
> Fou est qui pour ses vêtements tient un homme en mépris,
> Car tel est riche qui tombe en pauvreté,
> Et tel est pauvre à qui Dieu donne beaucoup.
> Mauvais riche ne vaut deux aulx pelés (1).

Les trouvères, on le voit, tout en déplorant amèrement les rigueurs de la pauvreté, enseignaient, conformément aux leçons de la morale chrétienne et chevaleresque, le mépris des richesses ; ils sont encore bien plus énergiques, lorsqu'ils engagent leurs auditeurs à se conformer toujours rigoureusement aux lois de l'honneur.

Le sentiment de l'honneur était un de ceux que l'on s'appliquait avec le plus de sollicitude à développer dans le cœur des jeunes générations, et les trouvères ont souvent rencontré les expressions les plus heureuses pour célébrer une vertu qui était tenue en si haute estime par les hommes du Moyen-Age. Il n'est pas douteux, par exemple, que l'auteur du *Bastars de Buillon* ne fût vivement applaudi par un public de barons et de nobles dames, rassemblé dans la grande salle d'un château, lorsqu'il s'écriait :

> Et il vaut mieux pour l'homme, disent la plupart des gens,
> Perdre son avoir que perdre son honneur (2).

(1) Le cuer n'est mie en l'ermin engoulez,
Ains est ou ventre là où Dex l'a plantez ;
Fols est por dras qui tient hom en viltez,
Quar tiex est riches cui chiet en povretez,
Et tex est povres à cui Dex done assez.
Riches malvez ne valt, II aus pelez.

Aliscans, vers 6695-6700.

(2) Et il vaut mieus à l'onme, che dient li pluisour,
A perdre son avoir que perdre son honnour.

Le Bastars de Buillon, vers 5659-60.

De son côté, à deux reprises différentes, en termes presque identiques, Adenès-le-Roi, dans *Bueves de Commarchis*, déclare que

> Mieux vaut mourir avec honneur que de vivre honteusement (1).

ou :

> Qui ne vit avec honneur vivra inutilement.

Et l'auteur des *Aliscans* se montrait plus énergique encore, car il disait sans ambages :

> Lorsque l'homme se prend à truander,
> Il ne peut alors que mal tourner (2),

vérité banale, que le même poète appuie, plus loin, d'un autre proverbe :

> Malheur vient au fruit qui ne veut mûrir
> Et à l'homme qui n'a garde de s'amender (3).

Si sévères, pourtant, que les poètes se montrent pour les barons, trop nombreux, qui ne se conformaient pas aux lois de l'honneur ou qui menaient une conduite indigne de leur rang, ils le sont plus encore pour les traîtres.

La félonie était, pour la société féodale, un crime irrémissible. La plus ancienne et la plus belle de nos chansons de geste avait, en Ganelon, personnifié le traître et l'avait condamné à un honteux supplice ; depuis, il n'est pas un des nombreux poèmes chevaleresques postérieurs qui ne réserve toutes ses rigueurs pour la mauvaise foi.

(1) Miex vaut mors à honneur que ne fait honteus vis.

Buèves de Commarchis, chanson de geste publiée par M. Auguste Scheler, 1 vol. in-8. Bruxelles, 1874, vers 499.

(2) Puis ke li hom se prent à truander,
Malvaisement se puet puis déporter.

Aliscans, vers 3354-55.

(3) Dehait ait fruit qui ne veut meurir
Et honis soit qui n'a soing d'amender.

Aliscans, vers 4914-15.

8

Un trouvère, il est vrai, sera bien entraîné par les nécessités de son récit à invoquer, en passant, ce proverbe peu flatteur pour l'humanité :

> Vraiment, dit-on justement sous forme de proverbe,
> Que de grande trahison nul ne se peut garder (1).

mais c'est une exception ; il importe, au contraire, que les barons se pénètrent de cette maxime :

> Qui mal fait, mal acquiert et mal s'en doit trouver (2).

Aussi s'appliquent-ils, pour le grand profit de la morale et de la vérité, à démontrer que :

> Nul traître ne peut vivre longtemps,
> Et, s'il vit longuement, cela est honteusement (3).

Du reste, ils ne cachent point que l'intérêt bien entendu s'accordait avec le respect de soi-même, pour détourner de la société des gens de mauvaise foi, car :

> Bien est faux gentilhomme qui en larron se fie (4).

et :

> A hanter des traîtres advient nombre de périls (5).

(1) Voirement doit-on voir souvent en reproier
Que de grand traison ne se puet nus gaiter.

Gaufrey, chanson de geste publiée par MM. F. Guessard et P. Chabaille, 1 vol. in-16, Paris 1859. — *Anciens poètes de la France*, t. III, vers 8862-63.

(2) Qui mal fet, mal aquiert et mal le doit trouver.

Doon de Maience, chanson de geste publiée par M. A. Pey, 1 vol. in-16, Paris, 1859. — *Anciens poètes de la France*, t. II, vers 9230.

(3) Nus traitre ne peut pas vivre longuement
Et, se il longues vit, che est honteusement.

Doom de Maience, vers 7749-50.

(4) Mout est faus gentieus hom qui en laron se fie.

Elie de Saint-Gilles, chanson de geste publiée pour la Société des anciens Textes par Gaston Raynaud. 1 vol. in-8. Paris, 1879, vers 1303.

(5) A traistours hanster avient moult de peris.

Bastars de Buillon, vers 4491.

Toutes ces maximes empruntées à la Sagesse des nations montrent que, dans leurs longs récits héroïques, les trouvères ne se laissaient pas toujours entraîner par leur imagination, mais que, quittant parfois le pays des chimères, ils savaient fort bien se rapprocher de terre et entremêler leurs fictions de conseils pratiques applicables à la société de leur temps et dictés par l'expérience ; ils s'acquittaient ainsi d'une des principales obligations du conteur qui, à quelque époque qu'il vive, doit s'efforcer d'instruire en amusant. Toutefois, nos poètes étaient-ils bien convaincus de l'efficacité de leur enseignement? On peut en douter. Aussi se bornaient-ils à prévenir charitablement l'auditeur que:

> A qui bon conseil ne croit, si cela vient à mal,
> C'est bien juste raison qu'il boive sa sottise (1).

tandis qu'au contraire :

> A homme qui croit bon conseil, s'il vient du bien, c'est justice (2).

Les institutions chevaleresques n'avaient pas seulement pour conséquence d'inspirer le respect de l'honneur et le mépris pour les traîtres ; entre ces rudes guerriers bardés de fer, elles nouaient des liens de confraternité militaire, d'estime et d'affection, qui apportaient une grande force à la société telle que le régime féodal l'avait constituée.

On ne saurait trop insister sur ce fait.

Le modeste chevalier qui n'avait d'autre fortune que sa lance et son cheval, ou celui qui courait le monde au hasard, décidé à suivre le judicieux conseil du trouvère :

(1) Qui bon conseil ne croit, se puis l'en vient folie,
Ch'est bien drois et raysons qu'il boive sa sotie.

Bastars de Buillon, vers 5331-32.

(2) Hons qui croit bon conseil, se bien l'en vient, ch'est drois.

Li Bastars de Buillon, vers 5736.

> Jeunes gens doivent être toujours aventurant,
> Jamais homme qui trop craint ne viendra en avant
> Ni ne pourra conquérir renom de grande prouesse (1).

pouvaient, grâce à la solidarité qui unissait tous les nobles, se croire, par instant, sur un pied d'égalité avec le plus puissant seigneur; aussi la haute idée que chacun se faisait de la dignité du chevalier, en relevant le faible à ses propres yeux, empêchait, quelquefois, le fort d'abuser de sa puissance.

A coup sûr, les barons ne se rendaient pas compte, comme il nous est possible de le faire aujourd'hui, des conséquences qui résultaient pour eux de cet *esprit de corps*, s'il est permis d'employer ici un pareil néologisme ; mais, sans en avoir conscience peut-être, ils avaient tous compris que la confraternité militaire était une de leurs plus grandes forces et qu'il n'y a rien de tel pour rapprocher les hommes que les dangers courus ensemble sur les champs de bataille.

Il est inutile d'apporter des preuves à l'appui de cette assertion ; il suffit de rappeler de quel accord unanime les trouvères célèbrent les mérites de l'amitié.

Déjà Théroulde, au début de notre littérature, l'a fait en termes émouvants ; l'épisode entre Roland et Olivier est un des plus beaux passages de son épopée ; nous voyons là les deux héros se donner, devant la mort, les derniers témoignages d'une affection que nous avons pu voir naître dans le feu d'un combat en champ clos raconté par l'auteur de *Girard de Viane*.

Bien d'autres poèmes de moindre valeur chanteront également l'amitié; car, pour tous, c'est une des plus nobles

(1) Jœne gent doivent estre tousjours aventurant,
Jà nus hom qui trop doute ne venra en avant
Ne ne porra conquerre non de prouece grant.

Bueves de Commarchis, chanson de geste publiée par M. Aug. Scheler. 1 vol. in-8. Bruxelles, 1874 ; vers 3398-3400.

vertus chevaleresques et, bien souvent, on ne verra pas sans surprise tel trouvère dont on vient de tirer de la poussière une œuvre médiocre, rencontrer, pour parler de l'amitié, de ces mots qui portent et que l'on n'oublie plus lorsqu'ils ont, une fois, passé sous les yeux.

Nous ne croyons pas, par exemple, qu'il soit soit possible de trouver, si ce n'est peut-être dans Corneille, une pensée plus forte et mieux rendue dans sa concision que cette remarque éternellement vraie de l'auteur de *Garin le Lohérain* :

> N'est pas richesse et de vair et de gris,
> Mais est richesse de parens et d'ami :
> Li cuers d'un home vaut tout l'or d'un pais. (1)

D'autres poètes expriment la même pensée, sans parvenir à lui donner une forme aussi heureuse, et ils se bornent généralement à reproduire un proverbe répété à satiété par tout le Moyen-Age ; ainsi l'auteur d'*Aye d'Avignon* dira :

> Mieux vaut ami en route, ce qui est souvent rappelé,
> Que denier en ceinture ; cela vous sera bientôt prouvé (2).

et après lui, l'auteur du *Roman de Baudoin de Sebouc* répétera :

> Pour cela dit un proverbe, mieux vaut trouver en route
> Un bon ami certain que denier en ceinture. (3)

(1) *Garin le Lohérain,* cité dans *Les Grandes Chroniques de France*, publiées par M. Paulin, Paris ; 6 vol. petit in-8. Paris 1836. — t. V, p. 119, note.

(2) Miex vaut amis en voie, souvent est recordé,
Que denier en corroie, jà vos sera prouvé.

(3) Pour ce dist, un proverbe : Miex vaut trouver en voie
Un boin certain ami que denier en coroie.

R. de Baudoin de Sebouc, t. I, p. 31, cité par Leroux de Lincy : *Le Livre des Proverbes Français.* — *Remarques historiques*, t. I. p. 7, note.

Ces vérités, répétées à l'envi dans tous les temps et par toutes les littératures, nous paraissent banales aujourd'hui; elles ne l'étaient pas pour nos ancêtres, à une époque où, presque toujours, le guerrier était plus assuré de rencontrer aide et secours près de ses compagnons et de ses égaux que près de ceux dont il était devenu le vassal. De là l'importance qu'il attachait à ces affections d'homme à homme, contractées dans le tumulte des combats, au milieu des hasards d'une vie de luttes presque perpétuelles, où, comme l'affirme un proverbe :

Au besoin, on peut bien son ami éprouver. (1)

et qui apportait plus d'un adoucissement aux misères et aux abus du Moyen-Age.

Les trouvères s'abstiennent de parler de ces abus et de ces misères; ils n'auraient, peut-être, pas toujours pu, sans dommage pour eux-mêmes ni sans blesser la susceptibilité de leur noble auditoire, tracer une peinture exacte de certains faits dont ils étaient, chaque jour, témoins, et de souffrances dont ils recueillaient souvent leur part ; ils aiment mieux insister complaisamment sur les mérites, les avantages, les grandeurs du régime féodal, en nous montrant les rapports des suzerains et des vassaux tels qu'ils auraient dû être plutôt que tels qu'ils étaient, en nous entretenant de leurs obligations et de leurs devoirs réciproques. Ces peintures, embellies par l'imagination, ne répondent guère à la réalité ; il serait pourtant imprudent de les négliger, car elles permettent de comprendre l'idée que les hommes du Moyen-Age avaient conçue d'une société parfaite et ce qu'ils auraient souhaité qu'elle fût.

A ce titre encore, l'étude des vieux poëmes n'est pas inutile ni dénuée d'intérêt.

(1) Au besoing puet on bien son ami esprouver.
Aye d'Avignon, vers 221.

VII.

Nous n'avons pas à rappeler ici ce que c'était que la féodalité. Il suffira de se souvenir que la base essentielle du régime féodal consistait en une sorte de contrat par lequel l'homme le plus faible, le vassal, « se recommandait » suivant le terme consacré, à un plus puissant que lui, le suzerain ; en échange de l'assistance et de la protection promises par celui-ci, celui-là aliénait une partie de son indépendance et s'engageait, sous des conditions déterminées, à s'acquitter de certaines obligations.

Lorsqu'aux XIIe et XIIIe siècles, le système féodal eut reçu son complet développement, il s'étendit, comme un filet à mailles serrées, sur le territoire entier de nos provinces, enveloppant tous les titulaires de fiefs dans un immense réseau, depuis le roi jusqu'au plus chétif banneret et il n'y eut pas un suzerain qui ne fût lui-même contraint de subir les liens ou les charges de la vassalité.

Un tel contrat reconnaissait des droits et imposait des devoirs à chacune des parties. Avant tout, le suzerain était tenu de se conformer, dans ses rapports avec son vassal, aux règles de la justice la plus rigoureuse ; sur ce point le témoignage des chansons de geste vient confirmer celui des documents historiques.

> On doit bien juger droit sans faire tort à aucun (1).

dit l'auteur de *Baudoin de Sebouc* et celui du *Bastars de Buillon* ajoutera :

> Un juge doit juger droit, ou il n'a point le cœur vrai. (2)

(1) On doit droit jugier sans nullui fourconter.
Baudouin de Sebouc, t. II, page 243.

(2) Juges doit jugier droit, ou point n'a le coer vrai.
Li Bastars de Buillon, vers 4010.

afin de se conformer au sage conseil formulé en ces termes dans le poème d'*Aïol* :

> Vous ne devez pas vos hommes maltraiter,
> Mais les devez aider et maintenir
> Et tenir selon le droit les grands et les petits (1).

C'était là une utile recommandation ; car, dans les temps troublés du Moyen-Age, le peuple avait déjà bien appris à ses dépens la profondeur de cette vérité empruntée par La Fontaine à la Sagesse des nations :

> Hélas, on voit que de tout temps
> Les petits ont pâti des sottises des grands (2).

maxime qui, bien auparavant, avait déjà revêtu la forme proverbiale, puisque l'un de nos trouvères avait dit :

> Les grands échappent et on pend les petits (3).

ce qui répond très bien au vers d'Horace :

> *Quidquid delirant reges plectuntur Achivi.*

Laissons là ces souvenirs classiques qui nous éloignent de notre sujet, bien qu'ils prouvent, pourtant, comment les proverbes se perpétuent de génération en génération, et revenons à l'époque plus barbare du Moyen-Age.

Le suzerain n'avait pas pour unique devoir de se montrer juste et impartial envers tous ; il n'eût pas longtemps conservé l'estime de ses alliés, ni acquis le respect de ses adversaires si, au cours de son existence agitée, il n'avait pu donner l'exemple des plus brillantes vertus militaires ;

(1) Ne devés pas vos homes mal baillir,
Ains les devés aidier et maintenir,
Et tenir à droiture grans et petis.

Aiol, vers 3464-3466.

(2) *Fables*, livre II, fable 3.

(3) Li soffissant escapent et les petis pent-on.

Li Bastars de Buillon, vers 6519.

il eût été dangereux de sa part de ne pas se conformer aux conseils du chanteur de geste, qui disait :

Gentilhomme ne doit déconforter sa troupe,
Mais doit au besoin ressembler au lion,
Et admonester ses compagnons de bien faire (1).

à condition, toutefois, de se souvenir que :

Qui Dieu aime de cœur ne se doit effrayer,
Jamais il ne sera honni, pourvu qu'il suive le droit sentier (2).

Ce qui était facile, car le trouvère exprimait une opinion partagée par tous ses contemporains, quand il écrivait :

Toujours je l'ai ouï dire et raconter souvent,
Que la bonne croyance fait sauver un homme (3).

Les suzerains qui avaient acquis une réputation personnelle de courage, ceux qui s'attachaient à l'observation stricte de leurs devoirs envers leurs vassaux, ceux qui se montraient compatissants pour les faibles ou respectueux de la religion voyaient se presser autour d'eux des guerriers fiers de leur chef et disposés à s'acquitter avec zèle de toutes les charges imposées par les lois féodales à l'homme-lige au profit de son suzerain.

A ces obligations du suzerain répondaient celles du vassal; on les connaît : les unes étaient effectives, les autres morales; mais, dans des œuvres d'imagination, les trouvères n'avaient pas à les spécifier avec la rigueur indispensable dans les actes juridiques, étudiés avec tant de soin par les

(1) Gentis hons ne doit sa gent déconforter,
Ainchiès doit au besoing au lion resembler,
Et tous ses compengnuns de bien amonester.

Gaufrey, vers 6196-98.

(2) Qui Dex aime de cuer ne se doit esmaier ;
Ja honni ne sera, pour qu'il voist droit sentier.

Doon de Maïence, vers 6689-90.

(3) Tous jors l'ai oi dire souvent et raconter
Que la bonne créanche si fet homme sauver.

Gaufrey, vers 6188-89.

feudistes et les historiens. Ils se contentaient de répéter sans cesse une recommandation essentielle parce que, aux yeux des barons du Moyen-Age, elle résumait d'un mot le devoir d'un homme-lige :

« En toute circonstance, en guerre comme en paix, le vassal doit aide et assistance à son suzerain ; jamais un chevalier ne doit renier celui auquel il a rendu hommage. »

Et il n'était pas nécessaire d'en dire plus, puisque ceux qui les écoutaient savaient tous à quoi cet engagement les astreignait ; cependant, il n'était pas inutile de rappeler fréquemment qu'un chevalier digne de ce nom devait toujours se montrer fidèle aux serments qu'il avait solennellement prêtés. Nos poètes, avouons-le, formulaient des vérités qui pouvaient passer pour de simples lieux communs, lorsqu'ils disaient avec plus ou moins de bonheur dans la forme :

> Nul prudhomme ne doit à son seigneur légitime
> Diminuer son fief ni restreindre son produit (1).
>
> Nul ne doit hésiter à aider son seigneur
> A l'heure même où il voit qu'il en a le besoin (2).

Soit encore :

> Seigneurs, je vous le montre, je vous le dis aussi :
> Qui prudhomme sert tout est à l'abri (3).
>
> Sers ton seigneur, tu y gagneras Dieu (4).

(1) Ne nul preudom ne doit son segnor droiturier
Descroistre son honneur ne sa rente abeissier.
Doon de Mayence, vers 6305-6306.

(2) Nus ne doit se faindre de son siguor aidier
A cele eure qu'il voit qu'il en a le mestier.
Aiol, vers 4590-91.

(3) Signor, je le vous moustre, si le vos di :
Qui a preudome sert, tous est garis.
Aiol, 3795-96.

(4) Ser ton signor, Dieu en gaaingneras.
Raoul de Cambrai, vers 1387.

A moins qu'on ne les vît ajouter :

> Nul ne doit répugner à nommer son seigneur (1).

> On dit une parole souvent en proverbe :
> A ruiner son maître on ne peut rien gagner (2).

L'exactitude de cet adage n'était pas toujours démontrée ou, du moins, bien souvent, les barons n'en tenaient compte ; ils ne se souviennent de cette maxime :

> Qui manque à son légitime seigneur n'a pas le droit de parler (3).

Au gré de leurs rancunes ou de leur intérêt, les vassaux mécontents n'hésitaient pas à rompre les liens de vassalité qui les attachaient à un chef, à *désavouer* leur seigneur, selon l'expression consacrée, pour passer dans le camp voisin et porter leur hommage à l'ennemi de la veille.

Nous n'avons pas à montrer par des exemples mille fois invoqués les conséquences sociales, morales et politiques d'une instabilité constante dans les alliances qui venait, à chaque instant, troubler la belle ordonnance théorique du monde féodal.

Dans le cours de la vie, on dit souvent qu'il y a loin de la coupe aux lèvres :

> *Multa cadunt inter calicem supremaque labra.*

Dans le système féodal, il y avait loin de la théorie à la réalité.

(1) Nus ne doit son seigneur resoigner à nommer
Brun de la Montaigne, vers 184.

(2) On dist un parler souvent en reprouvier
A destruer son maistre ne poet on gaaigner.
Li Bastars de Buillon, vers 3920-21.

(3) Qui son droit signeur faut, il n'a droit de parler.
Fierabras, vers 218.

Et pourtant, il faut l'avouer, quoique bien souvent l'ambition, la colère, la haine eussent une grande influence sur les événements de cette époque, bien souvent aussi les vassaux qui rompaient leur ban pouvaient justifier leur conduite en formulant de légitimes griefs.

Bien peu de suzerains ressemblaient au portrait tracé par nos trouvères ; en dépit de l'affirmation d'un de nos vieux poètes :

> Jamais prudhomme ne ravira un héritage (1),

ils étaient avides, peu scrupuleux, exigeants, plus empressés à exploiter ceux qui étaient sous leur dépendance qu'à les protéger ou les défendre, tandis que, de leur côté, leurs hommes réclamaient avec arrogance les privilèges et avantages qu'ils considéraient comme la juste rémunération de leurs services, car, disaient-ils :

> Qui sert bon seigneur en attend bon loyer (2).

Rien de plus légitime, lorsque la récompense était méritée ; et au suzerain qu'il trouvait peu généreux, le baron mécontent aimait à répéter cette maxime :

> On voit bien advenir
> Que tout homme qui donne tout du sien en rechignant,
> Le perd tout à la fin, et il lui en coûte davantage (3).

Malheureusement, ils ne se contentaient pas toujours de lancer une épigramme.

(1) Jamès prodome ne toudra heritez.

Otinel, chanson de geste publiée par MM. F. Guessard et H. Micheland, 1 vol. in-16. Paris, 1859. — *Anciens poètes de la France*, t. I, vers 2077.

(2) Quer qui sert bon seignor s'en atent bon louier.

(3) Chen voit en avenant
Que tot hom qui tot donne le sien en retraiant
Le perd tout en la fin et si couste en avant.

Doon de Maience, vers 8178 et vers 6405-7.

On sait combien les petites blessures d'amour-propre, les plus légers griefs ont contribué à accroître les misères du Moyen-Age ; entre ces hommes violents du XIIIe et du XIVe siècles, qui ne connaissaient d'autre règle que leur volonté et qui obéissaient presque toujours aux suggestions de leurs caprices, les moindres différends, les plus futiles querelles prenaient des proportions considérables et donnaient naissance à des haines qui se perpétuaient parfois pendant plusieurs générations. Une guerre s'allumait, les adversaires, sans tarder, couraient aux armes, peu soucieux de perdre du temps ; ils en savaient le prix et appliquaient un principe de guerre toujours vrai, qu'un trouvère a énoncé ainsi :

> Qui veut prince de terre détruire ou mater,
> Déconfire en bataille ou gâter sa terre,
> Ne doit pas contre lui publier quelque défi,
> Mais assembler ses osts et chevaucher sur lui.
> Il n'y a pas d'autre conseil à donner, sauf de se mettre d'accord (1).

et c'est un avis que l'on n'écoutait guère.

Durant la lutte, quel est celui qui eût prêté l'oreille à des pacifiques conseils ? Les passions ne connaissaient plus de frein. Lorsqu'ils combattaient, la lance au poing ou l'épée nue, les barons se trouvaient dans leur élément ; familiarisés, dès leur jeunesse, avec cette pensée, que :

> Tel est, aujourd'hui, joyeux et même chère lie,
> Qui ne verra de demain en santé la fin (2),

(1) Qui veult prince de terre destruire ne mater
Desconfire en bataille ne sa terre gaster
Ne doit pas contre lui nul estour affier,
Mez ses os assembler et sur lui chevauchier.
Ni a autre conseil fors que de l'acorder.

Gui de Nanteuil, chanson de geste publiée par M. P. Meyer, 1 vol. in-16. Paris, 1861. — *Anciens poètes de la France*, t. VI, vers 2938-2942.

(2) Teis est ore joians et mainne chiere lie,
Qui ne verra demain en santé la complie.

Li Bastars de Buillon, vers 4090-91.

ils frappaient leurs ennemis sans s'effrayer de tomber eux-mêmes sous leurs coups, ni sans se glorifier des victimes qu'ils avaient pu faire ; car, disaient-ils,

> Jamais d'homme qui est mort, nul ne se doit vanter (1).

La mort, du reste, n'était-elle pas la fin de tout, s'il faut en croire cette maxime citée par l'auteur de *Girard de Viane :*

> Lorsqu'un homme est mort et qu'il est enfoui,
> C'est une chose bientôt mise en oubli (2).

Le trouvère n'exprime pas ici la véritable pensée de ses contemporains; mais il est certain qu'ils préféraient mille fois succomber glorieusement les armes à la main que de tomber vivants au pouvoir d'un ennemi irrité.

Malheur, en effet, à celui que la fortune des combats livrait, sans défense, à son adversaire!

Malgré les efforts de l'Église pour atténuer les maux dont les guerres privées étaient la principale cause, malgré les châtiments qu'elle réservait à ceux qui n'observaient pas ses prescriptions, puisque, au témoignage d'un trouvère :

> Celui qui occit un prisonnier doit mourir déconfès,
> Et nul ne le doit servir, ni chevalier ni damoiseau (3),

c'était souvent un ignominieux supplice qui attendait les captifs trop pauvres pour acquitter une rançon.

A maintes reprises, les trouvères dépeignent les culs de

(1) Jà d'omme qui est mort ne se doit nus vanter.
Gaufrey, vers 6249.

(2) Puisqu'hom est mors et il est enfois
C'est une chose tantost mise en obli.
Girars de Viane, éd. Tarbé, p. 114.

(3) Cil qui ochist prison doit morir déconfès,
Puis nel doivent servir chevalier ne dansel.
Aiol, vers 8715-16.

basse fosse où l'on enfermait les prisonniers. Généralement le héros du poème, un instant victime de la fortune adverse, y est précipité ; souvent il recouvre la liberté par suite d'un incident extraordinaire, quand ce n'est pas quelque princesse sarrazine enflammée d'amour qui vient briser ses fers. Voici la part du roman ; mais il n'est pas douteux que certains traits de ces scènes de convention aient été empruntés à la vie réelle, et que ces passages rappelaient à plus d'un des auditeurs des cachots qu'ils connaissaient, des souffrances qu'ils avaient endurées ; on comprend alors que l'auteur de *Godefroy de Bouillon*, pût répéter ce proverbe :

> Le vilain le dit bien, et c'est la vérité :
> Mieux nous vient à honneur d'avoir le chef coupé
> Que de longuement souffrir très grande captivité (1).

Il ne faut peut-être pas chercher ailleurs une des causes de l'acharnement des guerres du Moyen-Age, et on s'explique ainsi des retours de fortune invraisemblables ; tant que son adversaire était en armes, le vainqueur n'était jamais assuré de le dompter.

Les opérations les plus rapidement conduites n'étaient pas toujours suivies du succès espéré ; l'ennemi veillait et l'événement venait justifier ce proverbe cité par l'auteur de *Gaufrey* :

> Souvent, je l'ai ouï dire aux gens en dicton :
> Qu'une bonne veille ne peut tromper personne ;
> Celui qui se garde bien, nul ne peut l'engeigner (2).

(1) Li vilains bien le dist, et si est vérités ;
Mieus nous vient à honor avoir les ciés coupés
Que longement soufrir trop grans caivetés.

Leroux de Lincy, t. II, p. 487.

(2) Souvent ai oï dire la gent en reprouvier
Que une bonne gueste ne puet nus esprosier.
Chil qui se garde bien nul ne puet engignier.

Gaufrey, vers 6023-25.

Parfois, l'assaillant apprenait à ses dépens :

> Qu'un homme abattu n'est pas vite maté (1) ;

mais il arrivait aussi souvent, à plus d'un vassal en révolte, de constater que :

> Tel homme pense sa grande honte venger
> Qui bientôt subit un mortel embarras (2) ;

et de se convaincre que :

> L'homme courroucé fait souvent telle sottise
> Dont il se repent souvent le lendemain (3).

Accablé sous le nombre, il se voyait abandonné de ses amis, qui se seraient peut-être déclarés en sa faveur si le sort des armes lui avait été plus favorable ; ils excusaient leur défection à leurs propres yeux, en rappelant cette maxime :

> Vous ne devez nullement vous courroucer,
> Si l'on fait payer à un mauvais ce qu'il doit (4).

Le vaincu entrait en négociations avec le vainqueur ; une paix boîteuse était conclue. Chacun des deux adversaires trouvait intérêt à cesser les hostilités ; l'un aimait à afficher sa générosité en proclamant que :

> Celui qui oublie ce qu'il a fait et machiné
> En toute justice doit être pardonné (5) ;

(1) Hom abatus n'est mie toz matez.
Raoul de Cambrai, vers 4985.

(2) Tex hom quise sa grant honte vengier
Qi tos esmuet I mortel encombrier.
Raoul de Cambrai, vers 4829-30.

(3) Li hons coureciés fait souvent tel mechain
De coi il se repent souvent l'endemain.
Li Bastars de Buillon, vers 3861-62.

(4) Vos ne devez pas nulement corocier
L'on fet à I mauvès sa droiture paier.
Aye d'Avignon, vers 765-66.

(5) Qui chou oublie qu'il n'a fait et usé
Par droit esgart doit estre pardonné.
Aliscans, vers 5564-65.

tandis que l'autre, caressant au fond du cœur l'espoir d'une prochaine revanche, consolait son amour-propre en citant ce proverbe :

> **La résistance est inutile quand trop de gens il y a (1)**

ce qui n'est, sous une autre forme, que la répétition de l'adage pris par La Fontaine pour moralité de l'une de ses fables :

> **La raison du plus fort est toujours la meilleure (2).**

IX

Tous les travaux qui ont pour objet le Moyen-Age aboutissent à cette inévitable conclusion qu'à l'époque de la féodalité, la force restait l'arbitre souverain. Une étude sur les chansons de geste devait nécessairement confirmer cette prédominance de la force sur le droit que tous les documents, à quelque point de vue que l'on se place, s'accordent à établir, avec cette réserve capitale pourtant que, chez nos ancêtres, la violence était tempérée par la notion de la toute puissance de Dieu, par la ferveur de la foi chrétienne et par le sentiment de l'honneur.

Images de la société aristocratique, nos vieux poèmes expriment très bien, quoi qu'on ait pu dire, les idées, les opinions, les préjugés, les tendances de ceux auxquels ils ont plu et pour qui ils ont été composés.

Nous avons essayé d'en donner une nouvelle preuve en puisant largement dans les œuvres des trouvères les maximes générales, les adages, les proverbes dont ils sont prodigues. Malheureusement, cette abondance de citations

(1) Forche n'i a mestier, que trop de gent i a.
Gaufrey, vers 435.
(2) *Fables*, livre I, fable 10.

qu'il était bien difficile d'éviter, présente plus d'un inconvénient, et nous comprenons combien l'auteur du *Livre du Trésor* était avisé lorsqu'il disait, il y a déjà longtemps :

« Et savez que proverbes et exemples qui sont convenables et qui s'accordent très bien avec la matière, sont très bons; mais qu'ils ne soient pas trop fréquents, car alors ils seraient nuisibles et suspects (1). »

Brunetto Latini a raison, nous le savons mieux que personne, et, si nous avons pris le parti d'enfreindre la règle si sage qu'il recommande de ne point oublier, c'est que notre sujet même nous obligeait à ne pas nous y confirmer. Puisse-t-on ne pas nous en tenir rigueur !

(1) Et sachiez que proverbes et exemples qui sont avenable et acordant à la matiere sont trop bon, mais qu'il ne soient trop sovent ; car lors seroient il grevable et sospeceneus.

Brunetto Latini, *Li Livre dou Trésor*, livre III, ch. XII. — Édit. P. Chabaille, publiée dans la *Collection des Documents inédits de l'Histoire de France*.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. L. JARRY.

Séance du 18 novembre 1892.

Je serais vivement tenté d'inscrire, en tête de ce rapport sur le mémoire de M. Emile Bouchet, notre vieil adage : tel père, tel fils. Nul de vous, Messieurs, n'ignore en effet que M. Evariste Bouchet, après une brillante carrière dans l'inspection des finances, fut nommé directeur des Contributions directes à Orléans et, par là, devint pour toujours notre compatriote. Atteint, en pleine puissance de ses forces, par la rigoureuse loi de la retraite, il consacra son activité à notre Institut Musical, dont il sut maintenir, à l'éloge et au profit de tous, la fécondité de l'enseignement comme le charme des Concerts. Amateur aussi passionné des beaux-arts que de la musique, M. Bouchet se plut à à visiter longuement les principaux centres artistiques de l'Europe, l'Italie, l'Espagne, l'Allemagne.

Ces voyages ont produit deux livres modestement intitulés : *Souvenirs d'Italie* et *Souvenirs d'Espagne,* deux beaux et bons volumes, qualifiés trop simplement par leur

auteur, des « memento fidèles, qui pourraient être des indicateurs utiles. » Nous les estimons bien davantage. L'un de ces ouvrages fut notre compagnon de chaque jour et notre meilleur guide en Italie. S'il méritait un reproche, ce serait de rester surtout descriptif. Pourquoi faut-il que la note personnelle, qu'un jugement sûr guidé par une érudition considérable rend excellente, hésite si souvent à se formuler ?

M. Bouchet, forcé de diriger son fils vers les occupations sédentaires, lui fit donner, par des maîtres habilement choisis, une éducation si variée et si complète qu'il put, jeune encore, se livrer avec talent aux travaux d'érudition. Ses ouvrages lui ont ouvert toutes grandes les portes de notre société ; et vous me permettrez de rappeler en deux mots les titres des principales œuvres de notre nouveau confrère. C'est d'abord un récit, devenu rare, des épisodes de *La guerre dans le Nord;* puis une *Histoire populaire de Dunkerque*, qui obtint en 1870 le prix offert par la Société Dunkerquoise et dont une seconde édition, cette fois en deux volumes, se prépare pour la même société. Elle a encore extrait de ses *Mémoires* un chapitre développé : *Colbert, Louvois et Vauban à Dunkerque.* Le *Correspondant* a publié une étude sur *Le Liban et l'administration turque.*

A notre *Académie de Sainte-Croix*, M. Bouchet a donné : *Madame Antoinette d'Orléans et le Père Joseph ;* c'est une attachante monographie concernant la fondation de l'ordre des Bénédictines réformées de Notre-Dame-du-Calvaire. Puis vient une longue période de recueillement et de préparation à d'importants ouvrages qu'il nous tarde de voir mettre au jour. Déjà, l'année dernière, l'un d'eux a été fort luxueusement publié, aux frais de l'éditeur Lemerre, en deux forts volumes in octavo : *La Conquête de Constantinople*, du plus ancien de nos historiens, Geoffroi

de Villehardouin. L'œuvre contient une révision du texte avec traduction nouvelle, des notes, un glossaire, une notice sur la quatrième croisade et son historien, qui est un morceau capital; enfin, une bibliographie et la table des noms propres enrichie d'une foule de renseignements sur les personnages et les lieux cités dans le texte. Cette édition que l'on peut, croyons-nous, considérer comme définitive, tant elle fut entourée de profondes recherches, fera grand honneur à M. Emile Bouchet.

Il était, du reste, merveilleusement disposé à cette tâche, comme à celle dont il a voulu, dès le premier jour, s'acquitter envers vous, par l'étude approfondie du vieux langage français et par la connaissance de nos anciens auteurs. Notre confrère a lu soigneusement toutes les chansons de geste, dès leur apparition en éditions isolées, ou dans les ouvrages spéciaux, tels que le curieux recueil de la *Société des anciens textes*. De telle sorte qu'il les possède à fond, ces sources des travaux de maîtres, comme la *Chevalerie* et les *Epopées françaises* de Léon Gautier.

Les chansons de geste, vous le savez, eurent une singulière fortune. Pendant des siècles, ce fut l'expression la plus élevée et la plus répandue, chez les barons, puis dans le peuple, de la littérature poétique. Elles sont rapidement tombées dans l'oubli, avec la société qu'elles représentaient et qu'elles charmaient, en même temps que cette société se transformait elle-même. La chevalerie était bien morte, quand Michel Cervantès écrivit sa fine satire, éternellement vivante, Don Quichote de la Manche, le plaisir de l'enfance comme les fables de La Fontaine en sont le tourment, sans qu'elle en comprenne ici ou là le sens caché, sans qu'elle se doute que l'opposition de ces deux types, Don Quichote et Sancho, est aussi celle de la poésie et de la prose, du rêve et du terre à terre, de l'imagination

désordonnée et du bon sens le plus pratique. Les romans de chevalerie, je dis les plus beaux, en étaient tombés, au siècle dernier, jusqu'à figurer dans le répertoire informe de la *Bibliothèque bleue.*

Il appartenait à notre siècle, le siécle de l'érudition, de tirer de l'oubli tout le moyen-âge, pour la littérature, pour les arts, pour l'histoire. On s'aperçut ainsi qu'il y avait dans la *Chanson de Roland* des beautés de premier ordre; et, dans toutes, de précieux renseignements, ne fût-ce que pour les origines de notre langue. Que dis-je ? les chansons de geste, jadis vouées aux gémonies, n'étaient plus seulement un sujet de dissections scientifiques et d'analyses plus ou moins froides; elles furent vivement remises de mode par les écrivains dramatiques. Las de fouler les mêmes sentiers, avides de nouveauté, ils se rendirent facilement compte du parti qu'ils en pourraient tirer pour la scène, au point de vue de l'action, des caractères, des costumes, des décors, du merveilleux en un mot. Ils les ont fait revivre en tragédies : *La fille de Roland;* en drames lyriques : *Lohengrin, Parsifal, Sigurd.* Enfin un romancier, d'un talent qu'on ne peut méconnaître, et qui ne respecte rien, ou bien peu de chose, Alphonse Daudet, s'empare à son tour du pauvre Don Quichote. Il concentre l'opposition, créée en double par Cervantès, sur un seul et même personnage, son compatriote Tartarin de Tarascon, et déroule comiquement les avatars successifs de Tartarin-Quichote en Tartarin-Sancho, et réciproquement.

M. Emile Bouchet tient à débuter simplement, en présentant à notre société une étude littéraire, très littéraire, sur les *Maximes et proverbes tirés des chansons de geste.* Il nous permettra de lui déclarer que nous ne sommes aucunement dupes de sa modestie. Le choix habile du sujet, la méthode qui se révèle dans l'ordre et la suite des développements, l'érudition qui s'y dissimule, la souplesse et le

coloris du style, donnent à son mémoire un intérêt soutenu qui nous rendra dorénavant très exigeants à son égard. Nous regrettons qu'une pâle et rapide analyse n'en puisse mettre toutes les qualités en valeur.

M. Bouchet indique, en peu de mots, l'intérêt des études parémiologiques et ne s'attarde pas à une bibliographie générale, qui serait longue et sans intérêt, puisque son sujet est absolument nouveau. Il donne pourtant une aimable mention à deux auteurs orléanais, M. Gustave Baguenault de Puchesse, dont il cite la piquante notice sur *Les Proverbes dans l'Evangile de Saint Mathieu*, et notre regretté collègue M. Daniel Bimbenet, dont il rappelle *Le Livre des emblêmes d'Alciat*, un morceau de fine critique, que nous avons tous gardé dans notre souvenir.

L'auteur exprime ensuite le désir de faire connaître une partie encore mal explorée de la littérature proverbiale, celle qui florissait du XIIe au XIVe siècle. Nous trouvons que le choix du sujet est heureux, à cause de son originalité, et parce qu'il comble une lacune. Il est, en effet, d'un grand intérêt de collectionner tous les anciens titres de notre patrimoine ; et l'on sait que les proverbes, comme d'ailleurs les contes, les chansons, les devinettes et les énigmes, les légendes et les superstitions, se trouvent à la base de toutes les littératures. C'est ce qu'on appelle savamment le Folk-lore d'un pays ; or, les folk-loristes français se sont un peu trop laissé devancer, pour le nom ainsi que pour la chose.

Dans tout le cours de son mémoire, M. Bouchet suit habilement la piste d'un certain nombre de ses proverbes, depuis le latin jusqu'au français moderne, en passant naturellement par le moyen-âge. Mais il craint évidemment la critique, comme si celle d'un confrère était bien redoutable ! car il évite d'énoncer son sentiment

personnel sur l'origine même des proverbes. Croit-il cette origine commune, antérieure par conséquent à la constitution des langues européennes ? Penche-t-il pour la tradition, pour la transmission d'un peuple ou d'un individu à un autre ? Préfère-t-il une sorte de génération spontanée, résultant pour chaque région d'une marche identique dans les procédés et dans les progrès de l'esprit humain ? Ce sont, à la vérité, des questions qui semblent encore insolubles, d'après l'état peu avancé des études à ce sujet.

Notre confrère démontre, dans le retour qui s'est manifesté pour la littérature médiévale, que la faveur s'est d'abord attachée aux fableaux et au Roman de la Rose, et qu'on en a recueilli les proverbes. Il n'en est pas ainsi des chansons de geste, la poésie aristocratique succédant à la poésie populaire. Par une suite d'observations délicates, on nous fait suivre l'historique des transformations, de la décadence et de l'anéantissement de ces chansons. A l'origine, évidemment, et tant qu'elles s'adressèrent exclusivement aux classes élevées, on y trouve peu de proverbes, ou seulement ceux qui étaient à l'usage des chevaliers. Mais, de bonne heure, les trouvères ou troubadours, les jongleurs, songèrent à étendre leur clientèle et, pour satisfaire chacun, à introduire dans leurs récits des parties destinées au peuple, parties qu'ils supprimaient ou allongeaient suivant le public, et qu'ils ornaient des adages ou proverbes les plus usités de leur temps. C'est de cette double source que La Fontaine, l'un des premiers, a très heureusement fait usage pour la moralité de ses fables. La forme concrète des adages et des proverbes s'applique, en effet, merveilleusement aux courtes poésies, qu'on leur donne le nom de contes ou de fables.

Continuant, au point de vue social, sa comparaison

entre les fableaux ou les contes d'une part, et les chansons de geste, M. Bouchet constate, pour les plus anciennes de celles-ci, que, l'homme étant le héros nécessaire, le rôle de la femme est absolument négligé. Quand elle apparaît, on la taxe volontiers d'inconstance ou de légèreté ; mais on ne va guère au-delà. Il est aisé de comprendre que, pour l'auditoire plus délicat auquel est réservé le dernier genre, on ait volontairement écarté les plaisanterieries trop vives à l'encontre du sexe féminin, des prêtres et mêmes des moines ; tandis que, dans les fableaux et les contes, les scènes ou les détails d'une crudité révoltante abondent. Enfin, avec le temps et l'adoucissement des mœurs, la femme prend sa part méritée, plus relevée et plus importante, tant dans la Société polie que dans les poèmes qui s'en font l'écho.

M. Bouchet passe ensuite à la valeur documentaire des chansons de geste, et signale deux écoles parmi nos écrivains actuels : l'école qui regarde ces récits comme une source féconde d'informations de toute sorte, et celle au contraire qui leur conteste toute espèce d'autorité. Pour la première, le contingent de réalité mêlée à la fiction est considérable ; pour l'autre école, l'imagination règne presque absolument et l'usage de ces textes, à titre de documents, ne va pas sans danger. Nous croyons que, à la suite de l'enthousiasme exagéré des médiévistes, il s'est produit un trop violent mouvement de réaction. En tout cas, il y a lieu d'établir une distinction. Certainement, en histoire, il faut se défier des chansons de geste, où domine la légende avec toutes les fantaisies dont elle est capable. Celle-ci confond les notions de temps, de lieu et de nombre. Elle altère « la couleur de l'histoire » comme l'a si bien dit Léon Gautier, un écrivain dont l'enthousiasme pour la chevalerie n'est pourtant pas douteux. Il faut en prendre son parti et se rappeler avec notre confrère, que,

pour tous les détails, même ceux de la vie privée, les épopées françaises donnent la physionomie du temps où vécut leur auteur, et non celle de l'époque qu'elles ont la prétention de décrire. Cette observation s'applique aussi naturellement à la langue qu'aux mœurs.

Il reste, entre les deux systèmes qui viennent d'être indiqués, une large place pour une troisième école ou plutôt pour la seule vraie, la seule bonne, celle qu'on doit suivre, l'école du bon sens et de la saine critique; et M. Bouchet en est l'un des plus fervents adeptes. Pour la séparation de « ce qui constitue la part de la réalité et de ce qui revient à l'imagination de l'auteur, à la convention ou à la légende », il s'agit de classer avec soin les chansons de geste, d'après leurs caractères propres et leur date approximative, comme l'a fait notre confrère. On peut alors en déduire à coup sûr la pensée des auteurs, leurs opinions, leurs préjugés, leurs tendances, en ce qui con-concerne la condition sociale, morale et politique de leurs contemporains; et l'on peut apprécier les nuances qu'ils mélangent à la peinture des passions éternelles de l'humanité.

Grâce à M. Bouchet, nous connaissons ces pensées courantes, spécialement sur les droits et les devoirs de tous pendant l'organisation féodale. L'auteur a relevé les proverbes les plus caractéristiques sur la richesse et la pauvreté, l'honneur et la félonie, sur l'amitié et les lois confraternelles de la chevalerie ; enfin sur le mépris de la mort, les conditions du combat et le sort des prisonniers. Il y a là des règles superbes en théorie ; peut-être la pratique était-elle un peu défectueuse, en des temps, somme toute, assez barbares, et qui exaltaient surtout la puissance de la force physique.

En terminant cette curieuse étude, originale, variée de ton et remplie de véritable science, M. Bouchet croit

devoir s'excuser de ses nombreuses citations. L'intérêt que vous avez prêté, Messieurs, à la lecture de son mémoire doit le rassurer pleinement sur des craintes chimériques. En fait, notre confrère n'est aussi prodigue que parce qu'il puise dans un fonds très riche et dont il mesure toutes les ressources. Vous calmerez ses remords en lui demandant un autre travail, sur les proverbes relatifs au droit féodal, par exemple, dont il nous a fourni seulement quelques modèles, ou sur tout autre sujet se référant aux mêmes matières.

Votre section des Belles-Lettres, Messieurs, en exprimant à son nouveau membre des remerciements bien mérités et des félicitations sincères, a l'honneur de vous proposer l'impression de son savant mémoire dans vos publications.

UTILITÉ DES CHEMINS DE FER

d'Intérêt local

Par M. HEUDE.

Séance du 19 *mai* 1892

L'utilité des chemins de fer n'est en général contestée par personne ; mais aujourd'hui que les principales lignes ont été construites en France, il est permis de se demander à quel moment il faudra s'arrêter. Dans les pays riches et peuplés, les chemins de fer sont indispensables ; faut-il en construire dans les pays pauvres pour les enrichir ? Ce n'est pas encore douteux dans une certaine mesure ; mais, comme une ligne construite dans un désert ne serait évidemment pas utile, il est très difficile, sinon impossible, de déterminer exactement la limite.

En d'autres termes, et en supposant que tous les Français ne soient que les membres d'une vaste association, si l'on connait le prix d'établissement d'une ligne et sa recette brute, produira-t-elle une somme d'utilité suffisante, pour justifier les sacrifices que l'association va s'imposer ?

Faut-il la construire ou ne faut-il pas la construire ?

Cette question, qui est actuellement à l'ordre du jour, vient d'être traitée d'une manière toute nouvelle et extrêmement intéressante par notre éminent collègue. M. Con-

sidère, Ingénieur en chef des Ponts-et-Chaussées, dans une étude insérée dans les *Annales des Ponts-et-Chaussées*.

L'utilité des chemins de fer se compose de trois éléments bien distincts : 1° le bénéfice net d'exploitation ; 2° les économies de transport ; 3° les avantages indirects. Le bénéfice net d'exploitation n'existe pas toujours : il est quelquefois négatif, quand on ne considère que le trafic propre d'une petite ligne accessoire déterminée ; mais ce trafic local procure généralement un trafic beaucoup plus considérable aux grandes lignes qui sont mises en communication avec les petites, et il en résulte un bénéfice net pour ces grandes lignes. Les économies de transport sont évidentes, car les tarifs sur les chemins de fer sont toujours inférieurs à ceux que le public payait avant leur établissement. Les avantages indirects sont également évidents, et il n'est pas douteux que la construction des différentes lignes de chemins de fer de toute sorte, construites en France depuis un demi-siècle, a contribué dans une très large mesure à développer la richesse générale du pays et le bien être de sa population.

Tous ces éléments d'utilité se conçoivent facilement, on ne peut les nier, mais il est bien difficile d'en déterminer la valeur en argent, et il est encore plus compliqué de déterminer dans quelle mesure ces avantages évidents, mais indéterminés jusqu'à présent, profitent aux divers intéressés. M. Considère a courageusement entrepris cette double tâche dans la première partie de son travail, et nous allons esayer de résumer le plus brièvement possible les résultats auxquels il arrive.

I. — VALEUR DE L'UTILITÉ

1° *Bénéfice net d'exploitation.* — Si l'on examine d'abord les chemins de fer d'intérêt général français, on

voit que le bénéfice net d'exploitation n'est pas considérable. L'établissement de ces chemins de fer a coûté 14 milliards environ, (4 milliards à la charge de l'État et 10 milliards à la charge des compagnies ou des particuliers) et le bénéfice net d'exploitation, c'est-à-dire la différence entre les recettes brutes et les frais d'exploitation, n'a été en 1889 que de 556 millions, soit 3 fr. 90 °/₀ de la dépense de premier établissement.

Si donc on laissait de côté toutes les conventions intervenues entre l'Etat et les différentes sociétés, et si l'on supposait que l'ensemble des lignes a été construit par une compagnie unique et est exploité par elle, on arriverait à ce résultat que cette compagnie n'aurait pas fait de bien brillantes affaires, puisque aujourd'hui elle ne pourrait servir qu'un intérêt inférieur à 4 °/₀ à son capital de premier établissement. Ce résultat mérite d'être signalé, car il est peu connu. Le public, trompé par le résultat des diverses conventions qui ont fait coter les actions des grandes compagnies bien au-dessus du pair, oublie que l'Etat paie chaque année aux grandes compagnies un assez grand nombre de millions à titre de garantie d'intérêts. Il s'imagine à tort que les entreprises de chemins de fer sont très rémunératrices ; il ne sait pas généralement que le bénéfice net total est assez faible, et que la principale utilité de ces chemins de fer consiste surtout dans les économies de transport et dans les avantages indirects qu'ils procurent au public.

En examinant ensuite les chemins de fer d'intérêt local, M. Considère constate qu'ils produisent deux sortes de recettes, leurs recettes propres et celles qu'ils procurent aux grands réseaux dont ils ne doivent être que les affluents. Il prend pour exemple les petits tronçons de Morlaix à Roscoff, de Plouaret à Lannion, d'Auray à Quiberon, etc., qui ont été nouvellement construits et qui sont des affluents

des grandes lignes de l'Ouest ; il prend également des affluents analogues des grandes lignes du Nord, et il montre d'une façon très nette que, par exemple, la ligne de Morlaix à Roscoff, qui n'a fait en 1885 que 75,500 francs de recettes et qui a coûté 133,000 francs de frais d'exploitation, a procuré aux autres lignes de l'Ouest une augmentation de recettes de 313,500 francs, soit, si l'on admet un coefficient d'exploitation de 50 %, un bénéfice net de 157,000 francs en nombre rond. Si donc on ne considère que le tronçon de Morlaix à Roscoff, on croit qu'en l'exploitant, la compagnie de l'Ouest a perdu 133,000 — 75,500 = 57,500 francs ; mais, si l'on considère l'ensemble, on constate que ladite compagnie a au contraire gagné.

157,000 — 57,500 = 99,500 francs.

En étudiant les résultats analoques fournis par un grand nombre de lignes et en séparant le trafic des voyageurs de celui des marchandises, M. Considère arrive à cette conclusion :

L'augmentation nette de trafic que les embranchements apportent aux réseaux contigus et dont on a coutume de ne tenir aucun compte, présente, pour les lignes étudiées, une importance d'une à deux fois plus grande pour les voyageurs et d'une à neuf fois plus grande pour les marchandises, que le trafic qui se fait sur ces embranchements, le seul qu'indiquent les statistiques, le seul aussi qui profite au concessionnaire de ces embranchements.

Ces résultats, quoique surprenants, paraissent établis d'une façon bien nette ; mais, pour en tirer des conséquences, en ce qui concerne le nouveau réseau des chemins de fer d'intérêt local à construire, il faut admettre que les nouvelles lignes seront bien choisies, qu'elles ne feront pas concurrence aux anciennes et qu'elles ne leur serviront que d'affluents.

C'est ce que suppose M. Considère, lorsqu'il tente de déterminer *la moyenne probable des recettes totales du trafic que créeront les chemins de fer français d'intérêt local*, et en n'employant que des évaluations très modérées, il arrive à la conclusion suivante :

En moyenne, les chemins de fer d'intérêt local qu'il y a lieu de construire en France donneront vraisemblablement aux grands réseaux dont ils sont les affluents une augmentation de recettes égale aux cent quarante centièmes de leurs propres recettes.

Ce qui veut dire, pour donner un exemple, que, si une ligne secondaire de 30 kilomètres fait 2,000 francs de recettes par kilomètre, soit 60,000 francs en totalité, elle procurera en outre au grand réseau dont elle est l'affluent une augmentation de recettes de

$$\frac{60{,}000 \times 140}{100} = 84{,}000 \text{ francs.}$$

Une pareille conclusion peut paraître bien hardie; car, si l'on conçoit à priori qu'une ligne affluente doit apporter du trafic à la grande ligne, il est très difficile de déterminer la valeur de l'augmentation. Cependant, les raisons invoquées sont tellement sérieuses et basées sur des faits tellement probants, que nous estimons que les résultats indiqués ne doivent pas être exagérés.

De ce qui précède, on peut déduire le bénéfice net total produit par une ligne d'intérêt local, et, tous calculs faits, on trouve que pour obtenir ce bénéfice net total kilométrique, il suffit de multiplier la recette brute kilométrique par 1,20 et retrancher 1,000 fr. du résultat.

Partant de là, si l'on néglige les services que les chemins de fer rendent au public et qui forment cependant la plus grande part de leur utilité, et si l'on considère une ligne d'intérêt local devant coûter 50,000 francs par kilomètre,

ce qui est un prix moyen, on trouve que, pour une recette de 3,000 francs par kilomètre, le bénéfice net total, 2,600 fr., sera plus que suffisant pour fournir 5 °/₀ au capital de premier établissement.

Si, dans certains cas particuliers, commc celui de Pithiviers à Toury, le prix d'établissement peut être abaissé à 25,000 francs et si les recettes brutes ne s'élèvent qu'à 1,900 francs, le bénéfice net total, ou 1,280 francs, serait encore suffisant pour servir au capital de premier établissement un intérêt supérieur à 5 °/₀.

De pareils résultats paraîtront peut-être un peu optimistes, car on peut contester les hypothèses qui les ont amenés ; cependant ils montrent clairement que ce sont les grandes Compagnies qui ont le plus d'intérêt à la création des lignes d'intérêt local, lorsquelles ne leur font pas concurrence et qu'elles ne sont que les affluents des grandes lignes.

2° *Economies de transport.* — Pour les chemins de fer d'intérêt général, ces économies ont été évaluées de bien des manières. Sur les voies de terre, les voyageurs payaient autrefois 0 fr. 10 par kilomètre et les marchandises de 0 fr. 20 à 0 fr 30 la tonne. Sur les chemins de fer, les voyageurs ne paient plus en moyenne que cinq centimes et les marchandises que six centimes.

Si donc on appliquait l'économie de 0 fr. 05 par voyageur et de 0 fr. 15 à 0 fr: 20 par tonne de marchandises, à l'ensemble du trafic actuel des lignes d'intérêt général, on arriverait à des chiffres énormes. Mais ce calcul ne serait pas exact. En effet, un très grand nombre de transports ont été créés par les chemins de fer ; si ces derniers n'existaient pas, ces transports ne se feraient pas.

Les minerais de fer, par exemple, qui traversent la France, de la Rochelle au Creusot, en parcourant 400 kilotres, ne pourraient supporter un tarif de 0 fr. 30 la tonne

kilométrique, soit 120 fr. en totalité, alors que l'industrie métallurgique ne peut payer de ce chef plus de 10 à 12 francs. Sans chemins de fer, ces transports ne se feraient pas et l'économie réelle que les chemins de fer permettent au public est donc très inférieure à la différence des tarifs appliqués et des prix de revient du transport sur route.

Pour évaluer cette économie réelle, M. Considère a employé une méthode assez compliquée, qu'il faut lire en entier, et il arrive à cette conclusion, que l'économie totale que les chemins de fer d'intérêt général procurent chaque année au public est au plus égale à la moitié de leur recette brute.

Ainsi, comme les recettes brutes s'élèvent à environ 1,100 millions, l'économie de transport réalisée par le public n'est que de 550 millions.

Sur les chemins de fer d'intérêt local à construire, on peut admettre que l'économie de transport sera la même, et par suite, si une ligne de 30 kilomètres fait 2,000 francs de recettes brutes, soit 60,000 francs en totalité, l'économie de transport réalisée par le public sera de 30,000 francs.

3° *Avantages indirects des Chemins de fer.* — Si l'on ne tenait compte que du bénéfice net des chemins de fer d'intérêt général, 550 millions, et des économies de transport réalisés par le public, 550 millions, on n'arriverait qu'à un total d'environ 1,100 millions, ce qui ne représente que 8 °/₀ du capital total de premier établissement (14 milliards). On devrait alors en conclure que les chemins de fer n'ont pas une très grande utilité, et que les lignes secondaires qui restent à construire en ont encore moins. Heureusement, les avantages indirects sont beaucoup plus considérables.

Il existe en France des gisements de houille et de minerai de fer; mais ces deux produits sont fort éloignés et s'il

n'existait pas de voies de communication permettant de les réunir économiquement, l'industrie ne pourrait les utiliser. Un canal ou un chemin de fer permet leur rapprochement; il en résulte immédiatement la création d'une grande source de richesse en hommes et en capitaux, et, pour la production nationale, une augmentation considérable qui n'a nullement pour mesure les économies de transport.

Dès que les chemins de fer ont permis le transport des vins du midi de la France, la culture de la vigne a pris un développement considérable. Des terres incultes ont pris une valeur qu'on n'aurait jamais pu prévoir, les propriétaires fonciers ont vu leur fortune s'accroître dans des proportions inespérées. C'est par milliards qu'on peut chiffrer le résultat de ses transformations.

D'après M Picard, les recettes ordinaires du budget de l'Etat se sont accrues pendant les trentes dernières années de près de 1,500 millions, c'est-à-dire de la moitié. Et, comme les énonomistes admettent que le produit des impôts représente le dixième de la production nationale, cette production aurait augmenté de 15 milliards. M. Picard attribue le tiers de l'accroissement, soit 500 millions, à l'action indirecte des chemins de fer. Par suite, la production nationale a augmenté de cinq milliards sous l'influence des chemins de fer.

M. Considère arrive à un résultat un peu inférieur. Sur l'augmentation de la production évaluée à 15 milliards, un milliard représente les salaires du travail fourni par les deux millions d'habitants qui forment la différence des deux recensements de 1856 et de 1886. D'après les économistes, la richesse de la France, qui était de 120 milliards en 1856, a atteint 230 milliards en 1886. Elle a donc augmenté de 110 milliards. Cette augmentation se divise en deux parties: les nouveaux capitaux économisés et les plus values que les progrès de toute sorte ont procurées

aux capitaux existants. On peut évaluer à 30 milliards, chiffre évidemment très faible, cette dernière plus-value, et par suite à 80 milliards les capitaux nouveaux dont le revenu doit être éliminé. Au taux de 4 1/2 °/₀, ce revenu est égal à 3,600 millions. Par suite, sur les 15 milliards dont la production nationale s'est accrue, un milliard représente le prix du travail des nouveaux habitants de la France, 3,600 millons proviennent du revenu que les capitaux récemment formés donnent à leurs propriétaires ; il reste une différence de plus de 10 milliards de revenu, qui ne peut provenir que des avantages indirects résultant des progrès de toute sorte accomplis depuis 30 ou 40 ans. Il s'agit de déterminer la part qui revient aux chemins de fer dans cette augmentation ; car, à côté des chemins de fer, la diffusion de l'instruction, le progrès des sciences, le développement des canaux et des chemins vicinaux et les merveilleux progrès de l'industrie ont largement contribué à l'augmentation de la richesse nationale.

En s'appuyant sur ce fait que notre siècle est appelé celui de la vapeur et des chemins de fer, et en comparant le nombre des chevaux-vapeur employés dans les chemins de fer et les autres industries, M. Considère croit être au-dessous de la vérité, en attribuant aux chemins de fer le tiers des 10 milliards de revenu indiqués plus haut, soit trois milliards et demi environ, c'est-à-dire le triple de la recette brute totale qui a varié pendant ces dernières années entre un milliard et un milliard 200 millions.

Comme les économies de transport dont nous avons parlé plus haut doivent entrer dans ce compte et s'élèvent à la moitié de la recette brute, les avantages indirects doivent donc s'élever à deux fois et demie la recette brute.

En résumé, si on admet que la recette brute annuelle des chemins de fer d'intérêt général est de 1 milliard 100 millions, les économies de transport réalisées par le public

peuvent être évaluées à la moitié de la recette brute, soit à.............................. 550 millions.

Les avantages indirects qu'ils procurent aux pays peuvent être évalués à deux fois et demie la recette brute, soit à........ 2.750 —

et par suite, l'utilité totale des chemins de fer d'intérêt général doit être évaluée au triple de la recette brute, soit à..... 3.300 millions.

plus le revenu qu'ils donnent à leurs propriétaires.

Si maintenant l'on passe aux chemins de fer d'intérêt local, quelques ingénieurs contestent leurs avantages indirects; mais M. Considère n'est pas de leur avis, et en rappelant l'exemple de la ligne Morlaix à Roscoff, il montre que ces avantages sont très réels. Il rappelle que chaque franc de recette perçu sur un affluent procure 1 fr. 40 de recette supplémentaire sur la grande ligne, soit 2 fr. 40 en totalité, et, en comparant les parcours effectés par les marchandises et les voyageurs sur les affluents et les grandes lignes, il arrive à montrer que la valeur des avantages directs et indirects dont le public bénéficie, est égale à deux fois et demie la recette totale, soit à six fois (= 2,5 × 2,4) la recette produite par les transports effectués sur les rails des affluents.

Comme le bénéfice net peut s'obtenir en multipliant la recette brute, par 1,20 et en retranchant 1,000 fr. du résultat, la valeur de la somme totale des avantages de toute sorte que procure, tant à son propriétaire qu'au public desservi et à la nation toute entière, un chemin de fer d'intérêt local, s'obtiendra en multipliant la recette brute par 7,2 et en retranchant 1,000 francs du résultat.

En conséquence, si un chemin de fer d'intérêt local a coûté 50,000 francs le kilomètre et que sa recette kilométrique soit de 2,500 francs, son utilité totale peut être

évaluée par kilomètre à 17,000 francs, ce qui représente 34°/₀ du capital du premier établissement.

Si le tramway de Pithiviers à Toury, par exemple, dont le coût kilométrique sera d'environ 25,000 francs, ne faisait que 1,500 francs de recettes brutes, son utilité totale, bien que l'exploitation soit en perte, serait cependant encore de 9,800 fr., ce qui représenterait 39 °/₀ du capital du premier établissement.

Si l'on admet ces résultats, qui montrent que les chemins de fer secondaires sont aussi utiles que les lignes d'intérêt général, et si l'on remarque que le réseau d'intérêt général n'est que de 40,000 kilomètres en France, et qu'en raison de sa superficie, deux cinquièmes du sol national échappent encore à l'action très-efficace des chemins de fer, on trouve qu'il faudrait encore 30,000 kilomètres de lignes secondaires, qui coûteraient un milliard et demi, à raison de 50,000 fr. le kilomètre, c'est-à-dire le dixième seulement de ce qu'ont coûté les chemins de fer d'intérêt général.

Ces résultats peuvent paraître très optimistes; mais, quand bien même ils seraient fort exagérés, ils montrent cependant d'une façon évidente qu'il reste encore beaucoup à faire en France ; comme, suivant nous, en employant la voie 0^{m}60 pour certains cas particuliers, il est possible de construire des lignes tout aussi utiles que les autres, à un prix bien inférieur à 50,000 francs le kilomètre, il est certain qu'avec un capital relativement faible, on pourrait donner un nouvel et considérable essor à la production nationale, en construisant un très grand nombre de lignes secondaires; mais à une condition, c'est que ces lignes soient bien choisies et bien tracées et qu'elles ne soient que des affluents des anciennes lignes.

II. — Répartition de l'utilité.

M. Considère recherche ensuite comment les avantages produits par les chemins de fer d'intérêt local se répartissent entre les concessionnaires, le public, l'Etat, les départements, les communes et les grandes Compagnies.

Admettons une ligne ayant coûté 50,000 francs par kilomètre et faisant 2,500 francs par kilomètre ; on peut d'abord diviser l'utilité en trois parts :

1° Le bénéfice net d'exploitation, représenté par la formule B = 0,5 R — 1,000 et touché par l'exploitant, sera égal à 250 francs, soit 1/2 0/0 du capital de premier établissement ;

Le bénéfice des grandes Compagnies sera égal à la moitié de l'augmentation de trafic amené par les affluents, soit à 1/2 (2,500 × 1,40) = 1,750 francs, ou à 3 1/2 0/0 au capital de premier établissement :

3° Enfin les économies de transports et les avantages indirects recueillis par l'Etat, les départements, les communes et les particuliers, représentent une utilité dont la valeur a été évaluée à 6 fois les recettes brutes, c'est-à-dire à 15,000 fr. par kilomètre, ce qui représente 30 0/0 de premier établissement.

La somme représente donc bien les 34 0/0 indiqués précédemment.

Analysons maintenant les éléments de cette troisième part.

L'Etat retirera une plus-value sur le rendement de ses impôts, soit, d'après les économistes, 1/10 de la plus-value totale de 34 0/0, c'est-à-dire 3,4 0/0. La garantie d'intérêt qu'il paie aux grandes Compagnies sera diminuée par suite de l'augmentation de recettes que les lignes secondaires leur procureront, et sans parler des économies qu'il réalisera encore par suite des service de toute sorte qui lui sont

rendus gratuitement ou à prix réduits, M. Considère évalue à 5 0/0 *de la dépense de premier établissement, la valeur des avantages dont l'État bénéficie annuellement* par l'effet des chemins de fer d'intérêt local.

Quant aux départements, leurs budgets ne sont alimentés presque uniquement que par des centimes additionnels au principal des contributions directes ; de 1885 à 1891 par exemple, ces contributions n'ont augmenté que de 11 0/0, et, encore dans l'ensemble, cela tient à ce que l'Etat a augmenté la totalité de ces impôts et par suite le capital de chaque département ; les départements profitent donc très peu de l'accroissement de la prospérité générale résultant des chemins de fer.

En ce qui concerne les communes, il paraît évident que celles qui ont des octrois doivent voir leurs produits augmenter dans des proportions considérables par l'effet des chemins de fer, tandis qu'il n'en est pas de même pour celles qui n'en ont pas.

Ces résultats établis, il y a lieu d'examiner si la législation actuelle, qui permet l'établissement des chemins de fer d'intérêt local et des tramways, répartit d'une manière équitable entre les différents intéressés les charges et les bénéfices.

Nous avons montré dernièrement, et M. Considère a constaté comme nous, que la loi du 11 juin 1880, qui d'ailleurs a été le plus souvent appliquée d'une manière très imprudente, a imposé aux départements des charges beaucoup trop fortes par rapport aux avantages qu'ils en retirent, et que la garantie d'intérêts, appliquée presque partout, n'a produit que de mauvais résultats, en créant un vértiable antagonisme d'intérêts entre les concessionnaires, les départements et le public. Une seule des grandes Compagnies, celle du Nord, qui ne fait pas appel à la garantie de l'Etat, a compris depuis longtemps l'intérêt énorme

qu'elle avait à la création de nombreux affluents; elle a protégé et soutenu un grand nombre de petites Compagnies qui font de bonnes affaires et elle a obtenu d'excellents résultats. Quant aux autres Compagnies, qui toutes, sauf le P.-L.-M., font encore appel à la garantie de l'Etat, dans une très large mesure, leur situation est plus délicate; cependant, leur concours gracieux (car l'on ne peut rien exiger d'elles) serait fort utile et très équitable, puisque les lignes secondaires leur sont très profitables, et on l'obtiendra généralement à la condition que les nouvelles lignes ne soient que des affluents.

La question est donc extrêmement complexe et délicate, elle mérite l'attention de tous ceux qui s'intéressent à la prospérité générale de la France. Nous avons montré, M. Considère et nous-mêmes, tous les inconvénients de la plupart des concessions actuelles; si l'on parvenait à modifier la loi et surtout les conventions, de manière à mieux repartir les charges proportionnellement aux intérêts, on rendrait un grand service à notre pays; car, sans aller aussi loin que M. Considère, nous pensons que l'établissement d'un réseau bien conçu de chemins de fer d'intérêt local et de tramways est une des œuvres les plus utiles qu'il y ait, au point de vue de la richesse nationale.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. SAINJON.

Séance du 16 novembre 1892.

MESSIEURS,

Notre collègue, M. Heude, a bien voulu, lors de l'une de vos précédentes séances, vous donner la primeur d'un article qu'il destinait au « Génie civil » et dans lequel, sous le titre « *Utilité des chemins de fer d'intérêt local* », il analysait les nouveaux éléments introduits dans l'étude de la question par M. l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées Considère.

Au moment où le département du Loiret vient de faire, avec la ligne de Pithiviers à Toury, ses débuts dans la création de son réseau de chemins de fer d'intérêt local, le travail de M. Heude ne pouvait manquer d'éveiller votre attention ; aussi en avez-vous saisi votre section des sciences.

Il n'est pas inutile de vous rappeler les points principaux mis en relief par M. Heude.

Si l'on veut apprécier l'utilité publique d'une ligne déjà construite, on ne doit pas se borner à dresser le bilan des dépenses et des recettes spéciales à cette ligne, car le bénéfice d'exploitation qui se dégage de ce bilan ne donne que la mesure des intérêts particuliers engagés dans l'affaire. Il faut en outre considérer le surplus du trafic qu'elle fournit aux autres lignes, l'économie de transport qu'elle procure au public ; il faut aussi faire entrer entre ligne de compte d'autres avantages indirects, tels que la richesse

industrielle et commerciale accrue par suite de l'ouverture de nouveaux débouchés, le Trésor profitant à son tour de cet accroissement sous la forme de plus-values dans le rendement des impôts, etc., etc.; il faut, en un mot, élargir le cadre des bilans et se représenter le pays comme une vaste association de toutes les associations particulières.

Or, voici ce qu'enseignent les études économiques faites sur les chemins de fer d'intérêt général,

En ce qui est particulièrement de ces chemins :

L'augmentation nette de trafic que les embranchements apportent aux réseaux contigus est, pour les voyageurs : de une à deux fois, pour les marchandises : de une à neuf fois plus forte que le trafic qui se fait sur les embranchements;

Et en ce qui est de la masse du pays :

1° Les économies de frais de transport réalisées par le public peuvent être évaluées à la moitié de la recette brute des Compagnies ;

2° La production nationale s'est, dans le cours des trente dernières années, accrue de dix à quinze milliards; le tiers de cet accroissement est dû à l'influence des chemins de fer, et, si l'on prend pour base leur recette brute totale, leur utilité, au point de vue de la richesse nationale se traduit par deux fois et demie ladite recette.

En résumé et tout calcul fait, M. Considère arrive à cette conclusion : que l'utilité nette totale des chemins de fer d'intérêt général peut actuellement être évaluée, pour le cours d'une année, au triple de leur recette brute, soit à plus de « trois milliards, et ce non compris le revenu qu'ils donnent à leurs propriétaires.

Quant aux lignes d'intérêt local, elles sont encore trop peu nombreuses et trop nouvelles pour qu'il soit prudent de généraliser les calculs que M. Considère a basés sur l'étude de quelques cas particuliers; mais, toutes réserves faites, il ne s'en dégage pas moins la conclusion que l'uti-

lité des chemins de fer de cette catégorie se traduit également par des chiffres considérables.

Malheureusement, les chemins de fer d'intérêt local, si profitables qu'ils soient au pays, ne le sont guère aux particuliers qui en ont fait les frais, et, malgré la subvention de l'État et des Départements, les capitaux n'affluent pas vers des entreprises qui leur paraissent trop aléatoires.

D'autre part, les Départements eux-mêmes ne sont pas suffisamment encouragés à les favoriser par la loi du 17 mai 1880, car cette loi leur impose des charges trop fortes par rapport aux avantages qu'ils en retirent, et elle aurait pu faire entre eux et l'État une répartition plus équitable de leurs subventions respectives. Il est en effet essentiel de faire remarquer que les recettes budgétaires des Départements sont loin de devoir aux chemins de fer le même accroissement que celles de l'État; leurs budgets ne s'alimentent guère que des centimes additionnels aux quatre contributions, et ces centimes ne suivent pas, tant s'en faut, dans leur produit la même progression que les autres impôts perçus par le Trésor.

Enfin, et en tout cas, l'intérêt des grandes Compagnies est de venir en aide à ces lignes secondaires, puisqu'elles leur procurent une augmentation incontestable de trafic. Il n'y a cependant que la Compagnie du Nord qui en protège et soutienne un certain nombre ; les autres Compagnies ne sont pas encore entrées dans cette voie, et l'on doit peut être en chercher la raison dans une situation que leur appel à la garantie de l'État a rendue plus délicate.

Vous voyez, Messieurs, par ce résumé, toute l'importance de l'article dont M. Heude vous a donné lecture; j'ajoute qu'il a bien voulu en faire pour notre Société une révision spéciale et la section des Sciences en propose l'insertion dans vos mémoires.

EXAMEN

Par M. l'abbé DESNOYERS

DE L'HISTOIRE DE LA FORÊT D'ORLÉANS

De M. Paul DOMET

Séance du 7 octobre 1892

Messieurs,

Lorsque nous goutons une jouissance très vive, le besoin de la partager avec d'autres âmes; nous saisit impérieusement; il nous semble, et cela se fait ainsi, que la jouissance sera doublée par cette association.

Je viens donc, Messieurs, vous dire combien j'ai été heureux de la lecture d'un ouvrage, composé par l'un de nos collègues, je dis ouvrage et non travail, car tout y est réuni, le travail technique, la science de l'histoire, la clarté de la méthode et l'intérêt du récit, tout y est complet et je veux vous faire entrer à votre tour dans les sentiments que j'ai éprouvés moi-même.

Déjà en 1873, M. Domet séduit, il nous le dit lui-même, par les charmes de la forêt de Fontainebleau, en avait raconté l'histoire, il s'était donc fait la main par ce livre fort intéressant et, quand il a voulu aborder l'histoire de notre forêt d'Orléans dont il était conservateur, tout était prêt pour donner à son ouvrage l'autorité du technologiste, l'habileté du narrateur et le savoir de l'historien.

J'avouerai sans peine, Messieurs, et je ne serai peut être pas le seul à faire cet aveu, que, jusqu'à la lecture de l'ouvrage de M. Domet, j'avais une idée superficielle de notre forêt, ce n'est pas que son nom n'eût souvent frappé mes oreilles orléanaises, mais comment y arrivait-il ? C'était pour moi et je le pense, pour beaucoup d'autres, une vaste étendue de bois ou nos ouvriers trouvaient leurs éléments de travail, nos cheminées leur nourriture, ou des scènes dramatiques de vol, d'assasinat avaient trouvé des pages émouvantes : mais une forêt importante méritant une histoire, digne de la plume d'un écrivain, non, et, ce qui rend encore l'ignorance moins excusable, c'est qu'on parlait plus volontiers à Orléans de la forêt de Fontainebleau, on y louait ses sites, ses arbres, ses chasses, il semblait que la nôtre fut une médiocre plantation, sans honneur dans le passé et condamnée au silence de l'histoire.

M. de Maulde, en 1871, dans un excellent travail intitulé *Etude sur la condition forestière dans l'Orléanais*, avait déjà rompu ce silence immérité, il avait raconté avec de nombreux détails la vie, au moyen âge et à la renaissance, de la forêt orléanaise, c'était bien l'élève de l'Ecole des chartes qui traitait, à l'aide des archives savamment parcourues, un sujet encore inabordé, et, dans les 532 pages de son travail, il est juste de dire que l'on voit la main de l'érudit et l'autorité du chercheur sérieux auquel peu de chose échappe ; mais ne restait-il plus rien à dire ?

Lorsque Christophe-Colombe découvrit l'Amérique, un long cri d'admiration s'éleva de toute l'Europe ; mais que de terres importantes, de vastes régions il avait laissées inaperçues ? Il avait eu la gloire de montrer le chemin, d'autres y entrèrent après lui et c'est ainsi qu'un monde nouveau est venu rivaliser avec l'Europe, féconder le commerce et préparer l'avenir.

M. Domet, lui également, aura eu l'honneur d'être entré le

second dans un chemin encore inexploré à fond et de nous avoir donné une histoire complète de la forêt d'Orléans; mais cet honneur est pur et sans ombre, car on ne peut en dire autant des successeurs de Christophe Colomb: aux uns appartient le nom d'aventuriers, aux autres celui de flibustiers dont la cupidité inspirait le courage; le pillage et le sang n'ont que trop souvent déshonoré leurs glorieuses découvertes. La gloire de notre collègue restera sans tâche, car le motif qui a inspiré son travail, c'est l'amour de la science et de notre pays, et les larmes qui accompagneraient la lecture de son beau travail, ne pourraient être que celles de la reconnaissance.

M. de Maulde, vous me pardonnerez cette comparaison, serait pour moi un chevalier du moyen âge, enveloppé d'une puissante armure; M. Domet serait le brillant joûteur de la Renaissance habillé d'un fer solide tout à la fois et élégant: le premier est vigoureux, il éclaire et instruit, le second est agréable, il instruit et captive.

Oui, notre collègue est un très bon maître et de science et d'histoire orléanaise; lisez ses huit chapitres, vous y apprendrez d'abord et cela est bon à savoir, les phases successives de l'administration forestière, ce qui produit ou compromet la prospérité des bois, vous connaîtrez ses fondateurs et ses ennemis: il nous conduit à travers les grueries, les gardes, le domaine royal et c'est plaisir de l'y accompagner: il nous parle des grands maîtres des eaux et forêts dont la charge était, en 1680, achetée 144,000 litres, des sergents, des officiers forestiers, des réformes successives, du code aujourd'hui vivant, et vous l'écoutez avec plus de jouissance qu'un avocat ou un député, car son exposé est court mais lumineux, concis mais limpide, sa parole sincère; ces qualités sont rares, vous les avez, Messieurs, et quand un ouvrage les réunit, on doit l'accueillir avec bonheur et le mettre en place distinguée dans sa bibliothèque.

M. Domet est un écrivain sérieux, un statisticien donnant toutes les garanties de vérité et d'exactitude, il a fourni la liste des 76 ouvrages qu'il a consultés : quand on s'est entouré de pareils éléments de travail, on mérite une entière confiance.

Suivons maintenant, mais à grands pas, notre excellent guide, dans les huit chapitres dont le parcours ne nous laissera plus rien à apprendre.

La forêt d'Orléans, appelée d'abord au IX[e] siècle *Leudica;* au X[e] siècle *Leodia Sylva;* au XII[e] siècle *Logium;* au XIII[e] siècle *Foresta logii;* recouvrait une surface de 275,000 arpents, comprenant aujourd'hui trente huit de nos communes, ou tout entières, ou en partie, et de trente autres dont M. Domet énumère les noms Gallo-Romains : c'est donc à peu près un tiers de nos communes qui doit son origine à la forêt d'Orléans, l'histoire de ces soixante-huit communes lui est associée comme les branches de ses vieux arbres sont unis au tronc qui les porte ; mais hélas ! ces ingrates communes ont depuis longtemps oublié la première de leur existence, c'est dans une portion de forêt que les rois, les évêques, les moines, les seigneurs ont placé leur berceau, fondé et développé leur vie municipale et ces bienfaiteurs sont, pour elles, au moins inconnues, quand ils ne sont même pas quelquefois l'objet d'injures odieuses.

La forêt d'Orléans a de belles pages dans son histoire, on y trouve fréquemment l'action de cette vieille royauté dont le sillon sur notre terre de France a été si brillant, si profond, qu'il ne sera jamais effacé. Nous voyons passer sous nos yeux Clovis en 508, Chilpéric en 561, Robert en 1029, Philippe I[er] en 1060, Louis VII en 1137 ; on peut les appeler les rois bienfaiteurs, car ils faisaient à larges mains présent de leurs domaines aux évêques, aux moines et aux seigneurs. Louis VII passa plusieurs fois à Lorris et durant son séjour il accordait le tiers de la dime du pain et du vin

de sa table aux religieuses de Chaumontois *feminis de Chaumontesio* et les deux autres parties aux religieuses de Brandelou et aux lepreux : Saint-Louis en 1239 prend un repas au Chaumontois chez les Nonains de l'hôtel d'Olliens, mais le saint homme de roi avait une conscience plus que délicate, ne voulant pas leur être à charge et vivre à leurs dépens, il leur fit donner deux sous parisis, trois francs de notre monnaie actuelle : trois francs pour un repas de roi et un repas unique ! Avouons Messieurs qu'il a laissé une bien rare leçon d'économie et que si nos finances françaises sont, dit-on, quelque peu embarassés, ce n'est pas la faute de Louis IX si justement appelé Saint-Louis.

Quant aux autres souverains, nous les voyons venir en grand nombre dans notre forêt, pour se délasser des fatigues de la puissance. Cette immense région, peuplée de tout gibier, était effectivement bien faite pour appeler et satisfaire leur amour de la chasse, plaisir, après tout, Messieurs, vraiment royal, car, lorsqu'il est complet, il est l'image de la guerre, avec ses stratégies, ses habiletés, ses émotions, ses fatigues et ses victoires. La chasse y était donc magnifique, et rois Capétiens, rois Valois, rois Bourbons, y sont presque tous venus s'y livrer aux ébats cynégétiques; tous les siècles ont vu les plus grands souverains de la terre hanter joyeusement une des plus belles forêts du monde ; ils y déployaient ce que la puissance royale peut montrer de grandeur et, après avoir combattu en héros, ils chassaient en rois. Soyons donc indulgents pour les peines qui atteignaient alors les braconniers de gros gibier ; je ne tairai pas ces punitions : ils étaient, la première fois, condamnés à une amende de 258 livres, 11,000 fr. de notre monnaie; la seconde fois, au fouet et au bannissement à quinze lieues de distance ; la troisième fois, aux galères et, en cas de rupture de ban, à la mort; cette peine fut abolie par Louis XIV. Oui,

soyons indulgents, car la forêt d'Orléans appartenait aux rois de France, ils la regardaient comme leur second royaume et, par conséquent, ils devaient traiter un attentat à leur droit royal, comme un cas de félonie; ajoutons que le pays français admettait la justice de cette volonté royale.

Après tout, et j'en appelle ici au jugement de ceux de mes collègues qui trouvent dans la chasse, et à bon droit, une grande jouissance. Si les lois forestières étaient dures alors, et elles l'étaient, ne protégeaient-elles pas efficacement la beauté, l'animation, la sécurité, la vie même de nos forêts ? Ne vous semblent-elles pas mieux valoir que l'impuissance de notre code contre l'effréné braconnage qui envahit de plus en plus nos régions forestières, leur ôte la vie par le ravage des arbres, le dépeuplement du gibier et, en retour, peuple nos cours d'assises toujours de fainéants, quelquefois de voleurs et trop souvent de meurtriers ?

Mais faisons trève aux considérations sociales, je n'ai pas mission de les étudier, je suis un rapporteur et non pas un économiste, je reviens donc tranquillement à notre collègue.

M. Domet venge, et en cela il est d'accord avec M. de Maulde, notre forêt d'avoir été plusieurs fois le repaire de bandes de voleurs, il fait justice de prétendus souterrains où ils abritaient leur infâme existence et cachaient le produit de leurs crimes: excepté la bande d'Orgères, qui vint quelquefois se cacher dans la forêt de Cercotte et fut en 1800 frappée et détruite par le jugement du tribunal de Chartres, aucune autre bande ne s'est organisée dans notre forêt orléanaise; c'est l'imagination populaire qui, comme toujours, a multiplié et grossi les quelques faits particuliers dont la forêt a été le théâtre, mais, en dehors des bandits d'Orgères et des scélérats de la troupe de Colin,

en 1817, les crimes et les scènes racontés par le peuple sont de pures fantaisies.

Ce qui ne l'est pas, ce qui est une heureuse réalité, c'est l'état de la botanique et de l'archéologie dans la forêt: nous y voyons, outre les plantes ordinaires, soixante autres que les botanistes orléanais qualifient de rares, dans la région et dont M. Domet a dressé une liste alphabétique.

Vous permettrez, Messieurs, a un antiquaire aimant beaucoup son pays, de témoigner ici sa joie, en voyant dans l'ouvrage de notre collègue les richesses celtiques de la forêt d'Orléans; il a relevé l'emplacement de 25 tumulus, dans l'ancien *mont de Brenne*, et signale 23 autres dans le *Chaumontois*, il en a ouvert quatre parmi les tumulus relevés, ils étaient à incinération, il y a trouvé un torques en bronze guilloché, des restes de charbon, des débris de poterie grossière en terre noirâtre, des fragments nombreux d'os calcinés.

Aux objets celtiques signalés par notre collègue, il me permettra de joindre les nombreux objets gallo-romains que j'ai fait connaître au congrès archéologique de France tenu à Orléans en juin dernier, et qui ont été recueillis dans les communes forestières formées par des défrichements successifs.

Le moyen-âge s'est complu à bâtir des châteaux dans les tranquilles et majestueuses profondeurs de la forêt ; leurs restes s'y découvrent, ainsi que ceux du séjour des familles monastiques et nous ne devons pas être surpris de voir châteaux et monastères chercher la solitude et fuir le bruit des grandes cités : l'homme a besoin de paix, de repos, de liberté, il ne trouve pas ces grands bienfaits dans le bruit des villes, l'agitation des affaires, les mouvements de la société; il est donc entraîné à demander aux champs et surtout aux forêts ce qu'il a en vain cherché

partout ailleurs : telle est la vraie cause des castels et de nos monastères. Nous ne comprenons aujourd'hui la vie que par le mouvemement des usines, l'emportement de la vapeur, la fièvre des affaires ; les sages d'autrefois la comprenaient autrement et mieux : pour eux, vivre c'était être tranquille, jouir de la paix sous le regard de Dieu et de sa conscience, et ne croyez-vous pas, Messieurs, qu'ils avaient quelque peu raison dans leurs séjours des châteaux et des monastères ?

Que M. Domet me pardonne d'être un moment sorti de son chemin, j'y retourne pour parler de la géologie de la forêt; elle est remarquable; les sables, qui constituent une très grande partie du sol et atteignent quelquefois 30 mètres de profondeur, renferment un grand nombre de débris de mammifères, surtout à Neuville-aux-Bois, Marigny, Rebréchien, Fay-aux-Loges, et indiquent que, avant la formation de la Loire, un autre fleuve gigantesque de 5 kilomètres de largeur et 30 de profondeur couvrait le terrain forestier, qui s'est formé par les couches successives du sable de ce fleuve disparu. M. De Lockart, directeur de notre musée d'histoire naturelle, a réuni et placé au musée beaucoup d'animaux fossiles, sortis de ces sabliers ; M. Nouël, son successeur, a continué son œuvre ; il a eu la bonne fortune de trouver une espèce de rhinocéros inédite, qui a été, après sa mort, achetée par le musée de Paris ; le nôtre en possède le moulage ; cette espèce a reçu le nom de *rhinoceros aurelianensis*.

Une forêt aussi vaste, aussi profonde que celle d'Orléans devait avoir ses mystérieux habitants, ses événements surnaturels : l'homme, en tous temps en tous pays, a pensé que ces sombres étendues étaient le séjour d'êtres extraordinaires et le théâtre de choses effrayantes ; les populations devenues chrétiennes ont elles-mêmes conservé les croyances, bien que modifiées, du paganisme et, s'il n'y a

plus pour elles des driades, des hamadriades, des pans, des faunes, des satyres, des palès, il y a des fées, des lutins, des gnomes, des démons, des sorciers, des sabats : notre forêt a donc été, elle également, dans les croyances du peuple, un séjour terrible d'êtres malfaisants.

C'est une caverne dans les bois de la Commanderie, à Boigny, fréquentée par les démons pour y tenir conseil et quel conseil !

C'est au pont de Ségris, à Marigny, une voiture devenant tout-à-coup immobile, malgré les efforts des chevaux et le fouet vigoureux du charretier ; des fantômes tourbillonnent plusieurs fois autour de la voiture, déjà la nuit approche, le pauvre homme implore enfin la Sainte-Vierge, les fantômes disparaissent et la voiture se remet aussitôt en route.

C'est auprès d'Ambert, commune de Chanteau, une excavation terminée par un couloir, les fées y demeuraient pendant le jour, et, quand elles revenaient de leurs danses nocturnes, si les premiers rayons du jour les surprenaient, elles entraient si précipitamment dans le couloir, qu'en se bousculant, elles s'accrochaient aux pierres de l'entrée et y laissaient l'empreinte de leurs ongles, et la preuve, dit le peuple, c'est que les pierres sont rayées et que des ongles seuls peuvent faire cette rayure.

C'est le château de Chamerolles, près Chilleurs-aux-Bois, qui a été bâti par les fées; ainsi que les clochers des églises de Fay-aux-Loges et de Mareau-aux-Bois ; une pierre manque à ce dernier et la cause, c'est que les fées, qui travaillent toujours la nuit, ont été surprises par le jour et n'ont pas eu le temps de placer la dernière pierre.

C'est l'histoire du baron de Bourbeuil passant dans la forêt d'Orléans avec quatre gentilshommes ; tout à coup, quatre hommes armés sortent des buissons et provoquent les voyageurs au combat ; l'un d'eux, ému par le péril,

s'écria : *Que Dieu nous vienne en aide!* Aussitôt les quatre personnages se changèrent en gros corbeaux noirs qui se perchèrent sur un arbre voisin en poussant des cris affreux ; des coups de pistolet glissèrent sur leur plumage et, durant une lieue, ils suivirent les voyageurs en continuant leur diabolique croassement ; enfin, M. de Bourbeuil arriva à Fontainebleau, pâle comme la mort, on le serait à moins, et il y raconta son aventure qu'on ne révoqua pas en doute, car elle a été imprimée dans une brochure, en 1690, à Paris, rue St-Jacques, au Chêne-Vert ; l'éditeur affirme qu'il dit la pure vérité et vous connaissez d'ailleurs la candide parole du peuple : *C'est vrai, puisque c'est imprimé.*

Mais voici plus que l'aventure de M. de Bourbeuil, c'est l'histoire arrivée dans la forêt de Goumast, commune de Chaingy. Ici, Messieurs, il faut faire appel à toute la fermeté de son âme pour entendre vaillamment ce terrible récit, ma plume a tremblé en l'écrivant.

Or, il y avait, près du village de Chaingy, dans la garde de Goumast, un bûcheron auquel la bonne providence avait donné quelque goût musical ; il le cultivait sur un violon acheté deux écus à la mort d'un ménétrier et avait acquis, dit la chronique, un tel coup d'archet, qu'il eût fait danser un mort.

Non loin de Goumast, se trouvait un vieux castel, ***Montpipeau***, dont les châtelains aimaient beaucoup à danser et notre violonneux, étant renommé pour son talent de contredanses, était quelquefois invité aux soirées du château.

Un soir, la danse finit plus tard que de coutume et le ménétrier revenait paisiblement à travers les sentiers ténébreux de la forêt ; mais, voici que, des bruits étranges frappent ses oreilles, il s'avance en frissonant, les bruits grossissent, des cris s'élancent, des éclats de rire sinistres percent les airs, il avance toujours le cœur bondissant, le

front perlé de sueur; enfin il arrive au lieu de la forêt appelé *la Clairière des Sorciers*, rond point où il n'avait jamais rien aperçu.

O ciel ! Que voit-il ?

A peine a-t-il posé le pied dans la clairière, que soudain apparait un horrible spectacle...une lumière rouge comme la flamme d'un four de boulanger éclairait la clairière; des diables, des diablesses, les fées de la forêt tenant toutes des vases remplis de charbons enflammés faisaient un vacarme d'enfer; bientôt, les sorciers et les sorcières des environs arrivèrent tour à tour enfourchés sur le maudit manche à balai; la clairière était tendue de voiles de soie, les arbres portaient des lustres aux flammes sinistres; notre pauvre ménétrier avait, vous le comprendrez facilement, les deux pieds cloués à terre par la frayeur, quand un nègre aux pieds fourchus, aux cornes d'ébène, l'invite à monter avec son violon à une tribune dressée pour la danse. Grand embarras pour l'infortuné violonneux! Accepter, c'était faire cause commune avec le diable, et il était chrétien... refuser, c'était encourir sa redoutable colère... il se soumet et accepte; le voilà donc à la tribune où il lance son coup d'archet; jamais, a-t-il dit, il n'avait si bien joué ses contredanses, toute la bande infernale est entraînée dans une ronde échevelée, un tourbillon effrayant; c'était un ouragan de pieds, de mains, surtout de visages féroces aux nez pointus ou recourbés en trompette, de joues brûlées par le feu, de rictus à décrocher le menton; la sarabande infernale dura une heure, et quand elle fut finie, le ménétrier reçut et accepta l'ordre de revenir dans quinze jours à minuit pour semblable réunion.

Il partit plus mort que vif; nous l'eussions été comme lui!

Mais notre ménétrier avait une conscience chrétienne et

sa promesse lui était un très gros poids sur l'âme ; il perdit bientôt le sommeil et l'appétit; alors la pensée lui vint d'aller conter son chagrin au curé de la paroisse de Chaingy et de le consulter; il était, par ses vertus et sa science, l'oracle du pays et la terreur des sorciers; notre homme lui demanda donc s'il était obligé d'accomplir sa promesse ; tiens-la, repondit le curé, mais à une condition: tu monteras à à la tribune d'orchestre et quand tu verras au premier coup d'archet la bande de Satan s'ébranler, aussitôt joue l'air de l'hymne *Pange lingua*, regarde bien ce qui se produira et viens m'en dire nouvelle.

Ainsi fait: le quinzième jour à minuit, le ménétrier arrive; l'assemblée diabolique se réunit ; démons, fées, sorciers, sorcières agitent leurs fourches, frappent leurs casseroles de feu, grincent des dents, jettent des cris d'enfer, le ménétrier lève l'archet, frappe son violon et voilà que danseurs et danseuses s'élancent dans une sarabande effrénée... Mais voici qu'après les premières notes de contredanse, le ménétrier commence le *Pange lingua !* la foudre ne serait pas plus rapide... Aussitôt un cri aigu sort de toutes les bouches, la culbute est générale, les démons s'élancent par dessus les chênes, les fées affolées renversent leur chaudrons de feu, les sorciers et sorcières fuient en courant dans toutes les directions, les lustres s'éteignent et le ménétrier achève dévotement en action de grâces son *Pange lingua.*

C'est le violonneux lui-même qui a raconté cette effroyable histoire et vous pouvez y ajouter foi, Messieurs, car il a été constaté que l'herbe de la clairière foulée par la danse infernale restait chétive et empoisonnait les animaux qui la mangeaient ; la clairière est restée maudite, les bûcherons ne veulent pas la traverser la nuit et depuis cette époque, les habitant ont appelé le ménétrier, *le Violonneux de Chaingy.*

Reposons-nous maintenant, Messieurs, et respirons à l'aise, car en écoutant ce récit, plusieurs fois, comme moi, vous avez du éprouver ce frisson de la terreur, si bien ex-exprimé par Virgile :

> . . . . *gelidusque per ima cucurrit*
> *Ossa tremor* . . . . .
>
> (Ænéide, lib 12, v 417)

Mais que la frayeur disparaisse, ce que j'ai maintenant à dire n'appartient plus à Satan, mais à Dieu et à la beauté de ses œuvres.

Arrivé à la fin de mon travail, puis-je taire le double charme qu'il m'a procuré? Le premier, c'est la joie bien douce de rendre hommage aux qualités de notre collègue, d'apprécier ce qu'il vaut comme écrivain forestier, comme historien orléanais, même comme littérateur distingué, quoiqu'il se défende de l'être; le second charme, c'est d'avoir éprouvé ce que les forêts donnent à l'âme de jouissances pures, de calme profond, ce que M. Domet a si bien ressenti et exprimé, en parlant de ses premiers parcours dans ses premiers parcours dans la forêt de Fontainebleau. Oui, le mystérieux silence, la majestueuse étendue, la puissante végétation d'une grande forêt pénètrent l'âme d'apaisement, de repos, de fraîcheur et, s'il a plu à Dieu de parler suavement à l'âme par les eaux, les fleurs et les oiseaux et lui révéler ainsi ses charmes, il lui a plu de frapper l'âme par l'océan, les montagnes et les forêts, c'est là qu'il découvre ses grandeurs et son infini : il séduit par le premier spectacle, il subjuge par le second. Il ne faut donc pas s'étonner que les ames élevées éprouvent l'amour de la belle nature des forêts, que les grands écrivains en aient parlé, que les grands poètes les aient chantées :

ECOUTEZ VIRGILE.

O fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolæ . . . .
. . . *Secura quies et nescia fallere vita*
Non absunt . . . .

C'est le premier cri de son âme si ouverte à toutes les vraies beautés : bientôt fatigué par le tumulte des rues de Rome couvertes encore du sang des discordes civiles, il jette un second cri plus animé :

. . . . . *Illic saltus ac lustra ferarum,*
. . . . *Extrema per illos*
Justitia excedens terris vestigia fecit.

Mais voilà que les gémissements des victimes de Sylla, le bruit de Pharsale, la lutte d'*Actium* retournent dans son âme et il pousse ce cri plaintif :

Flumina amem sylvasque inglorius, ô ubi campi
Sperchiusque et Virginibus Bacchata lacœnis
Taygeta ! o qui me gelidis in Vallibus Hœmi
Sistat et ingenti ramorum protegat umbra !

ECOUTEZ OVIDE.

Son âme trop livrée aux plaisirs de Rome, n'avait certainement pas le doux sérieux et les profondes tendresses de celle de Virgile, mais elle n'était pas dépourvue d'élévation et de délicatesse et nous la voyons ressentir les beautés écrites sur les forêts par le doigt de Dieu :

Lucus aventino suberat niger ilicis umbra,
quo posses viso, dicere Numen adest.
(Fastes, lib. 3, v. 205)

VOICI PONSARD

Emu par la destruction de Gatmé, il veut léguer à la postérité la douleur de son âme :

Forêts, hautes maisons des oiseaux bocagers,
Plus le cerf solitaire et les chevreuils légers
Ne paîtront sous ton ombre et ta verte crinière,

. . . .

Adieu vieille forêt, adieu têtes sacrées,
Adieu chesnes, couronne aux vaillants citoyens
Arbres de Jupiter, chesnes dodonéens,
Qui premiers aux humains donnâtes la pâture,
Peuples vraiment ingrats qui n'ont sçu reconnaître
Les biens reçus de vous, peuples vraiment grossiers
De massacrer ainsi leurs pères nourriciers.

Je demande grâce pour cette poësie, Messieurs, elle a les défauts reprochés à Ponsard, la dureté et la prétention, mais la pensée est noble et honore le poëte.

Ecoutez à son tour Mad. de Sevigné gémissant sur la destruction de la forêt patrimoniale de Buron que son fils, un incorrigible dissipateur, avait fait abattre pour payer ses folles dépenses.

Elle écrit à sa fille « je fus hier au Buron et pensai « pleurer en voyant la dégradation de cette terre où il y « avait les plus vieux bois du monde....... toutes ces « driades affligées, ces vieux sylvains qui ne savent plus « où se retirer, me firent des plaintes qui me touchèrent « sensiblement, c'était un lieu enchanté, j'en revins toute « triste et le souper que me donne le premier président ne « fut pas capable de me réjouir. »

Lorsque M. Domet dans son histoire de la forêt de Fontainebleau, qui a précédé celle de la forêt d'Orléans, nous parle des ravissantes impressions que lui donnait le parcours de ses profondeurs, le spectacle de ses beautés, il éprouvait donc ce qui était déjà monté avant lui dans les âmes dont je viens de citer le langage et vous comprenez pourquoi j'ai voulu réunir aux siècles d'Auguste, de la renaissance et de Louis XIV, celui de notre époque et montrer que le sentiment de la beauté, de la grandeur, de la suavité

n'a pas d'époque, associe tontes les âmes, leur fait chanter en commun un hymne d'admiration envers l'auteur de si belles et si grandes choses.

Je n'ai, Messieurs, en terminant qu'un regret, c'est que ce travail n'ait pas été fait à la saison du printemps, je vous aurais invités à visiter notre belle forêt d'Orléans sortant du sommeil de l'hiver et se revêtant de tous les charmes d'une nouvelle jeunesse, se couronnant de délicieuses feuillées, s'épanouissant au soufle des tièdes zéphyrs : je n'ai pu vous adresser cette invitation, car le livre de M. Domet n'avait pas encore paru. Mais voici l'été et ses bruiantes chaleurs qui ont disparu pour faire place à l'automne le second charme des forêts : je vous dirai donc, Messieurs, de hâter votre visite qui vous procurera une autre jouissance, et je vais emprunter ici les expressions elles mêmes de M. Domet. Après avoir été dépouillée par l'hiver, voilée par les brouillards, brulée par les « rayons du soleil, vous la « verrez richement diaprée des couleurs éclatantes de « l'automne, se couvrir avant de mourir de ses derniers et « brillants atours si chers aux peintres » Vous auriez en avril aimé la jeune souveraine, vous admirerez en octobre la vieille reine dans sa majesté expirante, dans sa lutte désespérée contre les premières audaces de novembre et vous reviendrez parmi nous l'âme ravie, délassée des fatigues de la grande ville, regrettant que ce doux spectacle ne puisse être prolongé et remerciant, dans la sincérité de votre cœur, celui de nos collègues qui par son excellent livre vous a procuré une de ces joies qui n'a pas son égale, car elle vient de l'âme et de Dieu.

EXAMEN

D'une Étude de M. Jean BABILLE

INTITULÉE :

LA MALARIA ET SES CAUSES

Par M. QUANTIN

Séance du 18 novembre 1892.

Messieurs,

Vous m'avez fait l'honneur de me confier l'examen d'un travail de feu M. Babille, ancien maire de Châtillon-sur-Loing, relatif à la Malaria.

Ce travail a pour objet l'étude raisonnée des causes qui concourent à la propagation des fièvres paludéennes et des antiseptiques propres à l'entraver. Ce n'est pas la première fois que ce sujet a été abordé, et nombre de savants, parmi lesquels il convient de citer plus particulièrement Laveran, Marchiafava et Celli ont poursuivi l'étude de cette intéressante question. Mais, tandis que les recherches entreprises jusqu'ici ont eu pour but d'isoler les organismes microscopiques qui sont la cause de la Malaria, et de rechercher des remèdes capables de combattre leur développement dans l'organisme humain, M. Babille, prenant

la question à un tout autre point de vue, s'est proposé de déterminer les moyens les plus propres à éliminer du sol lui-même les germes de l'élément infectieux.

Nulle part dans son travail on ne rencontre aucune allusion aux travaux des savants précités, et la doctrine microbienne y est laissée systématiquement de côté, comme si l'auteur avait craint d'affaiblir la portée de ses conclusions en les appuyant sur des théories encore en discussion.

D'après M. Babille, on peut supprimer les miasmes en modifiant la constitution chimique des terres par l'emploi des engrais et des amendements, de manière à l'assimiler dans une mesure suffisante à celle des terrains exempts d'émanations fébrifères; selon lui, les eaux stagnantes n'empruntaient leurs principes morbides qu'aux terrains plus élevés qu'elles ont parcourus et lavés avant de s'arrêter dans les bas fonds; il suffirait donc, pour les assainir, de désinfecter les terres d'où elles se sont écoulées par une culture aidée d'amendements et d'engrais.

M. Babille a vu les fièvres intermittentes sévir sur un plateau, point culminant des alentours de la ville de Châtillon-sur-Loing; de grands fossés, dans lesquels se déversaient des rigoles d'écoulement, assuraient le drainage de ce terrain argilo-silicieux très peu perméable: ce n'était donc ni aux alluvions, ni aux eaux stagnantes que pouvaient être attribuées les fièvres intermittentes; c'est dans la terre elle-même qu'il fallait en chercher le germe: de 1824 à 1840, le plateau fut marné méthodiquement et, à partir du moment où toute sa surface fut marnée, les fièvres disparurent définitivement; en même temps, le voisinage des mares et des étangs, qui contribuaient pour une large part à entretenir l'infection paludéenne, devint inoffensif, en raison, dit M. Babille, des particules calcaires que les eaux pluviales emportaient au

fond des mares et qui continuaient l'œuvre d'antisepsie commencée dans les terres en culture.

Ainsi, les eaux stagnantes n'engendreraient pas spontanément les miasmes infectieux, mais en emprunteraient les germes aux terrains sur lesquelles elles ont coulé, de telle sorte que la désinfection des terres qui s'égouttent dans les marécages détermineraient l'assainissement de ces derniers sans qu'il soit nécessaire de les dessécher : d'ailleurs, en Algérie, dans la vallée de l'Oued Corso, où M. Babille a séjourné plusieurs années, il n'y a point de marécages, et cependant les fièvres y sévissent avec violence, le sol y est argileux, sans mélange de calcaire ; en revanche, les marécages vaseux, mais calcaires de la basse Egypte n'ont jamais occasionné de fièvres paludéennes.

Il ressort donc nettement de ces observations que le calcaire est l'antiseptique naturel de la fièvre paludéenne.

De ces considérations générales l'auteur passa l'étude du mode d'action du carbonate de chaux, et il en attribue les bons effets à sa faculté de saturer l'acide humique, qu'il regarde comme le principe infectieux de la Malaria. Ici, on le voit, la doctrine de M. Babille diffère complètement de celles actuellement en cours ; il attribue à une substance chimique, support et terrain de culture d'innombrables organismes, les propriétés morbides que les pastoriens attribuent aux organismes eux-mêmes. Or, l'on sait, depuis les recherches de Laveran, que le paludisme consiste en une altération des globules sanguins causée par des plasmodies, qui en détruisent l'hémoglobine, que l'infection malarique est transmissible à l'homme par une injection dans les veines de sang de fébricitant, ce qui ne permet plus d'admettre l'intervention de l'acide humique ; d'ailleurs, la substitution des superphosphates au carbonate de chaux, que M. Babille considère comme excellente,

loin d'assurer la saturation de l'acide humique, produirait un résultat inverse, en provoquant la décomposition de l'humate de chaux existant déjà dans le sol ; cette substitution ne saurait donc être préconisée au point de vue de l'assainissement du sol que si l'on rejette l'hypothèse de la nocuité de l'acide humique : l'innocuité parfaite que l'auteur reconnaît au sol des forêts est une preuve nouvelle de l'innocuité de l'acide humique que la décomposition des feuilles produit en quantité considérable ; il faut admettre, comme le fait du reste M. Babille, pour les gadoues des villes, que, dans les forêts, les fermentations détruisent les germes morbides, sans qu'il soit nécessaire de supposer que les racines absorbent l'élément essentiel des miasmes.

Le rôle que M. Babille attribue à l'acide humique, dans la genèse de la Malaria, est donc très contestable. Quittant ce terrain litigieux, M. Babille termine son étude en insistant plus fortement sur le rôle décisif du carbonate de chaux, qu'il établit par des observations d'un caractère plus général que celles du début : quel est le mode d'action du carbonate de chaux ? Nous avons dit qu'il ne saurait consister simplement à saturer l'acide humique du sol ; d'autre part, l'étude si consciencieuse dont nous venons de donner une brève analyse, fait ressortir jusqu'à l'évidence son action bienfaisante : de nouvelles recherches sont donc nécessaires pour relier les observations de M. Babille à celles de M. Laveran ; ce rattachement, selon nous, contribuerait pour une large part à éclairer d'un jour définitif l'étiologie de la malaria.

LA SCIENCE PRÉHISTORIQUE

Par M. l'abbé DESNOYERS.

Séance du 3 février 1893

Messieurs,

Je vais parler d'un sujet qui longtemps a trouvé des incrédules et des moqueurs et qui, aujourd'hui peut-être encore, n'est pas admis par certains esprits, dans le domaine de la science véritable, et cependant cette admission est actuellement faite par les savants de l'Europe et de l'Amérique : ils la traitent sérieusement dans les Congrès scientifiques dont quelques-uns même lui sont spécialement consacrés ; les Musées dignes de ce nom lui ont ouvert leurs portes, notamment celui de Saint-Germain-en-Laye où l'un des chefs de la science l'a installée avec honneur, dans les salles de cet incomparable établissement.

Je veux parler de la science préhistorique, c'est-à-dire, de l'étude des travaux de l'homme à son apparition sur la terre, lorsque ne connaissant pas encore les ressources de la civilisation, celles de l'art, de l'écriture et des communications sociales, réduit à lui-même, à ses pensées personnelles, à des instincts grossiers ou étroits, il se bornait à soutenir et défendre sa vie contre l'inclémence des saisons de la nature et la férocité des premiers animaux.

Cette époque a existé, Messieurs, elie n'est pas la créa-

tion d'une imagination rêveuse, mais une réalité. Il faut avouer cependant que son admission a dû être difficile ; notre grand Cuvier ne pouvait se résoudre à l'adopter ; le célèbre Élie de Beaumont partageait cette opposition. Nous sommes tellement accoutumés à n'avoir de rapports qu'avec l'homme civilisé, avec les arts développés, la nature elle-même est tellement soumise à notre pouvoir, servante de nos travaux, tributaire de notre génie, que nous ne pensons guère qu'un autre état ait été possible. Il faut pourtant bien renoncer à ce faux jugement et croire que nos ancêtres ont longtemps traîné leur existence dans la privation de tout ce qui nous rend, à nous civilisés, la vie facile et qu'ils ne sont arrivés que lentement à la découverte de nos ressources de civilisation.

Cet état primitif de l'homme sur la terre se trouve, au reste, dans les traditions des peuples et s'il n'a pas existé, on ne saurait comment expliquer ce qui a pu donner lieu à cette croyance : un pareil état ne s'invente point, il est trop humiliant pour la fierté humaine pour n'être jamais entré que dans l'imagination, il a été réel, positif. Écoutez Ovide nous dire que dans le second âge du monde, les hommes cherchèrent des abris dans les cavernes.

Jupiter antiqui contraxit tempora veris
Tum primum subiere domos, domus antra fuerunt (1)

Écoutez-le raconter l'épisode de Deucalion et de Pyrrha après la destruction du genre humain par le déluge : il renaît sans doute par leur soin et d'une singulière façon, mais il renaît à l'état de barbarie.

Écoutez Lucrèce dans le 5[e] chant de son poëme sur *la Nature* : il décrit les hommes errants comme des troupeaux, vivant de glands comme l'animal, ignorant l'agriculture et n'ayant que les forêts pour asile.

(1) Métamorph. l. 1 v. 114.

Ovide et Lucrèce n'étaient certainement pas des professeurs d'histoire; il faut néanmoins dire qu'ils attestaient les traditions et ces traditions forment déjà une grande autorité : mais nous avons un témoignage plus sérieux encore et que j'appellerai irrécusable, car il sort des entrailles de la terre, celui-là est palpable et il ne faut que des yeux pour en admettre la haute importance.

Cette importance, Messieurs, est digne de toute votre attention, puisque le sujet dont je vais vous entretenir est intimement lié aux plus graves questions de notre existence sur cette terre, à l'histoire de l'humanité tout entière. Sans doute, il est très bon d'étudier les sciences sociales, industrielles, commerciales, artistiques, la société repose sur elles, notre intelligence y trouve le développement et la jouissance de ses nobles facultés; mais, au-dessus de ces grandes études, il en est une autre plus élevée encore, car elle nous est personnelle, et le premier devoir de tout esprit sérieux, c'est l'étude de l'homme placé sur cette terre, de son origine, son antiquité, son premier état, la nature de sa race, la nature de la terre elle-même, son écorce et son intérieur : ne sont-ce pas là, Messieurs, de graves questions qu'il faut connaître et approfondir avant toutes autres qui ne doivent en être que le résultat et le couronnement? Et quand je recevais il y a quelques jours le catalogue du Comptoir géologique de Paris composé de trois mille trois cent onze ouvrages, j'étais heureux de voir le haut rang que tient aujourd'hui, dans la noble famille des savants de toutes les parties du monde, l'étude de l'humanité, et de justifier ainsi l'affirmation que j'employais il y a un instant, celle de la haute importance qu'il y a de connaître notre palais, la maison royale donnée par la Providence à l'homme durant sa vie et enfin l'homme lui-même, roi déchu sans doute, mais toujours magnifique et digne de son créateur...

Vous savez, Messieurs, que la terre se compose d'assises profondes et successives, où, malgré certaines perturbations, domine la régularité. Là se trouve l'histoire de la nature et de l'homme, c'est un livre immense dont la main seule d'un géant pourrait soulever tous les feuillets.

Aucune organisation, aucune vie ne se rencontrent dans la première et la seconde couches ; c'est la nature brute, stratifiée par la main du Créateur ; le divin ouvrier en a posé les fondations sans aucun accompagnement : puis arrivent les terrains tertiaires et quaternaires où se découvrent progressivement les plantes, les animaux, puis enfin l'homme.

L'étude des premières stratifications offre certainement un vif intérêt ; car, bien que muettes et solitaires, elles donnent par leur gigantesque formation et l'insondable profondeur de leurs assises, l'idée d'une puissance sans obstacle, d'une volonté sans résistance. C'est bien la main d'un Dieu qui seule a pu construire ces majestueuses fondations et leur donner son propre caractère à lui de force sans égale : citons en passant le grand puits houillier du pays de Galles en Angleterre, qui descend à trois mille six cents mètres. Dire que le facteur de pareils géants est l'œuvre d'une matière éternelle, de forces aveugles, le produit d'époques défiant tous les calculs possibles, est un rêve insensé ne méritant pas les honneurs d'une sérieuse réfutation : nier une éternité pensante, pour en admettre une autre grossière, est une folie qu'il ne faut même pas mépriser, mais qu'il suffit de plaindre !......

Mais un autre intérêt tout aussi vif s'attache à cette étude, celui de voir le parfait accord entre la première structure de la terre et le récit génésiaque, puis du même récit avec les autres formations qui ont succédé ; Moïse et les recherches de la science tiennent le même langage, enregistrent la même organisation, et je réserve pour quel-

ques lignes plus bas, l'exposé d'une différence qui a fait quelque bruit, mais qui, examinée plus à fond et discutée sérieusement, a disparu laissant gain de cause au récit biblique.

A la première et purement matérielle organisation de notre terre a succédé un autre travail créateur : celui des plantes et des animaux. C'est là que l'on découvre ces gigantesques végétaux, ces animaux plus prodigieux encore qui devraient passer pour le jeu de l'imagination comme Jules Verne sait le produire, si nos écrivains les plus graves ne racontaient ces découvertes et surtout si cette existence n'était pas matériellement vraie par les collections de nos Musées.

Je raconterai, Messieurs, pour vous donner un instant la joie d'un bon sourire, l'origine du préhistorique. Ce fut en 1613 qu'un chirurgien, nommé Mazurier, découvrit, auprès du château de Chaumont en Dauphiné, des ossements gigantesques. Un chirurgien ne pouvait, à cette époque surtout, voir dans ces ossements que ceux d'un homme ; mais la stature extraordinaire du personnage déterré lui parut quelque chose de si prodigieux, qu'il lui sembla que sa fortune serait faite par la publication et le retentissement de cette découverte et il résolut de les lui donner : sa clientèle, à ce qu'il paraît, était chétive et les soucis d'avenir inquiétants : il abandonna donc sa situation médicale et alla promener son fameux cadavre, je veux dire, le squelette déterré, dans toute la France. Il traversa durant sa tournée, la ville de Tournon où se trouvait un Collège tenu par des Jésuites et n'eut rien de plus empressé que montrer à ces maîtres de la science son prodigieux trésor. Examen, études, discussions, tout eut lieu fort consciencieusement et enfin l'un des révérends pères, le plus érudit sans nul doute, déclara que ces ossements apparte-

naient à l'un des fameux chefs de l'ancienne Gaule, le géant *Teutobochus* (1) !...

Excusons cependant, Messieurs, ce malheureux professeur de Tournon ; car, à la même époque, et cette fois j'en demande pardon à quelques-uns de mes très savants confrères, c'est encore un médecin, appelé Scheuchzer, qui, ayant découvert dans les carrières de Œningen les ossements d'une immense salamandre, les avait pris pour ceux d'un homme contemporain du déluge et l'avait nommée, dans son récit imprimé, *homo testis diluvii* (2).

Mais je continue plus sérieusement.

Puis arrive l'époque quaternaire pour couronner toutes ces magnificences, qui préparent l'entrée de l'homme dans son palais, l'homme-roi de cette merveilleuse nature qui lui est donnée en apanage, pour en jouir en toute propriété.

Tout nous dit, Messieurs, et démontre que l'homme a été placé par le Créateur sur cette terre dans toute la force de l'être et la plénitude de ses facultés : quelques écrivains, infidèles à la raison et s'égarant dans les nuages d'absurdes raisonnements, ont prétendu et enseignent encore que le premier homme est le produit d'un transformisme successif et que l'animal simien est le prototype de l'homme, car l'organisation simienne, disent-ils, est trop pareille à la nôtre pour qu'elle n'en soit pas le simple perfectionnement: le transformisme, dit l'école de Darwin, est la loi, la marche de la nature et nous avons dû y être soumis.

Je ne veux pas, Messieurs, entrer ici dans une discussion Philosophique, elle serait en dehors de mon but et la brièveté de notre séance s'y opposerait ; mais je ne peux m'empêcher de remarquer que nul autre être que l'homme n'a jamais eu l'admirable privilège de l'intelligence complète et de la parole articulée ; on peut trouver et on trouve

(1) Duclousiou, Création de la terre, p. 62.
(2) Id.

effectivement dans l'animal des ressemblances matérielles avec nous qui sommes matière par la moitié de nous-mêmes, mais rien de plus : nous seuls avons reçu le don de comprendre avec lucidité entière, de suivre tout un raisonnement, de juger avec réflexion, d'agir avec pleine liberté, de pouvoir toujours perfectionner une action; seuls nous avons reçu le don merveilleux d'une parole complète et vivante. Il n'est pas, sans aucun doute, contraire à la puissance et à la sagesse de Dieu, d'avoir pu graduer l'intelligence dans l'animal, en lui faisant parcourir cette gradation jusqu'à la dernière de son possible; j'ai même cette conviction, parce qu'elle explique ainsi la conduite des animaux, de certains surtout, elle serait vraiment inexplicable sans cette gradation où je vois et j'admire avec grande joie, l'infini de la fécondité divine. Non, l'animal n'est pas une machine avec des rouages perfectionnés, un automate incomparable, un chef d'œuvre d'horlogerie divine. Mais le Créateur a réservé à l'homme seul le don total de ces nobles facultés qui ont fait dire, et avec raison, que nous sommes la radieuse image de la divinité et sa splendide ressemblance : écoutons deux rois de la science anatomique, Quatrefages et Gratiolet, nous dire le premier (1) que l'unité de l'espèce humaine est certaine, le second que l'anatomie des plus grands singes appelés anthropoïdes révèle des différences profondes et typiques entre l'homme et les singes les mieux organisés. Ajoutons que le singe n'est pas carnivore comme l'homme et que d'ailleurs, s'il a pu autrefois arriver au transformisme humain, on a le droit de demander aux transformistes pourquoi l'orang-outan, le chimpanzé, le gorille se sont arrêtés en si beau chemin, sont devenus impuissants, pourquoi leur face e toujours hideuse, leur regard féroce, leurs membre

(1) MORTILLET, hist. de l'homme, p. 37-39.

toujours velus, pourquoi ils demeurent toujours sauvages vivant dans les mêmes forêts et, comme le castor, n'ont jamais amélioré leurs habitudes, perfectionné leur existence?

Toutes ces questions sont rigoureuses, inflexibles, la réponse ne peut être évitée, même par un détour, et on l'attend encore.

Laissez-moi, Messieurs, vous dire, que je souhaiterais qu'on lùt un voyage récemment fait dans une forêt occidentale de l'Afrique par Duchaillu, où il raconte la chasse et la mort d'un gorille haut de six pieds: son énorme tête, son regard sinistre, ses rugissements, son attitude féroce, tout était monstrueux et inspirait la terreur. Après ce hideux tableau, il est facile de juger si ce monstre a jamais pu être fait par Dieu comme type de l'homme, ce chef-d'œuvre de la puissance créatrice.

Je ne veux cependant pas, Messieurs, car il faut être sincère, omettre deux faits qui ont eu un grand retentissement et qui, s'ils eussent été incontestables, conduisaient à la réalité de l'existence de l'homme tertiaire, c'est-à-dire d'un homme qui serait notre précurseur.

M. l'abbé Bourgeois, Directeur du Collège de Pont-Levoy (Loir-et-Cher), crut avoir découvert, en 1867, dans le terrain tertiaire de la commune de Thenay, voisine de Pont-Levoy, des silex taillés par une main humaine, portant en outre des traces de feu, ce qui annonçait la présence de l'homme: des discussions ardentes s'engagèrent à ce sujet dans les plus savants Congrès préhistoriques de Bruxelles, de Londres, de Paris: la conclusion qui est sortie de ces grandes assises de la science et de leurs joutes sérieuses, c'est que les silex découverts à Thenay, ainsi que ceux de Puy-Courny près Aurillac, d'Otto en Portugal, ne portaient pas les caractères évidents de la taille humaine. Ceux de Thenay notamment ont une forme brute et des

causes naturelles, des conditions atmosphériques, ont pu produire leur éclatement: d'ailleurs, les couches voisines, qui sont quaternaires, ont pu avec leurs silex glisser sur la couche de Thenay par suite de certains orages de violence extrême, comme les admet Élie de Beaumont.

Le second fait est la découverte, dans quelques terrains tertiaires, d'ossements d'animaux dont les incisions annonçaient le travail d'une main humaine et par conséquent l'existence de l'homme avant l'époque quaternaire. Mais ces incisions, assez régulières pour mériter attention, ont été reconnues pour être les morsures faites par certains squales dont les dents sont assez puissantes pour produire de pareilles érosions.

J'ai dû, Messieurs, traiter un peu longuement la question de l'arrivée de l'homme sur la terre; car on a prétendu en faire une arme de combat contre l'enseignement biblique et j'ai voulu en montrer l'impuissance, je dirai même l'absurdité allant jusqu'au grotesque, vous allez en juger.

Vous connaissez Darwin, le célèbre fondateur de l'École du transformisme et de la génération spontanée si bien vaincue par notre plus célèbre encore expérimentateur, Pasteur. Darwin est certainement un homme de science; mais que ne produit pas l'esprit de système quand une fois il est entré dans l'erreur? Il admet tout, même le ridicule. Darwin traitant de l'homme primitif, et je vais citer ses paroles, dit « que nos ancêtres étaient couverts de poils, « les deux sexes portaient la barbe, les oreilles pointues « et mobiles, ils avaient une queue desservie par des mus- « cles propres, leur pied était préhensile, ils grimpaient et « vivaient sur les arbres, les mâles avaient de grandes « dents canines qui leur servaient d'armes formida- « bles » (1).

(1) Enfance de l'homme, par Verneau, p. 56.

Vous avouerez, Messieurs, qu'il y a loin de notre ancêtre à l'Apollon du Belvédère et à la Vénus de Milo : ces longs poils de chameau, cette barbe de sapeur, ces oreilles d'âne, ces dents d'éléphant, cette queue de chien, ces griffes de lion, devaient produire un personnage de mardi gras et Callot, dans ses nombreux grotesques, n'en a pas rêvé, buriné un semblable !

Dans les questions de science, Messieurs, un système peut être hardi, audacieux même ; mais il ne faut pas qu'il atteigne le ridicule sous peine d'être faux, car le ridicule tue ce qu'il touche. Si Descartes, un des plus grands génies de la science philosophique, n'avait pas été atteint par ce vers qui lui a été décoché, quoiqu'il ne le méritât point :

Lui qui voit tout en Dieu n'y voit pas qu'il est fou.

Descartes n'eût pas reçu une blessure qui n'est pas encore fermée.

Je parlerai maintenant, Messieurs, mais avec une brièveté que je regrette, d'une autre question fort curieuse, si elle n'est pas aussi importante, celle des époques ou des jours de création. Les couches successives qui composent la terre ont-elles été formées durant nos jours naturels, c'est-à-dire de 24 heures, ou durant des époques dont la durée est interminable ? Cette seconde opinion est la plus admise par la science, sans arriver néanmoins à une certitude absolue ; la première, quoique beaucoup moins admissible, ne peut être néanmoins méprisée; car, s'il n'est pas indigne de la sagesse de Dieu d'agir avec une lenteur séculaire, peut-on dire qu'il est certainement indigne d'elle d'employer une rapidité extraordinaire ? Le temps, comme l'espace, comme toute chose, sont les serviteurs de sa toute-puissance et il les emploie au gré de son infinie sagesse.

Quoi qu'il en soit, Messieurs, je dis et sans arrière-pensée,

que les récits bibliques ne sont pas en cause dans les deux opinions, qui sont parfaitement libres, car elles n'atteignent pas l'enseignement mosaïque; et, si l'école des formations terrestres par époques et non par jours naturels, semble en opposition avec la Genèse, cette opposition n'est pas réelle, car l'expression de jours peut signifier un parcours de temps, une époque, rien ne s'oppose à cette signification.

J'arrive maintenant, Messieurs, à quelque chose de moins aride, à l'époque quaternaire, celle de notre apparition en ce monde : l'homme peut y être facilement étudié, parce qu'il y a laissé et les vestiges de sa personne et les traces nombreuses de ses travaux.

Je commencerai, Messieurs, par une réflexion qui me semble nécessaire : lorsque les écrivains de l'état préhistorique parlent de l'homme à son origine, ils en parlent comme ayant paru tout de suite sur cette terre à l'état grossier ; il leur semble qu'il n'ait jamais été placé par son Créateur dans une autre situation que celle de la barbarie. Mais, si notre Créateur eût agi de la sorte je ne crains pas de dire que son œuvre eût été défectueuse, étant indigne de sa bonté ; la création est un bienfait de Dieu, puisqu'elle est la communication de sa propre vie, il a dû la donner à l'homme complète, bonne et heureuse; et, si la vie humaine est devenue mauvaise, c'est qu'un évènement très grave a dû se passer entre Dieu et sa créature: l'homme a dû, en abusant de sa liberté, se mettre en opposition coupable avec son bienfaiteur qui, justement blessé, a dû le frapper sévèrement et lui rendre la vie amère. Cela seul, Messieurs, explique le second état de l'homme, celui dont on retrouve les vestiges : cet état est sans doute le primitif par rapport à nous, mais il n'est en réalité que le second, un autre a dû le précéder, celui où la création n'avait encore souffert aucune déchéance. C'est donc en cet état de châtiment, celui de barbarie, que nous trouvons l'homme dans les fouilles nom-

breuses qui contiennent ses traces et dont je vais vous parler.

Les premiers besoins de l'homme primitif ont été ceux de trouver de la nourriture, de s'abriter contre les saisons, de se protéger contre ses ennemis ou les animaux, de se donner un vêtement. Il lui fut d'abord impossible de demander aux minéraux les instruments de travail et de défense, le fer et le cuivre lui étaient inconnus; car ils étaient cachés sous l'écorce de la terre, et il a dû par conséquent chercher autour de lui une substance compacte, dure, qu'il lui fût possible d'employer comme instrument, la pierre, siliceuse surtout, lui apparut comme propre à cet usage, il la trouvait en abondance auprès de lui, il vit qu'elle pouvait être divisée, taillée: il la soumit donc au travail que nous appellons *L'Age de la pierre taillée* qui est de différentes formes et proportions, suivant l'usage auquel on les destinait. C'est l'origine de ces nombreuses lamelles de silex que l'on trouve partout et dont le tranchant vif comme un rasoir, servait à couper les branches d'arbre, à râcler les peaux d'animaux pour les vètements, à séparer leurs fibres qui servaient de fil à coudre : ces lamelles obtenues par la percussion sont très minces, elles se brisaient donc facilement, devaient se renouveler continuellement, nous comprenons ainsi leur immense quantité : taillées en pointes plus ou moins longues, elles servaient d'instruments de chasse pour les bêtes ou les oiseaux qui alimentaient l'existence quaternaire : lorsque ces hommes avaient besoin de se défendre ou d'attaquer, ils choississaient une pierre plus grande, plus forte qui leur donnait des pointes de lance, des poignards, des casse-têtes. Ils surent même trouver plusieurs industries pour emmancher quelques-uns de leurs instruments. D'abord ils courbèrent une branche de bois encore vert, en fendirent l'extrémité, y engagèrent la pierre qui fut liée aux deux lèvres de la fente avec des fibres d'animaux; puis, quand notre an-

cêtre fut plus réfléchi, il perça la pierre en employant de l'eau mêlée à du sable siliceux et y passa un manche: s'il n'avait pas besoin d'un manche pour frapper plus aisément il choisissait une pierre ayant plusieurs surfaces aplanies et l'employait en guise de marteau ; cette pierre a reçu le nom de *percuteur*.

Il y a loin sans doute, Messieurs, de ces ouvriers primitifs à nos habiles menuisiers, à nos délicats ébénistes, mais ils avaient su se procurer les instruments nécessaires à la satisfaction de leurs besoins: racloires, rabots, polissoirs, perçoirs, rien ne leur manquait ; ils avaient même trouvé la scie, en dentelant les lames du silex : voilà tout un atelier et vous pouvez aller le voir dans notre Musée historique.

Mais il y a, dans l'homme même inculte, un instinct de beauté qu'il ne peut s'empêcher de communiquer à ses œuvres. Il ne lui est pas indispensable d'être un Phidias du Parthénon ou un Michel-Ange de Saint-Pierre de Rome, pour qu'il ait le sentiment du beau : la pierre simplement taillée ne le contenta pas ; il la voulut moins grossière quoique servant aux mêmes usages ; il la fit donc peu à peu plus élégante, en lui conservant la même forme qui était généralement celle de hache ; il en détruisit les aspérités, en polissant les surfaces. C'est *L'âge de la pierre polie*. Il commenca donc à devenir artiste et vraiment, Messieurs, on ne peut que se demander par quels prodiges de patience industrieuse, il a pu, sans l'aide du métal qu'il ne connaissait pas encore, arriver à donner à la pierre ce doux aspect, ce velours de polissage que ne surpassent certainement pas nos meilleurs marbriers. Ajoutez une autre observation, c'est que grand nombre de nos haches préhistoriques possèdent de charmantes proportions, les règles de l'inclinaison graduée, les lois du contour tranquille y sont observées avec soin, ces troglodytes sont mathématiciens sans le savoir : en un mot, l'œil est ravi par ce beau travail souvent

doublé de valeur par la matière elle-même; car notre quaternaire a su choisir dans les roches ce qu'elles ont de plus précieux : il a taillé la diorite, la néphrite, la serpentine, le jade, réservant le granit, le silex, la matière simplement rocheuse pour l'usage ordinaire, ce qui permet de croire que les haches peuvent se diviser en quatre classes dont la distinction parait évidente:

Les haches de travail, faites avec une matière très dure, le silex et la roche commune.

Les haches symboliques, marques de commandement réservées aux chefs, traitées avec une matière inapte au travail ou avec un soin tout particulier.

Les haches d'ornement, taillées avec des matières plus rares.

Les haches religieuses et votives, de petite taille et d'une matière peu solide ou précieuse; ce qui exclut, l'usage ordinaire.

Ces quatre espèces se trouvent dans notre Musée historique; quelques-unes même sont percées, ce qui indique une destination de suspension.

Mais, après ce premier perfectionnement de son travail, notre quaternaire dut voir que la matière dont il se servait était malgré sa dureté, fragile et cassable, et par conséquent chercher autour de lui des matières plus dures, de longue résistance et durée : le Cuivre, par son aspect coloré, a dû frapper ses regards scrutateurs; puis l'Etain, par sa blancheur. Il mit le premier en fusion pour en réunir les fragments, essaya d'y mêler le second : c'est l'origine de *L'Époque de Bronze* et de ces nombreuses *Celtœ* ou haches que nous livrent les dolmens et les tombeaux, des épées, des torques, des bracelets et des bijoux. Le Fer, par son aspect terreux et sombre, le frappa d'abord beaucoup moins; mais cependant la pesanteur de ses rognons lui fit comprendre qu'il y avait là une matière fort dure, plus dure que le

Cuivre qui était moins pesant qu'elle; il mit donc en fusion cette seconde matière : c'est l'origine de *L'Age de Fer* : il ne faut pas cependant, Messieurs, croire que ces trois âges aient eu des époques rigoureuses; il y a eu un passage lent et successif, d'une matière à l'autre, la transition est dans la nature des choses : longtemps, comme nous le révèlent les sépultures, ces trois matières, Cuivre, Bronze et Fer ont été simultanément employées; le fer à cause de sa dureté a fini par prévaloir, mais il a été très longtemps associé avec les deux premiers éléments de travail, de défense et d'ornement.

Mais il y a plus encore, Messieurs : dans cette voie d'industrie, l'homme ne pouvait s'arrêter. A l'art de tailler et de fondre, il a bientôt joint la science du dessin; oui, Messieurs, il savait dessiner et même graver; cela peut vous étonner, mais le doute n'est pas possible après les découvertes faites à Solutré (Maine-et-Loire), à Laugerie haute et basse (Dordogne), dans les grottes de la Madeleine et des Eyzies (Dordogne), dans les cavernes de Bruniquel (Tarn-et-Garonne), dans celle de Massat (Ariège), à Thaygen près Schaffouse (Suisse) : on y voit gravés sur des ossements de renne, de cerf, d'éléphant, un chasseur d'aurochs, des rennes au pâturage ou se livrant combat, des chevaux, des phoques, des ours, des poissons, des mammouths; quelques-unes de ces gravures ont même été faites sur des galets : le trait est régulier, vigoureux, la forme naturelle, et il est fort douteux que la sculpture surtout du renne de Thaygen fût aujourd'hui mieux dessinée, l'animal mieux saisi et posé. Remarquez bien, Messieurs, que ces sculpteurs de cavernes n'avaient à leur disposition pour tout burin que la pointe d'une lamelle de silex, car le fer et le bronze leur étaient inconnus.

L'homme primitif n'était pas seulement assez bon ouvrier, même artiste; je vais, Messieurs, augmenter votre étonne-

ment en vous disant qu'il connaissait la chirurgie. Car, s'il y a un fait certain, c'est qu'il pratiquait, avec habileté même, la trépanation et la guérison des os fracturés. Ce fait résulte des nombreuses découvertes faites dans les ensevelissements, en France, en Suisse, en Italie, en Allemagne, en Amérique : les crânes qu'on y a découverts ont été étudiés par des médecins sérieux, Broca, Nélaton, Prunières, Marchand, Parrot, Montegazza, Goss, Rantiel, Virchow; ils ont été exposés dans les grands Congrès anthropologiques de Bruxelles, Londres, et de leur examen est résulté que la trépanation avait été pratiquée pour les uns durant la vie comme moyen thérapeutique, non par rotation, mais par raclure elliptique à l'aide de lames de silex, pratiquée sur les autres après la mort, en découpures rondes pour servir d'amulettes indiquées par des trous de suspension (1). On a également trouvé de nombreuses consolidations d'ossements fracturés faites avec une régularité fort habile, une fracture surtout de l'extrémité inférieure du tibia, une autre du col du fémur : ces opérations, dit le docteur Prunières, montrent le talent du plus habile chirurgien. Ne pensez-vous pas, Messieurs, que quelques-uns de ces rebouteurs néolithiques auraient pu subir un brillant examen devant la Faculté de médecine et conquérir le diplôme de docteur ? (2)

Que dirai-je maintenant de l'ornementation chez les Troglodytes ? Le goût de la parure est de tous les siècles ; quelle en est la cause ? Est-ce l'attrait vers le beau, le sentiment du joli ? Est-ce le conseil de la vanité, l'inspiration de la coquetterie ? De tout cela un peu, et le tout réuni a produit le plaisir d'orner sa personne. L'Assyrien et l'Égyptien bouclaient barbe et chevelure, le Grec se

(1) NADAILLAC, *Trépanation*, p. 8.
(2) Id. Id.

couvrait de bijoux; le Romain parfumait ses cheveux; le Français des beaux siècles portait une longue perruque bouclée et inondée de poudre blanche comme neige; le sauvage se tatoue, se perce les oreilles, le nez, les lèvres, pour y placer des aiguilles en os, il orne sa tête de plumes. L'homme primitif a dû vouloir orner, lui également, la maison de l'âme, écouter ce besoin universel, et il l'a écouté comme nous : les fouilles ont livré des colliers, des bracelets, des pendeloques en coquillages, en dents de lion, d'ours, de loup, de chamois, d'hommes, des objets en jade, jadeïte, jayet, stéatite, lignite, cristal de roche, et pour se rendre encore plus coquets, ils se tatouaient le corps et le peignaient avec la sanguine et la manganèse dont on a retrouvé les fragments auprès de leurs cadavres, avec les petites cuvettes en pierre où ils délayaient leurs couleurs (1). Faut-il dire, Messieurs, qu'à cette coquetterie ils joignaient une autre faiblesse, défaut même si vous le voulez, celui de gourmandise? Oui, on trouve dans les cavernes et stations de nos hommes primitifs un grand nombre d'ossements fendus régulièrement par le milieu pour en extraire ou sucer la moëlle, qui a toujours été et est encore un mets délicat : nous la prenons purifiée par le feu, le troglodyte l'aimait naturelle et saignante ; l'aliment est le même en 1893 qu'il y a des milliers d'années.

Après avoir parlé du taillage, du polissage, de l'emmanchement, du dessin, de la sculpture, de la fusion, de l'ornementation, pratiqués par l'homme primitif, devons-nous appeler sauvages nos premiers ancêtres, leur appliquer ce mot dans toute sa rigueur et leur refuser ainsi l'intelligence de ce qui constitue la beauté et en est le principe, l'art et l'industrie ? Non assurément, et, sans être fiers de

(1) Nadaillac, p. 87 et Duclousiou, p. 159.

ces incomplets prédécesseurs, adoucissons la parole trop dure de sauvages, disons qu'ils ont été incultes, mais ne rougissons pas d'eux. Si nous méprisions le filet d'eau que le mont Gerbier nous envoie et qui forme progressivement notre fleuve de la Loire, ne serions-nous pas odieusement ingrats? Ce petit filet d'eau contient déjà toutes les grandeurs du fleuve géant qui n'existerait pas sans lui; il faut admirer sa course majestueuse, mais il faut bénir et aimer son petit berceau. Sachons, Messieurs, ne pas oublier et gardons dans notre respectueuse mémoire ces ancêtres qui ont lutté si longtemps contre les difficultés de la vie, nous en ont épargné les premières duretés, adouci les premières rigueurs, et nous ont ainsi, par de longues souffrances, préparé les bienfaits de la civilisation; jouissons avec bonheur sans doute de leurs pénibles travaux, mais encore une fois ne soyons pas ingrats....

N'avais-je donc pas quelque raison, Messieurs, de vous dire, au commencement de ce travail, que la science préhistorique est chose sérieuse et a droit de tenir sa place dans nos études, nos Académies et nos Congrès? Je sais bien, et je ne crains pas de l'avouer hautement, que cette science a des maîtres et des disciples exagérés, des admirateurs outre-mesure, qu'elle a ouvert quelquefois la porte à des écarts d'imagination, à des rêves insensés, à des systèmes déraisonnables; je sais que l'un de ses plus célèbres fondateurs, Boucher de Perthes, a été quelquefois trompé par des ouvriers exploitant son désir de nouvelles découvertes, je le tiens d'un de ses secrétaires, je sais que de coupables, quoique très habiles, contrefaçons ont eu lieu à Londres, en Suisse, en France, et surpris la candeur ou l'ignorance des collectionneurs; je sais que quelquefois on a confondu l'action terrestre ou atmosphérique avec la taille manuelle du silex : je sais tout cela, et vous voyez, Messieurs, que je ne crains pas cet aveu, je le fais ouvertement, mais je

sais également que ces objections reposent sur des faits exceptionnels, que les découvertes sont incontestables et par leur nombre et par l'honnêteté des savants fouilleurs : je sais que les contrefacteurs se laissent prendre par l'incomplet des tailles, par l'absence du bulbe inimitable de percussion, par l'incorrection ou le trop fini de la gravure; je sais qu'on n'invente pas les cavernes, les palafittes, les terramares, les sépultures, et cela suffit pour défendre victorieusement la science préhistorique contre toute attaque sérieuse, à moins qu'elle ne provienne d'une incrédulité systématique et alors il n'y a plus à raisonner.

En vous entretenant, Messieurs, de la science préhistorique, il m'a semblé chanter les grandeurs de l'humanité bien que déchue : j'y ai vu et j'aime à croire qu'on y verra, avec moi, le rayonnement affaibli sans doute, mais brillant encore, de son Créateur, l'inspiration du Ciel ; je sentais en écrivant ces lignes, le souffle divin pénétrant encore cette nature abaissée, j'apercevais Dieu et ce pauvre troglodyte en regard l'un de l'autre, Dieu élevant d'abord l'homme jusqu'à son niveau, l'homme atteignant Dieu et participant à ses splendeurs et tous deux continuant, malgré les affaiblissements de l'homme et les refroidissements de Dieu, quelques-uns de ces admirables rapports : je ne pouvais arrêter le souvenir des paroles dites dans le Sénat d'Athènes par l'illustre philosophe de Tarse, celui que les chrétiens appellent Saint-Paul : « L'homme vit de la vie de « Dieu, ce qu'il est, nous le sommes. »

Lorsque nous lisons MM. les écrivains préhistoriques, et ils sont nombreux et érudits, quand nous parcourons nos Musées avec ces pensées de haute et sage philosophie, ils prennent alors un tout autre aspect, se revêtent d'un caractère tout différent que celui d'une science sèche et froide, le livre devient un enseignement, le Musée une démonstration, tous les deux une éloquente parole, l'âme

s'élève, s'agrandit, et comme l'aigle fixe le soleil sans être ébloui, nous regardons Dieu sans que notre œil intérieur fléchisse. Les esprits inattentifs, et leur nombre n'est que trop grand, préféreront sans doute une sculpture du moyen-âge, un travail du XVe siècle, un bijou de la Renaissance, un chef-d'œuvre du grand siècle, une délicatesse de Louis XV, aux graves objets préhistoriques. Nous, Messieurs, hommes de réflexion, Académiciens sérieux, nous soulèverons la superficie des choses, nous irons hardiment au fond de leur être et des merveilles, jusqu'alors inconnues, nous seront révélées ; j'en ai placé quelques-unes sous vos regards, d'autres plus riches peut-être, dorment encore dans l'ombre, attendant un écrivain meilleur et plus savant.

Vous me pardonnerez, Messieurs, ces réflexions, chez vous elles sont habituelles et je n'ai pu avoir aujourd'hui que le faible mérite d'y joindre les miennes.

RAPPORT

SUR LE

MÉMOIRE QUI PRÉCÈDE

Par M. l'abbé MAILLARD.

Séance du 17 février 1893.

L'étude de l'origine de l'homme a tenté bien des poètes et des savants; celle des premières années de l'humanité n'est pas moins attrayante.

Prendre le roi de la création à son berceau, le voir lutter contre la nature lorsque celle-ci lui refuse son concours, inventer des armes contre les monstres qui l'environnent, perfectionner ces œuvres de ses mains, leur donner peu à peu le fini, le brillant des bijoux qui formeront la parure de ce « Dieu tombé qui se souvient des cieux », voilà, dis-je, de quoi séduire un savant et un croyant.

C'est pour lui une haute jouissance intellectuelle que de sentir sa foi corroborée par la science et je comprends M. l'abbé Desnoyers d'y avoir songé, je comprends aussi l'enthousiasme de l'auteur en écrivant et en lisant ces pages. C'est l'enthousiasme d'une âme jeune ou, si vous le voulez, d'une âme qui ne peut pas vieillir.

Vous rappellerai-je en quelques mots les grandes lignes de cette étude, intitulée: *la Science préhistorique?*

Des milliers d'années s'écoulèrent entre l'apparition de la lumière et celle de l'homme. De longues périodes de temps, que Moïse appelle jours, séparèrent la vie végétale de la vie aquatique des êtres inférieurs polypiers et mollusques; la vie aquatique, de la vie amphibienne des salamandres monstrueuses et des reptiles écailleux, et celle-ci de la vie terrestre des grands pachydermes, des herbivores et des carnassiers. L'homme fut-il contemporain de ces derniers ou n'apparut-il qu'à l'époque quaternaire? Cette dernière hypothèse paraît de beaucoup la plus vraisemblable. Cependant, il serait téméraire d'affirmer qu'il n'aurait pu exister vers la fin de l'époque tertiaire, et si les découvertes de l'abbé Bourgeois, celles faites en Auvergne et en Portugal sont fort discutables, rien *à priori*, ni la Bible comme l'enseignent des apologistes tels que le Père Monsabré, Mgr d'Hulst et l'abbé Fabre, ni les données de la science, j'entends par là les conditions climatériques, les moyens d'existence, la constitution de l'homme, ne s'opposent à son apparition dès la fin de cet âge.

Toutefois, ainsi que le fait remarquer judicieusement M. Desnoyers, les objets recueillis dans les terrains tertiaires sont si proches des couches quaternaires que celles-ci, à la suite d'orages de violence extrême, ont pu entraîner avec elles ces silex taillés là où nous sommes étonnés de les rencontrer aujourd'hui.

J'ajoute que de telles catastrophes ne sont pas rares et je me demande quel aurait été l'enthousiasme des savants, si le malheur eût voulu pour la gloire d'un Poitrinas du xxv[e] siècle que les ouvriers du Châteaudunois fussent restés à jamais ensevelis dans la marnière qui s'effondra sur eux, au mois de janvier de l'an grâce de 1893.

La division des temps préhistoriques en trois époques : l'âge de pierre, l'âge de bronze, l'âge de fer, proposée par

les antiquaires du Nord et adoptée par un grand nombre de savants, n'est ni bien précise, ni bien rigoureuse.

D'ailleurs tout porte à croire, et l'étude de la chimie et les récentes découvertes, que le cuivre pur fut longtemps le seul métal connu. Il y a quelques jours, M. Berthelot (1) communiquait à l'Académie des Sciences les résultats de l'analyse chimique d'une figurine de Chaldée appartenant à une époque qui précéda de cinquante siècles l'ère chrétienne. Le métal est du cuivre industriellement pur. Cette analyse, jointe à celle de la statuette du roi Chaldéen Goudéas et à celle du sceptre du roi Pepi Ier de la sixième dynastie égyptienne, montre que le bronze n'était connu ni en Égypte ni en Chaldée, c'est-à-dire dans aucun des foyers des plus vieilles civilisations. Il est remarquable aussi que, dans les fouilles de Troie, on rencontre relativement peu d'objets de bronze ; plus nombreux sont ceux de cuivre pur.

Ces quatre substances : pierre, cuivre, bronze, fer, limitent fort bien les étapes de la civilisation d'un peuple ; mais il ne saurait s'ensuivre ni que tous « les peuples les aient toutes parcourues, ni surtout qu'ils les aient parcourues aux mêmes époques (2). » La Bible attribue à Tubalcain les premiers instruments d'airain et de fer. Les Égyptiens connaissaient ce dernier métal quatre mille ans et plus avant Jésus-Christ, tandis que certains *tumuli* de la Russie qui datent de huit ou dix siècles seulement ne renferment aucun objet de bronze. Il est admis que le fer ne fut connu en Gaule que huit cents ans avant Jésus-Christ. Les Polynésiens, dit un savant missionnaire (3), « avaient des haches « en jade ou quelque autre pierre presque aussi dure. Pour « les préparer, on faisait par le choc éclater le minéral

(1) Compte rendu de l'Académie des sciences, 6 février 1893.
(2) De Nadaillac : *Les premiers hommes*. Paris, Masson, éditeur.
(3) *Les Chamites*, par Viewa-Mitra. Paris, Maisonneuve, 1892.

« en grandes écailles minces et on polissait, soit avec du « sable dur et fin, soit en frottant avec un bloc de pierre- « ponce. Avec des cailloux très durs et très effilés on per- « çait les trous destinés à placer le manche et, ajoute « l'auteur, bon nombre de tribus indiennes sont encore « dans ce cas ».

Ainsi va le monde. En remuant les cendres de peuples disparus, on retrouve tous les signes d'une civilisation presque aussi brillante que la nôtre et plus avancée que celle d'autres contrées moins favorisées que nous.

Je dirai donc, et c'est un regret que j'exprime et non une critique, qu'après avoir entendu notre savant collègue établir cette distinction et retracer les étapes de la vie primitive, il eut été intéressant d'apprendre ce qui se passa par exemple dans notre vieille Gaule, en ces temps préhistoriques sans doute, mais qui ne sont pas encore disparus dans les lointains d'un passé sans histoire. Comment se développa l'industrie de nos aïeux qui furent les aïeux des Brenns, ce qu'étaient leurs armes, leurs parures, leurs habitations, leur manière de vivre, en un mot leur civilisation? Tout cela, je crois, est du domaine de la science préhistorique. Mais un tel développement eût peut-être entraîné bien loin M. l'abbé Desnoyers, et nous regrettons déjà qu'il soit obligé de retrancher pour une seconde lecture les considérations philosophiques qui encadrent si bien cette intéressante étude. Et si vous me dites, Messieurs, que ce sont des hors-d'œuvre, je vous répondrai qu'il n'est pas de vrai festin sans ces petits riens qui font tant plaisir à voir, que vous ne dédaignez certes pas et qu'on appelle des hors-d'œuvre.

Et, maintenant, pardonnez-moi de n'avoir pas dit de cette étude tout le bien que j'en pense et d'avoir glissé quelques légères critiques dans ce rapport; c'est que je n'ai pas voulu paraître flatter l'un de mes plus vénérés

supérieurs. J'avoue humblement que je n'ai peut-être pas su résister de même à un autre entraînement : vous savez que c'est fruit défendu, mais aussi suprême régal d'élèves que de critiquer quelque peu leurs maîtres.

Je résume, en un mot, mon impression et mon désir qui est aussi le vôtre, je l'espère. L'étude de M. Desnoyers mérite sa place, et vous la lui réserverez, dans la séance triennale du 17 mars 1893.

A PROPOS DU DICTIONNAIRE

DE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE

Par M. E. BOUCHET.

Séance du 17 février 1893.

Les langues, comme les peuples, se constituent, se développent, déclinent, dépérissent et meurent, ou plutôt, arrivées, si l'on peut ainsi dire, au dernier terme de leur existence, se combinent avec d'autres appelées, à leur tour, à se développer, à décliner, à dépérir et à mourir.

C'est ainsi que les langues romanes, nées du contact de la barbarie avec la civilisation antique, ont pu être considérées comme les filles du latin.

Cette qualification, fort usitée jadis, n'est plus guère employée de nos jours, car elle n'est pas rigoureusement exacte. Lorsqu'une langue nouvelle se forme, c'est que les peuples appelés à s'en servir, combinent eux-mêmes, en suivant certaines règles inconscientes, les éléments dont ils disposent sans se préoccuper d'où ils viennent ni dans quelle mesure leurs conditions physiques, leur état social et leur situation matérielle contribuent à les modifier.

Comme la plupart de ces conditions exercent une action permanente, la langue créée de la sorte ne cesse de se

transformer. En général, les principes de grammaire qui, dès le début, ont servi à régler les rapports des mots entre eux et les relations des phrases entre elles se modifient très lentement ; au contraire, les mots eux-mêmes ou, si l'on veut, le vocabulaire, le lexique de l'idiome ne cesse de subir des changements aussi rapides que profonds. C'est pourquoi rien ne démontre mieux que l'étude un peu attentive d'un vocabulaire donné, à quel point une langue est bien un organisme vivant, à tout instant transformable et continuellement transformé.

C'est ce que je voudrais montrer. Cette recherche n'est peut-être pas dénuée d'actualité, car en ce moment l'attention est attirée par une *Note* de M. Gréard, où il propose à l'Académie certaines modifications orthographiques qu'il souhaiterait de voir introduire dans son Dictionnnaire ; cette *Note* a porté devant le public des questions qui, d'ordinaire, ne préoccupent guère que les linguistes.

Ce n'est pas, du reste, la première fois que le même fait se présente. Chaque édition nouvelle du Dictionnaire de l'Académie soulève, parmi les lettrés, des observations ou des critiques ; ainsi, pour ne citer que les plus connues, dès le XVIII[e] siècle, Furetière publiait contre l'œuvre de confrères qui l'avaient exclu de leur Compagnie une série de *Factums* curieux ; de même Charles Nodier, de même Didot, dans son *Ortografie française*, enfin Génin. Tous ceux qui ont lu ses *Variations du langage français* et surtout ses spirituelles *Récréations philologiques*, savent avec quelle verve impitoyable il conteste les décisions de ce corps illustre, avec quelle joie il relève ses erreurs ou fait ressortir ses contradictions. L'entreprise est assez facile ; bien d'autres l'ont tentée avant et après lui.

Le Dictionnaire de l'Académie française profite des avantages qu'apportent à une œuvre collective une réunion d'hommes éminents pour qui l'art d'écrire, dans ce qu'il a

de plus élevé et de plus noble, de plus raffiné ou de plus délicat, est la principale occupation de la vie ; il n'échappe pas non plus aux écueils qu'évitent avec peine les grands travaux entrepris en commun.

Dans les travaux de ce genre, ce ne sont jamais ni l'érudition ni la compétence qui manquent : on peut plutôt leur reprocher de ne pas se renfermer dans un cadre assez précis. Ce qui fait trop souvent défaut, c'est la juste proportion des parties ; sinon l'unité du plan, tout au môins l'unité de direction, parce que chacun des collaborateurs a apporté à l'œuvre commune son contingent de labeur, sans qu'aucun d'eux ait pris, ou ait pu prendre, la responsabilité de l'ensemble.

Ces défauts sont communs à toutes les œuvres collectivement entreprises, mais ils sont plus sensibles pour l'Académie française ; la raison en est facile à comprendre.

Depuis que l'Académie s'est efforcée de donner un répertoire qui résume l'ensemble des ressources constituant le vocabulaire vivant de la langue, son dictionnaire est considéré comme un canon invariable. Effectivement, l'inventaire des richesses de notre idiome, tel qu'il y est dressé, renferme, pour chaque époque, les mots adoptés dans la bonne compagnie, par les classiques ou par les écrivains plus modernes susceptibles de le devenir. En matière d'orthographe, chacun est tenu de se conformer aux prescriptions académiques et les imprimeurs veillent à ce que nul ne s'en écarte.

Tous s'y conforment-ils? Chacun, comme moi, sait bien que non, et, en effet, il est beaucoup de mots, beaucoup de formes d'un usage fréquent auxquels l'Académie se refuse à donner des lettres de grande naturalisation ; il en est d'autres, au contraire, qu'elle élimine sans que les raisons de ce retranchement paraissent toujours suffisantes.

C'est pourquoi chacune des éditions du Dictionnaire

donne lieu à des polémiques ; certains les jugeront peut-être superflues, elles présentent, néanmoins, un véritable intérêt pour ceux qui écrivent (ne sont-ils pas légion ?), et qui, avant de s'incliner devant la règle, aiment assez à prendre en défaut les maîtres autorisés du beau langage ou à maudire leurs juges.

Tous ceux qui se mêlent d'écrire sont un peu de la race des poètes, *genus irritabile* ; ils se fâchent d'abord et cèdent ensuite ; à qui n'est-il pas arrivé ce qui s'est passé pour un écrivain de ma connaissance?

Le malheureux avait envoyé à l'imprimerie un texte où se trouvait le mot *acompte*, croyant qu'il savait sa langue il l'avait écrit comme jadis, *à*, préposition, trait-d'union, et le substantif *compte*. En revenant de l'imprimerie, l'épreuve portait *acompte* en un seul mot. L'auteur rétablit son texte et bientôt une note marginale du prote venait le convaincre d'erreur : « l'Académie écrit *Acompte* ». Que fallait-il faire ? S'incliner, suivre l'exemple de l'Académie et remercier le prote de son zèle à maintenir l'unité de l'orthographe française.

Qu'importe que l'on écrive *à-compte* ou *acompte*, qu'importe que, dans la dernière édition du Dictionnaire de l'Académie, on ait jugé bon de supprimer un des deux *h* qui entraient dans *Rhythme* et dans *Phthisie*, en enlevant le second dans celui-ci et le premier dans celui-là ! Mais il ne faut pas multiplier ces tentatives ; elles n'auraient pour résultat que d'augmenter les anomalies orthographiques de notre langue et de confondre, par exemple, si l'opinion de M. Gréard était adoptée : *paon*, oiseau de Junon, avec *pan* de muraille.

En proposant des simplifications de ce genre et d'autres, qui consisteraient à renoncer presque partout à l'emploi de l'*y*, ou à écrire sans *o*, sœur, bœuf, M. Gréard s'est laissé trop influencer par les partisans de la simplification à ou-

trance, ceux qui, sous prétexte d'écrire comme on parle, voudraient substituer à l'orthographe habituelle, traditionnelle, l'orthographe phonétique ; en d'autres termes, la fantaisie et la confusion à la règle.

M. Gréard, si ces lignes devaient lui tomber sous les yeux, serait, à coup sûr, le premier à protester contre une appréciation aussi vive et un jugement aussi sommaire. On ne peut, dirait-il, s'exprimer sur un ton aussi tranchant lorsque des érudits éminents qui se sont toujours occupés d'études philologiques, lorsque des membres de l'Institut comme M Michel Bréal, M. Gaston Paris et d'autres esprits distingués réclament certaines réformes orthographiques.

Rien de plus juste; mais à cela il est facile de répondre qu'autre chose est de proposer quelques modifications de détail et autre chose de faire adopter, sous le couvert de l'Académie, toute une série de changements qui, pour être logiques peut-être, n'en altéreraient pas moins la langue et bouleverseraient complètement la physionomie du Dictionnaire.

Pour le prouver, il suffit de rapporter brièvement un certain nombre des propositions formulées par le vice-recteur de l'Académie de Paris.

Il en est parmi elles qui ne présentent aucune importance réelle : par exemple la suppression des tirets qui, dans certains cas, réunissent des mots composés. Pourquoi aujourd'hui écrit-on *eau de rose*, sans tiret, et *eau-de-vie* avec ce petit signe ? simplement parce que l'usage le veut ainsi, et il n'y a aucun inconvénient à faire disparaître cette anomalie. De même, on admettra volontiers sans doute que certains mots étrangers pour lesquels on n'a pas encore adopté le signe du pluriel *s*, alors que d'autres s'y sont déjà rangés, subissent la loi commune ; ni l'œil ni l'esprit ne seront choqués, lorsque l'on écrira des *erratas* comme on

écrit des *agendas*. Il importe peu également que l'on imprime avec ou sans P majuscule : Hérodote *Père* de l'Histoire, et Francois I[er] *Père* des Lettres; mais d'autres innovations seraient moins inoffensives. Les unes sont grammaticales, les autres orthographiques. Si, par exemple, comme le demande M. Gréard, on ne distinguait plus par un accent grave : *dès*, préposition, et *des* article pluriel ; *à* préposition, et *a*, troisième personne du singulier du présent du verbe *avoir* ; soit *ou*, conjonction, de *où* adverbe de lieu ; on s'exposerait à d'étranges confusions, comme dans cette phrase de Bernardin de Saint-Pierre par exemple : « Il y avait dans la maison du paysan *où* je logeais, cinq *ou* six femmes et autant d'enfants qui s'y étaient réfugiés ». — (*Etudes de la Nature.* — Etude 13[e]).

D'autre part, il ne semblerait pas moins bizarre de franciser complétement l'orthographe de certains mots étrangers auxquels on a jusqu'ici conservé leur forme originelle. L'usage, pour les termes de cette catégorie, a été absolument fantaisiste : les uns ont été naturalisés, les autres point, et il pourrait être dangereux de faciliter l'introduction complète dans le vocabulaire des mots hétérodoxes qui troublent l'harmonie de la langue française, et qui, bien souvent, ne doivent la faveur dont ils jouissent qu'à leur étrangeté même. Néanmoins, M. Gréard souhaiterait que l'on écrivit *spline* au lieu de *spleen*, *brec* au lieu de *break*, puisque l'Académie a bien déjà permis d'écrire *sloupe* au lieu de *sloop*, *bifteck* au lieu de *beef-steak* ; mais dans ce cas spécial l'Académie n'est pas toujours écoutée ; l'usage fait son choix parmi les mots étrangers qu'il transforme ; il faut lui laisser ici sa liberté complète et, si l'on devait l'entraver, ne vaudrait-il pas mieux alors aller jusqu'au bout, en reprenant un vieil usage de nos pères? Aux temps mêmes où l'influence de l'italien et de l'espagnol était le plus sensible sur notre idiome, bien souvent ils préféraient encore tra-

duire les termes étrangers que de les adopter de toutes pièces; Madame d'Alençon, sœur de François Ier, et ce prince lui-même, par exemple, n'hésitaient pas en écrivant au comte de *Hohenlohe*, et l'appelaient toujours : « Mon cousin le comte de *Haute-Flamme* ».

C'était là une habitude empruntée au latin; elle s'est perdue, on ne saurait la faire revivre, et aujourd'hui il nous paraîtrait tout à fait bizarre de voir quelque document diplomatique libellé par M. le comte de *Haute-Flamme;* mais ne serions-nous pas tout aussi surpris de rencontrer dans quelque livre les mots *spleen* et *break* écrits comme M. Gréard le propose ?.

Cependant la *Note* du vice-recteur de l'Académie de Paris nous ménage bien d'autres surprises. M. Gréard voudrait simplifier et uniformiser toujours, ou, du moins presque partout. Il ne s'attaque pas seulement aux mots étrangers qui peuvent être sans grand inconvénient traités avec peu de respect, il ne redoute pas de porter une main irrévérencieuse sur les mots de notre vieil idiome national; sous prétexte d'améliorer la langue, il la bouleverse et la défigure.

Jadis la langue du moyen-âge ignorait l'emploi des accents : au XVIe siècle, lorsque les grammairiens les inventèrent, afin de rendre la lecture plus facile et plus rapide, on considéra avec raison qu'ils avaient rendu un grand service. M. Gréard n'est pas de cet avis, il part en guerre contre les accents. L'un d'eux est son ennemi; l'accent circonflexe, simple signe permettant de remonter plus facilement à l'origine et à l'étymologie des mots, lui semble une superfétation inutile; si les autres, l'accent grave et l'accent aigu, trouvent plus facilement grâce devant lui, il ne les ménage pourtant pas; mais en général il se contente le plus souvent de substitutions assez innocentes qui permettraient, dans une certaine mesure, de rapprocher l'orthographe de la prononciation actuelle.

Rapprocher l'orthographe de la prononciation, en d'autres termes, tenir le moins de compte possible du passé et et de l'histoire de la langue pour ne considérer que son état présent, est la préoccupation continuelle du réformateur. On le constate surtout lorsqu'on prend connaissance des modifications orthographiques dont il se fait le défenseur.

Parcourons-les rapidement.

Les autres modifications proposées par M. Gréard sont beaucoup plus sérieuses et beaucoup plus graves. Il en est une, par exemple, que le novateur aurait, sans doute, hésité à soumettre à ses confrères de l'Académie, s'il s'était souvenu qu'elle n'aurait d'autre conséquence que d'accroître le nombre de ces déformations de mots que Littré a si bien dénommées : « *cas de pathologie verbale* ». Si la docte Compagnie adoptait la proposition formulée dans la *Note* qui lui est soumise, la nouvelle édition du Dictionnaire n'inscrirait plus *s'entr'aider*, *s'entr'égorger*, *entr'acte*. La suppression de l'apostrophe achèverait de compléter la soudure entre les deux mots. Ce serait, en quelque sorte, la répétition de ce qui s'est déjà produit, par suite de l'ignorance populaire jointe à une prononciation défectueuse, pour d'autres mots qui ont longtemps exercé la sagacité des philologues. Au moyen âge, un oiseau bien connu dans nos contrés, le *loriot*, s'appelait *oriol ;* la plante grimpante qui garnit tant de murailles en nos jardins s'appelait *hierre ;* les énormes chenets qui s'allongeaient dans nos cheminées d'autrefois, étaient des *andiers* ; le peuple a soudé à ces mots l'article qui devait en être détaché et ainsi *l'oriol* est devenu le *loriot*, *l'hierre* est devenu *le lierre*, un *andier* s'est transformé en un *landier*. *Vox populi*, *vox Dei*, répète une vieille maxime ; de telles transformations finissent par être admises, lorsqu'elles sont d'origine populaire; mais elles ne sontpas acceptables, si elles

sont l'œuvre consciente et raisonnable des savants : ce serait pourtant le cas pour *entraider*, *entrégorger*, *entracte*, dépouillés de leurs apostrophes.

Admettons pourtant que cette modification soit un jour sanctionnée par le Dictionnaire de l'Académie dans le but de rendre l'étude de la langue plus aisée et plus rapide, nous ne voyons pas l'avantage qu'offrirait la substitution de la terminaison *ant* à la terminaison *ent* dans la plupart des adjectifs verbaux. On peut alléguer, il est vrai, que la modification proposée empêcherait de confondre, par exemple, *affluent* et *ils affluent*, *président* avec *ils président*; mais ce ne serait échapper à une confusion que pour tomber dans une autre ; *affluent*, *président* ne se confondraient plus avec la troisième personne des verbes correspondants, mais, par contre, écrits : *affluant*, *présidant*, rien ne les distinguerait plus des participes présents de ces mêmes verbes. On ne voit donc pas où serait ici l'avantage d'une simplification qui n'aurait même pas le mérite de simplifier quelque chose.

Il a fallu entrer dans ces détails pour bien faire comprendre la nature et l'objet des propositions de M. Gréard ; maintenant il va nous être possible de marcher un peu plus rapidement : non que ses autres remarques soient moins importantes, mais, au contraire parce qu'elles sont si étranges et si nouvelles qu'elles seront immédiatement appréciées.

Il serait aussi injuste qu'inexact d'affirmer qu'un académicien et un universitaire ignore sa langue : les beaux travaux de M. Gréard, qui lui ont à juste titre valu l'honneur de s'asseoir au milieu des Quarante, protesteraient contre cette allégation téméraire ; mais, du moins, il est permis d'affirmer qu'en écrivant sa *Note* le haut fonctionnaire de l'instruction publique a fait tort au savant et que celui-là a imposé silence à celui-ci.

Certes, il est permis de ne pas savoir la philologie, même à une époque où cette science nouvelle a acquis droit de cité dans nos lycées et dans nos collèges ; cependant il suffit de posséder à ce sujet quelques notions très sommaires pour comprendre aisément qu'un peuple, s'il subit à certaines époques des entraînements ou des modes, se montre néanmoins réfractaire, lorsqu'on prétend faire violence à des habitudes enracinées, à des préjugés séculaires. Une de ces habitudes, un de ces préjugés si l'on veut, est le préjugé de l'orthographe. Pour être de date assez récente, puisque jusqu'à la fin du XVIII[e] siécle nos plus grands écrivains se montraient assez peu soucieux de la correction orthographique, cette correction est si bien entrée dans les mœurs, elle passe même tellement pour un signe irrécusable de bonne éducation qu'il est inutile de vouloir résister au courant assez puissant pour vous repousser et pour vous rejeter sur le bord. C'est pour cela que les propositions de M. Gréard, si logiques qu'elles puissent être, si bien raisonnées qu'elles paraissent, nous y consentons volontiers, ne doivent ni ne peuvent avoir un meilleur sort que celles qui les ont précédées. Elles sont à la fois trop nombreuses et trop radicales.

Qu'on en juge.

Nous avons vu déjà que M. Gréard était l'ennemi des lettres conjuguées, elles lui ont fait l'impression que certains mots réputés ignobles ou bas causaient jadis aux Précieuses, et il voudrait qu'on écrivit comme on les prononce *seur* et *beuf* au lieu de *sœur*, *bœuf*.

Il n'est pas l'ennemi moins résolu de l'*y*, qui, dit-il avec juste raison, n'a pour principal rôle que d'indiquer une étymologie trop souvent fautive, et surtout lorsque, dans certains temps du verbe, il prend le son de deux *i*, le tréma qui le surmonte suffira pour prévenir le lecteur.

L'*y* fut mis en usage au XVI[e] siècle ; c'est également à

cette époque qu'il faut faire remonter l'emploi des lettres *ph* ayant le même son que *f*. Cette graphie, de l'avis de M. Gréard, est aussi compliquée qu'inutile. Rejetons-là bien vite pour lui substituer le simple *f*. Débarassons–nous aussi promptement des *h* inutiles, des doubles lettres superflues; et surtout pourquoi conserver dans les mots simples les lettres doubles qui ne se rencontrent pas dans leur composés: comme *siffler* et *persifler*, *souffler* et *boursouffler*, *tonner* et *détoner*?

Est-ce là seulement comme le pense M. Gréard « régulariser » ou même « reprendre simplement avec méthode « en les rattachant les unes aux autres les améliorations « introduites peut-être, et nécessairement accomplies sans « ensemble par l'Académie dans les éditions précédentes « de son Dictionnaire »?

Nous ne le croyons pas, et justement parce que ces modifications sont à la fois trop nombreuses et trop radicales, il est peu probable qu'elles puissent avoir quelque chance d'être adoptées.

Pour apprécier combien est vaine et difficilement applicable la réforme proposée par M. Gréard, il suffit de se livrer à une expérience facile. Que l'on prenne au hasard parmi les œuvres classiques de la littérature française tel passage qu'il conviendra ; que l'on s'empare d'un paragraphe quelconque d'une *Oraison funèbre* de Bossuet, d'un fragment des *Pensées* de Pascal ou du *Discours de la Méthode* de Descartes, par exemple, et qu'on le transcrive conformément au système orthographique préconisé par le vice-recteur de l'Académie de Paris, point ne sera besoin d'être philologue pour protester contre de pareilles réformes, tant notre langue en sort défigurée et méconnaissable.

Du reste, les partisans les plus résolus de la simplification de l'orthographe savent fort bien que c'est là que le bât

les blesse. M. Psichari l'a constaté avec juste raison dans une lettre qu'insère le rédacteur de la *Vie Littéraire* du journal *Le Temps*, M. Anatole France.

Après avoir constaté l'utilité que pourraient offrir certaines modifications orthographiques, il ajoute :

« Nous nous sommes faits à l'orthographe : voilà son « grand avantage. Une belle page de prose ou de vers nous « ferait aujourd'hui l'effet d'un inintelligible grimoire avec « une réforme rationnelle c'est-à-dire radicale de l'ortho- « graphe. Nous avons si bien pris l'habitude d'identifier le « sens du mot avec son aspect orthographique qu'il nous « faudrait désormais accomplir à la lecture un travail « double, d'abord pour reconnaitre nos vieilles connais- « sances du Dictionnaire sous leur nouveau travestisse- « ment, ensuite pour nous rendre compte du sens que le « mot considéré en lui-même présente dans la phrase.

« Il n'est pas aisé de voir du premier coup d'œil que *om* « veut dire homme. Cette raison toute esthétique constitue « pour moi le principal et même le seul inconvénient d'une « réforme intransigeante ».

Est-ce bien le seul vraiment ? On en peut douter.

Comme le remarque le chroniqueur du *Temps*, à côté des raisons littéraires et esthétiques qui s'opposent aux révolutions brusques du langage il faut tenir compte aussi des sentiments, des vérités plus précieuses que celles que les philologues découvrent par leurs plus excellentes méthodes, et il cite les lignes suivantes où M. Maurice Talmeyr a si bien su prendre la défense de notre vocabulaire dans la forme qu'il possède aujourd'hui.

« Chaque mot, nous dit bien justement ce dernier, cha- « que mot renferme une mystérieuse et lointaine histoire, « qui se lit, se devine ou se cache dans ses lettres comme « l'histoire de la terre dans le caillou que nous ramassons. « Tout ce qu'un vocable contient d'usages, de significa-

« tions, de controverses, d'origines, de corruptions, d'ac-
« ceptions, d'évolutions est donc infini ; tout cela se re-
« trouve dans la façon dont on l'écrit, compose sa physio-
« mie, et, si, cette physionomie est énigmatique, c'est que
« toute physionomie l'est toujours, en raison même de ce
« qu'elle évoque d'antérieur et d'inconnu ».

On ne saurait mieux dire, mais on ne saurait non plus trop insister sur « ces raisons supérieures à la raison », sur « ces vérités de sentiments », c'est-à-dire les « seules vérités un peu hautes qu'il nous soit donné d'atteindre » ; aussi ne peut-on trop louer M. Anatole France d'y revenir et de dire :

« Pourquoi tenter de mettre de la régularité où se trouve
« déjà la vie ? Les langues sont semblables à d'antiques
« forêts où les mots ont poussé comme ils ont voulu, ou
« comme ils ont pu. Il y en a de bizarres et de monstrueux.
« Il y en a de réguliers. Ils forment, réunis dans le dis-
« cours, de magnifiques harmonies et il serait barbare de
« les tailler comme les tilleuls des boulevards de petite
« ville. Il faut respecter ce que le grand descriptif appelle
« la cime indéterminée ». (*Temps* du 4 février 1893).

M. Anatole France est caustique. Son goût de fin lettré se révolte contre des travestissements qu'on voudrait faire subir aux mots de notre vocabulaire.

Reste à savoir si M. Gréard ne se fait pas illusion sur le sort que le public réserve à ses propositions.

Il n'est pas inutile pour cela de jeter un regard en arrière et de rechercher ce que sont devenus les projets analogues.

Les écrivains français du moyen âge s'étaient, sans trop de peine, astreints à observer un code de règles grammaticales très différent du nôtre, par certains points plus simple et aussi plus logique, plus voisin surtout du latin, grâce à la conservation de la déclinaison à deux cas qui disparut

seulement au XV[e] siècle ; mais ils ne surent jamais se plier aux prescriptions d'une orthographe régulière. La graphie variait sans cesse suivant les caprices de l'auteur ou du scribe ; c'était l'orthographe phonétique dans toute sa splendeur, car chacun écrivait comme il prononçait ; or, comme sur le vaste territoire qui constituait le domaine de la langue d'oïl, vivaient côte à côte une série de dialectes où les mêmes mots s'articulaient différemment, il en résultait que, selon qu'ils étaient tracés par un écrivain du nord ou du midi, de l'est ou l'ouest, ces mêmes mots prenaient une physionomie absolument différente. La prédominance acquise ultérieurement par le dialecte de l'Ile de France, à la suite du rôle de plus en plus prépondérant joué par l'autorité royale, mit un peu d'ordre dans ce chaos, mais les autres parlers ne désarmèrent point facilement. Ils introduisirent dans la langue générale quelques-uns de leurs termes particuliers ou, pour mieux dire, quelques-unes des formes orthographiques qui leur étaient propres.

Ce fut même là un des éléments qui contribua le plus à accroître la richesse du vocabulaire français, car les intrus n'obtinrent la permission de vivre qu'en consentant à prendre une acception nouvelle. Ainsi la même racine *campus* donna naissance à l'origine à un mot unique : *camp* et *champ* ; c'était, à cette époque, le même mot orthographié de deux manières distinctes, l'une par les Picards, l'autre par les habitants de l'Ile de France ; *camp* et *champ* ont persisté, mais il ne sont plus du tout synonymes ; il en est de même de *chaire* et de *chaise*, et de bien d'autres encore.

Mais de ce dont leurs pères s'étaient contentés, les hommes du XVI[e] siècle ne se montrèrent pas satisfaits ; les premiers grammairiens qui cherchèrent, comme Palsgrave et Tory, à exposer les règles de la langue française pour les enseigner aux étrangers, puis Ramus et Sylvius, s'attachèrent à régulariser l'orthographe des mots. Ils étaient

mal préparés pour une semblable tâche; leur enthousiasme pour l'antiquité classique les entraîna dans une voie funeste; ils firent pénétrer, pour ainsi dire de force, dans la langue une foule de mots puisés, sans mesure ni discernement, dans le vocabulaire des langues classiques avec un engouement irraisonné que Rabelais, avec son bon sens gaulois et sa verve satirique, tournait en ridicule, lorsqu'il se moquait de son écolier limousin célébrant : « l'alme inclyte et célèbre académie que l'on vocite Lucrèce ». Malheureusement ils ne se bornèrent pas là ; ils voulurent encore « locupleter », pour se servir du même langage, « notre vernacule gallique », et leurs efforts produisirent des résultats déplorables dont quelques-uns ont persisté ; on ajouta aux mots français, sous prétexte de se rapprocher de l'étymologie, des lettres parasites, on les déforma : *nièce* devint *niepce*, et les noms propres eux-mêmes n'échappèrent pas à la contagion : *Lefèvre* devint *Lefebvre* parce qu'il était tiré de *Faber* ; *Orliens* fut changé en *Aurelians* pour cette unique raison que les Latins appelaient notre ville *Aurelianum*.

Les difficultés et les confusions orthographiques devinrent si nombreuses que les grammairiens cherchèrent à les régler. Ramus, Sylvius proposèrent des systèmes graphiques complets ; un autre linguiste, Meigret, alla plus loin que tous. A l'exemple de Chilpéric qui, au dire de Grégoire de Tours, prétendait imposer un nouvel alphabet pour rendre les mots latins, beaucoup trop étranges à son oreille de barbare, il écrivit : *Le Tretté de la Grammère francoèze*, où il afficha nettement la prétention de « fère qadrer lé letres ao vœs e a la prononciacion sans avoir égart ao loes sofistiques dé dérivezons et diférences ».

Par peur du pédantisme, Meigret tombait dans la barbarie. Les érudits du XVIe siècle le comprirent : ils virent quelles armes l'intransigeance du novateur leur mettait entre les mains : de nombreuses protestations se firent entendre. Une

des plus raisonnables et des plus mesurées fut celle de Jacques Pelletier, du Mans, dans son *Dialogue de lhortographe et de la prononciation française* publiée en 1555.

Dans ce dialogue Pelletier se met lui-même en scène avec quelques autres érudits. C'est Théodore de Bèze qu'il charge de défendre la cause de la tradition au cours de la discussion qu'il résume ou plutôt qu'il imagine.

Certaines pages de ce vieux livre sont encore à lire aujourd'hui : elles prennent même, à la suite de la *Note* publiée par M. Gréard, un certain cachet d'actualité et d'originalité ; il est assez piquant de voir, par la bouche de Théodore de Bèze, réfuter, au XVI[e] siécle, les propositions formulées de nouveau au XIX[e].

Qu'on en juge :

« Ceux qui entreprennent de corriger notre orthographe, « dit-il, ne tendent à autre fin qu'à rapporter l'écriture à « la prolation (*prononciation*) et par ce moyen ils tâchent « d'en oster la superfluité et alusion qu'ils disent y estre. « Et en ce faisant il faut que ce qu'ils veulent faire soit en « faveur des François ou des étrangers, ou bien peut-estre « de tous deux ».

« S'ils le font en faveur des François, il m'est avis qu'ils « ne leur font pas si grand plaisir comme ils pensent ; car « les François pour estre de si longtemps accoutumez, as- « surez et confirmez en la mode d'écrire qu'ils tiennent de « présent.... se trouveront tous ébahis, et penseront « qu'on se veuille moquer d'eux, de la leur vouloir oster « ainsi à coup (*tout d'un coup*) et non sans raison.... « Tellement qu'au lieu de les gratifier vous les mettrez en « peine de désapprendre une chose qu'ils trouvent bonne « et aisée pour apprendre une fâcheuse, longue et diffi- « cile ». (*Livet* : Des Grammairiens au XVI[e] siècle, p. 145).

En s'exprimant ainsi par la bouche de Théodore de Bèze, Pelletier du Mans réfute non seulement les novateurs du

XVIe siècle, mais encore ceux qui les ont suivis, y compris M. Gréard ; il n'y a pas jusqu'aux mots qu'il donne ailleurs comme exemple de la nécessité de ne pas modifier l'orthographe en en faisant disparaître les lettres parasites destinées à en indiquer l'étymologie, comme *estre*, *tempeste*, *hoste*, *maistre*, qui ne puissent servir à démontrer, si l'on voulait en suivre l'histoire, que les changements dont ils ont été l'objet ne se sont opérés que lentement. La lenteur et la mesure sont les seuls procédés efficaces pour transformer utilement l'orthographe d'un vocabulaire. C'est pour ne pas tenir suffisamment compte de cette nécessité absolue que les novateurs anciens ou présents verront presque tous leurs efforts échouer.

A ce point de vue, M. Gréard ne sera pas plus heureux que Meigret ou ses émules, car il se butera aux mêmes obstacles, et il se fait une étrange illusion en se figurant que les simplifications les plus logiques, si elles sont trop nombreuses, échapperont au sort commun.

Les propositions de M. Gréard, il le proclame hautement, sont surtout inspirées par la pensée de faciliter la connaissance et la pratique de l'écriture française à la foule toujours de plus en plus nombreuse des enfants qui se pressent sur les bancs des écoles primaires. Est-il bien assuré d'atteindre ainsi le but visé ? C'est encore Théodore de Bèze qui va se charger de lui répondre :

« Une autre raison qui me semble, dit-il, bien à propos
« est que l'écriture doit avoir toujours je ne sais quoi de
« plus élabouré (*travaillé*) et de plus accoutré (*arrangé*) que
« la prolation (*prononciation*) qui se perd incontinent. Il
« faut qu'il y ait quelque différence entre la manière d'é-
« crire des gens *doctes* et des gens *mécaniques* (*ouvriers*) ;
« car seroit-ce raison d'imiter le vulgaire qui mettra tan-
« tost un *g* pour *i* (*j*) et un *c* pour un *s*, comme un mot
« pour un autre ? Est-ce raison qu'un artisan qui ne saura

« que lire et écrire, encore assez mal, encore assez mala-
« droit, soit estimé aussi bien écrire comme nous qui l'a-
« vons par étude, par règle et par exercice ?....

« S'il se faisoit ainsi, il faudroit dire qu'il suffit d'écrire de
« de telle sorte qu'on le puisse lire ».

Pelletier ou de Béze, comme l'on voudra, est encore ici l'avocat du bon sens contre Meigret ou M. Gréard. Quelque simplification orthographique que l'on introduise dans le Dictionnaire, jamais un paysan, un ouvrier, même pourvu de son certificat d'études, ne parviendra à se familiariser complétement avec les subtilités de la grammaire ni avec les principes de l'orthographe. Il continuera, quoi qu'on fasse, à mettre un *g* pour un *j* un *c* pour une *s* et réciproquement, ou à doubler les consonnes lorsqu'elles sont simples, quitte à n'en écrire qu'une là où il en faut deux. L'orthographe rationnelle est pour lui tout aussi incompréhensible que les faits de l'histoire de France, tels qu'on voudrait les graver aujourd'hui dans la cervelle des enfants qui fréquentent l'école primaire. Ils embrouillent ces faits, confondent ces dates, comme ils embrouillent et confondent les lettres et les syllabes?

Remarquons-le du reste, le lexique des demi-illettrés se compose de cinq à six cents mots, peut-être de mille. Est-ce bien là la peine, pour se donner le mérite de les voir plus ou moins correctement tracés, de bouleverser tout le Dictionnaire, de défigurer ou de travestir le vocabulaire beaucoup plus riche et plus varié des gens instruits qui voient dans les lettres autre chose que des signes conventionnels assemblés pour figurer des sons?

Supposons toutefois pour un instant que l'ensemble complet des réformes orthographiques proposées par M. Gréard, soit entré dans la pratique. Admettons même, nous y consentons, qu'elles aient répondu aux désirs du novateur et que leur acceptation ait eu pour conséquence de

permettre aux illettrés d'écrire plus correctement ; il est néanmoins à craindre que ces simplifications un peu arbitraires aillent à l'encontre du résultat qu'on se propose d'obtenir et n'aient aucun effet réel sur les progrès de la propagation de notre idiome à l'étranger. Ici encore Jacques Pelletier a mis, à ce sujet, dans la bouche de Théodore de Bèze, des arguments qui, pour remonter à trois siècles n'ont rien perdu de leur valeur.

On nous permettra cette dernière citation :

« Le renom, la conversation, l'alliance et, qui n'est à « omettre, la trafique qu'ont les Français avec toutes les « nations, dit de Bèze, rendent la langue non seulement « désirable mais encore nécessaire à tous les peuples..... « Maintenant si on leur veut bailler nouvelle écriture, que « penseront-ils, sinon qu'on les veut tromper ? Et puisque « je suis tombé sur le changement, chacun sait qu'entre « les Français, la prolation (*prononciation*) change de « de temps en temps. Partant, si nous voulions toujours « donner nouvelle écriture à la nouvelle prononciation, ce « seroit à tous coups recommencer, et faudroit qu'il se « trouvast toujours quelqu'un qui n'eust autre charge que « d'agencer l'orthographe et la publier tout ainsi que les « cris de ville. »

Puis de Bèze ajoute :

« Voilà comment la grande curiosité que nous aurions « eue de polir et régler notre langue seroit cause de con- « fusion telle qu'elle pourroit en peu de temps abolir « l'usage de la langue et la convertir en une autre qui « serait meslée du temps présent, passé et à venir. » — (*Livet*, p. p. 153-154).

Ces considérations ne sont-elles pas dictées par le bon sens et la raison ? Ce ne sont pourtant pas les seules qui s'opposent puissamment à l'adoption d'une orthographe rationnelle et qui ont fait obstacle à toutes les tentatives

trop brutales des novateurs. Si ces tentatives ont échoué presque complètement, si, par exemple, les lettres étymologiques superflues n'ont pas été éliminées avec cette rigueur que M. Gréard ou ses émules voudraient voir déployer contre elles, c'est que ces mêmes lettres sont, pour les étrangers surtout, le fil conducteur qui leur permet de ne pas s'égarer complètement au milieu des difficultés de la langue française ; c'est que ce fil leur permet plus aisément, pour un grand nombre de mots, de remonter du dérivé roman à la racine, latine ou grecque. Brisez ce fil, ils s'égareront dans les inextricables détours d'un labyrinthe sans issue. Et, pour les Français eux-mêmes, est-ce bien au moment où les études classiques sont moins honorées que jadis, qu'il convient de rompre les liens subsistant encore qui relient le présent au passé ?

L'expérience même et l'histoire de notre langue ne démontrent-elles pas qu'un idiome, s'il subit parfois l'influence pertubatrice d'une mode passagère ou d'un engouement irréfléchi, reste néanmoins réfractaire aux évolutions brutales ? L'expérience et l'histoire prouvent que les langues se transforment sans cesse en suivant une marche plus ou moins rapide, mais ne procèdent jamais ni par bonds ni par sauts. Ce qu'on a dit de la nature, on peut le redire d'une langue : *Lingua non facit saltus.*

Les prétendues réformes proposées ne présenteraient pas, on le voit, de sérieux avantages, car il est difficile de croire, comme l'affirme M. Gréard, et pour les raisons exposées plus haut, que des simplifications orthographiques, si multipliées qu'elles fussent, puissent grandement favoriser l'expansion de la langue française à l'étranger. Avant de penser à faciliter aux écoliers d'Orient, aux petits Chinois ou aux Arabes de nos possessions, l'étude de notre idiome, il importe de conserver intact le glorieux héritage que nous ont laissé nos pères ; il convient de ne pas porter une main

téméraire sur la langue produite par la coopération des générations antérieures, celles qui nous ont dotés d'une série de chefs-d'œuvre.

De la *Chanson de Roland* à Lamartine, de Villehardouin à Châteaubriand, les écrits de nos littérateurs serviront toujours plus à répandre la langue française que ne pourraient le faire les travestissements grossiers infligés à notre idiome sous prétexte d'en rendre l'étude plus rapide et plus facile.

On s'explique aisément l'émotion réelle ressentie dans le monde des lettres en apprenant quel était le contenu de la *Note* rédigée par M. Gréard.

L'Académie ferait-elle siennes, en les adoptant, les théories qu'on lui exposait et verrait-on le dictionnaire renversé ?

L'alerte a été chaude, elle a été de peu de durée ; l'Académie n'est pas révolutionnaire, et, comme le disait un de ses membres. « Je me refuse, pour ma part, à retirer aux mots leur beauté en les défigurant » : tandis qu'un autre proclamait qu'on ne lui ferait jamais écrire alphabet avec un *f* ; mais si le danger est écarté, les amis des belles-lettres feraient, peut-être, bien de s'opposer, à leur tour, à toute velléité révolutionnaire en matière de langue ; pour cela, il suffirait de recourir plus souvent à des emprunts puisés dans la mine féconde de notre vieux langage.

Les mots sont l'expression articulée des faits et des idées ; ils naissent quand ces faits se produisent, quand ces idées surgissent dans l'esprit, et, lorsque l'état social se transforme, lorsque les idées se modifient, ils déclinent puis disparaissent, parce qu'ils ne répondent plus à rien ; mais d'autres mots leur succèdent, créés pour satisfaire à de nouveaux besoins matériels ou moraux, et ceux-là vivent jusqu'à ce que d'autres leur succèdent encore.

Je ne voudrais pas reprendre ici une étude qui a été si

bien faite sur la *Vie des Mots* par un de nos confrères. Je ne donnerai qu'un exemple, celui de *Châle* écrit *Schall* dans toutes les pièces de Scribe.

Par suite de nos rapports avec la Perse et l'Orient, on introduisit en France l'emploi d'une sorte de draperie appelée *Schall*, dont les dames s'emparèrent pour la transformer en un objet de toilette ; il devint d'un usage si commun que l'Académie, francisant le mot sous la forme de *Châle*, l'admit dans son Dictionnaire en 1835 ; mais les modes féminines sont changeantes. On ne porte pas plus de châles aujourd'hui qu'on ne porte de *Crinolines* et bientôt, sans doute, les deux mots disparaîtront de la langue ; le second même aura eu une existence moins longue que le premier, puisque l'Académie, un peu en retard, ne l'a admis qu'en 1878.

Cette remarque, formulée ici pour un mot, peut être généralisée et s'applique souvent à toute une série de termes éliminés par l'usage, parce qu'ils ne répondent plus à la réalité Tout le vocabulaire féodal est tombé en désuétude en même temps que les idées qu'il était chargé de représenter et que l'état social auquel il répondait. Quelques-uns de ses débris avaient subsisté jusqu'à la fin du siècle dernier dans le vocabulaire administratif de l'ancien régime, ils ont été balayés avec lui et, à leur place, on a vu surgir toute une terminologie nouvelle : *Département*, *Arrondissement*, *Canton*, *Commune*. Encore convient-il d'ajouter que ces deux derniers termes sont des mots anciens détournés de la signification qui leur était attribuée primitivement. A l'origine, *Commune* désigne l'ensemble d'une agglomération d'hommes soustraits, en vertu d'un traité, à la juridiction féodale. Lorsque le régime féodal fut anéanti, le mot *Commune* disparut presque complètement de l'usage général, en ce sens du moins ; il y a presque un siècle, il a été remis en pleine circulation pour désigner

la circonscription administrative qui n'a qu'un rapport bien lointain avec la commune du moyen âge. Il n'en est pas autrement du mot *Canton*, désignant jadis un petit territoire écarté et devenu de nos jours la dénomination d'une agglomération de communes.

Il y a bien longtemps, Horace avait donc raison de dire :

> *Multa renascentur quœ jam cecidere cadentque*
> *Quœ nunc sunt in honore vocabula, si volet usus.*

En effet, bien des mots renaîtront qui ont disparu et d'autres tomberont qui, aujourd'hui, sont en faveur, si l'usage le veut. Puis c'est très justement qu'il ajoute :

> *Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi,*

car l'usage est pour chaque période le régulateur de la langue. Chaque génération ne connaît que les mots dont elle se sert ; elle ignore les autres, sauf à retirer de l'oubli où ils sont ensevelis et à relancer dans le courant de la langue vivante pour elle, les vieux mots qui, détournés plus ou moins de leur signification primitive, paraissent pouvoir répondre à de nouveaux besoins.

A leur défaut, et ils manquent souvent, elle crée des vocables de toutes pièces.

Telle est la raison des changements perpétuels que les langues subissent. En veut-on un exemple ?

Le vocabulaire primitif de la langue française sortit exclusivement, à l'origine, du latin populaire tel qu'il était parlé en Gaule par le menu peuple : les artisans, les laboureurs, les soldats. « Le peuple, disait déjà Varron, est souverain maître en matière de langage. » Sur les lèvres des sujets de Rome, la belle langue de Cicéron acheva de se déformer, ou, plus exactement, se reforma, pour constituer la langue française. Dès lors, les principes de grammaire qui devaient être observés pendant tout le moyen âge se sont établis ; mais le lexique lui-même n'a pas tardé

à s'enrichir au moyen d'apports empruntés surtout à la langue des Barbares : ils importèrent en Gaule les termes répondant le mieux à leur état social, ceux qui étaient relatifs à la guerre, à la chasse, au droit germanique, d'où devait sortir le droit féodal.

Il est clair que, dès le début, ces artisans, ces laboureurs, ces soldats n'avaient guère éprouvé le besoin de s'approprier une masse d'expressions littéraires, nécessaires seulement à une civilisation avancée ; ils les avaient complètement négligées ; mais les mœurs s'adoucirent et l'on vit alors les savants, les lettrés, particulièrement le clergé, puiser dans le latin classique les mots qui leur manquaient pour traduire leur pensée. Il les transplantèrent tout d'une pièce dans leur langue nationale, sans se soucier des procédés naturels en vertu desquels le peuple les avait déjà modifiés. Il en résulte que la même racine latine a souvent fourni au français plusieurs dérivés, l'un populaire et l'autre savant. C'est ce qu'on appelle des *doublets*.

Il y avait là une inépuisable carrière à exploiter. Le procédé qui permettait d'emprunter deux ou plusieurs mots différents de sens à un même terme latin, a considérablement contribué à enrichir le vocabulaire français et cela, pour ainsi dire, dès le début de la langue. A un moment donné même, la masse des formes populaires cessa à peu près de s'accroître, le peuple étant en possesion de tous les termes qui lui étaient nécessaires, tandis que le fond savant, encore augmenté d'importations étrangères, se développa sans cesse.

Ces gains se compensaient par des pertes : le vocabulaire d'une langue ne dépasse pas certaines limites. Chaque génération adopte un certain nombre de mots nouveaux, appelés à une existence plus ou moins longue, mais elle en rejette et en oublie d'autres qui tombent en désuétude.

Longtemps il a été impossible d'évaluer la proportion

exacte de ces gains et de ces pertes ; il fallait, pour cela, connaître un nombre considérable de textes des différentes périodes du moyen âge et relever les passages où les mots perdus avaient été employés. Aujourd'hui que les publications d'œuvres littéraires ou de documents historiques antérieurs au XVI[e] siècle ne se comptent plus, il a été possible d'entreprendre ce travail d'ensemble et il s'est trouvé un érudit assez courageux pour ne pas reculer devant l'énormité de la tâche.

Je serais moins gêné pour dire du *Dictionnaire de l'ancienne Langue française* tout le bien que j'en pense, si je n'avais eu la bonne fortune de pouvoir indiquer à M. Frédéric Godefroy un certain nombre de termes flamands francisés. Cependant, on me concédera un point : au milieu de la masse surprenante de mots dont les sept volumes aujourd'hui publiés du Dictionnaire ont constaté le passage à travers la langue, il est impossible de n'en pas trouver un certain nombre qu'il serait bon et utile de rendre à la vie.

Ce n'est pas là, croyez-le, le vœu chimérique et irréalisable d'un philologue ami du passé et engoué de ses chères études.

Quiconque, s'emparant de l'œuvre d'un des auteurs les plus réputés du moyen âge, Villehardouin, Joinville, Jean de Meung, essaie de la traduire en langage moderne afin de la rendre facilement compréhensible à nos contemporains ; quiconque, dis-je, s'applique à cette tâche, ne tarde pas à constater que, dans le cours des âges, notre idiome a perdu quantité de termes charmants, expressifs, énergiques ou gracieux, qui n'ont plus leurs équivalents dans la langue ou que les expressions actuellement en usage ne rendent plus exactement. L'usage, en effet, est aveugle et inconscient ; il accepte un mot, il en élimine un autre sans raison apparente, sans autre motif que l'oubli dans lequel il le tient, ou l'engouement avec lequel il l'accueille.

Une langue perpétuellement changeante fournit par cela même la preuve de sa puissance et de sa vitalité, mais il est bon que l'on résiste parfois à son amour de la nouveauté ; aussi Fénélon donnait-il de sages conseils dans sa *Lettre à l'Académie française*, lorsqu'il engageait la docte Compagnie à ne pas exclure complètement de son Dictionnaire les vieux mots empruntés aux vieux auteurs.

Entendons-nous bien pourtant. Il ne s'agit pas ici d'une de ces fantaisies de philologue à laquelle Littré s'est complu, lorsqu'il a entrepris de traduire en vieux français le premier chant de l'*Iliade* ou l'*Enfer* de Dante ; ce sont des essais qui témoignent de la profonde érudition du traducteur, qui peuvent encore prouver que, dans des temps rapprochés de leur jeunesse, des langues sœurs, comme l'italien et le français, avaient entre elles de bien plus grandes analogies que de nos jours ; mais, à tout considérer, le résultat obtenu ne répond pas au travail qu'il exige, il ne présente aucune utilité pratique et peut, au contraire, induire en erreur ; le traducteur, obligé de puiser indistinctement dans tout le vocabulaire français du XII[e] au XV[e] siècle, associe les uns aux autres des mots de toute provenance qui ne se sont pas, bien souvent, trouvés ensemble dans le vocabulaire d'une époque déterminée.

Autre chose est de puiser avec discernement et précaution dans les richesses négligées, dédaignées et oubliées à travers les âges.

A la fin de son curieux chapitre : *De quelques usages*, La Bruyère déplorait justement la disparition d'un certain nombre de mots qui, dit-il, « pouvaient durer ensemble « d'une égale beauté ». Pour beaucoup la chute a été complète et irrémédiable ; pour quelques-uns, comme *courtois*, *larmoyer*, *festoyer*, qui étaient délaissés, considérés, tout au moins au XVII[e] siècle, comme de vieux style ou d'usage provincial, ils ont repris faveur.

Pourquoi d'autres, tombés dans le même dédain, ne rencontreraient-ils pas la même bonne fortune? L'Académie peut contribuer à les ressusciter en leur rendant leur place dans son Dictionnaire.

Mais j'entends d'ici l'objection: Il ne faut pas confondre le Dictionnaire classique de l'Académie avec un Dictionnaire historique. Les archaïsmes ont leur place marquée dans celui-ci ; ils doivent être exclus de celui-là qui est essentiellement le Dictionnaire de l'usage.

L'Académie ne joue pas seulement, lorsqu'elle opère la refonte de son Dictionnaire, le modeste rôle d'un greffier enregistrant les arrêts du public, elle est aussi la gardienne des traditions du beau langage. C'est à elle qu'il appartient de ramasser, en se tournant parfois vers le passé, les armes nécessaires pour repousser les attaques qui parviendraient à altérer notre idiome et à lui faire perdre quelques-unes de ses qualités natives.

Jamais les agents de pertubation, susceptibles de porter atteinte à ces qualités, n'ont été plus actifs et plus puissants que de nos jours. Il n'est même pas possible de comparer les troubles qui bouleversent la langue de notre temps à ceux qui se sont fait sentir d'une façon durable au XVIe et au commencement du XVIIe siècle; le contact de l'Italie d'abord et celui de l'Espagne ensuite eut pour conséquence de faire pénétrer dans notre idiome un nombre considérable de termes étrangers ; de plus, les savants de la Renaissance introduisirent dans la langue une foule de mots hétérodoxes, calqués sur le latin.

Ces mots, après tout, ne furent adoptés que par la société d'élite ou le monde savant qui gravitait autour de la cour; le peuple les ignora pour la plupart.

Aujourd'hui il n'en est plus ainsi ; ce ne sont pas deux ou trois nations étrangères qui nous apportent leurs termes barbares, leurs façons bizarres de parler. C'est le monde

entier qui s'unit pour altérer notre langue. La facilité des communications, la multiplicité des points de contact, la fréquence des rapports de peuple à peuple, n'a pas eu seulement pour conséquence de rapprocher les hommes ; elle a aussi confondu les langues et mêlé les mots.

D'autre part, l'intensité du mouvement scientifique auquel le XIX[e] siècle est redevable de tant de belles découvertes, a contraint de forger une foule de néologismes, puisqu'il faut des mots nouveaux pour exprimer des choses nouvelles.

Mais, par cette même raison que le vocabulaire français s'accroit forcément et que de 16,000 mots au XVII[e] siècle il monte à 32.000 mots actuellement, il est sage, il est prudent de réagir, dans la mesure du possible, contre des dangers menaçants.

Quelqu'uns l'ont tenté. Chateaubriand, Victor Hugo se sont habilement servis, en plus d'une rencontre, de vieux mots qu'ils avaient puisés dans notre ancien vocabulaire ; adroitement, George Sand a serti dans le texte de ses romans champêtres des expressions caractéristiques tirées de l'ancien langage par l'intermédiaire du patois berrichon ; il n'est pas douteux que la *Mare au Diable* ou *François le Champi* ne doivent une partie de leur charme à la couleur archaïque que leur apporte l'emploi intelligent de mots dédaignés par le bel usage. Bien d'autres romanciers se sont inspirés de cet exemple ; mais je n'ai pas besoin de rappeler ici tous les noms qui se pressent au bout de ma plume. Je me contenterai de celui d'André Theuriet. Que, poète délicat, il nous raconte quelque légende bretonne, ou que, romancier distingué, il nous retrace d'attachants tableaux de sa chère Lorraine, des scènes qui se déroulent, tantôt dans la Suisse romande, tantôt, plus près de nous, en Touraine, il sait puiser dans la langue locale avec un goût parfait, une discrétion exquise, des mots, des

expressions, des tournures qui ajoutent à la vivacité et à l'exactitude de ses croquis. On ne pouvait pas moins attendre du charmant lettré, qui, quelque part dans la *Revue des Deux-Mondes*, a donné des conseils si judicieux sur la manière de s'inspirer des poésies et des légendes villageoises.

On le voit, si l'Académie française, fidèle à la règle imposée par la tradition, doit absolument restreindre la nouvelle édition de son Dictionnaire à n'être qu'un Dictionnaire de l'usage, il lui est encore loisible de justifier par emploi qu'en ont fait nombre d'auteurs modernes, beaucoup d'archaïsmes qui mériteraient de rentrer dans le courant actuel de la langue.

Cela vaudrait mieux, à coup sûr, que de contribuer à accroître les périls dont le français est menacé en proposant des réformes orthographiques qui accéléreraient sa ruine.

Mais, s'il est vrai, comme je le crois, qu'un mouvement de réaction soit nécessaire, le branle ne peut en être donné que par ceux qui trouvent dans les études littéraires l'emploi le plus agréable ou le plus fructueux de leur temps.

C'est pour cela, Messieurs, que je n'ai pas hésité à vous soumettre les observations qui précèdent.

INFLUENCE DE LA CHIMIE

SUR

L'AGRICULTURE

Par M. QUANTIN.

Séance du 3 Mars 1893.

Messieurs,

C'est en 1771 qu'un homme d'un génie inégal, mais puissant, le théologien Priestley, auquel la science est redevable de tant de découvertes, exécuta la première recherche de chimie appliquée à l'étude de la végétation. Curieux de savoir quelles modifications les plantes font subir aux milieux gazeux dans lesquels elles végètent, il introduisit des jets de menthe dans de l'air surchargé d'acide carbonique, au point de ne plus entretenir la combustion, et constata qu'au bout de quelques jours cet air était redevenu respirable et qu'une lumière y brûlait de nouveau.

Ainsi fut découvert le fait capital de la décomposition de l'acide carbonique par les parties vertes des plantes, qui a servi de point de départ à toutes les conceptions ultérieures relatives à la formation des hydrates de carbone dans les tissus végétaux ; cette découverte nous apparaît comme une brillante promesse, à l'aurore de la chimie moderne.

Cette observation géniale, reprise et développée plus tard par Senebier et Ingenhousz, de même que les savantes recherches de de Saussure sur la présence constante des phosphates dans les cendres des végétaux, resta sans application directe jusqu'au jour où le célèbre Liebig vint formuler sa fameuse théorie de l'alimentation minérale des plantes qui établit un premier lien entre la découverte de Prietsley et les recherches de de Saussure sur la composition des cendres des végétaux.

Pour Liebig, les plantes puisent dans l'atmosphère tout le carbone nécessaire à la constitution de leurs tissus ; l'humus n'est qu'une source d'acide carbonique propre à faciliter la décomposition des substances minérales insolubles du sol : l'eau, l'acide carbonique et l'ammoniaque, telles sont les sources auxquelles les végétaux empruntent l'hydrogène, le carbone et l'azote qui entrent dans la composition des principes immédiats, dont la réunion communique à chaque espèce son individualité.

De là à rejeter comme inutile tout apport de matières azotées, il n'y avait qu'un pas ; Liebig le franchit sans hésiter, et cette hérésie, appuyée sur une telle autorité, régna quelque temps dans la science agricole.

Liebig eut le tort de vouloir appliquer trop strictement aux réactions, dont la terre est le théâtre, les formules du laboratoire et commit de ce chef de graves erreurs; mais l'exagération même de son système rendit de grands services à l'agriculture, en provoquant une multitude d'expériences, entreprises pour le combattre et qui eurent la plus heureuse influence sur le développement de la chimie agricole.

Liebig professait donc la doctrine de la restitution absolue de tous les éléments qui existent dans les cendres des végétaux. Nous savons aujourd'hui qu'un petit nombre d'entre eux seulement sont réellement indispensables et

que la théorie de Liebig était trop absolue ; mais celle-ci eut du moins le grand mérite de rappeler l'attention sur la découverte faite par de Saussure de la présence constante des phosphates dans les végétaux.

Malgré les affirmations convaincues du savant génevois qui, dès 1804, proclamait l'importance du rôle des phosphates dans la constitution des organes des végétaux, l'emploi des engrais phosphatés ne se répandit qu'avec une extrême lenteur : pourtant, dès le milieu du siècle dernier, on utilisait pour fumures, dans les environs de Thiers, les déchets de tabletterie ; en Allemagne et en Angleterre, l'emploi des os broyés prit peu à peu de l'extension et, après la chute du premier Empire, les Anglais, toujours pratiques firent recueillir, sur les champs de bataille de l'Allemagne, 30,000 kilogrammes d'ossements humains destinés à servir d'engrais ; en 1868, ils importèrent encore de Sébastopol 230 tonnes d'ossements récoltés autour de cette place.

En France, vers 1820, Favre et Payen signalèrent le parti que l'on pouvait tirer des noirs de raffinerie pour la fertilisation des terres ; mais ils attribuaient la vertu fertilisante de ces matières au sang employé à la défécation des liqueurs sucrées qui se retrouve dans les noirs.

C'est seulement en 1843 que le duc de Richmond reconnut, en Angleterre, le véritable mode d'action des phosphates et démontra que leur action fertilisante est uniquement due à l'acide phosphorique qu'ils renferment, à l'exclusion même de la chaux. A la suite de ces belles expériences, on songea à utiliser les phosphates fossiles et Liebig, toujours sur la brèche, imagina de les traiter par l'acide sulfurique pour en solubiliser l'acide phosphorique et le rendre immédiatement assimilable : bientôt s'éleva à Rothamstead, sur la propriété des célèbres agronomes

anglais Lawes et Gilbert, la première fabrique de superphosphates.

A cette période, caractérisée par ce service immédiat rendu par la chimie à l'agriculture, service dont nous sommes aujourd'hui plus à même d'apprécier toute l'étendue, succède une ère de réaction théorique et pratique tout à la fois contre les idées trop absolues de Liebig.

Un jeune savant français, appelé aux plus hautes destinées scientifiques, Boussingault, était parti pour fonder une école des mines au Vénézuela; à son arrivée au port, précédée d'un rude combat contre une frégate espagnole, il trouva le pays en pleine révolution; le Vénézuela et la Nouvelle-Grenade secouaient le joug de l'Espagne; obligé de choisir entre les partis belligérants, Boussingault accepta de Bolivar les fonctions d'aide de camp et le grade de lieutenant-colonel. Dix ans, il guerroya contre les Espagnols, le sabre d'un côté de la selle, le baromètre et la balance de l'autre, organisant entre deux analyses minéralogiques la cavalerie du Libertador. Les hostilités terminées, il put enfin parcourir à son aise ces splendides régions des tropiques qu'il avait pour mission d'explorer; il y étudia ce prodigieux amas de guano et de nitrate de soude que se disputaient récemment encore le Pérou et le Chili, et des observations qu'il fit à ce sujet, naquit chez lui la conviction bien arrêtée que, contrairement à l'opinion de Liebig, l'emploi dans la culture des engrais azotés devait conduire à d'excellents résultats.

Aussi, de retour en France, se livra-t-il avec ardeur à l'étude à peine commencée des phénomènes chimiques dont les végétaux sont le siège et de leur mode d'alimentation.

Les expériences de Riestley, complétées par celles d'Ingenhousz et Senebier, avaient mis en évidence la décomposition de l'acide carbonique par le chlorophylle

sous l'influence des rayons solaires ; d'autre part, de Saussure avait observé que les plantes sont incapables de décomposer l'oxyde de carbone ; or l'oxygène mis en liberté pendant la décomposition de l'acide carbonique occupe un volume précisément égal à celui de l'acide carbonique lui-même, alors qu'en raison de la non-réductibilité de l'oxyde de carbone, ce volume ne devrait être que la moitié de celui de l'acide carbonique. Il expliqua cette anomalie par la décomposition simultanée d'un égal volume de vapeur d'eau ; dès lors, par suite des réductions opérées sous l'influence de la lumière, l'oxyde de carbone et l'hydrogène, résidus de ces réductions, engendraient, en se combinant, des composés renfermant le même nombre d'équivalents de carbone d'oxigène et d'hydrogène et pouvant fournir, par polymérisation et déshydratation, toute la série des hydrates de carbone qui constituent les principes immédiates des végétaux.

Il entreprit ensuite une série d'expériences pour démontrer l'utilité, niée par Liebig, des engrais azotés. Des hélianthus semés dans du sable calcaire additionné de phosphates, de sels de potasse et de chaux, produisaient des plantes dont le poids ne dépassait pas quatre fois celui de la graine ; par l'adjonction de nitrate de potasse aux substunces fertilisantes précédemment indiquées, le poids de la récolte devint 198 fois celui de la semence. Il appuya cette expérience décisive de preuves tirées de la culture ordinaire. Puisque le fumier, répondait-il à Liebig, ne vaut que par sa matière minérale, pourquoi nous donner la peine de le transporter à grand frais dans les terres ? Il est plus simple de le brûler et d'en répandre ensuite les cendres sur le sol. Sous cette forme piquante, l'expérience eut encore un succés complet. Ses vues recevaient, du reste, un solide appui des expé-

riences de Georges Ville en France, et, en Angleterre, de l'admirable série de recherches au cours desquelles Lawes et Gilbert ont pu maintenir pendant 40 années consécutives, avec un rendement moyen de 32 hectolitres à l'hectare, la culture du blé par l'emploi des engrais minéraux et du nitrate de soude.

Mais, tandis que Boussingault, uniquement préoccupé d'obtenir des résultats rigoureux et inattaquables, se renfermait dans les strictes limites de l'observation expérimentale, Georges Ville, entraîné par une imagination plus ardente, fut conduit à penser que l'azote de l'air pouvait servir directement à l'alimentation des végétaux, lorsque ceux-ci ont acquis un certain degré de leur développement auquel on peut les amener par l'emploi de petites quantités de nitrates au début de la végétation.

Alors s'engagea une polémique mémorable, au cours de laquelle Boussingault déploya un tel talent d'expérimentateur impeccable, que son opinion l'emporta sur celle de Georges Ville, dont les observations ne comportaient point le haut degré de précision atteint par son célèbre adversaire. Comme pour accentuer encore le triomphe des idées de Boussingault, les expériences de grande culture entreprises sur le blé à Rothamstead établirent que les superbes récoltes obtenues à l'aide des seuls engrais minéraux n'avaient emprunté à l'atmosphère aucune fraction de leur azote. Boussingault, Georges Ville, Lawes et Gilbert étaient tous dans le vrai, et ce mémorable tournoi scientifique n'aboutit qu'à retarder de cinquante ans la solution du problème. La question n'était pas mûre, nul à cette époque ne pouvait se rendre compte de ce qu'il y avait d'anormal dans les expériences de Boussingault, et les preuves invoquées par son contradicteur manquaient un peu de solidité. Cette controverse

eut, du moins, l'avantage d'établir que les phosphates et les sels de potasse, indispensables à la végètation, n'exercent d'influence que si on leur adjoint des matières capables de fournir en même temps à la plante de l'azote assimilable.

Ce tournoi scientifique fixa l'attention universelle des chimistes-agronomes, mais ne les détourna point des autres sujets d'étude et le domaine de nos connaissances en chimie végétale continua de s'étendre de divers côtés : l'étude de l'action chlorophyllienne fut poursuivie en détail, et l'action des diverses partie du spectre solaire consciencieusement analysée; l'étude de la rospiration des plantes, jusqu'alors négligée, fut l'objet de recherches suivies; le mode de pénétration des gaz à travers les tissus végétaux, la circulation de la sève, déjà étudiée par Hales, la migration des principes immédiats formés au sein des feuilles ou puisés dans le sol par les racines, la fixation de l'importance relative de diverses matières minérales qui se rencontrent dans les végétaux, furent l'objet de recherches de nombreux savants, parmi lesquels nous citerons particulièrement Corenwinder, Isidore Pierie, Dehérain et Maquenne.

Parallèlement à ces recherches théoriques et pratiques, Georges Ville, reprenant pour son compte les idées de Liebig, poursuivait des expériences agricoles qui le conduisirent à formuler la doctrine de la restitution absolue au sol de toutes les substances prélevées par les récoltes; l'engrais devenait ainsi la base même de la culture, au lieu d'en être simplement l'auxiliaire.

De ces idées trop absolues sortit aussi la théorie des dominantes, dont nous parlerons brièvement. Il existe pour chaque plante un élément dominant qui doit figurer en première ligne dans la composition des engrais qu'on leur destine. Cette manière de voir conduit à laisser de

côté la constitution chimique du sol, exagération dans laquelle les doctrinaires peuvent seuls tomber. La théorie ambitieusement appelée théorie des dominantes se réduit dans la pratique à une simple constatation de faits.

Cette appréciation nous conduit tout naturellement à aborder la seconde partie de notre sujet, les progrès accomplis dans l'étude de la terre arable. Cette étude fut pendant longtemps négligée et on en vint à considérer le sol comme un simple support; l'imperfection des méthodes analytiques applicables à la détermination des terres décourageait les expérimentateurs disposés à s'engager dans cette voie. Boussingault, cependant, puis M. de Gasparin, insistèrent successivement sur l'importance considérable que présente l'étude des propriétés physiques du sol.

Il convient de rappeler ainsi qu'un membre de la Société d'Agriculture, Belles-Lettres, Sciences et Arts d'Orléans, M. Masure, a contribué dans une large mesure au développement de cette partie de la science agronomique, et indiqué, l'un des premiers, une méthode restée classique, pour exécuter l'analyse physique des terres. C'est sur les études dont la terre a été l'objet que nous allons maintenant insister.

Nous ne nous étendrons pas sur la partie essentiellement ardue qui a trait à l'analyse chimique proprement dite ; les procédés analytiques, actuellement en cours, sont dus à la persévérance d'un chimiste agronome des plus éminents, M. de Gasparin : l'opuscule, récemment publié par le Comité consultatif des stations agronomiques, n'est en somme que le commentaire des travaux de M. de Gasparin, mis au niveau des progrès récents de la chimie analytique.

L'étude des propriétés physiques du sol, commencée par Schubler, fut reprise avec un soin particulier par M. Schlœning. Par l'emploi de procédés dont la simplicité contraste

avec la complication de ceux que met en œuvre l'analyse chimique proprement dite, il a élucidé complètement le rôle et les fonctions réciproques de l'argile, du calcaire, du sable et de l'humus ; montré que des proportions minimes de bi-carbonate de chaux assurent la coagulation de l'argile et la résistance des couches superficielles des sols argileux à l'entraînement par les eaux pluviales ; que l'argile cimente le sable et le calcaire, assurant ainsi la fixité et la continuité du sol ; que l'humus joue, dans une certaine mesure, le rôle de l'argile et sert comme elle de régulateur et d'obstacle à une trop rapide dessication. Des pratiques agricoles dont les avantages sont connus de temps immémorial, reçoivent de ces études leur explication logique ; c'est ainsi que les façons superficielles, les binages notamment, exercent une influence favorable en maintenant la fraîcheur du sol, parce qu'ils interrompent la couche dans laquelle s'exercent les actions capillaires qui déterminent l'afflux de l'eau des couches inférieures vers la surface d'évaporation.

Le pouvoir absorbant des terres pour l'eau et les diverses substances qu'elle tient en dissolution a été l'objet des recherches d'Huxtable van Brustlein et de Dehérain, pour ne citer que les principaux auteurs. Il résulte de leurs travaux que les sels de potasse sont retenus énergiquement par l'humus et l'argile. On ne saurait donc, contrairement à l'opinion de certains auteurs, attacher d'importance au dosage de la potasse immédiatement soluble, celle que retiennent l'humus et l'argile ayant une égale valeur agricole. La nature de l'acide du sel de potasse n'est pas indifférente, les carbonates sont plus énergiquement retenus que les chlorures et les sulfates ; quant à l'acide phosphorique, l'argile et le calcaire sont les agents fixateurs de cet élément capital de fertilité. Malheureusement, il n'en est pas des nitrates comme des sels de potasse, la terre les

laisse passer avec une regrettable facilité, et il ressort de la longue série de recherches exécutées à Rothamstead par MM. Lawes et Gilbert, que les eaux pluviales enlèvent annuellement, sous cette forme, à un hectare de terres en culture environ 40 kilogrammes d'azote, la proportion augmentant naturellement avec l'aptitude du sol à nitrifier. Ces études, complétées par celles de M. Schlœsing, ont constitué un solide faisceau de connaissances pratiques dont il n'y a plus guère aujourd'hui qu'à tirer les conséquences pour chaque cas particulier.

Mais les plus brillantes conquêtes de la chimie agricole (et nous employons ce mot de chimie agricole pour nous conformer à un usage, bien qu'il n'y ait qu'une seule chimie), datent de l'apparition des doctrines pastoriennes.

En agriculture, comme dans les autres sciences, les théories de Pasteur ouvrirent aux investigateurs de vastes horizons, des champs de recherches nouveaux et entièrement inexplorés. Des questions qu'on avait pu croire résolues se trouvèrent remises sur le tapis, celle notamment qui avait le plus passionné les agronomes et les chimistes, la fixation de l'azote atmosphérique par les végétaux.

L'ubiquité des germes des microbes et leur existence en nombre incalculable dans la terre arable normale, rapprochée de leur absence consécutive de la calcination dans les sols artificiels, dont s'était servi Boussingault, conduisit certains esprits à penser que la présence d'organismes microscopiques, tels que ceux dont le rôle avait été si magistralement défini par Pasteur, pouvait modifier les conditions de la végétation; on fut donc conduit à reprendre la question avec le secours des méthodes nouvelles, et la chimie bactériologique vint imprimer un nouvel essor aux recherches de chimie appliquée à l'agriculture, et jeter un jour éclatant sur des phénomènes et des pratiques séculaires demeurés jusque-là inexpliqués.

On connaissait depuis longtemps le processus de la nitrification, attribué d'abord par Schonbein à l'action de l'ozone, puis, à la suite d'une célèbre expérience de Kuhlmann, à l'influence des corps poreux. Cette manière de voir, qui fut universellement admise pendant de longues années, reçut une première atteinte des observations de Boussingault relatives à l'inaptitude du sable et de la craie à provoquer la nitrification. A ce moment même, Pasteur, moins célèbre que de nos jours, émit l'idée que la nitrification pouvait être l'œuvre d'organismes microscopiques; mais son opinion passa inaperçue et resta oubliée jusqu'au jour où Schlœsing et Müntz, chargés de rechercher un procédé de purification des eaux d'égoût, reprirent l'étude de la nitrification.

Ces savants observèrent trois faits d'une importance absolument capitale.

Une terre apte à nitrifier perd totalement cette propriété, lorsqu'on la maintient pendant quelque temps à la température de 110°.

Elle la retrouve, lorsqu'on la mélange avec une minime fraction de la terre primitive.

Les vapeurs du chloroforme arrêtent la nitrification, mais celle-ci reprend, dès que la terre cesse d'être soumise à leur influence.

Cet ensemble de phénomènes est celui que l'on retrouve dans toutes les transformations chimiques provoquées par les ferments organisés ; ceux-ci périssent, quand le milieu dans lequel ils se développent est soumis à une température de 110°; mais l'addition de quelques parcelles du milieu primitif suffit pour rétablir la fermentation que les vapeurs du chloroforme ont le pouvoir d'entraver de nouveau. Schlœsing et Müntz furent donc tout naturellement conduits à admettre l'existence d'un ferment nitrique. Ce ferment est très répandu, même aux plus hautes altitudes du

relief terrestre. Müntz l'a rencontré au sommet du pic du Midi ; d'après Warington, il pullule à la surface du sol ; mais, à partir d'une profondeur de 0^{m} 22, sa répartion devient très irrégulière, ce qui est d'ailleurs conforme aux observations de Koch, d'après lesquelles le nombre des microorganismes irait en diminuant à mesure que l'on descend plus profondément dans le sol.

Une température de 37° est l'optimum du fonctionnement du ferment nitrique, dont l'action s'exerce encore à 14° ; les conditions les plus favorables à son activité sont la présence d'une quantité d'air suffisante, un degré d'humidité convenable, si la teneur en eau tombe au-dessous de 5 °/₀ la nitrification cesse ; elle est surtout active, quand le taux d'humidité atteint 10 à 15 °/₀ ; enfin la présence d'une base salifiable est une condition *sine quâ non* de son fonctionnement. D'après Dehérain, une terre renfermant 2 g. 61 d'azote par kilogramme peut fournir annuellement 1,000 k. d'azote nitrique, quantité infiniment supérieure à celle que réclame la végétation.

Ce chiffre résulte, à vrai dire, d'expériences de laboratoire dans lesquelles la nitrification s'est beaucoup exagérée ; le chiffre de 100 kilog. indiqué par Lawes et Gilbert pour une terre bien cultivée peut être pratiquement considéré comme l'expression de la réalité.

Quand nous aurons ajouté que le chaulage arrête ou tout au moins ralentit la nitrification et que celle-ci reprend plus active, dès qu'une suffisante proportion de chaux a été carbonatée, nous aurons donné une idée assez complète de l'état de la question. Un point restait obscur : on n'avait point isolé le ferment spécial qui détermine la nitrification ; cette lacune a été comblée récemment par M. Winogradsky, de Zurich, et par M. Warington, en Angleterre ; ces savants ont isolé l'organisme nitrifiant, dénommé par eux nitromonas.

Quelque temps après la découverte de MM. Schlœsing et Müntz, MM. Dehérain et Maquenne constatèrent la présence dans le sol de ferments présentant des propriétés inverses de celle du nitromonas. Schlœsing avait autrefois constaté que la terre arable renfermée dans un vase fermé, loin de nitrifier, donnait lieu au contraire à un dégagement d'azote gazeux. Dehérain et Maquenne, reprenant l'étude de ce phénomène resté sans explication, reconnurent, à l'aide des procédés mêmes qui avaient conduit à la découverte de la fermentation nitrique, que le dégagement d'azote était dû, dans ces conditions, à la réduction des nitrates par un ferment anaérobie qui possède la propriété de dédoubler le sucre en acide butyrique, hydrogène et acide carbonique; ils virent en outre que cette réduction pouvait s'arrêter en chemin et donner lieu à un dégagement de protoxyde d'azote. Au point de vue agricole, ce ferment est de peu d'importance, malgré sa grande diffusion; les pertes d'azote qui peuvent résulter de son action sur les nitrates sont généralement négligeables, en raison de son caractère absolument anaérobie qui limite son développement à des milieux exceptionnels; cependant M. Bréal a reconnu depuis qu'il existe dans la paille et les feuilles sèches un ferment réducteur qui n'est pas anaérobie comme le précédent et à l'influence duquel est due vraisemblablement l'absence de nitrates dans le sol des forêts.

Quoi qu'il en soit, ces expériences nous ont conduit personnellement à penser que la réduction des sulfates en sulfures avec production concomitante d'hydrogène sulfuré, réduction attribuée jusque-là, faute de mieux, aux matières organiques, devait être l'œuvre des ferments. L'expérience a confirmé ces vues et, en 1882, nous avons démontré expérimentalement que le ferment butyrique qui détruit les nitrates, ainsi que l'organisme producteur de formène, auquel est due la fermentation du fumier, réduisent le sul-

fate de chaux en sulfure : ce fait éclaire la théorie du plâtrage, basée par Dehérain sur le retour des sulfates à l'état de sulfures dans les couches profondes du sol. C'est encore en partant du même point de vue que nous avons pu donner, en 1886, l'explication d'un fait important demeuré jusque-là sans raison apparente suffisante. Le traitement du mildew introduit dans les vendanges des sels de cuivre dont la présence éventuelle a fait pousser des cris d'alarme aux adversaires du traitement. L'analyse démontrait cependant l'absence du cuivre dans les vins provenant de vignes traitées ; mais les analyses n'ont de valeur que pour les échantillons auxquels elles s'appliquent et un doute défavorable subsistait à l'égard de l'innocuité des produits des vignes traitées par les sels de cuivre. Nos expériences, confirmées de tous points par celles entreprises pour les contrôles à la station viticole de Lausanne, ont démontré que le cuivre disparaissait fatalement à l'état de sulfure par le fait même de la fermentation.

Mais la doctrine pastorienne devait doter l'agriculture de notions d'un intérêt beaucoup plus général encore que celui qui s'attache aux phénomènes de la nitrification. Les observations de Truchot sur l'accroissement continu de la proportion d'azote renfermé dans le sol des pâturages des hautes montagnes, soumis pourtant à une exportation de matières azotées que ne vient compenser aucune restitution, celles de Dehérain relatives à l'accroissement parallèle du taux du carbone et de celui de l'azote dans des sols non soumis à la culture, conduisaient à admettre la possibilité de la fixation de l'azote atmosphérique par certaines terres et dans certaines conditions. Schlœsing combattit vivement la possibilité de cette fixation ; pour lui, tous les faits observés peuvent être expliqués par l'intervention d'nn stock limité d'azote parcourant un cycle de transformations régi par le ferment nitrique et les microbes produc-

teurs d'ammoniaque ; l'ammoniaque de l'atmosphère absorbée par le sol, ramenée à la terre par les eaux pluviales, y subit la fermentation nitrique. Les nitrates engendrés, dissous par les eaux pluviales, sont entraînés par les fleuves jusqu'à l'Océan, grand régulateur du cycle, où des microbes réducteurs les ramènent à l'état de carbonate d'ammoniaque. Ce sel très volatil se diffuse sans cesse dans l'atmosphère et, condensé au sein des nuages, regagne avec eux les continents. Quant à la partie utilisée par les végétaux, elle retourne elle-même, en dernière analyse, à l'état de carbonate d'ammoniaque, qu'elle ait ou non passé par les tissus animaux ; les pertes d'azote gazeux seraient compensées par l'apport du nitrate d'ammoniaque des eaux météoriques. Cette théorie, basée d'ailleurs sur des observations exactes, n'a pas paru suffisante pour rendre compte de l'augmentaton du taux de l'azote de terres placées dans certaines conditions bien déterminées. Le grand chimiste français Berthelot, définitivement rallié à la doctrine pastorienne, après avoir montré que, sous l'influence de l'effluve électrique, certaines matières organiques appartenant au groupe des hydrates de carbone, le papier, la gomme arabique, etc., peuvent fixer en combinaison de l'azote gazeux, établit, en 1887, que les sols argileux et sablonneux riches en potasse peuvent fixer l'azote atmosphérique, grâce à l'intervention de certains microbes ; les observations de Tacke et de Dehérain étaient d'accord avec celles de Berthelot. Armand Gautier et Drouin montrèrent ensuite que cette fixation s'effectue également par l'intermédiaire d'algues vertes unicellulaires qui foisonnent sur certains sols, en l'absence de végétaux supérieurs. Ce mode de fixation de l'azote atmosphérique fut contesté vivement par M. Schlœsing et la question demeura pendante jusqu'aux travaux d'Hellriegel et Wilfarth, qui la tranchèrent définitivement dans le sens indiqué par Berthelot.

Reprenant une observation faite, en 1858, par Lachmann, de Vienne, Hellriegel et Wilfarth avaient trouvé sur les racines des légumineuses des nodosités que ne présentent les organes souterrains d'aucune autre famille végétale ; il leur parut que ces nodosités, que l'examen microscopique montrait remplies de bactéries, étaient le siège d'une fixation d'azote atmosphérique ; à l'appui de cette opinion, Hellriegel et Wilfarth observèrent que les légumineuses cultivées dans un sol dépourvu d'azote et demeurées chétives se développent avec vigueur, lorsqu'on incorpore au sol un centimètre cube d'extrait aqueux préparé à froid d'une terre arable, bien que la quantité d'azote ainsi apportée atteigne seulement 7/10 de milligrammes ; ils obtinrent les mêmes résultats avec le liquide renfermé dans les nodosités des légumineuses normales qui fourmillaient d'organismes microbiens. On se trouvait donc en présence d'un véritable ensemencement dans le sens que Pasteur attache à ce mot, et nous retrouvons là les expériences de Boussingault, complètement transformées par l'application des principes de la doctrine microbienne et conduisant, cette fois, à des résultats diamétralement opposés. Hellriegel et Wilfarth ensemençaient leurs sols artificiels avec les liquides de culture renfermant les organismes fixateurs d'azote ; Bréal mit le sceau à la démonstration, en démontrant l'efficacité des inoculations effectuées à l'aide du liquide renfermé dans les nodosités : il fit développer dans de l'eau distillée des lupins qui demeurèrent chétifs, il piqua alors les racines d'un certain nombre d'entre eux avec une aiguille préalablement imprégnée du suc des nodosités de lupins provenant d'une terre normale ; les lupins ainsi inoculés, et ceux-là seulement, continuèrent à se développer, et l'analyse décela dans leurs tissus la présence d'une notable quantité d'azote évidemment emprunté à l'atmosphère.

Lawes et Gilbert, Warington, Schlœsing fils, Laurent Nobbe et bien d'autres physiologistes vinrent à leur tour continuer les observations dont nous venons de parler. Par une singulière fortune, c'est à Schlœsing fils que revint l'honneur de porter le coup de grâce à la doctrine de Boussingault, encore défendue par Schlœsing père. Avec la collaboration de M. Laurent, Sclœsing fils a récemment démontré, non plus par l'analyse des végétaux, mais par la constatation directe de l'absorption en fraction de l'azote mis en œuvre, l'exactitude absolue de la théorie suivant laquelle la fixation de l'azote atmosphérique serait due à des microbes. D'après Nobbe, ces organismes sont universellement répandus dans la terre arable et les extraits aqueux de sols sur lesquels croissent des légumineuses agissent très efficacement sur la végétation des plantes de la même espèce.

A côté de ces brillantes découvertes, il convient de citer d'autres recherches d'un intérêt plus spécial et de rendre justice aux travaux de savants tels que M. Joulie et Deherain, Guyon et Dupetit, sur la fermentation des fumiers de ferme la plus anciennement et la plus mal connue des matières fertilisantes dont nous disposons. Nous savons, grâce à eux, que les matières humiques auxquelles le fumier doit principalement son efficacité sont le produit d'une fermentation particulière de la paille qui dégage une telle quantité de formène que M. Gayen a pu éclairer ses auditeurs à l'aide des gaz dégagés par le fumier même, sujet de la conférence. Les Sels ammoniacaux provenant des urines servent à l'alimentation azotée des organismes microscopiques qui déterminent le dédoublement de la vasculose et dont la dépouille, confondue avec les dérivés ulmiques, constitue finalement la substance azotée du fumier. Ces transformations ne se font pas sans dégagement d'azote gazeux et,

par suite, sans diminution du pouvoir fertilisant du fumier produit ; le dégagement d'azote gazeux est la véritable cause d'appauvrissement des fumiers ; aussi tous les palliatifs proposés, en vue surtout d'éviter la volatisation du carbonate d'ammoniaque, sont inefficaces et souvent même, tel est le cas du plâtre, exagèrent la déperdition à laquelle on espérait remédier ; la fermentation du fumier ne marche normalement qu'autant que le milieu demeure alcalin : l'emploi de substances à réaction acide est donc une condition défavorable à l'obtention d'un produit de bonne qualité.

Nous n'avons parlé ni des éclatantes applications de la doctrine microbienne à la prophylaxie des maladies du bétail, ni des progrès dont la viticulture lui sera redevable grâce à l'emploi des levures sélectionnées ; nous n'insisterons pas davantage, de crainte de fatiguer votre attention, sur les recherches relatives à l'alimentation rationonnelle des animaux et la digestibilité des fourrages. Nous laisserons également de côté les services rendus par la chimie à la distillerie et à l'industrie sucrière, ceux plus importants encore qu'elle rend à la culture en lui permettant de contrôler les engrais qu'elle emploie. Chacun de ces sujets mériterait à lui seul plus de développements que ceux auxquels nous nous sommes attachés. En présence de l'abondance excessive des matières, nous avons cru devoir nous borner à un rapide aperçu des travaux relatifs à l'alimentation de la plante, à ses relations avec le sol et l'atmosphère, préférant vous présenter, sur quelques points, un historique suffisamment complet plutôt qu'un aperçu trop vague, dans son obligatoire brièveté, de toutes les questions agricoles que la chimie a permis d'aborder.

A l'heure actuelle, la chimie pénètre dans les moindres détails de notre existence ; après avoir contribué à créer

de toutes pièces des industries colossales, elle embrasse maintenant la plus importante de tous, l'agriculture, d'une étreinte féconde que le temps ne fera que resserrer pour le plus grand bien de l'humanité.

PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES

Année 1892.

Séance du 15 *janvier* 1892.

Présidence de M. Paulmier, président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Il donne lecture : 1° d'une lettre émanant du Ministère de l'Instruction publique, relative au prochain congrès des Sociétés savantes ;

2° D'une lettre émanant du bureau de la Société des Agriculteurs de France faisant appel aux membres de la province qui auraient l'intention de prendre part au prochain congrès de cette association.

M. du Roscoat se fait inscrire comme devant répondre à cet appel.

Au nombre des ouvrages reçus, figure un ouvrage envoyé par le Ministère de l'Instruction publique, intitulé : *Expédition scientifique du Travailleur et du Talisman au cours des années* 1880-81-82-83.

Il s'agit des études faites aux frais de l'État par le savant naturaliste, M. Milne-Edwards.

M. le Président donne lecture de la note nécrologique suivante, par lui rédigée à la mémoire de notre regretté collègue, M. Dubezin, ancien conseiller à la Cour d'Orléans, décédé depuis la dernière réunion :

« Messieurs,

« La mort vient de faire un nouveau vide dans nos rangs. Le 1er janvier, nous conduisions à sa dernière demeure notre regretté collègue, M. Dubezin. Ni les soins les plus dévoués, ni nos souhaits n'ont pu conjurer la maladie qui vient de l'enlever, après trois mois de souffrance, à l'affection des siens et de ses nombreux amis.

« M. Dubezin était Orléanais par son mariage et par le cœur. Il s'était fixé dans notre ville, au moment de sa nomination comme conseiller à la Cour d'Orléans. Jugement droit, connaissance des affaires, parole facile, impartialité, assiduité et grande indépendance, telles étaient les qualités qui le distinguaient et qui ne l'empêchèrent pas d'être mis à la retraite d'office.

« Libre de son temps, il occupait ses loisirs à faire le bien. Vice-président des écoles libres, il employait, plusieurs fois par an, de longues heures à visiter les écoles, à corriger les devoirs des enfants et à les interroger.

« M. Dubezin était un érudit. Il avait fait à Paris de brillantes études et son nom avait retenti au concours général. Il savait lire les vieux manuscrits des siècles passés et il était heureux de raconter à ses intimes les découvertes qu'il avait faites. Trop modeste, M. Dubezin n'avait pas encore fait part à notre Société de ses recherches. Mais, nous l'avons tous connu causeur aimable, affable, bienveillant et désireux de rendre service.

« Sa mort est une perte pour notre Société. C'est un homme de bien qui emporte tous nos regrets. »

La Société décide que cette note sera insérée au procès-verbal et dans le bulletin.

M. Guerrier donne lecture d'un mémoire de M. Jules Loiseleur, secrétaire général, sur les œuvres de notre regretté président, M. Bimbenet.

Il s'agit d'une analyse critique des écrits nombreux et divers du défunt et aussi de la bibliographie de ses productions scientifiques et littéraires.

La Société décide que ce travail sera imprimé dans ses bulletins, sans avoir été soumis à l'appréciation de la section compétente, attendu qu'il s'agit ici d'une sorte de notice nécrologique.

La Société décide encore que sa prochaine séance aura un caractère administratif ; elle sera consacrée à la reddition des comptes de M. le Trésorier.

La vacance des places laissées libres, par suite du décès de plusieurs de nos collègues, sera officiellement déclarée dans cette réunion.

Le Bureau décide de se réunir chez M. le Dr Patay, trésorier, le jeudi 21, à l'effet d'y prendre connaissance des comptes qui seront soumis ultérieurement à la Compagnie.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 29 *janvier* 1892

Présidence de M. PAULMIER, président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Vingt-et-un membres sont présents à la réunion.

M. le Président donne lecture d'une lettre-circulaire émanant du Comité qui s'est formé pour recueillir les fonds nécessaires à l'érection d'une statue au savant Duhamel du Monceau, destinée à la décoration de l'une des places de Pithiviers.

La Société, considérant qu'il s'agit d'honorer la mémoire d'un illustre compatriote, décide qu'une somme de 100 francs sera mise à la disposition du Comité.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion et lit une lettre adressée par la Société agricole scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Nos honorables correspondants nous demandent d'appuyer le vœu suivant qu'ils adressent au Gouvernement :

Que l'autorité compétente mette à l'étude la question du change dans les rapports avec les tarifs douaniers ; qu'une solution pratique soit promptement appliquée pour sauvegarder les intérêts de la viticulture méridionale.

Cette proposition est renvoyée à la Section d'agriculture.

M. le Président annonce que la séance administrative est ouverte.

M. le Trésorier donne lecture de ses comptes pour l'exercice 1891.

Ces comptes sont acceptés sans observations et des remerciements sont adressés à M. le Dr Patay qui les a présentés.

M. le Président fait remarquer à ses collègues que le nombre des membres présents aux séances bi-mensuelles diminue sensiblement, depuis quelques années ; il fait appel à leur dévouement pour remédier à ce fâcheux état de choses.

MM. les Présidents sont invités à faire connaître le nombre des vacances existantes dans leurs sections.

La liste des vacances est ainsi arrêtée :

Section d'Agriculture, 1 place ;

Section des Sciences, 2 places ;

Section des Lettres, 1 place ;

C'est-à-dire au total, quatre places disponibles.

La Section des Lettres déclare retenir temporairement la place de l'honorable M. Dubezin, par respect pour la mémoire de cet honorable collègue, décédé depuis le 1er janvier 1892.

M. le Président fait observer qu'en raison du changement apporté à la date de la présente réunion fixée, au 5e vendredi de janvier, il lui semble bien difficile d'arrêter à la prochaine séance la liste des candidatures, ainsi que l'exige le règlement.

Dans le cas présent, en effet, les candidat n'auraient qu'un délai de huit jours pour adresser leur demande au bureau, attendu que la séance prochaine aura lieu le 5 février.

La Société décide que la liste des candidatures ne sera arrêtée qu'à la séance du 19 février prochain.

M. le Président fait observer à MM. les membres de la section de médecine que le rapport sur un mémoire présenté, il y a deux ans, par M. le Dr Pilate, n'a pas encore été lu ; il demande que cet oubli soit réparé aussi promptement que possible.

MM. les membres de la section répondent, en l'absence de leur président, qu'ils aviseront à ce que prompte satisfaction soit donné au désir exprimé au nom de la Société. M. le rapporteur sera sollicité dans ce sens par une lettre de M. le Président.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 5 *février* 1892.

Présidence de M. Paulmier, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Vingt-trois membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne lecture d'une lettre circulaire de M. le Ministre de l'Instruction invitant les membres de la Société à assister au 16e Congrès de la Section des beaux-arts, qui s'ouvrira à Paris, le mardi 7 juin 1892.

La Société Belfortaine d'émulation sollicite l'échange de nos publications contre les siennes.

Une proposition tendant à donner satisfaction à ce désir est mise aux voix et adoptée.

M. Martellière, ancien magistrat, demeurant à Phithiviers, fait hommage à la Société de la biographie du savant Duhamel du Monceau.

Des remerciements sont votés au donateur.

M. le Secrétaire général signale encore, parmi les ouvrages reçus, le nouveau volume de mémoires de la Société archéologique contenant les ouvrages couronnés dans le dernier concours quinquennal de cette société. (Mai 1890).

La parole est accordée à M. l'abbé Maillard, membre de la section des sciences.

Notre honorable collègue donne lecture d'une étude à la fois humoristique et scientifique intitulée : *De l'art en photographie.*

Ce mémoire est envoyé à la section des sciences.

M. le Président annonce que la prochaine séance fixée au vendredi 19 février aura un caractère administratif.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

Séance du 19 *février* 1892.

Présidence de M. Paulmier, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Dix-huit membres sont présents.

M. le Dr Le Page remplit les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Dumuys, absent d'Orléans et excusé.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance et cite entre autres publications une traduction d'un ouvrage anglais intitulé : *La Pucelle d'Orléans, sa vie et sa mission*, due à la plume de notre collègue M. Pelletier.

M. le Président donne lecture des lettres adressées à la Société par

Messieurs Quantin, Edgard de Buzonnière, Denizet, en vue de poser leur candidature aux places vacantes dans la section d'agriculture.

Messieurs H. Huau, directeur du musée de peinture, Heudes, ingénieur en chef, se présentent dans les mêmes conditions comme candidats pour la section des sciences et arts; enfin MM. Bouchet et François des Francs font leur demande, pour entrer dans la section des lettres.

La liste des candidats aux prochaines élections est ensuite arrêtée conformément à l'art. 22 du réglement, c'est-à-dire au scrutin secret.

Cette liste comprend les sept noms ci-dessus énoncés. Les sections sont invitées à porter leur attention sur les candidats, de manière à pouvoir faire leur présentation dans la prochaine séance administrative qui est exceptionnellement fixée au jeudi 3 mars.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du jeudi 3 *mars* 1892.

Présidence de M. Paulmier, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Trente-neuf membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus.

M. le Président annonce que la présente séance aura un caractère administratif, ainsi que l'exigent les termes du réglement, pour les cas où il s'agit d'élections.

Les sections sont ensuite successivement interrogées.

La section d'agriculture déclare, par l'organe de son président, présenter les candidats dans l'ordre suivant :

1° M. Quantin ;

2° M. Denizet ;

3° M. de Buzonnière.

Celle des lettres fait connaître qu'elle ne présente qu'un seul candidat, attendu que M. François des Francs, par lettre adressée à

M. le Président de la Société, déclare retirer sa candidature en présence de celle de M. Bouchet.

La section des sciences et arts présente Messieurs Huau, directeur du musée de peinture, et Heudes, ingénieur en chef.

La Société procède ensuite par voie de scrutin secret et individuel à l'élection des divers candidats.

En ce qui concerne la Section d'agriculture, les trois tours de scrutin ayant été épuisés, sans qu'un seul des candidats proposés ait obtenu les vingt-cinq voix nécessaires à son élection (2 tiers des membres présents), celle-ci est suspendue et le vote est remis à deux mois, conformément à l'art. 23 du réglement en vigueur.

M. Bouchet est ensuite élu membre de la section des Lettres, au premier tour de scrutin.

MM. H. Huau et Heudes sont proclamés membres de la section des sciences et arts, celui-là au 1er de tour et celui-ci au 3e tour de scrutin.

Les élections étant achevées, M. le Président déclare close la séance administrative ; en conséquence, la séance ordinaire est reprise.

M. le Président de la Section d'agriculture déclare que, dans leur dernière réunion, ses collègues ont désigné le Vte du Roscoat comme rapporteur du mémoire de M. de Laage de Meux relatif au canal de la Sauldre.

M. Pelletier, au nom de la section des sciences et arts, présente un rapport sur le mémoire de M. l'abbé Maillard, intitulé : *De l'art en photographie.*

La Société se prononce en faveur de l'impression du mémoire et du rapport dans le prochain bulletin.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 h. 3/4.

Séance du 18 *mars* 1892.

Présidence de M. Paulmier, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Dix-sept membres sont présents.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président donne lecture des lettres de remerciement adressées

à la Société par MM. E. Bouchet, V. Huau, et Heudes, récemment élus membres de la Société.

M. Denizet fait connaitre à M. le Président qu'il retire sa candidature en vue des prochaines élections.

M. le Ministre de l'Instruction publique prévient les membres des diverses sociétés savantes désireux de donner lecture d'un mémoire au prochain congrès de la Sorbonne qu'ils devront néessairement faire le dépôt de leurs manuscrits avant le 1er avril 1892, dans les bureaux du ministère.

M. le Ministre de l'Agriculture invite la Société à désigner un de ses membres pour prendre part aux séances du comité d'organisation du prochain Concours régional agricole qui sera ouvert à Paris, cette année.

Au nombre des ouvrages reçus, M. le Secrétaire général signale le bulletin trimestriel de l'Académie de Sainte-Croix. (1re année 1891. N° 3, nov. et déc. 1891.)

La parole est ensuite accordée à M. l'abbé Cochard, pour donner lecture d'un nouveau chapitre de son *histoire des Juifs d'Orléans*,

La séance est levée à 8 heures 3/4.

Séance du 1er *avril* 1892.

Présidence de M. PAULMIER, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Dix-huit membres sont présents.

M. le Président souhaite, en ces termes, la bienvenue à M. Bouchet.

« MESSIEURS,

« Je suis heureux de souhaiter la bienvenue à notre nouveau collègue de la section des Lettres, à sa première entrée parmi nous.

« Pour remplacer notre vénéré doyen, M. Bimbenet, l'unanimité de vos suffrages a choisi un jeune homme, mais un travailleur infatigable, auteur de nombreuses publications et, en dernier lieu, d'une nouvelle édition de Villehardouin ; membre de l'Académie de Sainte-Croix, il s'y était fait remarquer par ses travaux. Nous ne pouvons donc que

nous féliciter d'un choix qui vient augmenter le nombre des hommes éminents que compte notre section des Lettres. »

La Société décide que le portrait de M. Bimbenet sera tiré sous deux formats différents : l'un, orné de grandes marges, sera destiné aux membres de la Société ; l'autre, plus petit, sera réservé pour l'insertion dans les bulletins.

M. le Président invite les membres de la Société à assister à la réunion générale des trois Sociétés savantes d'Orléans, qui aura lieu sur l'invitation de l'Académie de Sainte-Croix, dans le local ordinaire des réunions de cette Société.

M. l'abbé Cochard continue la lecture de son mémoire intitulé : *La Juiverie d'Orléans.*

Les prochaines séances sont fixées aux 29 avril et 5 mai, en raison des fêtes du Vendredi-Saint et de Jeanne d'Arc.

M. Basseville, s'exprimant comme président de la Société archéologique de l'Orléanais, annonce que le prochain congrès de la Société française d'archéologie, qui doit être présidé à Orléans par M. le comte de Marsy, sera ouvert le 22 juin.

La séance est levée à 9 heures.

Séance du 28 *avril* 1892.

Présidence de M. PAULMIER, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Vingt-un membres sont présents :

M. le Président dépose sur le Bureau le portrait de M. Bimbenet et annonce que les exemplaires en seront remis au domicile de chaque membre, afin que ceux-ci puissent les insérer dans le volume de nos bulletins déjà publié.

M. le Ministre de l'Instruction publique annonce que le Congrès des Sociétés savantes aura lieu les 8, 9, 10 juin prochain.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Heudes, ingénieur en chef, notre nouveau collègue, et le remercie de l'hommage qu'il daigne

faire à la Société d'un ouvrage intitulé : « Chemins de fer d'intérêt local et tramways établis sous le régime de la loi du 11 juin 1890. »

M. le marquis de Tristan fait également hommage de deux brochures dont il est l'auteur, intitulées : « Maladie du rond des sapins, » et « De l'emploi du bois de pins, de Sologne, pour la fabrication de la pâte à papier. »

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Bouchet, membre de la section des Lettres, commence la lecture d'un mémoire intitulé : « *Maximes et proverbes* tirés des Chansons de gestes. »

M. le Président fait observer qu'à la séance prochaine, fixée au jeudi 5 mai, la Société devra procéder à l'élection d'un candidat pour la section d'agriculture.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures trois quarts.

Séance du 5 *mai* 1892.

Présidence de M. Paulmier, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Vingt-cinq membres assistent à la réunion.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Hippolyte Huau, notre nouveau collègue, qui assiste pour la première fois à nos réunions depuis sa récente élection.

M. Paulmier félicite M. Albert Didier, qui a eu l'honneur de voir entrer au salon de 1892 deux de ses œuvres sculpturales (deux portraits-bustes).

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion ; puis la séance adminstrative est ouverte.

La Société, appelée à élire un candidat pour la section d'agriculture, accorde ses suffrages à M. Quantin, seul présenté par les membres de la section.

M. Quantin est proclamé membre de la Société.

M. le Président déclare que la séance administrative est close, et la séance ordinaire est reprise aussitôt.

Le vicomte du Roscoat lit un rapport sur le travail présenté par M. E. de Laage de Meux intitulé : « M. de Saint-Venant et le service spécial des Ponts et Chaussées en Sologne »

La Société décide, conformément aux conclusions du rapporteur et de la section, que le mémoire de M. E. de Laage de Meux, ainsi que celui de M. du Roscoat, seront imprimés.

Les conclusions émises par M E. de Laage de Meux visant la réunion dans un même dépôt des archives relatives au canal de la Sologne, dispersées aujourd'hui à Orléans, à Blois et à Bourges, donnent lieu à diverses observations de la part de M. Sainjon, ancien ingénieur en chef et de divers membres de la Société.

Tous s'accordent à reconnaître que cette réunion faite dans certaines conditions telles qu'elle n'entrave pas le service de MM. les Ingénieurs attachés à ce service spécial, serait certainement fort désirable et qu'elle peut être demandée à l'autorité compétente.

M. Bouchet achève la lecture de son mémoire commencé dans la séance précédente, intitulé : « Maximes et proverbes tirés des anciennes Chansons de gestes. »

La séance est levée à 9 h. 1/2.

Séance du 20 *mai* 1892.

Présidence de M. PAULMIER, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Vingt-deux membres sont présents.

La Société est invitée par la société des Sciences du Havre à souscrire en faveur d'un buste de Casimir Delavigne, que les habitants du Havre voudraient installer dans le foyer de leur théâtre municipal, à l'occasion du centenaire du célèbre poète, leur compatriote.

Les demandeurs s'appuient sur cette considération que Casimir Delavigne aurait été élevé au Collège d'Orléans.

La Société se réserve d'élucider cette question et de donner sa réponse dans une prochaine séance.

M. le Président invite ses collègues à prendre part, à titre de souscripteurs, au congrès, qui sera ouvert à Orléans, le 22 juin, sous les auspices de la Société française d'archéologie.

M. Quantin, récemment élu membre de la Société, fait parvenir ses remerciements à ses collègues, à l'occasion de son élection.

M. Cochard continue la lecture de son travail sur la *Juiverie d'Orléans*.

M. Heudes, ingénieur des Ponts et Chaussées, présente à son tour un mémoire sur l'*Utilité des chemins de fer d'intérêt local.*

Ce mémoire est renvoyé à la section des sciences.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Séance du 3 *juin* 1892.

Présidence de M. Paulmier, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Dix-neuf membres sont présents.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. Qûentin, notre nouveau collègue.

M. Em. Huet fait une communication verbale sur divers droits seigneuriaux relatés dans un ouvrage de M. E. de Buzonnière.

La séance est levée à 8 heures 1/2.

Séance du 17 *juin* 1892.

Présidence de M. Paulmier, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière séance.

M. l'abbé Cochard continue la lecture de son travail sur la *Juiverie d'Orléans*.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 heures trois quarts.

Séance du 1er *juillet* 1892.

Présidence de M. DESNOYERS, vice-président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Dix-sept membres sont présents à la réunion.

La Société reçoit une invitation à prendre part par voie de délégation : 1° au concours régional et au 10e congrès pomologique qui auront lieu dans la ville d'Évreux du 18 au 23 octobre prochains.

2° A l'exposition de Chicago.

M. l'abbé Desnoyers résume les impressions qu'il a ressenties, à l'occasion du Congrès archéologique qui vient de tenir sa 59e session à Orléans (du 22 au 28 juin derniers).

« Ce Congrès, dit M. Desnoyers, a été extrêmement sérieux, intéressant et vraiment scientifique. Il a eu un caractère différent de celui du Congrès tenu à Orléans, au mois de septembre 1851, en ce sens qu'il a été purement archéologique.

« Au dire de M. le comte de Marsy, président de la Société française d'archéologie, qui en a été le promoteur, ce Congrès a été l'un des plus beaux qui aient été ouverts depuis la fondation de cette institution par le regretté M. de Caumont.

« 140 membres orléanais et étrangers avaient répondu à l'appel qui leur avait été adressé.

« Enfin, M. Desnoyers ajoute que la Société d'Agriculture, Sciences, Belles-Lettres et Arts a été *dignement* représentée à ce congrès par un grand nombre de ses membres. Il n'en veut pas d'autres preuves que les récompenses accordées à plusieurs de nos collègues pour leurs travaux archéologiques et les compliments adressés à plusieurs

autres pour leurs travaux historiques qu'il n'est pas d'usage de récompenser dans ces réunions, en raison même de leur caractère spécial. Tel est notamment le cas de notre érudit collègue, M. Guerrier, dont le mémoire sur « Genabum » a été très remarqué et fort apprécié des auditeurs.

« Deux médailles de vermeil ont été accordées à MM. L. Jarry et Léon Dumuys.

« M. Huet a obtenu une médaille d'argent. »

M. Guerrier fait observer à la Société que M. Desnoyers commet un oubli, sûrement volontaire, dans l'énumération des récompenses accordées. Il tient donc à rappeler que notre honoré vice-président, dont le dévouement à la cause scientifique est si connu de tous les Orléanais, a reçu une médaille de vermeil de grand module, offerte par M. L. Palustre, directeur honoraire de la Société, en récompense de ses longs et excellents services.

Cette observation fait aussitôt éclater les applaudissements de l'assistance.

M. Desnoyers remercie ses collègues de cette nouvelle marque de sympathie et termine en rappelant que les Orléanais ont cru de leur devoir d'offrir, à leur tour, une médaille de vermeil à l'effigie de Jehanne d'Arc, à M. le professeur Tocilesko, sénateur roumain, professeur à Bucharest, ancien élève du Collège de France, en raison de ses belles découvertes archéologiques faites sur les rives de la mer Noire, par lui exposées devant les membres du Congrès.

M. Dumuys dit qu'il a présenté au Congrès les conclusions d'un long travail entrepris sous les auspices et avec l'encouragement de la Société, il y a plusieurs années déjà.

Il s'agit ici de recherches sur la nature, la date de construction, l'étendue, la direction, la destination des vastes souterrains existants sous la ville d'Orléans et consolidés avec un certain art architectural à une époque fort reculée.

En résumé, M. Dumuys dit qu'il a cru pouvoir affirmer que ces souterrains étaient d'anciennes carrières creusées à diverses époques depuis les périodes gauloise et gallo-romaine, consolidées vers le XIIIe siècle, d'après un plan unique.

Ces galeries ne paraissent pas avoir été creusées dans un but de défense militaire; mais elles ont été utilisées comme casemates, magasins ou lieux de refuge, à proximité de vingt-deux tours de défense des deux premières enceintes de la cité.

Des observations faites dans plus de 800 caves, au cours d'une

période de douze années environ, permettent d'établir ces conclusions qui sont d'ailleurs appuyées par deux albums de croquis faits à une même échelle métrique et d'un plan d'ensemble tracé d'après ces croquis à une échelle beaucoup plus réduite.

L'auteur de ces recherches déclare avoir soumis aux membres du Congrès tous les plans et croquis dont il s'agit, avoir conduit une vingtaine de congressistes dans quelques-uns des souterrains visés les plus accessibles et se réserver de demander plus tard à la Société de nommer une commission spéciale chargée de l'accompagner de nouveau dans cette excursion souterraine, en vue de contrôler ses assertions.

La parole est ensuite donnée à M. l'abbé Cochard pour continuer la lecture de son mémoire intitulé *La Juiverie d'Orléans.*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 15 *juillet* 1892.

Présidence de M. PAULMIER, président.

La séance est ouverte à 8 heures 15.

Quatorze membres sont présents.

M. le Secrétaire général signale à l'attention de ses collègues deux hommages d'auteurs, savoir :

1° Une note de M. Casati, ancien conseiller à la Cour d'Orléans, intitulée : *Note sur la découverte d'une nécropole étrusque faite à Castiglione.*

2° *L'Histoire de la Forêt d'Orléans*, par notre collègue, M. Domet, ancien conservateur des forêts.

Des remercîments sont adressés aux deux donateurs.

M. l'abbé Cochard achève la lecture de son mémoire sur *la Juiverie d'Orléans.*

Ce mémoire est renvoyé la Section des Lettres et la Société prend en considération la demande de l'auteur relative à la reproduction par l'héliogravure de deux planches destinées à être jointes à son mémoire.

M. le Président présente ses veux à ses collègues qui vont se séparer pour la période des vacances et leur donne rendez-vous à la séance de rentrée du 7 octobre prochain.

Séance du 7 octobre 1892.

Présidence de M. PAULMIER, président.

Quinze membres assistent à la séance.

M. le Secrétaire général donne communication d'une lettre-circulaire de M. le Ministre de l'Instruction publique annonçant que le 31e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira le mardi 4 avril 1893, à la Sorbonne, c'est-à-dire pendant les vacances de Pâques et non pendant celles de la Pentecôte, ainsi que l'usage s'en était établi depuis quelques années.

La Société des Agriculteurs de France adresse à la Société une lettre-circulaire destinée à attirer son attention sur les dangers que présente le projet de convention commerciale avec la Suisse, qui doit être soumis aux Chambres dès leur prochaine rentrée.

M. le Président dit qu'il a le regret d'annoncer à ses collègues que, dans sa dernière session, le Conseil général du département du Loiret a cru devoir réduire de moitié l'allocation annuelle de 1,000 fr. qu'il accordait jusqu'ici à la Société.

Sur la proposition de M. Jarry, les membres présents prient M. le Président d'adresser les remerciements de la Société entière aux trois membres du Conseil général qui ont pris la défense de ses intérêts dans cette circonstance.

Ces trois conseillers sont MM. Debrou, Loreau et de la Rocheterie.

Par lettre adressée à M. le Président, M. de Maisonneuve, inspecteur des forêts en retraite, adresse sa démission de membre de la Société, motivée par son départ définitif d'Orléans.

M. Paulmier exprime les regrets que ne pourra manquer de causer à tous ses collègues le départ de M. de Maisonneuve et déclare que sa démission est acceptée.

M. l'abbé Desnoyers donne lecture d'un rapport dont il est l'auteur sur le livre de M. Domet intitulé : *Histoire de la Forêt d'Orléans.*

Le travail de M. Desnoyers est renvoyé à la Section des Lettres qui est invitée à juger si cette analyse doit ou non être imprimée dans le prochain bulletin.

La séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 21 *octobre* 1892.

Présidence de M. PAULMIER, président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Dix-sept membres sont présents.

M. Guerrier donne lecture d'une lettre de M. Loiseleur adressée à M. le Président.

Dans cette lettre, M. Loiseleur annonce qu'il fait hommage à la Société d'un ouvrage de son beau-frère, récemment décédé, M. J. Babille, ancien maire de Châtillon-sur-Loing (Loiret). Cette brochure traite de la *Malaria*.

M. Babille, ayant été appelé à habiter aux environs d'Alger, a constaté dans sa nouvelle résidence la similitude existante entre les fièvres paludéennes de cette station africaine et celles qui font de nombreuses victimes aux environs de Châtillon-sur-Loing.

Ici comme là, un amendement rationnel de la terre et son assainissement par le drainage ont fait disparaître la cause de ces fièvres et rendu salubres deux régions justement réputées malsaines.

Cette étude fort intéressante et très utile à faire connaître est renvoyée à l'appréciation de la Section d'Agriculture, attendu qu'il paraît s'agir ici plutôt d'une question de chimie agricole (transformation de l'acide humique en humate de chaux, produit impropre au développement des bacilles) que d'une question médicale proprement dite.

Toutefois les membres de ladite Section sont expressément autorisés à faire appel aux lumières de leurs collègues de la Section de médecine, s'ils croient devoir s'éclairer plus complètement sur la question.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 heures 3/4.

Séance du 4 novembre 1892.

Présicence de M. Paulmier, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Seize membres sont présents.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

La Société des Agriculteurs de France adresse à la Société le texte d'une pétition à signer contre le traité franco-suisse.

Cette pétition est renvoyée à la Commission d'agriculture.

M. le Président rappelle que, vers le mois de mars ou d'avril 1893, aura lieu la séance sollennelle des trois sociétés savantes réunies et que notre Société aura cette fois l'honneur de recevoir les deux autres. Il invite donc ses collègues à faire connaitre s'ils désirent préparer un travail qui serait lu au cours de cette séance.

MM. Desnoyers, Quantin, Huet se déclarent prêts à répondre au désir de M. le Président.

M. Huet annonce pour une prochaine réunion la lecture d'un travail sur les œuvres musicales composées en l'honneur de Jeanne-d'Arc. Notre collègue profite de la circonstance pour inviter les membres de la Société qui posséderaient quelques documents inédits ou peu connus, susceptibles de compléter son travail, de vouloir bien les lui communiquer au plus tôt.

M. Dumuys fait part des impressions qu'il a ressenties à l'audition de l'opéra de Parcifal joué, le 8 août dernier, à Bayreuth.

Le même membre fournit des renseignements précis et détaillés sur la mise en scène, l'organisation matérielle, etc., du théâtre construit dans cette ville par le Roi Louis II de Bavière, sur les plans de Richard Wagner.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures 1/4.

Séance du 18 *novembre* 1892.

Présidence de M. Paulmier, Président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Vingt membres sont présents.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Une assemblée de protestation des Agriculteurs commerçants et industriels de la Seine-Inférieure adresse à la Société une pétition à signer contre le projet de convention commerciale Franco-Suisse.

Cette pétition est renvoyé à la section d'agriculture.

M. Quantin fait hommage à la Société de deux notes par lui adressées à l'Académie des sciences, les 15 février et 17 octobre 1892.

La première en date est intitulée : *Analyse des mélanges d'ammoniaque et de méthylamines.*

La seconde : *Contribution à l'étude des vins plâtrés.*

M. Drioux, substitut du procureur général à la Cour d'appel d'Orléans, adresse à la Société son discours de rentrée sur : *la Réforme de la législation en matière de vagabondage et de mendicité.*

La Société nationale d'initiative et de propagande pour l'exécution du Canal des deux-mers adresse un prospectus destiné à intéresser la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts d'Orléans au projet dont il est ici question.

Ladite société considérant qu'elle n'a pas un intérêt immédiat à la création de ce canal et qu'elle manque d'ailleurs des renseignements propres à l'éclairer sur la question pendante, décide de réserver son jugement et passe à l'ordre du jour.

M. Quantin, au nom de la section d'agriculture, présente un rapport sur un mémoire de M. Babille relatif *à la malaria.* Un exemplaire imprimé de ce mémoire avait été adressé à la Société par M. Loiseleur, beau-frère de l'auteur défunt, dans une précédente séance,

La Société vote l'impression du mémoire analytique et critique de M. Quantin,

M. Louis Jarry présente à son tour deux rapports au nom de la Section des lettres, l'un sur le mémoire lu par M. Desnoyers sur le livre de M. Domet, notre collègue, publié en dehors de la Société et intitulé :

Histoire de la forêt d'Orléans; l'autre sur un travail récemment présenté par M. Bouchet et intitulé : *Maximes et proverbes* tirés des Chansons de gestes.

La Société vote successivement l'impression des travaux de MM. Desnoyers et Bouchet.

Elle se prononce ensuite en faveur de celle du rapport de M. Jarry.

M. Dumuys dit que « *l'Intermédiaire des chercheurs et des curieux* », dans son numéro du 20 septembre 1892, a posé la question de savoir si le portrait de Napoléon Ier, qui fut retiré de l'hôtel-de-ville d'Orléans et brûlé sur la place publique le 22 février 1816, était bien l'œuvre du peintre Gérard, comme Lottin le prétend dans ses *Recherches sur Orléans*.

Le même membre dit qu'il s'est procuré tous les renseignements nécessaires pour trancher cette question intéressante au point de vue de l'histoire de l'art.

Laissant donc absolument de côté les considérations d'ordre politique relatives à la question pendante, le membre de la section des sciences et arts résume devant la Société l'histoire du tableau du baron François Gérard et donne lecture des pièces authentiques à l'aide desquelles il a pu l'établir.

La Société considérant que les renseignements fournis, déjà communiqués à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*, mais non encore publiés dans cette revue, présentent un intérêt local incontestable, décide leur insertion dans le volume de bulletins en cours de publication.

En raison de l'heure avancée, une communication de M. le Dr Pilate est renvoyée, sur la demande même de la section de médecine, à la prochaine séance.

La séance est levée à 9 heures 1/2.

Note sur le portrait de Napoléon Ier acquis par la municipalité orléanaise en 1808 et brûlé dans cette ville en 1816.

Dans la séance du Conseil municipal d'Orléans tenu à la date du 30 mai 1807, un membre innommé dans le procès-verbal propose à ses collègues de faire exécuter aux frais de la ville d'Orléans les portraits en pied de l'Empereur et de l'Impératrice, afin qu'ils soient exposés aux regards de tous les citoyens, dans la maison commune.

Cette proposition est prise en considération et, le 10 août 1807, le maire rend compte de l'enquête qu'il a faite pour connaître les artis-

tes capables d'exécuter ce travail et le prix qu'il conviendrait de le payer.

« Quatre ou cinq artistes seulement, dit-il, sont en état de mener à bien l'œuvre proposée ; chaque tableau coûterait de 8 à 10,000 fr. aux contribuables orléanais. »

Bientôt, le tableau en pied de l'Empereur dans le costume du couronnement est commandé au baron François Gérard, dont le frère habitait *peut-être* Orléans dès cette époque (1).

Vers la fin d'avril 1808, le tableau achevé par l'artiste est livré au doreur Potrelle, de Paris, qui l'orne d'un cadre doré semé d'abeilles.

Un commissionnaire nommé Pitou se charge de l'emballage et du transport par la diligence du tableau entièrement terminé et, le 6 mai 1808, le colis est reçu à Orléans par les membres du Conseil municipal réunis.

Un serrurier du nom de Dufréné jeune le met en place et, le 8 mai suivant, le portrait de l'Empereur est solennellement inauguré.

Dès le lendemain (9 mai 1808) ,une somme de 4,600 francs (quatre mille six-cents francs) est payée au baron Gérard par le trésorier de la ville, à valoir sur la somme de 6,000 francs demandée par le peintre.

L'année suivante, à la date du 3 mai 1809, l'œuvre est entièrement soldée au baron Gérard par un versement de 1,600 fr.

Pièces justificatives.

1° Lire les procès-verbaux manuscrits des séances du Conseil municipal d'Orléans, conservés aux archives de cette ville.

2° Les pièces suivantes extraites du livre de compte de la même municipalité. — Savoir :

I° 9 MAI 1808. — Mandat 218: au peintre GÉRARD, à compte sur la somme de 6,000 fr. prix du portrait de Sa Majesté représentée dans le costume du couronnement, ci	4.600 f.	»
II° *Ibid.* : à M. Pitou, commissionnaire, voiture du cadre et emballage du portrait de Sa Majesté empereur et roi suivant lettre de voiture, ci..........................	306	05
III° Au Secrétaire de la Maire, remboursement d'avances par lui faites pour port par la diligence du portrait de Sa Majesté, suivant l'extrait arrêté ci-joint............	72	»

(1) En effet, en 1818, un neveu du peintre portant le même nom que lui venait au monde, dans notre ville. — Nous reparlerons de lui un peu plus loin.

IV° A M. Potrelle, peintre et doreur de Paris, bordure dorée du portrait de Sa Majesté suivant le mémoire arrêté ci-joint....................................	800	»
V° A M. Dufresné le jeune, serrurier, travaux de son état, concernant la pose du portrait de Sa Majesté, ci...	41	95
même cause, ci..............................	6	»
VI° 3 MAI 1809. — *Mandat n° 156 :* à M. Gérard peintre à Paris : solde du prix du portrait de Sa Majesté impériale et royale..................................	1.600	»

Je ferai observer que Lottin n'a jamais parlé que d'une somme de 10,000 fr. payée par la ville, à cause dudit portrait (3e partie. T. 1er page 69) et non de 20,000 fr. comme le dit le correspondant anonyme de l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux*.

Or nous arrivons, par l'addition des sommes portées sur ces différents mandats, à celle de 7.479,95.

Il est fort possible que la fête d'inauguration ait entraîné des frais que nous ne nous sommes pas mis en peine de supputer ; ainsi serait justifiée l'assertion de l'auteur des *Recherches sur la ville d'Orléans*.

Autres éclaircissements.

Le neveu de Gérard dont nous avons parlé ci-dessus, né à Orléans en 1818, fut attaché comme vérificateur à la direction des musées, de 1840 à 1849. Il a fait paraître l'important ouvrage en 3 vol. in-folio intitulé : *Œuvres du baron François Gérard, avec notices et éclaircissements. — 1852.*

(*Dict. de Larousse*).

M. Bélier de la Chavignerie ne mentionne pas, dans son *Dictionnaire des œuvres des artistes fraucais*, le portrait de l'empereur fait par Gérard, mais seulement celui de l'Impératrice.

Lottin donne comme frontispice du volume indiqué ci-dessus (3e p. Tme 1er) un croquis de Chevalier lithographié chez Lemercier-Bénard et Cie, représentant la scène de destruction du tableau de Gérard.

L'on remarque sur ce dessin le croquis du tableau perdu.

Le cadre de Potrelle. — Lottin dit expressément, à la page 393 du Tome 1er de sa 3e partie, « que le tableau fut ôté de son cadre doré,

dans la cour de la mairie, puis roulé et attaché avec un ruban blanc et vert, ensuite enlevé de l'hôtel. »

Nous devons aux indications de M. Herluison, sous-directeur adjoint au Musée d'Orléans, d'avoir retrouvé ce cadre.

Il existe encore au musée de peinture de notre ville et sert d'ornement à un tableau de Zuber intitulé : *Dante et Virgile*, qui a obtenu une médaille de 2ᵉ classe au Salon de 1878.

C'est, croyons-nous, M. Marcille qui a utilisé ce cadre ainsi qu'il vient d'être dit.

A-t-il été diminué, nous ne saurions le dire, mais tel qu'il est il mesure :

2 m. 25 de hauteur × 1 m. 75 de largeur. Le cadre large de 0 m. 22 est orné, à la partie inférieure, d'un cartouche doré de 0 m. 50 c. de longueur dont l'inscription a été effacée ; la gorge en est rehaussée de rinceaux dans le goût de l'époque (1806), encadrant d'épaisses abeilles.

Séance du 2 *décembre* 1892.

Présidence de M. PAULMIER, président.

La séance est ouverte à 8 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

La Société des Agriculteurs de France adresse aux membres de la Société une invitation pour assister à la réunion générale qui se tiendra à son siège social, nº 30, rue d'Athènes, le 30 janvier 1893.

M. le docteur Pilate donne lecture d'un mémoire dont il est l'auteur, intitulé : *Troisième série d'observations d'ovariotomie pratiquée à l'Hôtel-Dieu d'Orléans.*

Ce travail est renvoyé à la section de médecine.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 8 h. 3/4.

Étaient présents : 14 membres.

Séance du 16 *décembre* 1892.

Présidence de M. Paulmier, président.

La séance est levée à 8 heures.

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté.

M. le Secrétaire particulier, absent, se fait excuser. Il est provisoirement remplacé au Bureau par M. Émile Huet.

M. le Secrétaire général donne connaissance des ouvrages reçus depuis la dernière réunion.

Des remerciements unanimes sont votés à M. L. Jarry pour l'hommage qu'il vient de faire à la Société d'un ouvrage dont il est l'auteur et qui est intitulé : *le Compte de l'armée anglaise au siège d'Orléans.*

Une lettre de M. Loiseleur, secrétaire général, relative à l'étude des archives des notaires, est renvoyée à la section des lettres.

M. le Président annonce que la prochaine séance aura un caractère administratif et qu'il sera statué, dans cette réunion, sur la question des vacances existantes dans les diverses sections.

La Société décide que le prix Pérot sera décerné au cours de l'année 1893. M. le Secrétaire général est invité à faire la publicité nécessaire en vue de porter cette décision à la connaissance des intéressés.

M. Sainjon donne lecture d'un rapport qu'il a préparé sur le travail de M. l'Ingénieur Heudes, intitulé : *Étude sur les chemins de fer d'intérêt local.*

La Société se prononce en faveur de l'impression du mémoire et du rapport qui vient d'être lu.

M. Émile Huet donne lecture d'un mémoire intitulé : *Jeanne d'Arc et l'art musical.*

M. Heudes donne lecture à son tour d'un mémoire « sur les conditions à demander aux tarifs de chemins de fer pour procurer le maximum d'avantages à l'intérêt général. »

Ce travail est renvoyé à la section des sciences.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 9 heures.

TABLE DU TRENTE ET UNIÈME VOLUME

Pages.

Eugène Bimbenet, président de la Société des Sciences et Arts d'Orléans ; liste de ses écrits, par M. J. Loiseleur.......... 5

La Photographie et l'Art, par M. l'abbé Maillard......... 21

Rapport sur ce Mémoire, par M. E. Pelletier.............. 35

M. de Saint-Venant et le service spécial des Ingénieurs des ponts et chaussées, par M. de Laage de Meux............. 42

Rapport sur ce Mémoire, par M. du Roscoat.......... 70

Maximes et Proverbes tirés des chansons de Geste, par M. Émile Bouchet.. 81

Rapport sur ce Mémoire, par M. L. Jarry.................. 131

Utilité des chemins de fer d'intérêt local, par M. Heude... 140

Rapport sur ce Mémoire, par M. Sainjon.................. 154

Examen, par M. l'abbé Desnoyers, de l'*Histoire de la forêt d'Orléans*, de M. Paul Domet. 158

Examen d'une étude de M. Jean Babille, intitulée : *La Malaria et ses causes*, par M. Quantin............................ 174

La Science préhistorique, par M. l'abbé Desnoyers......... 177

Rapport sur ce Mémoire, par M. l'abbé Maillard........... 197

A propos du Dictionnaire de l'Académie française, par M. E. Bouchet.. 202

Influence de la chimie sur l'agriculture, par M. Quantin... 231

Procès-Verbaux des séances de l'année 1892............... 250

Orléans. — Imp. Georges Michau et Cie.